

@

Paul PELLIOT

LES DÉBUTS
de
L'IMPRIMERIE EN CHINE

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant,
collaborateur bénévole
Courriel : ppalpent@ugac.ca

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web : <http://classiques.ugac.ca>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web : <http://bibliotheque.ugac.ca>

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, collaborateur
bénévole,
Courriel : ppalpant@uqac.ca

à partir de :

LES DÉBUTS DE L'IMPRIMERIE EN CHINE

par Paul PELLIOT (1878-1945).

Œuvres posthumes de Paul Pelliot, publiées sous les auspices de l'Académie
des Inscriptions et Belles-Lettres et avec le concours du Centre National de la
Recherche Scientifique, IV.
Paris, Imprimerie Nationale. Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien
Maisonneuve, 1953, VIII+140 pages.

Police de caractères utilisée : Verdana, 12 et 10 points.
Mise en page sur papier format Lettre (US letter), 8.5"x11".

Édition complétée le 14 juillet 2007 à Chicoutimi, Québec.

**Ouvrage numérisé grâce à l'obligeance des
Archives et de la Bibliothèque asiatique des
Missions Étrangères de Paris**



<http://www.mepasie.org/>

TABLE DES MATIÈRES

[Avertissement](#)

1. [Le texte du *Li tai san pao ki*](#)
2. [Les images à légende soi-disant imprimée en 607 de notre ère](#)
3. [La prétendue « *dhāraṇi* des Souei »](#)
4. [Une prétendue édition bouddhique de 655](#)
5. [Les feuillets du *K'ai yuan tsa pao*](#)
6. [Les *chou-pen* des Six Dynasties et des T'ang](#)
7. [Le texte du pèlerin Yi-tsing \(692\)](#)
8. [La réplique de l'inscription de la montagne Yi](#)
9. [Le texte de Lieou Yu-si](#)
10. [Le million de *dhāraṇī* imprimées au Japon en 764-770](#)
11. [La préface de Yuan Tchen aux oeuvres de Po Kiu-yi](#)
12. [Le rapport de Fong Sieou](#)
13. [Le texte du *Yun k'i yeou yi*](#)
14. [La préface des Instructions familiales de Lieou P'ien](#)
15. [Le texte de Sseu-k'ong T'ou](#)
16. [Le texte du prétendu *Kouo che tche* et celui de Tchou Yi](#)
17. [Le texte du *Yun sien san lou*](#)
18. [Le *Kin kang king* imprimé en 868](#)
19. [Le rouleau imprimé de Paris](#)
20. [Le rouleau de Londres de 975](#)
21. [Les éditions du Kouo-tseu-kien au temps de Fong Tao](#)
22. [Les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan](#)
23. [Les éditions xylographiques de Wou Tchao-yi](#)
24. [L'édition du *Kouang Cheng yi* de Tou Kouang-t'ing](#) et celles des collections littéraires de Kouan-hieou et de Houo Ning
25. [Les premières éditions des Song](#)
26. [Les premières éditions du *Canon bouddhique* et du *Canon taoïque*](#)
27. [Les estampages et les reproductions d'autographes](#)

[Notes](#)

Les débuts de l'imprimerie en Chine

AVERTISSEMENT

@

p.v En juin 1925, Thomas Francis Carter (1882-1925) faisait paraître à New-York un ouvrage sur l'invention de l'imprimerie en Chine et sur sa diffusion en Europe. Quelques semaines après, le 6 août 1925, l'auteur mourait à la suite d'une longue maladie. Ce livre, pour la rédaction duquel il avait visité un grand nombre de bibliothèques et consulté de nombreux savants, mettait pour la première fois à la portée du public des documents précis sur les origines de l'imprimerie en Chine. Le premier tirage fut rapidement épuisé.

Carter lui-même considérait son œuvre comme le premier résultat de recherches qu'il devait un jour pousser plus loin. Les éditeurs pensèrent alors à Paul Pelliot, qui, ayant d'ailleurs revu le manuscrit de Carter, semblait spécialement indiqué pour réviser la première édition afin d'en préparer une nouvelle. P. Pelliot accepta en principe et orienta ses recherches dans ce but. Il consacra une série de cours du Collège de France, pendant l'année scolaire 1927-1928, à l'étude de textes se rapportant à l'histoire de l'imprimerie en Chine. Il commença par résumer devant ses auditeurs le livre de Carter et retraça ainsi dans ses deux premières leçons toute l'histoire du papier et de l'imprimerie. Il passa ensuite à l'explication de textes qu'il commenta longuement. Il exposa ainsi les sujets qui sont traités dans plusieurs des chapitres qu'on pourra lire plus loin ([001](#)). Puis il abandonna l'explication des textes pour consacrer ses dernières leçons à l'histoire des estampages qui forme le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

chapitre 27, celui qui termine son étude.

Au début du manuscrit qui nous a été laissé, on voit, barré d'un trait, le titre : « Quelques textes anciens concernant l'histoire des débuts de l'imprimerie en Chine. » Ceci montre que P. Pelliot comptait tout d'abord rédiger simplement les notes de son cours, tout en préparant en même temps un article consacré à l'étude détaillée de certains points que Carter n'avait pas abordés ou n'avait fait qu'effleurer. Il comptait ^{p.VI} probablement ensuite se consacrer à la réédition de l'ouvrage sans avoir à reprendre des discussions de détail qui ne pouvaient figurer dans un ouvrage général comme celui de Carter.

Le manuscrit de P. Pelliot tel que nous le possédons dut probablement être achevé vers le mois de mai 1928, en même temps que le cours du Collège de France, car il se termine lui aussi par l'histoire des estampages sans aucune conclusion d'ensemble. D'ailleurs le maître, dès son cours achevé, se consacrait souvent à d'autres études. C'est ainsi qu'un jour, m'ayant proposé de revoir un travail que j'avais fait, il me dit de le lui apporter au bout d'un mois afin que, ses cours du Collège de France terminés, il puisse avoir le temps de revoir mon manuscrit.

Pendant l'année scolaire suivante, il ne put reprendre ses études sur l'imprimerie, car il devait se soumettre aux usages du Collège de France obligeant le professeur à étudier un sujet nouveau chaque année. C'est probablement à cause de cette règle inexorable que P. Pelliot a laissé tant de manuscrits inachevés.

Quoi qu'il en soit, le texte que nous avons fut certainement

Les débuts de l'imprimerie en Chine

laissé à peu près tel quel dès avant 1931. Carter, pour composer son histoire de l'imprimerie, avait utilisé un article de Wang Kouo-wei sur les ouvrages imprimés à l'Université Impériale sous les Cinq Dynasties (908-960) et paru en 1923 dans le *Kouo hio k'i k'an*. Or, cet article fut repris en un petit volume beaucoup plus considérable, consacré à l'étude des livres publiés à l'Université Impériale sous les Cinq Dynasties (908-960) et sous la Dynastie des Song (960-1279). Pelliot mentionna cet ouvrage dans un article du *T'oung Pao* de 1929 (p. 161) consacré à l'œuvre posthume de Wang Kouo-wei, et cependant dans *Les débuts de l'imprimerie en Chine*, il ne cite pas ce travail qu'il n'eût pas manqué d'utiliser s'il avait écrit ou remanié son manuscrit après 1929.

En outre, l'ouvrage de Carter fut réimprimé en 1931, tel quel, à part l'addition d'une courte notice sur l'auteur et de quelques références bibliographiques. Si Pelliot avait rédigé ou même retouché son texte après cette date, il n'eût pas manqué de mentionner cette réédition et il n'eût pas parlé de son intention de la préparer. D'ailleurs il est probable qu'en faisant les recherches nécessaires pour son cours du Collège de France il dut se rendre compte qu'il aurait à écrire à nouveau quelques chapitres du livre de Carter, ce qui eût peut-être dépassé les projets des éditeurs.

Pelliot, vers la fin de sa vie, pendant les années scolaires 1943-1944 et 1944-1945, consacra deux séries de cours faits à l'Institut des Hautes Études chinoises, à la Sorbonne, à la bibliographie des classiques gravés _{p.VII} sur pierre. Il fut ainsi

Les débuts de l'imprimerie en Chine

amené à reprendre devant ses auditeurs toute l'histoire de l'imprimerie en Chine.

Ce fut probablement à cette occasion qu'il relut son texte primitif, ajouta quelques notes écrites soigneusement à l'encre et inscrivit au crayon dans la marge certaines références ou certaines remarques qu'il comptait utiliser un jour. Mais il ne remania pas le texte proprement dit.

Carter, en effet, avait beaucoup utilisé une histoire de l'imprimerie publiée à la « Commercial Press » par un auteur qu'il appelle Liu An et qui, dans le texte publié plus loin, est appelé Lieou-ngan. Or, à la fin de la note 6, page 2, P. Pelliot a ajouté de sa plus petite écriture, entre les lignes de son manuscrit, un renvoi à un article du *T'ien Hsia Monthly* de 1936 nous apprenant que Lieou-ngan est le *pie-hao* de Souen Yu-sieou, un bibliophile bien connu du Kiang-sou. Cependant, contrairement à l'usage, il a laissé subsister l'appellation de Lieou-ngan. C'est donc qu'il n'a pas révisé son texte après cette date. S'il n'a pas profité de son cours de l'Institut des Hautes Études chinoises pour terminer son travail sur l'imprimerie, c'est que, comme je l'ai déjà dit, son cours du Collège de France absorbait la meilleure partie de son temps pendant toute l'année scolaire.

Le manuscrit que nous publions est donc une première étude sur l'histoire de l'imprimerie en Chine à propos du livre de Carter. L'ouvrage est incomplet, en ce sens qu'il y manque une conclusion et que certains chapitres, tel le chapitre 25 consacré aux éditions des Song, pourraient être aisément complétés, spécialement à l'aide de l'ouvrage de Wang Kouo-wei. De même,

Les débuts de l'imprimerie en Chine

le chapitre 26, consacré aux éditions bouddhiques, n'est plus à jour ; M. P. Demiéville l'a complété dans un appendice, à la lumière des trouvailles et des publications récentes. Il a aussi ajouté quelques notes, signées de ses initiales, au texte de P. Pelliot.

P. Pelliot avait aussi rédigé plusieurs passages à l'aide d'ouvrages chinois de seconde main, tel celui de Souen Yu-sieou. Il reproduisait ainsi des textes d'ouvrages chinois anciens sans indiquer les références exactes, mais en laissant un blanc afin d'y noter le chapitre et le feuillet. J'ai donc été obligé de faire de patientes recherches pour combler ces lacunes. Dans un cas, j'ai constaté que la citation de Souen Yu-sieou n'était pas exacte et que, par conséquent, quelques lignes du texte et une note entière étaient à refaire.

Les notes marginales au crayon se bornaient généralement à indiquer des recherches à faire. J'ai essayé de les utiliser de mon mieux, et dans la plupart des cas les notes que j'ai rédigées l'ont été d'après ces indications, mais dans bien des cas les recherches furent sans résultat.

^{p.VIII} Bien que le texte principal du travail soit imparfait et que P. Pelliot l'eût probablement modifié avant de le publier, je me suis abstenu d'y toucher, sauf dans quelques cas très rares, soit pour supprimer des répétitions que Pelliot avait soulignées au crayon, soit pour corriger des erreurs évidentes qui étaient généralement signalées par des indications mises au crayon dans la marge. Dans les cas douteux, je me suis borné à ajouter une note. Toutes celles que j'ai rédigées, même lorsqu'elles suivent les indications de P. Pelliot, sont mises entre crochets et

Les débuts de l'imprimerie en Chine

suivies de mes initiales.

L'ouvrage ici publié sous le titre *Les débuts de l'Imprimerie en Chine* n'est donc qu'une rédaction de premier jet, achevée vers 1928 et qui n'a pas été mise à jour. Il eût d'ailleurs été impossible de reprendre ce travail sans risquer de déformer la pensée de l'auteur. L'énorme documentation qui s'y trouve réunie, et les savantes dissertations sur des sujets controversés, seront de la plus grande utilité pour tous les chercheurs s'intéressant à l'histoire de l'imprimerie en Chine, et nous faisaient un devoir de publier ce travail, si même il n'est pas parfait.

Robert DES ROTOURS.

@

LES DÉBUTS

DE L'IMPRIMERIE EN CHINE

@

[Thomas Francis CARTER, *The invention of printing in China and its spread westward*, New York, Columbia University Press, 1925, in-8°, XVIII + 282 pages, illustré.]

Le livre de Carter est le premier ouvrage en langue européenne où l'histoire de l'imprimerie en Chine ait été traitée en assez grand détail. Il a fait l'objet de comptes rendus nombreux, dont trois, ceux de MM. Moule ([002](#)), Laufer ([003](#)) et surtout S. Kuwabara ([004](#)), ont apporté des faits nouveaux ou proposé des rectifications utiles. Bien d'autres corrections s'imposent. Or l'édition est aujourd'hui presque épuisée, et les éditeurs songent à en entreprendre une autre. On sait que Carter a été enlevé par un mal implacable quelques jours après l'apparition de son livre ; j'ai donc accepté, sans toucher au plan que Carter avait adopté, de mettre au point l'édition nouvelle. Toutefois, il me sera impossible d'y instituer en note des discussions détaillées. Aussi, tout en laissant provisoirement de côté la plupart des questions connexes que Carter a abordées également comme l'histoire du papier, du pinceau, de l'encre, des dominos, des cartes à jouer, du papier-monnaie, etc., voudrais-je examiner ici quelques textes qui n'ont pas été invoqués par lui ou qu'il n'a étudiés qu'incomplètement.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

1

Le texte du *Li tai san pao ki*

@

Le 7 juin 1847, Stanislas Julien lisait à l'Académie des Sciences de Paris une note intitulée *Documents neufs sur l'art d'imprimer à l'aide de planches en bois, de planches gravées en pierre, et de types mobiles, employé en Chine longtemps avant p.2 que l'Europe n'en fit usage* (005). Il y invoquait entre autres ce passage de l'encyclopédie *Ko tche king yuan* de 1735 (XXXIX, 2) (006) :

« Le 8^e jour du 12^e mois de la 13^e année du règne de Wenti, fondateur de la dynastie des Souei (l'an 593 de Jésus-Christ), il fut ordonné, par un décret, de recueillir les dessins usés et les textes inédits, et de les graver sur bois pour les publier. Ce fut là, ajoute l'ouvrage que nous citons, le commencement de l'imprimerie sur planches de bois ; l'on voit qu'elle a précédé de beaucoup l'époque de Fong-in-wang ou Fong-tao (à qui l'on attribue cette invention vers l'an 932).

La note de Julien a longtemps fait foi. Soit en s'en inspirant, soit en se reportant à sa source ou à d'autres analogues, Wylie, Palladius, Anderson, Douglas, Satow, Chavannes, le Père M. Tchang et encore en 1923 M. Hermann Hülle (007), ont été unanimes à admettre que la Chine avait connu l'imprimerie dès la fin du VI^e siècle. Mais, en 1919, dans *The New China Review*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(p. 412-415), M. A. Waley, se reportant au *Ko tche king yuan*, en reproduisait le texte chinois, et le traduisait ainsi :

« Lu Shên in his Yen Hsien Lu says : 'On the 8th day of the 12th month of 13th year of K'ai Huang, the Emperor Wen-ti of the Suy dynasty ordered all worn-out images and surviving Classics or Sūtras to be carved and collected'. This was the beginning of book printing, and was indeed anterior to Fêng Ying Wang.

Lou Chen, natif de Changhai, a vécu de 1477 à 1544 ; il est l'auteur de nombreux mélanges, inspirés souvent des lectures variées que lui permettait sa très belle bibliothèque (008). Son *Yen hien lou*, ou plus complètement p.3 *Ho fen yen hien lou*, rédigé sans doute, comme le titre l'indique, quand il était en fonctions au Chan-si, est une œuvre en deux chapitres (009). Je n'ai pas eu accès à cette recension originale, mais ai consulté l'ouvrage dans l'édition en un chapitre incorporée au *Pao yen t'ang pi ki* (section *Kouang-tsi*, datée de 1615 ; rééd. de 1922) ; le passage s'y trouve au folio 2 r°, et c'est une courte remarque que le *Ko tche king yuan* a reproduite intégralement et fidèlement.

Si nous passons maintenant à l'interprétation du texte, la différence essentielle entre la version de Julien et celle de M. Waley porte sur le membre de phrases [] *fei-siang yi-king si ling tiao-tchouan*. Julien avait traduit *tiao-tchouan* par « graver sur bois pour les publier » ; M. Waley comprend que *tiao* se rapporte aux « images » (= statues) qu'il faut « sculpter » et *tchouan* aux « textes », qu'il faut « réunir ». Il n'est plus alors question

Les débuts de l'imprimerie en Chine

d'« imprimer » des textes, et M. Waley conclut que le texte de Lou Chen a été « mistranslated » par Julien.

Si l'explication de M. Waley était nouvelle en Europe, elle ne l'était pas en Chine où elle avait été proposée, selon M. Asakura qui cite Carter (p. 204), dans le *Chou yin ts'ong chouo* ; c'est là un ouvrage étendu de Yuan Tong (1697-1761), qui a été imprimé, mais que nous n'avons malheureusement pas à Paris (010) ; M. Asakura a adopté, toujours d'après M. Carter, l'opinion de Yuan Tong. Plus récemment, en 1911, Ye Tö-houei a discuté à son tour la question dans son *Chou lin ts'ing houa* (I, 19-20) et, sans paraître connaître le *Chou yin ts'ong chouo* ni l'opuscule de M. Asakura, a déclaré catégoriquement que *tiao* se rapportait aux « images », et *chouan* aux « textes ». Sur cette même explication donnée indépendamment par Yuan Tong, par Ye Tö-houei et par M. Waley, Carter a conclu que, dans le texte original dont s'était inspiré Lou Chen, « il n'y a guère de doute qu'il n'est nullement question d'imprimerie ».

La question n'est pas aussi simple que M. Waley et Carter l'ont pensé, encore que sur le fond des choses je sois d'accord avec eux ; M. Kuwabara, dans son compte rendu, refuse encore de se prononcer.

Tout d'abord, on ne peut pas dire, comme le fait M. Waley, que Julien ait mal compris Lou Chen. Que Lou Chen ait mal interprété lui-même le texte sur lequel il s'appuyait, c'est possible et j'y reviendrai ; mais sa remarque finale montre que, de toute évidence, il interprétait *tiao-tchouan* au sens d'« imprimer », et Julien était fondé à traduire le texte de Lou Chen comme Lou Chen lui-même ^{p.4} l'entendait. Dans la version

Les débuts de l'imprimerie en Chine

de M. Waley, au contraire, la note de Lou Chen devient incohérente. Si, par ailleurs, Lou Chen, docteur de 1505, a fait un contresens sur le texte qu'il invoquait, ce contresens n'est pas si évident que d'autres érudits chinois ne l'aient commis après lui.

Le premier en date des écrivains qui ont suivi Lou Chen est, à ma connaissance, Hou Ying-lin (1551-1588) dans son *Chao che chan fang pi ts'ong* (011). Julien l'avait déjà nommé d'après une citation du *Ko tche king yuan*, et Carter, qui n'a pas eu non plus d'autre source, dit (p. 203) que le témoignage de Hou Ying-lin se borne à ceci : « Block printing had its birth at the beginning of the Sui dynasty » (012). Mais la citation du *Ko tche king yuan* est ici extrêmement abrégée. Le texte original de Hou Ying-lin (013) reproduit en réalité, en y renvoyant expressément, tout le texte du *Ho fen yen hien lou*, mais en écrivant *tiao-pan*, « graver des planches [de bois pour l'impression] », au lieu de *tiao-tchouan*. Dans la suite du texte, Hou Ying-lin se demande bien comment il se fait qu'en ce cas l'imprimerie ne se soit pas développée sous les T'ang ; mais il écarte cette difficulté en disant que, sous les Souei, on n'a sans doute imprimé que des textes et des images bouddhiques, et que ce n'est qu'à partir du milieu des T'ang qu'on a commencé d'utiliser l'imprimerie pour d'autres ouvrages.

Peu avant la chute des Ming, Fang Yi-tche a publié, en 1643, son *T'ong ya* dont, plus d'un siècle après, les commissaires du *Sseu k'ou...* (119, 11-13) font un éloge presque sans réserves. Or, dans un paragraphe qu'il consacre à l'histoire de l'imprimerie, Fang Yi-tche, sans nommer Hou Ying-lin, le suit à peu près

Les débuts de l'imprimerie en Chine

textuellement, et reproduit sa version du texte de Lou Chen, avec la fausse leçon *tiao-pan*.

Sous la dynastie mandchoue, le texte de Lou Chen a été repris et accepté assez souvent (encore que le *Ho fen yen hien lou* ne soit pas toujours mentionné expressément) ; tel est le cas par exemple dans le *Ko tche king yuan* lui-même, dans le *Che wou yuan houei* de 1796-1797 (014), dans le *Ming yu souei lou* de 1812 (015), dans le *Po t'ong pien lan* de p.5 1822 (016). Je note que le *Ming yu souei lou* reproduit l'indication de l'ordre impérial de 593, avec la notation précise du mois et du jour, mais en l'attribuant au *Souei chou* ; en outre il écrit *tiao-k'o*, « graver [des planches d'imprimerie] » au lieu de *tiao-tchouan*. Tous ces auteurs ont compris ici comme Lou Chen.

Plus intéressant est le cas de Jouan Kouei-cheng (1727-1789 (017)) parce que ce personnage est un lettré connu. Dans son *Tch'a yu k'o houa* (018), Jouan Kouei-cheng consacre plusieurs paragraphes à l'histoire de l'imprimerie. Dans l'un d'eux, après avoir invoqué pour les T'ang un texte de Sseu-k'ong T'ou sur lequel je reviendrai plus loin, Jouan Kouei-cheng ajoute : « En outre, d'après le *Souei chou*, l'empereur Wen ordonna de *tiao-tchouan* les images abolies et les *sūtra* délaissés ; c'est donc que sous les Souei et sous les T'ang on avait déjà l'imprimerie (*k'o-yin*). » Il est évident, par ce texte, que Jouan Kouei-cheng comprenait *tiao-tchouan* comme l'avait fait Lou Chen. Quant à la mention du *Souei chou*, il est bien probable que c'est là, comme plus tard chez P'ang Yuan, une addition erronée au texte de Lou Chen où aucune source n'était indiquée. On notera cependant que Jouan Kouei-cheng n'a pu copier P'ang Yuan qui lui est très

Les débuts de l'imprimerie en Chine

sensiblement postérieur ; d'autre part, P'ang Yuan n'a pas puisé chez Jouan Kouei-cheng, puisqu'il indique le mois et le jour que Jouan Kouei-cheng ne donnait pas. Le plus simple paraît d'admettre que P'ang Yuan a copié directement Lou Chen ou une encyclopédie qui citait Lou Chen, mais a connu aussi le *Tch'a yu k'o houa*. Par ailleurs il n'aura pas pris la peine de vérifier dans le *Souei chou* si le texte s'y trouvait vraiment.

Un autre érudit de valeur, Tchang Tchou ([019](#)), a encore enchéri sur Jouan ^{p.6} Kouei-cheng. Dans son *Chou tien* de 1817-1818 ([020](#)), Tchang Tchou parle des éditions des classiques faites en Sseu-tch'ouan au X^e siècle. A ce propos, il rappelle que l'imprimerie a existé en Chine dès les T'ang, et même, ajoute-t-il, dès les Souei : témoin l'ordre impérial de la 13^e année *k'ai-houang*, pour lequel il donne absolument le texte de Lou Chen, mais sans citer Lou Chen, et renvoie, comme source, au *Souei wen tche*, c'est-à-dire aux chapitres *yi-wen-tche* du *Souei chou*. Mais les chapitres bibliographiques du *Souei chou* sont appelés *king-tsi-tche* et non *yi-wen-tche*, et surtout le texte invoqué par Tchang Tchou n'y figure pas. Sans se reporter au *Souei chou*, Tchang Tchou aura développé malencontreusement l'indication inexacte qu'il trouvait déjà chez Jouan Kouei-cheng et chez P'ang Yuan.

Dans son *Tch'ang t'an ts'ong lou* de 1848, I, 13, Li Yuan-fou s'inspire de Jouan Kouei-cheng qu'il nomme, et lui aussi cite l'ordre de la 13^e année *k'ai-houang* comme preuve de l'usage de l'imprimerie en Chine dès l'époque des Souei.

Encore en 1889, dans son *Tchouan hi lou ts'ong chou*, Fou Yun-long, préfaçant un fragment d'un prétendu *Wen siuan*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

imprimé au Japon en 913 et qui est d'ailleurs un faux, reproduisait le texte de Lou Chen et le résumé de celui de Hou Ying-lin tels qu'on les trouve dans le *Ko tche king yuan*, en remplaçant toutefois *tiao-tchouan* par *tiao-k'o*. Tout récemment, le *Ts'eu yuan* invoquait encore Lou Chen et Hou Ying-lin pour établir que l'imprimerie avait existé dès les Souei. Et lorsqu'en 1918 la « Commercial Press » de Changhai a publié sur l'histoire de l'imprimerie en Chine l'opuscule *Tchong kouo tiao pan yuan lieou k'ao* dont Carter s'est tant servi (021), cet opuscule s'ouvre par la citation du *Ho fen yen hien lou* ; toutefois il écrit *tiao-tsao* « exécuter par gravure », au lieu de *tiao-tchouan*.

Aucun auteur chinois, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, ne semble s'être préoccupé de retrouver la source où Lou Chen avait puisé. L'information est revenue du Japon. Je ne sais à quel érudit japonais elle est due en premier lieu, mais c'est Shimada Kan qui l'a fait connaître en Chine, au chapitre 2, fol. 3 r^o de son *Kobun kyūsho kō*, paru en 1904 ; la source de Lou Chen est la bibliographie et chronique bouddhique bien connue *Li tai san pao ki*, due à Fei Tch'ang-fang et p.7 achevée en 597 (022). Ce renseignement avait échappé à M. Waley quand celui-ci rédigeait sa note de 1919 ; il avait cependant passé déjà en 1908 dans le *Ming cha chan che che pi lou* de M. Lo Tchen-yu, en 1911 dans le *Chou lin ts'ing houa* de Ye Tö-houei, et plus récemment dans le *Ts'eu yuan* (s. v. *tiao-pan*) et dans le *Tchong kouo tiao pan yuan lieou k'ao*.

Le texte du *Li tai san pao ki* porte bien *tiao-tchouan* et, avant l'apparition du livre de Shimada Kan, un savant japonais, Ichimura Kidō, tout comme plus anciennement Yuan Tong et de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

nos jours Ye Tö-houei et M. Waley, avait proposé de rapporter *tiao* à *siang* et *tchouan* à *king* ; il n'était alors plus question de graver (et d'imprimer) des textes. M. Shimada opposait à M. Ichimura un argument déplorable. Selon lui, la note de Lou Chen a *tiao-pan* et non *tiao-tchouan* ; or Lou Chen vivait au milieu des Ming et pouvait avoir eu accès à des éditions anciennes du *Li tai san pao ki* ; Shimada supposait donc que quelque édition des Song du *Tripitaka* avait eu *tiao-pan* et non *tiao-tchouan*. La seule conclusion à tirer de cette argumentation est que Shimadan Kan ne s'est pas reporté au *Ho fen yen hien lou* lui-même, où il y a bien *tiao-tchouan*, et s'est contenté de consulter, peut-être même indirectement, le *Chao che chan fang pi ts'ong* de Hou Ying-lin, où, dans la citation de Lou Chen, *tiao-pan* est substitué à *tiao-tchouan*. En principe, il serait invraisemblable que Lou Chen, au milieu des Ming, eût consulté une édition du *Tripitaka* des Song. En fait, le *Tripitaka* de Tōkyō n'indique aucune variante dans les éditions de Corée, des Song, des Yuan ou des Ming pour le présent passage. De plus, le *Ho fen yen hien lou*, dans l'édition du *Pao yen t'ang pi ki*, a bien *tiao-tchouan* comme le *Li tai san pao ki*, et non pas *tiao-pan*. Or il est bien certain que ce ne sont pas des éditeurs postérieurs, ignorants de la source de Lou Chen, qui, par une correction savante, seraient allés fouiller le *Li tai san pao ki* pour substituer son *tiao-tchouan* à un *tiao-pan* employé originellement par Lou Chen. La vérité est que *tiao-tchouan* choquait Hou Ying-lin et qu'il l'a remplacé arbitrairement par *tiao-pan*, tout comme d'autres par la suite, et pour la même raison, ont corrigé non moins arbitrairement en *tiao-k'ou* ou en *tiao-tsao*. Mais le plus curieux est que Ye Tö-houei, qui attaque l'interprétation de Shimada Kan et affirme que, dans

Les débuts de l'imprimerie en Chine

le *tiao-tchouan* du *Li tai san pao ki*, *tiao* se rapporte aux « images » et *tchouan* aux *sūtra*, ne s'est pas reporté non plus à l'ouvrage de Lou Chen et ne s'est pas aperçu que Shimada Kan prêtait à Lou Chen une leçon que celui-ci ne donnait pas. Ye Tö-houei croit triompher par un autre argument ; Shimada Kan, dit-il, n'a pas réfléchi que, si on pouvait « graver les planches » de textes, on ne pouvait pas « graver les planches » d'images. Ce raisonnement n'est pas convaincant, car il ne vaut qu'en tant que *siang*, « image », s'applique à une ^{p.8} statue ; mais si *tiao-tchouan* pouvait signifier « graver (pour imprimer) », rien n'empêcherait d'admettre qu'il s'agit d'estampes pour lesquelles on peut et on doit « graver des planches » ; le nom de *fo-siang* « images de Buddha », est celui qui a été très naturellement employé, par exemple, par M. Lo Tchen-yu, pour parler des estampes bouddhiques du X^e siècle que j'ai rapportées de Touen-houang.

Après que Shimada Kan eut fait connaître en Chine le passage du *Li tai san pao ki*, il s'est encore trouvé des savants autorisés pour admettre que l'imprimerie avait existé en Chine dès les Souei. C'est ainsi que Wang Jen-tsiun, en 1908, disait que « la gravure des planches (d'imprimerie) a commencé sous les Souei et les T'ang » (023). Bien plus, M. Lo Tchen-yu lui-même, renvoyant expressément à Shimada Kan pour le texte du *Li tai san pao ki*, ajoutait : « En s'appuyant sur le *Li tai san pao ki*, [Shimada Kan] dit qu'au temps des Souei il y avait déjà des textes imprimés. Cette parole paraît mériter créance » (024). Sans doute Ye Tö-houei a reproché ensuite à M. Lo d'avoir suivi ici Shimada ; il n'en reste pas moins qu'un savant chinois éminent

Les débuts de l'imprimerie en Chine

et très averti n'a pas reculé en 1908 devant l'interprétation de *tiao-tchouan* par « graver (des planches d'imprimerie) » (025).

Enfin, même après les discussions qui se sont produites en Chine, au Japon et en Europe, M. Kuwabara, dans son compte rendu du livre de Carter, se refuse à considérer la question comme tranchée dès à présent dans le sens que Carter a admis ; pour lui, il n'est pas exclu que *tiao-tchouan* puisse avoir le sens de *tiao-tsao* « graver (pour imprimer) ». En 1936, K. T. Wu (Wou Kouang-ts'ing), dans son intéressant article du *T'ien Hsia Monthly*, III, 137-160, *The development of printing in China*, se refuse bien à admettre qu'on ait connu l'imprimerie en Chine dès les Souei, mais non pas parce que le texte toujours invoqué n'aurait pas le sens qu'on lui a prêté ; selon K. T. Wu (p. 146), l'imprimerie n'existait pas sous les Souei, car autrement l'Empereur T'ai-tsong des T'ang (627-649) y aurait certainement recouru « au lieu de choisir des lettrés pour copier péniblement les livres au Hong-wen-yuan ». Argument déplorable si on se rappelle quelle opposition des lettrés il fallut vaincre plus tard quand on voulut utiliser pour la littérature profane, et en particulier pour les classiques, l'imprimerie déjà en usage depuis longtemps chez les bouddhistes et les taoïstes.

Tout en inclinant à l'opinion de Yuan Tong, d'Ichimura, de Ye Tö-houei ^{p.9} et de M. Waley, je m'étais d'abord demandé s'il était possible qu'une faute de texte se fût introduite anciennement dans le *Li tai san pao ki*, dès avant les premières éditions imprimées du Canon ; mais je ne trouve aucun indice en faveur d'une telle solution. D'autre part, l'expression *tiao-tchouan*, si elle devait signifier « graver (pour imprimer) », serait assez

Les débuts de l'imprimerie en Chine

anormale pour faire l'objet d'une glose dans les *yin-yi* ; or ils sont muets à son sujet (026). Mais surtout, pour nous décider, il n'est pas sans intérêt de nous préoccuper du contexte, ce que même les auteurs qui ont connu le passage du *Li tai san pao ki* ne paraissent pas avoir fait.

Fei Tch'ang-fang écrivait en 597, sous l'empereur Wen des Souei, lequel avait fondé sa dynastie en 581. En 595, l'empereur Wen avait ordonné de compiler à l'usage du public un *Tchong king fa che* en 10 chapitres où seraient rassemblées les règles de conduite formulées par le Buddha dans les *sūtra*, au lieu que les *vinaya*, où il est question des fautes des moines, ne doivent pas être connus des laïcs. C'est dans sa notice de cet ouvrage de 595 que Fei Tchang-fang, en bon courtisan, a longuement rappelé tous les services rendus au bouddhisme par l'empereur Wen depuis son avènement jusqu'en 597. Les persécutions antérieures avaient beaucoup nui à la religion. Autrefois, au temps des destructions (*houei fei*) de l'empereur T'ai-wou des Wei (424-452), c'est à peine dans quelques districts que les *sūtra* et les images avaient survécu ; dans la période *kien-tō* (572-577) de l'empereur Wou des Tcheou, on avait fondu les Buddha et brûlé les *sūtra*, chassé les moines et détruits les *stūpa*. Mais l'empereur Wen avait réparé ces désastres. En particulier un édit de 581 avait prescrit de restituer aux temples les anciens objets de métal qui leur avaient appartenu et de placer dans les lieux du culte les « statues de bois et de pierre » qui subsistaient encore. Enfin, le 8^e jour du 12^e mois de la 13^e année *k'ai-houang* (5 janvier 594) (027), l'empereur Wen avait publié au nom de tout l'empire un acte de contrition que Fei Tchang-fang reproduit intégralement. On y lit entre autres que, lors des troubles des

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tcheou, « les *stūpa* et les temples ont été détruits, les *sūtra* et les images (*king-siang*) ont péri » ; aujourd'hui « les fondations renversées et les vestiges détruits seront à nouveau rendus à la splendeur ; les images abolies et les *sūtra* délaissés doivent tous être *tiao-tchouan* » (028). Et ^{p.10} pour ces « *sūtra* et images détruits et abolis », l'empereur, qui ne prend ici que le nom de « un tel, disciple du Buddha », donnera respectueusement 120.000 pièces de soie, l'impératrice 120.000, et les grands et le peuple en donneront ensemble un million (029).

On comprend, vu le sujet de ce texte fort long et la date à laquelle lui-même l'écrivait, que Fei Tch'ang-fang l'ait fait entrer tout entier dans sa compilation ; mais on s'explique aussi qu'il n'ait pas été reproduit dans le *Souei chou*. Et surtout on voit de reste que la phrase où se trouve l'expression *tiao-tchouan* ne se rapporte pas à un procédé spécial comme le serait l'imprimerie. Il s'agit d'un ordre général de restauration des temples et de réfection des images et des *sūtra*. Quant à ces « images », si on se reporte aux textes précédents, en particulier à ceux où il est question de Buddha qui ont été fondus et d'images de pierre et de bois, il apparaîtra bien qu'« images » doit être pris ici dans le même sens et qu'il s'agit de statues qu'il faut « sculpter ». Tel était le sens de *tiao*, le mot ne peut naturellement se rapporter qu'aux images et non aux *sūtra*. Reste *tchouan* « réunir », « compiler », « composer (un ouvrage) ». Comme il faut un mot qui s'applique aux *sūtra*, nous sommes bien obligés d'admettre que c'est *tchouan*. Mais quand Lou Chen eut isolé la phrase du *Li tai san pao ki*, le sens véritable des mots *tiao* et *tchouan* était devenu moins manifeste. L'autorité de la chose écrite s'est

Les débuts de l'imprimerie en Chine

imposée après lui, et on a voulu que, comme il l'avait dit, la phrase visât l'imprimerie. Mais on avait tout de même bien le sentiment que *tiao-tchouan* ne pouvait guère signifier « graver (pour l'impression) », et c'est pourquoi les successeurs de Lou Chen ont altéré la phrase que lui-même avait du moins copié correctement, et à *tiao-tchouan*, ils ont substitué d'abord *tiao-pan*, puis *tiao-k'ô* et *tiao-tsao*.

En définitive, aussi décidément que Ye Tö-houei et M. Waley, je suis d'avis que l'acte de contrition de l'empereur Wen n'a rien à voir avec l'histoire réelle de l'imprimerie en Chine. Mais peut-être valait-il de le montrer en détail une bonne fois.

@

2

Les images à légende soi-disant imprimée de 607 de notre ère

@

La revue *Kokka* de juillet 1925 a reproduit deux images bouddhiques peintes sur papier, qui proviendraient de Touen-houang et ont été acquises à Pékin ou à Tientsin en 1925 ; au bas de ces deux images est une légende assez longue portant que ces images ont été exécutées dans la 3^e année *ta-ye* des Souei, c'est-à-dire en 607. L'auteur de l'article estime que les inscriptions semblent avoir été imprimées avec des caractères mobiles en bois (030). Dans son p.11 compte rendu de Carter, M. Kuwabara dit que, si cette opinion est fondée, ce serait la confirmation de la théorie selon laquelle l'imprimerie aurait existé en Chine sous les Souei. Évidemment, la découverte serait d'importance, puisque ce ne serait pas seulement la xylographie qui serait ainsi attestée dès le début du VII^e siècle, mais l'imprimerie en caractères mobiles. En réalité, il y a eu sur le marché à Tientsin et à Pékin, en 1925-1926, un lot assez nombreux de ces peintures à inscription de 607, et aussi d'autres peintures de dimensions et de dates variables qui s'échelonnent à travers le VII^e et le VIII^e siècle ; toutes auraient été mises en vente à la mort d'un lettré chinois qui se serait trouvé à Touen-houang vers le même temps que Sir Aurel Stein et moi-même. A vrai dire, j'ai éprouvé de prime abord quelques soupçons devant cette brusque apparition en 1925-1926 de tant d'œuvres soi-disant provenant de Touen-houang, toutes de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

même style, et si différentes de toutes celles que Sir Aurel Stein et moi-même avons recueillies sur place. Mais j'ai vu pas mal des originaux, tant à New-York qu'à Paris, et il y a aussi en apparence certains arguments assez forts en faveur de l'authenticité ; c'est là toutefois une question que je me réserve de discuter ailleurs. Le seul point qui nous intéresse ici, c'est que les inscriptions de 607, je crois pouvoir l'affirmer, sont manuscrites ; en tout état de cause, ces images ne doivent donc pas entrer en ligne de compte pour l'histoire de l'imprimerie en Chine.

@

La prétendue « *dhāranī* des Souei »

@

Parmi les imprimés que j'ai rapportés de Touen-houang, il s'en trouve un daté de 980 et qui est intitulé *Ta souei k'ieou t'o lo ni*. L'auteur du *Tchong kouo t'iao pan yuan lieou k'ao* a compris *ta souei* au sens de « les grands Souei », et veut que ce soit là la reproduction, faite en 980 sous les Song, d'un imprimé des Souei. C'est naturellement absurde. Le mot [a] *souei* n'est ici qu'un substitut de [b] *souei* ; la *Ta souei k'ieou t'o lo ni* est la *dhāranī* qui se trouve dans le n° 1042 de Nanjiō, dont le titre abrégé est *Ta souei k'ieou t'o lo ni king* ; ce *sūtra* n'a d'ailleurs été traduit en chinois que dans la seconde moitié du VIII^e siècle.

@

Une prétendue édition bouddhique de 655

@

Le *Tchong ko tiao pan yuan lieou k'ao* (p. 3) dit qu'il se conserve au Japon un exemplaire du *A p'i-ta-mo ta p'i-p'o-so* [lire *cha*] *louen* imprimé la 6^e année *yong-houei*, c'est-à-dire en 655. Bien que Lieou-ngan n'indique pas la source de son information, c'est certainement le *Ming cha chan che che pi lou* de M. Lo Tchen-yu, où on lit au fol. 14 r^o : « J'ai vu, dans la collection du Japonais M. Mitsui Takakata, *tseu* Chōpyō, le chapitre 164 d'un *A-p'i-ta-mo ta p'i-p'o-ch'a louen* de la 6^e année *yong-houei* (655). Au dos, il y avait un cartouche vermillon en écriture *k'ai* p.12 [imprimé au moyen d'une tablette] de bois gravée ; le texte en était des neuf caractères suivants : [...] « Texte arrêté véritable, écrit par le *nei-che* Sou des grands T'ang » ; [ce cartouche] est semblable au cartouche vermillon « Papier du *Tripitaka* du *Kin-sou-chan* » (031) au dos du papier du *Tripitaka* (*tsang-king*) des Song. C'est là une preuve décisive de [l'existence de] la gravure sur bois (*k'o-mou*) sous les T'ang. » Malgré toute l'autorité qui s'attache au nom de M. Lo Tchen-yu, il y a là une erreur certaine. Aucune allusion à une telle édition ne se trouve dans le *Keiseki hōkoshi* de Mori Tatsuyuki, dans le *Je pen fang chou tche* ou le *Lieou tchen p'ou* de Yang Cheou-king, ni surtout dans le somptueux *Hōsho yoroku* de M. Wada Ishirō paru en 1918. En outre, l'ouvrage en question est une traduction de Hiuan-tsang (Nanjiō, n^o 1263), entreprise par

Les débuts de l'imprimerie en Chine

ordre impérial seulement en 656, et dont nous savons que 70 chapitres sur 200 étaient encore seuls achevés au milieu de 657 ([032](#)) ; l'œuvre complète n'a dû exister qu'en 659 ; une édition de 655 est donc de toute manière hors de question, et en particulier pour le chapitre 164. On pourrait songer à une édition de la fin des T'ang, mais la date de 655, fautive de toute façon, éveille des soupçons.

@

Les feuillets du *K'ai yuan tsa pao*

@

Le *Tchang kouo tiao pan yuan lieou k'ao* (p. 2-3) a le passage suivant : « Récemment M. Yang de Kiang-ling possédait 7 feuillets du *K'ai yuan tsa pao* [Note du texte : La collection littéraire de Souen K'o-tche a le texte d'un « (morceau) écrit en lisant le *K'ai yuan tsa pao* » ; il doit s'agir du même ouvrage], et disait que c'était un exemplaire imprimé sous les ^{p.13} T'ang. Il y avait 13 lignes par feuillet, et 15 caractères par ligne ; les caractères étaient de la dimension d'une sapèque ; il y avait une ligne gravée autour du texte, mais pas de division au milieu du feuillet ; c'était encore la disposition des fascicules manuscrits des T'ang. Le texte était relié en « papillon » (033) ; l'encre avait bu et on ne pouvait pas bien lire [le texte]....C'est là un des quelques ouvrages [imprimés] sous les T'ang qui aient survécu. »

M. Yang de Kiang-ling est à peu près sûrement le bibliophile érudit Yang Cheou-king, né en 1838, et qui est mort en 1915 ou 1916 ; il avait rapporté du Japon, où il s'était rendu en 1880, une collection importante d'imprimés et de manuscrits anciens. Souen K'o-tche est le *tseu* d'un écrivain des T'ang, Souen Ts'iao, docteur de 855 (034). Le morceau consacré par Souen Ts'iao au *K'ai yuan tsa pao* est connu en effet, et on le trouve, daté de 851, tant dans la collection littéraire de cet écrivain que dans le *T'ang wen souei* ; de là il a passé dans le *Ts'iuan t'ang wen*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(chap. 795, f. 7-8) [\(035\)](#) ; il s'agissait de plusieurs dizaines de feuilles de notes prises au jour le jour sur les événements de la Cour, d'ailleurs sans titre, et les remarques de Souen Ts'iao ne sont pas sans intérêt pour les antécédents de la Gazette de Pékin. Mais, depuis les T'ang, on a perdu toute trace de ce *K'ai yuan tsa pao*. Si Yang Cheou-king l'eût retrouvé, il en aurait parlé et l'aurait publié quelque part ; or, je ne vois rien à son sujet dans les œuvres de Yang Cheou-king, et aucun spécimen n'en est donné dans les deux recueils de fac-similés publiés par Yang Cheou-king, son *Lieou tchen p'ou* de 1901, ni la deuxième série parue, posthume, en 1917. D'ailleurs, le caractère même du *K'ai yuan tsa pao* rend invraisemblable qu'on l'ait imprimé immédiatement, et, de même, qu'on l'ait fait peu après 851, avec le titre arbitrairement donné par Souen Ts'iao. Il doit y avoir, à la base du récit que le *Tchang kouo tiao pan yuan lieou k'ao* reproduit, une mystification dont le caractère et l'origine m'échappent. Yang Cheou-king était d'ailleurs d'une probité douteuse (cf. à ce sujet le *Chou lin ts'ing houa* de Ye Tö-houei, X, 7-8), et il est possible qu'il ait tenté vis-à-vis d'amateurs crédules une fraude dont il ne s'est pas vanté dans ses livres.

@

Les *chou-pen* des six dynasties et des T'ang

@

Shimada Kan, qui croyait que l'acte de contrition de 593 faisait mention de l'imprimerie, a cru pouvoir montrer que l'imprimerie remontait en Chine ^{p.14} encore un peu plus haut. Dans le *Yen che kia hiun* de Yen Tche-t'ouei (mort après 591) (036), dans le *Yu tchou pao tien* des Souei (037), dans une citation de Lieou Hiuan des Souei (038), dans deux passages du commentaire de Yen Che-kou au *Ts'ien han chou* (039), il relève l'indication de variantes données d'après des *chou-pen* et a conclu que, dès le VI^e siècle, c'était là un terme qui devait s'employer pour les manuscrits et ne pouvait s'expliquer que par opposition à des exemplaires imprimés ; l'imprimerie aurait donc existé en Chine dès le troisième quart du VI^e siècle, et aurait été employée dès le début pour des œuvres de littérature laïque.

Tout ce raisonnement est d'une insigne faiblesse, et on s'étonne que Shimada Kan, bibliophile et très versé dans la critique de texte, ait pu le tenir. En se reportant aux passages qu'il cite, on voit clairement qu'il ne faut pas prendre *chou-pen* au sens d'exemplaires manuscrits opposés à des imprimés. Yen Tche-t'ouei ne parle pas de *chou-pen*, en donnant à cette expression une valeur absolue, mais par exemple de *kiang-nan chou-pen* qu'il oppose à des *ho-pei chou-pen*, c'est-à-dire qu'il oppose des « exemplaires du sud du Fleuve Bleu » à des « exemplaires du nord du Fleuve Jaune ». Le *Yu tchou pao tien*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

cite plusieurs leçons pour un même caractère, et ajoute *kiai yi chou-pen*, c'est-à-dire que ces leçons « dépendent des exemplaires ». Quant à Lieou Hiuan et à Yen Che-kou, ils indiquent des variantes que fournissent les *kin chou-pen*, c'est-à-dire « les exemplaires actuels ». *Chou-pen* n'est qu'un synonyme de *pen*, « exemplaire », que les mêmes auteurs emploient également, et il est clair que tous ces exemplaires étaient manuscrits.

@

Le texte du pèlerin Yi-tsing (692)

@

Le pèlerin Yi-tsing, qui avait séjourné dans l'Inde de 673 à 685, s'était ensuite établi à Srīvijaya, c'est-à-dire à Palembang dans l'île de Sumatra ; en 689, il revint à Canton pour quatre mois, puis repartit pour Palembang, d'où en 692 il envoya en Chine son *Nan hai ki kouei nei fa tchouan*, qui est un exposé des pratiques du bouddhisme dans l'Inde et dans l'Insulinde. A la page 150 de la traduction que M. Takakusu a donnée de l'ouvrage en 1898 sous le titre de *A record of the Buddhist religion, etc.*, on lit la phrase suivante : « The priests and the laymen in India make Kaityas or images with earth, or impress the Buddha's image on silk or paper, and worship it with offerings wherever they go. » Tel est le passage où, dans une p.15 communication faite en mai 1825 à la Société d'Histoire et mentionnée dans le *Shigaku zasshi* de juin 1925 (que je n'ai pas), le professeur Fujita a proposé de voir le plus ancien témoignage relatif à l'imprimerie. Que vaut cette théorie sur laquelle M. Kuwabara, tout en la signalant (p. 126), réserve son jugement ?

Le texte original (*Tripit.* de Tōkyō) est le suivant : [] « [Dans l'Inde] on fait des *caitya* d'argile et on moule par pression des images d'argile ; ou encore on [les] imprime sur de la gaze de soie ou sur du papier, et on leur fait des offrandes là où on se trouve. »

Les débuts de l'imprimerie en Chine

En gros, ce texte est clair. Yi-tsing, qui vient de parler des hommages que, dans l'Inde, on rend aux statues et statuettes des temples, passe maintenant aux images portatives que chacun pouvait emporter dans ses déplacements. La première mention s'applique aux petits *stūpa* d'argile dont on connaît aujourd'hui des spécimens nombreux ; la seconde vise ces plaquettes et images en relief plus ou moins accentué qu'on exécutait avec des moules et que l'Inde a connues comme l'Insulinde de la Chine. Restent les images « imprimées », sur soie ou sur papier, où M. Fujita a pensé voir le plus ancien témoignage relatif à l'imprimerie.

Tout dépend de la valeur qu'on donne au mot *yin*. Comme on sait, le terme s'applique avant tout à un sceau ; il signifie « sceau », et « sceller », et le passage du sens de « sceau », « sceller », à celui d'« imprimer [avec des planches xylographiques ou en caractères mobiles] » est si naturel qu'on le retrouve dans le turc *basma*, d'abord « sceau », et ensuite « impression », *basqaq* « fonctionnaire muni d'un sceau » (de la racine *bas-* « presser »), et que le verbe mongol correspondant *daru-*, au propre « presser », entre dans le nom du *darughač'in*, c'est-à-dire du « fonctionnaire muni d'un sceau », mais signifie aussi « imprimer ». Notre mot « imprimer » lui-même signifie étymologiquement « presser sur », « presser dans », et en français, on « imprime » un sceau ou un cachet.

Carter a consacré le second chapitre de son livre à l'étude des anciens sceaux chinois, qui sont, selon lui, à la base de l'invention de l'imprimerie xylographique. Je crois, en effet, que les sceaux sont un des éléments qui ont suggéré l'idée de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

l'imprimerie ; dès les *Han* tout au moins, ils étaient gravés en caractères inversés, qui apparaissaient en sens direct quand on les appliquait. Les stèles sur pierre au contraire, telles que celles des classiques gravés au II^e siècle de notre ère, donnaient bien des ouvrages entiers, mais étaient gravées en sens p.16 direct ; elles ne pouvaient servir qu'à la copie, et plus tard à l'estampage. Toutefois il est un point essentiel sur lequel l'attention de Carter ne s'est pas portée. En s'inspirant surtout du *Yin tien* de 1722 ([040](#)), Carter a bien parlé de cachets imprimés en rouge sur blanc, ou en blanc sur rouge, mais il ne dit rien du principe capital qui sépare les deux types. Les cachets chinois des Han et du début des Six Dynasties étaient généralement appliqués sur de la glaise ou de la cire, et étaient eux-mêmes gravés en creux ; ils venaient donc en relief sur la glaise ou la cire. Quand on les appliquait sur une surface plane, il fallait les encrer, le plus souvent avec du vermillon, et les caractères venaient alors en blanc sur fond rouge. Pour autant que nous puissions en juger, ce n'est que vers l'an 500 qu'on imagina de graver des sceaux en relief, qui, imprimés avec du vermillon, vinrent alors en rouge sur fond blanc. Il y avait là une étape nécessaire à franchir avant que les sceaux pussent suggérer l'idée de l'imprimerie xylographique, où les caractères doivent être gravés inversés et en relief.

Dès ce moment, c'est-à-dire à partir de l'an 500 environ, la voie était ouverte et l'imprimerie dut naître très progressivement. Comme l'a dit Carter, elle dut s'appliquer d'abord, sous une forme très rudimentaire, à des charmes et à des images. Carter a cité d'après le *Ko tche king yuan*, 40, 2

Les débuts de l'imprimerie en Chine

r° (041), un passage de l'encyclopédie *Tch'ou hio ki* compilée en 725 par Siu Kien et autres, et qu'il traduit ainsi : « The Taoist priests cut seals out of the heart of date wood. They are four inches square. » Mais le texte complet, qu'il eût pu trouver dans le *Yin tien* (V, 21 v°), dit (042) : [] « La *Recette pour soumettre (043) les tigres et les panthères* du seigneur Houang dit : Un religieux taoïste doit graver le cœur d'un [morceau de bois de] jujubier et en faire un charme (*yin*) ayant quatre pouces de côté. » Nous n'avons pas le reste de la recette et j'ignore quand vivait le « seigneur Houang », si tant est qu'il ait jamais vécu, mais il est évident que nous avons affaire ici à un sceau-charme du même genre que ceux de même dimension et de même destination, portant 120 caractères, dont il est déjà question dans les écrits du taoïste Ko Hong, mort entre p.17 326 et 334 à l'âge de 80 ans (044) ; dans le texte de Ko Hong, ces sceaux-charmes s'imprimaient sur de l'argile, et il est très possible qu'à cette date ils aient encore été gravés en creux. Comme on voit, le texte cité par le *Tch'ou hio ki* ne contient encore rien qui puisse être interprété comme une xylographie même rudimentaire ; nous retiendrons toutefois l'emploi du bois de jujubier ; sous les Han, le bois favori pour les charmes était le pêcher ; toutefois, c'est le bois de jujubier qui nous sera attesté comme employé dès le VIII^e siècle pour graver des textes, et la xylographie ultérieure emploiera le jujubier et le poirier. La « recette » du seigneur Houang donne ici une précision qu'au début du IV^e siècle Ko Hong ne fournissait pas.

Mais il y a dans les histoires dynastique un texte qui, je crois, n'a pas encore été cité, et qui est peut-être d'une importance

Les débuts de l'imprimerie en Chine

plus grande. Le *Souei chou* ou *Histoire des Souei* (581-617), rédigé dans le second quart du VII^e siècle, contient dans ses chapitres bibliographiques une description des rites du taoïsme où on lit entre autres ceci (35, 12 v^o) : [] « De plus, avec du bois [les prêtres taoïstes] font des charmes (*yin*), sur lesquels ils gravent les constellations, le soleil et la lune. En retenant leur respiration, ils les tiennent en main et les impriment. Beaucoup de malades sont guéris [par là]. » Évidemment ici encore le texte est assez amphibologique. Il pourrait s'agir à la rigueur d'une impression sur l'argile ou le sable exécutée au moyen d'une tablette gravée en creux, et en présence du malade qu'on veut guérir. Mais les chances me paraissent être plutôt, à cette date, pour qu'il s'agisse déjà de charmes vraiment imprimés au moyen de tablettes analogues aux sceaux de cette époque, c'est-à-dire où les images étaient gravées inversées et en relief. Ces charmes, pour être efficaces, durent avoir été imprimés en observant les rites respiratoires qui jouaient un si grand rôle dans les pratiques taoïques ; et selon toute vraisemblance, ils étaient imprimés sur papier.

Reprenons maintenant de ce point de vue la phrase de Yit-sing « ou bien ils impriment [ces images] sur de la gaze de soie ou du papier ». À la fin du VII^e siècle ces mots n'ont en eux-mêmes rien qui doive surprendre. Les bouddhistes naturellement ne demeuraient pas en reste avec les taoïstes pour satisfaire les besoins religieux de la masse. Eux aussi ont donc gravé sur des plaquettes de bois, en sens inverse et en relief, des images que l'impression permettait de multiplier. L'intérêt du texte de Yit-sing est que ce texte est le premier à nous dire expressément que ces images étaient imprimées sur de la soie et sur du

Les débuts de l'imprimerie en Chine

papier : mais si cette précision est la bienvenue, elle ne fait que confirmer ce que nous attendions. Il ne s'agit pas d'ailleurs pour Yi-tsing de nous révéler ^{p.18} une nouveauté, et sa phrase tout à fait incidente laisse supposer que ses quatre mots seront bien compris en Chine ; c'est donc que le même procédé était employé en Chine couramment. Il est plus difficile de dire s'il s'agissait dans l'Inde d'un développement indigène ou d'un procédé importé. Dans la seconde moitié du VII^e siècle, la soie était connue dans l'Inde depuis des siècles, mais il n'en était pas de même du papier, pour lequel, même sous les T'ang, il ne semble pas qu'on ait eu de nom indigène dans l'Inde ; en « sanscrit » d'Asie centrale, les vocabulaires sanscrits-chinois des T'ang appellent le papier « *kakari* » ou « *kākali* », c'est-à-dire d'un terme apparenté à ce mystérieux *kāyaḍ* qui est devenu le nom du papier dans le monde iranien. J'inclinerais plutôt à penser que les impressions d'images sur soie ou sur papier étaient dans l'Inde, au VII^e siècle, un procédé venu d'Extrême-Orient.

On sait de reste que l'impression d'images au moyen de petites tablettes ou de petits cubes de bois gravés en sens inverse et en relief est abondamment représentée, pour le IX^e et le X^e siècle, dans les documents de Touen-houang, sous forme de longs rouleaux où la même tablette, imprimée un grand nombre de fois, constitue une série de « mille Buddha ». Mais j'ai trouvé à Koutcha, dans la partie occidentale du Turkestan chinois, un petit cube de bois gravé en relief et destiné à imprimer une image de Buddha ; ce bois, à en juger par toutes les autres pièces fournies par les mêmes ruines, ne doit pas être

Les débuts de l'imprimerie en Chine

postérieur au VIII^e siècle, et il va sans dire qu'il devait s'agir d'un procédé très répandu en Chine pour qu'il eût pénétré alors si loin en Asie centrale. Le texte du *Souei chou* qui porte sur 600 environ, celui de Yi-tsing en 692, le bois du VIII^e siècle, les impressions des « mille Buddha » des IX^e et X^e siècles sont autant de repères pour l'emploi d'un procédé qui devait, par un développement naturel, aboutir à la véritable imprimerie xylographique.

Dans son compte rendu du livre de Carter, M. Laufer a contesté qu'il y eût réellement un lien entre les sceaux et l'imprimerie, en citant le cas des sceaux très développés de l'Assyrie d'où aucune imprimerie n'est sortie. Je ne crois pas l'objection très solide. La condition essentielle de l'imprimerie, c'est d'avoir sur quoi imprimer ; le papier seul s'y prête réellement, et dans l'Occident le monde ancien ne l'a pas connu. La Chine avait le papier dès le début de notre ère, et possédait aussi, avec les sceaux, le principe de la gravure renversée, mais ses sceaux étaient alors gravés en creux. Quand vers l'an 500 on grava les sceaux en relief, la Chine, ayant désormais et le papier et la gravure inversée en relief, aboutit très naturellement à la xylographie. Il n'y eut pas besoin d'un inventeur, et les contemporains furent témoins d'un développement progressif si simple qu'il ne les frappa pas. Pour en marquer les étapes, il nous faut le hasard de textes où l'imprimerie est mentionnée incidemment, et non pour sa valeur propre. Mais à raison même du caractère accidentel de ces mentions, elles sont rares et vagues, et nous ne devons pas penser que ce qu'elles nous révèlent fortuitement n'existait pas depuis longtemps. Parmi ces textes qui attestent un état de choses alors courant, celui de Yi-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

tsing, par sa date et sa mention du papier, prend rang en bonne place, et il faut remercier M. Fujita de l'avoir signalé.

@

La réplique de l'inscription de la montagne

@

Shimada Kan (II, 3 v^o), au milieu de ses remarques sur les *chou-pen*, parle de la réplique de l'inscription de la montagne Yi qui avait été gravée sur bois et qui existait sous les T'ang au milieu du VIII^e siècle, et il ajoute : « L'inscription de la montagne Yi, ce ne sont pas simplement quelques mots. Pourquoi donc ne pourrait-on qualifier [cette gravure] de planche à imprimer (*mo-pan* mot-à-mot, « planche à encre ») ? La seule différence (entre les deux) serait que l'une [était] gravée en creux et que l'autre [l'est] en relief. »

La dernière remarque, bien que les termes en soient atténués un peu plus loin où Shimada ne la considère que comme « une induction raisonnable », est juste, et suffit à montrer que la réplique sur bois de l'inscription du mont Yi ne peut être considérée comme un exemple ancien de l'imprimerie en Chine ; les gravures chinoises en creux, gravées en sens direct, s'estampent, mais ne s'impriment pas. Toutefois, comme il s'agit d'un monument important, dont l'histoire a été jusqu'ici peu étudiée en Europe, et que l'histoire de l'estampage en Chine n'est peut-être pas sans quelque lien — c'est la Théorie de Carter — avec celle de l'imprimerie, je reprendrai sommairement ici l'étude des deux textes invoqués à propos de l'inscription de la montagne Yi par Shimada Kan.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

L'inscription de la montagne Yi, dans la sous-préfecture de Tseou au Chan-tong, avait été gravée en 219 av. J.-C. sur l'ordre de Ts'in Che-houang-ti, mais Sseu-ma Ts'ien n'en donne pas le texte ; elle est suivie d'une addition gravée en 209 av. J.-C. sur l'ordre du second empereur, Eul-che-houang-ti ; le texte de cette addition se trouve dans les *Mémoires historiques*. L'inscription originale, traditionnellement considérée comme un autographe de Li Sseu, est détruite depuis longtemps, et le texte actuel est celui qui a été regravé en 993 par Tcheng Wen-pao sur une stèle qui se trouve au Pei-lin de Si-ngan-fou (045). Chavannes, qui a étudié à deux reprises l'inscription de la montagne Yi (046), s'exprime ainsi après avoir remarqué que Sseu-ma Ts'ien ne donne pas l'inscription : « On en a cependant gardé le texte ; nous ne savons pas, à vrai dire, par quel moyen ; nous serions donc en droit de formuler quelques doutes sur l'authenticité de ce monument ; mais ^{p.20} les épigraphistes chinois les plus considérables lui accordent droit de cité dans leurs recueils... »

Tcheng Wen-pao, d'après ses propres dires, a fait graver sur pierre, en 993, le *mo-pen* qu'il devait à son maître Siu Hiuan († 991) et que celui-ci avait obtenu sur la fin de sa vie. Siu Hiuan, érudit et calligraphe, bien connu par ses travaux sur le *Chouo wen*, aurait été tellement frappé de la calligraphie de ce *mo-pen* qu'après l'avoir obtenu, il aurait brûlé presque tous les autographes que lui-même avait écrits jusque-là.

Mais qu'était ce *mo-pen* ainsi admiré par Siu Hiuan, et auquel incombe par suite le texte actuel de l'inscription ? Chavannes a traduit *mo-pen* par « estampage », admettant implicitement qu'il

Les débuts de l'imprimerie en Chine

s'agissait d'un estampage de l'inscription originale. Mais [b][a] *mo-pen* (aussi écrit [c][a] *mo-pen*, [d][a] *mo-pen*) signifie en principe, et sûrement dès les Song, une « réplique » et non un « estampage », et l'histoire vraie ou légendaire de l'inscription de la montagne Yi ne rend pas très vraisemblable que, dans la seconde moitié du X^e siècle, un estampage complet pris sur la stèle originale ait encore existé (047).

Vers l'an 800, dans son *Wen kien ki*, Fong Yen (048) rapporte ce passage du *Tseou chan ki* (049) :

« La montagne Tseou, c'est le mont (050) Yi de l'antiquité ; c'est le lieu où [Ts'in] Che-houang[-ti] a gravé une stèle. Les caractères en sont très distincts. [Ts'in] Che-houang[-ti] est monté sur une charrette à chèvres pour faire l'ascension [de p.21 la montagne] ; son chemin existe encore.

Puis Fong Yen raconte comme suit, en son nom propre, l'histoire de l'inscription :

« L'empereur T'ai-wou des Wei postérieurs (424-452) monta sur la montagne [Yi] et fit renverser l'inscription (051). Mais comme, pendant des dynasties successives, on prenait des estampages (*mo-t'a*) [de l'inscription] à titre de modèles d'écriture (*k'ai*), les gens de la ville se fatiguaient à répondre aux ordres [qu'ils recevaient au sujet de ces estampages]. Ils amassèrent du bois de chauffage au bas de [l'inscription] et la brûlèrent à l'occasion d'un feu de brousse (*ye-houo*) (052). Dès lors [l'inscription] fut mutilée, et il fut impossible de l'estamper (*mo-sie*). Toutefois, les fonctionnaires supérieurs

Les débuts de l'imprimerie en Chine

demandaient encore aux employés (*hing-li*) de se fatiguer à monter [sur la montagne] ; les habitants et les employés n'en eurent ainsi que plus d'ennuis. Il y eut [alors] un sous-préfet qui prit l'ancien texte et le grava sur des stèles de pierre ; en tout, cela fit plusieurs dalles qu'il plaça dans les bâtiments de la sous-préfecture et dont on prit dès lors des estampages. A partir de là, les habitants au pied de la montagne et les employés de la ville obtinrent d'être laissés en repos. L'inscription de la montagne Yi qu'on possède aujourd'hui est toujours l'inscription nouvelle. Le texte dit [entre autres] : « [Cet éloge] a été gravé sur une pierre sonore (*yo-che*). » Beaucoup d'érudits ne comprennent pas le sens de *yo-che*. Yen Che-kou dit que c'est parce que cette stèle a été fabriquée avec une pierre sonore (*k'ing-che*) des bords de la [rivière] Sseu (053). Les autres inscriptions gravées par [Ts'in] Che-houang[-ti] sur les montagnes de Lang-ya, de Kouei-ki, n'ont pas cette expression ; la stèle de la montagne Yi est seule à l'avoir. C'est par là qu'on connaît qu'il en est ainsi [que le dit Yen Che-kou].

Ce récit de Fong Yen, bien qu'il n'ait été écrit que dans la seconde moitié du VIII^e siècle, est important. Sa citation du *Tseou chan ki*, qui était une description de la montagne Yi, semble bien indiquer que, sous les six dynasties, on ait encore possédé la stèle originale. En 450, l'empereur des Wei la fit renverser, mais elle aurait subsisté complète. On en aurait pris des estampages pendant plusieurs dynasties, ce qui implique, dans l'idée de Fong Yen qui écrivait sous les T'ang, que la pratique de l'estampage ait existé bien avant les T'ang, et sans doute pour

Les débuts de l'imprimerie en Chine

lui au moins dès le V^e ou le début du VI^e siècle. Il ^{p.22} paraît vraisemblable toutefois que la mutilation volontaire de la stèle, après ces « dynasties successives », ne doive se placer que sous les T'ang, et c'est évidemment ainsi que l'a entendu de nos jours Ye Tch'ang-tche, l'auteur du *Yu che* de 1909, quand il dit formellement (I, 1 V^o) que l'inscription originale de la montagne Yi disparut sous les T'ang dans un feu de brousse. Yen Che-kou, dans la première moitié du VII^e siècle, a donc pu connaître encore l'inscription du monument original, vraisemblablement par un estampage. C'est aussi sous les T'ang qu'un sous-préfet de Tseou aurait fait exécuter sa réplique sur plusieurs dalles. Le fait qu'on n'avait pas transporté à Tseou la stèle originale et qu'il fallut plusieurs dalles pour la réplique tend à faire croire que le monument original était de grandes dimensions. On ne sait comment ce monument original, même mutilé, disparut ; Tcheng Wen-pao le chercha en vain sur le mont Yi en 980 [\(054\)](#).

Mais, si le texte de Fong Yen, le plus détaillé sur l'histoire de l'inscription du mont Yi, parle d'une réplique sur pierre, deux autres ouvrages non moins anciens font intervenir un ou des textes gravés sur bois.

Le poète Tou Fou (712-770 ?) a écrit en l'honneur du fils de sa sœur, le calligraphe Li Tch'ao, une poésie intitulée *Li Tch'ao pa-fen siao-tchouan ko* « Chant des [caractères] *pa-fen siao-tchouan* de Li Tch'ao » [\(055\)](#). On y lit entre autres les deux vers suivants, souvent cités, et qu'a invoqués Shimada Kan : « L'inscription de la montagne Yi a brûlé dans un feu de brousse ; la gravure transmise sur bois de jujubier est épaisse et infidèle » [\(056\)](#).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

p.23 L'autre texte invoqué par Shimada Kan est emprunté au 5^e chapitre du *Fa chou yao lou* de Tchang Yen-yuan, compilé vers le milieu du IX^e siècle (057). Ce 5^e chapitre, ainsi que le 6^e, sont occupés par l'ode *Chou chou fou* de Teou Ki, avec commentaire de Teou Mong (058). Teou Mong était le frère aîné de Teou Ki, et son commentaire est daté de 775. On lit dans ce commentaire le passage suivant : « Li Sseu... écrivit la stèle de la montagne Yi. Par la suite, cette pierre fut détruite par le feu, et les gens du pays la remplacèrent par un [texte] gravé sur bois (*k'o-mou*), qui est sensiblement plus pauvre que le texte sur pierre de [Li] Sseu. »

Comme on le voit, alors que Fong Yen parlait d'une réplique sur pierre, Tou Fou et Teou Mong, qui lui sont antérieurs d'un demi-siècle parlent d'un exemplaire gravé sur bois. C'est de cette réplique sur pierre ou sur bois qu'un estampage vint aux mains de Siu Hiuan dans la deuxième moitié du X^e siècle, et ceci explique que Tcheng Wen-pao appelle cet exemplaire de Siu Hiuan un *mo-pen*, c'est-à-dire une « réplique ». Et on pourra seulement s'étonner que Siu Hiuan ait vu quelque chose de « céleste », qui le décida à brûler ses propres autographes, dans une réplique dont Tou Fou et Teou Mong avaient déjà dénoncé la faiblesse (059). Mais, au point de vue de l'histoire de l'imprimerie, il est bien évident qu'une réplique sur pierre ou sur bois, exécutée comme substitut de l'inscription originale, était gravée en creux et en sens direct pour qu'on en tirât des estampages, et non en relief et inversée pour qu'on l'imprimât.

Le texte de Fong Yen, en parlant d'estampages qui, avant l'exécution de la réplique, avaient été pris pendant « des

Les débuts de l'imprimerie en Chine

dynasties successives » supposerait, comme je l'ai déjà indiqué, que l'usage de l'estampage remontât assez haut dans le temps des six dynasties. Mais Fong Yen écrivait vers l'an 800, quand la dynastie T'ang existait depuis près de deux siècles, et son témoignage n'est pas très autorisé pour ce qui pouvait se passer avant le VII^e siècle. Au VII^e siècle au contraire, l'estampage était constant, et nous en avons pour preuve l'estampage d'un autographe de T'ai-tsong (627-649) que j'ai rapporté de Touen-houang, et qui porte déjà une annotation manuscrite de quelqu'un qui l'a vu en 654. Mais la mention de la réplique sur bois chez Tou Fou et Teou Mong est plus intéressante. En principe, les stèles étaient gravées sur pierre, et c'est sur les stèles gravées sur pierre qu'on prenait des estampages. Mais dans certains cas, comme substituts à bon marché, et particulièrement pour des contrefaçons, ^{p.24} on a gravé sur bois des textes dans le sens direct, en creux, pour en tirer des estampages (060). C'est ce qui s'est produit assez souvent de nos jours, en particulier pour l'inscription de P'ei Ts'en du lac Barköl, ou pour la fausse inscription de Lieou Ken et autres qui a été étudiée par Chavannes (061). Mais, dans les travaux européens du moins, je ne crois pas que ce procédé ait été signalé jusqu'ici pour l'époque des T'ang. Carter en tout cas n'en parle pas. Il constitue cependant un chaînon intermédiaire entre l'estampage de l'inscription sur pierre et la xylographie, dans la mesure où l'estampage, conformément aux vues de Carter, a pu être un des éléments qui ont contribué à suggérer l'idée de l'imprimerie.

@

Le texte de Lieou Yu-si

@

Shimada Kan a invoqué également, comme un témoignage en faveur de l'usage de l'imprimerie en Chine sous les T'ang, un texte du *Lieou pin k'o tsi* ou collection littéraire de Lieou Yu-si (772-842) ; il s'agit du morceau intitulé *Kouo hio sin sieou wou king pi ki*, « Notice sur la réfection du mur des cinq classiques au Collège impérial » (062).

En 776, un lettré qui paraît avoir joui de quelque réputation, mais à qui les *Histoires des T'ang* n'ont pas consacré de notice, Tchang Ts'an (ou Tchang Chen ?) (063), classa sous 160 clefs les 3.235 caractères qu'il trouvait dans les classiques. Lors de la gravure sur pierre des classiques exécutée de 830 à 837 (064),
p.25 son œuvre leur fut adjointe (065), et les dalles en existent encore au Pei-lin de Si-ngan-fou ; c'est le *Wou king wen tseu*, en trois chapitres (066). Mais la notice de Lieou Yu-si nous renseigne sur le sort que l'œuvre de Tchang Ts'an avait connu entre 776 et une date indéterminée, mais qui doit se placer, on le verra, peu avant 830. Je traduis l'essentiel de cette notice :

« Originellement, dans la période *ta-li* (776-779), lorsque le lettré connu Tchang Ts'an était *sseu-ye* au Collège impérial, il fixa pour la première fois les cinq classiques et les écrivit sur les murs des bâtiments latéraux de droite
p.26 et de gauche [dépendant] de la salle des explications (067)... Au bout de p.27 60 ans (068), par [suite

Les débuts de l'imprimerie en Chine

de] l'écaillage et des salissures [du mur, le texte] était souillé et défraîchi. Le présent Fils du Ciel (069) vénère la littérature... Alors le *tsi-tsieou* [du Collège impérial] Hao (070) a présidé [à l'entreprise] ; le *po-che* Kong-sou (071) l'a secondé... ; ils ont à nouveau (072) remis à neuf les ^{p.28} [caractères] écrits sur les murs latéraux]. Désapprouvant l'ancien torchis qui ne pouvait durer longtemps, ils ont fait débiter des [planches de] bois solide et les ont disposées les unes à côté des autres contre le mur ; la forme en est celle de planchettes à notes (*pan-tou*), mais plus hautes et plus larges ; la surface en est unie comme une couche de fard blanc (*fen tsö*), mais encore plus brillante. Derrière [les planches], ils ont [fait] disposer un mécanisme caché, qui fait que toutes [les planches] sont comme une seule [pièce] ; on chercherait en vain les endroits où elles se rejoignent... On a ordonné aux [fonctionnaires du] Collège impérial qui s'entendent en calligraphie... de copier (*chan-sie*) [le texte]. Quand le pinceau et le grattoir ont eu fait leur œuvre, quand la révision a été achevée, le blanc et le noir se sont opposés avec élégance...

Shimada Kan admet que, dans ce morceau, il n'est vraisemblablement pas question de gravure inversée et en relief, comme le suppose l'imprimerie xylographique ; mais je n'arrive pas à voir qu'il y soit question de gravure, même en sens direct et en creux. Le texte me paraît très clair. En 776, Tchang Ts'an avait écrit les classiques, et tout au moins le *Wou king wen tseu*, sur la paroi de murs passés à la chaux. Au bout de 60 ans, les

Les débuts de l'imprimerie en Chine

parois s'effritaient et étaient salies. En 827-830, deux lettrés garnissent les parois de planches de bois très unies, et on y écrit à nouveau tout ce que Tchang Ts'an avait écrit lui-même ; les caractères noirs se détachent sur les planches claires. La notice de Lieou Yu-si a été écrite à cette occasion, dans la manière dithyrambique qui est la loi du genre, mais il ne souffle pas mot d'une gravure ; son silence même paraît prouver qu'il n'y en eut pas, et à mon sens, Shimada a mal compris le texte qu'il invoquait (073).

En tout état de cause, et même si par impossible il s'agissait de textes gravés sur bois, ce ne seraient que des gravures en creux, analogues à la gravure sur pierre, mais moins coûteuses, et ces gravures en sens direct n'intéressaient que l'histoire de l'estampage, et non pas celle de l'imprimerie.

@

Le million de *dhāranī* imprimées au Japon en
764-770

@

Il est bien connu que l'impératrice japonaise Shōtoku († 769), à une date qui paraît être 764 (074), ordonna de faire un million de pagodes minuscules en ^{p.29} bois et de placer dans chacune de ces pagodes une *dhāranī* ; les pagodes furent réparties entre dix grands temples du Japon. Les pagodes et les *dhāranī* de neuf des temples ont disparu depuis longtemps ; mais un certain nombre ont survécu dans le temple Hōryūji. Or toutes ces *dhāranī* sont imprimées et ce sont les plus anciens imprimés de date approximativement certaine qui aient été signalés jusqu'à présent. Je suis mal placé pour parler en détail de ces *dhāranī*, car trop de sources japonaises me font défaut, mais je voudrais attirer l'attention sur deux ou trois points.

Les *dhāranī* sont tirées du *Wou keou tsing kouang ta t'o lo ni king* (Nanjiō, n° 380), traduit en chinois en 705. Selon Carter (p. 36), ce *sūtra* est connu en sanscrit sous le nom de *Vimalanirbhāsasūtra* ; c'est ce qu'avait dit Satow dès 1882, et ce que M. Waley a répété en 1919. Mais je ne crois pas qu'on possède l'ouvrage en sanscrit, ni que le nom donné par Satow soit attesté. Nanjiō indique une tout autre restitution et non moins arbitraire ; le dictionnaire d'Oda Tokunō ne donne pas de nom sanscrit, non plus que Rosenberg. Le mieux me semble donc être de nous en tenir au nom chinois.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Il y a dans l'ouvrage six *dhāranī*, et M. Carter dit qu'elles furent imprimées toutes les six, et que d'ailleurs chacune a été gravée sur un certain nombre de planches, puisque six planches en tout n'auraient pu, sans être complètement effacées, suffire à un tirage d'un million. La seconde remarque est certainement juste, mais, dans les sources dont je dispose, je ne trouve pas confirmation de la première. Il y a trois exemplaires de ces *dhāranī* à Londres, un à Leipzig et surtout un bon nombre au Japon ; il semble que tous ne donnent que les quatre *dhāranī* appelées *ken-pen*, *siang-louen*, *tseu-sin-yin* et *lieou-tou* ; c'est ce que dit M. Wada (I, 26 r°), qui ajoute que la quatrième est la plus rare. M. Wada (II, pl. 1 a et 1 b) donne d'excellentes reproductions de deux exemplaires différents des trois premières *dhāranī* et d'un exemplaire de la quatrième. Deux des trois *dhāranī* du British Museum sont reproduites par Carter (p. 38) ; ce sont deux exemplaires de la *dhāranī tseu-sin-yin*. Un exemplaire de la *dhāranī siang-louen* est reproduit dans le *Lieou tchen p'ou* de Yang Cheou-King (chap. 11, fol. 20).

Le texte du *Wou keou tsing kouang ta t'o lo ni king* recommande de copier tant et tant de fois les *dhāranī* et de les placer dans un nombre correspondant de petits *stūpa* ; les nombres indiqués sont tantôt 77, tantôt 99 ; par là on acquiert autant de mérites que si on avait fait 99.000 ou même 99.000 *koti* et 100.000 *nayuta* de *stūpa* et des *stūpa* aussi nombreux que les sables du Gange. De l'une des *dhāranī*, il est dit qu'elle est récitée par 99.000 *koti* de Buddha (075). Carter a dit, *cum grano salis*, que, devant les différents nombres indiqués par le texte, l'impératrice Shōtoku avait voulu être « on the safe side », en faisant imprimer un million de *dhāranī*. Il est évident que le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

texte même du *sūtra*, p.30 en recommandant de nombreuses copies des *dhāranī*, est à la base de son œuvre pie, mais le chiffre même d'un million a en Chine un précédent illustre qu'elle a pu connaître, encore que le traducteur européen du texte se soit mépris à son sujet.

Dans la traduction par Julien de la *Vie* de Hiuan-tsang, on lit (p. 337) :

« Son vœu le plus ardent était de faire mouler dix *kôtis* (cent millions) de statuettes du *Bouddha* ; et il réussit en effet dans cette pieuse entreprise.

Et à la page 343 :

« Il inscrivit aussi le *kôti* (les dix millions) de peintures du *Bouddha*, ainsi que le millier d'images de *Mi-le* (*Mâitreya bodhisattva*), peintes sur soie, qu'il avait fait exécuter. Il avait, en outre, fait mouler dix *kôtis* (cent millions) de statuettes de couleur unie.

Mais le texte, qui porte sur l'année 658, est très explicite dans le premier cas (*Tripit.* de Tōkyō) :

« Il fit le vœu de fabriquer dix *koti* d'images ; cent myriades font dix *koti* ; et il vint à bout de les fabriquer.

Le second texte porte sur 664 et résume, à la veille de la mort de Hiuan-tsang, les œuvres pieuses qu'il avait accomplies ; il est ainsi conçu (*ibid.*, 44 v°) :

« [Hiuan-tsang ordonna au maître de la Loi Kia-chang de noter] en outre qu'il avait copié une *koti* d'images peintes [du Buddha] et [une *koti*] d'images de Maitreya, en mille panneaux des unes et des autres (076) ; en outre, qu'il avait modelé (077) dix *koti* d'images [du Buddha] (078).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Les chiffres fabuleux de Julien proviennent de la double valeur de *koti*, chinois *yi*, qui est tantôt cent mille et tantôt dix millions (079) ; mais le texte est ici formel et la réalité est déjà suffisante ; Hiuan-tsang avait sans doute peint cent mille images du Buddha et cent mille de Maitreya et en tout cas avait moulé un million d'images du Buddha ; entendez, comme toujours en Chine, qu'il avait fait exécuter les unes et les autres par des artisans, mais il avait payé les frais. Il n'est pas invraisemblable qu'en faisant exécuter son million de *dhāranī*, l'impératrice Shōtoku ait entendu parler du million d'images dues au vœu du grand pèlerin.

@

La préface de Yuan Tchen aux œuvres de Po Kiu-yi

@

p.31 La collection littéraire de Po Kiu-yi, *tseu* Lo-t'ien (772-846), intitulée *Tch'ang k'ing tsi*, est précédée d'une préface écrite par Yuan Tchen, *tseu* Wei-tche (779-831) (080) et qui nous est parvenue par plusieurs sources (collection littéraire de Po Kiu-yu, collection littéraire de Yuan Tchen, *T'ang wen souei* du début des Song, *Wen yuan ying houa* de 986) ; elle a passé finalement dans le chapitre 653 du *Ts'iuan t'ang wen* ; je la citerai ici d'après l'édition du *Wen yuan ying houa* parue en 1567 (chap. 705, fol. 7-9) parce que cette édition indique en principe, le cas échéant, les variantes qu'offraient en son temps les autres sources. La préface de Yuan Tchen a été écrite le 27 décembre 824 ou 2 janvier 825.

Dans cette préface, Yuan Tchen raconte comment les poèmes de Po Kiu-yi et les siens propres ont conquis la faveur populaire, et c'est dans une phrase de ce développement qu'on a cru trouver une indication relative à l'imprimerie. Dans son *Kobun kyūsho kō* (II, 4 r°), Shimada Kan s'exprime ainsi :

« La préface du *Tch'ang k'ing tsi* du sieur Po par Yuan Wei-tche dit : ` On est allé jusqu'à copier (*chan-sie*) et reproduire par la gravure (*mo-lo*) [des poésies de Po Kiu-yi], qu'on mettait en vente sur les marchés, ou qu'on offrait en échange de vin ou de thé ; cela se fait partout.' Une note due à [Yuan] Wei-tche lui-même dit : ` Dans [la

Les débuts de l'imprimerie en Chine

région du] Yang-yue on fait beaucoup d'écrits (*chou*) où on reproduit par la gravure des poésies diverses de [Po] Lo-t'ien et de moi-même, et on les vend sur les marchés.' Puisque [Yuan Tchen] a déjà parlé de copier (*chan-sie*), on peut voir que *mo-lo* signifie graver.

Ye Tö-houei, dans son *Chou lin ts'ing houa* (I, 20 r^o) a invoqué aussi ce passage comme prouvant l'existence de l'imprimerie sous les T'ang. M. Kuwabara, sans aborder l'étude du texte, estime que la question mérite un nouvel examen.

Pour nous décider, il ne sera pas inutile de donner le texte du passage, tel qu'on le lit dans le *Wen yuan ying houa* :

[...] On est allé jusqu'à copier (*chan-sie*) et reproduire en fac-similé (*mo-lo*) [des poésies de Po Kiu-yi] qu'on mettait en vente sur les marchés, ou qu'on offrait en échange de vin ou de thé : cela se fait partout. [Note de Yuan Tchen : Dans (les régions de) Hang et de Yue, on fait beaucoup ^{p.32} de dalles de pierre (*pei*) où on reproduit en fac-similé (*mo-lo*) des poésies diverses de [Po] Lo-t'ien et de moi-même, et on les vend sur les marchés.]

Entre ce texte et celui qu'a cité Shimada Kan, il y a deux différences. L'une est sans grande conséquence. Le texte de Shimada Kan parle du « Yang-yue », ce qui est un nom archaïque pour le Kiang-si ; le texte que je cite a Hang et Yue, c'est-à-dire Hang-tcheou et Chao-hing au Tchö-kiang. Une note du *Wen yuan ying houa* de 1567 spécifie que Hang est aussi la leçon de la collection littéraire de Yuan Tchen, au lieu que la collection littéraire de Po Kiu-yi et le *T'ang wen souei* écrivent

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Yang. La nomenclature administrative des T'ang amène à penser que Hang est la bonne leçon.

La seconde divergence est plus sérieuse. Là où le texte cité par Shimada Kan a *chou* « écrits », « livres », celui du *Wen yuan ying houa* de 1567 a *pei* « stèle », « dalle de pierre inscrite », et sans indiquer de variante. Le *Ts'üan t'ang wen* (653, 14-15) a supprimé cette partie du commentaire original ; mais le *T'ang wen souei* (éd. du *Yu yuan ts'ong k'o* de 1890, 92, 3 r^o) a bien *chou* tout comme le texte utilisé par Shimada Kan ([081](#)).

Il va sans dire qu'avec la leçon *pei*, toute allusion possible à l'imprimerie disparaît. Des calligraphes copient (*chan-sie*) des poésies de Po Kiu-yi et de Yuan Tchen, et leurs autographes sont fidèlement reproduits (*mo-lo*) sur pierre ; de ces textes gravés sur pierre, on tire des estampages qu'on vend sur le marché ; il n'y a rien là qui ne réponde à des habitudes qui sont parfaitement attestées dès l'époque des T'ang. Mais, à vrai dire, je crois que la bonne leçon est *chou*, garanti par les sources les plus anciennes, et que *pei* est une correction introduite sous les Ming par des lettrés qui comprenaient mal l'expression *mo-lo*. De nos jours, et vraisemblablement dès les Ming, *mo-lo* a été entendu au sens de « graver en fac-similé », tout comme si on avait *mo-k'o*. Mais Ye Tch'ang-tche a montré en 1909, dans son *Yu che*, VI, 32, que les inscriptions distinguent soigneusement *mo-lo* de *k'o-tseu* « graver les caractères [sur la pierre] » ; souvent les deux actes étaient accomplis par des personnages différents. Le *mo-lo* consistait à retracer en fac-similé sur la pierre, au moyen d'un décalque, ^{p.33} l'autographe du calligraphe qui avait calligraphié l'inscription ; le graveur venait ensuite. A

Les débuts de l'imprimerie en Chine

mon sens, le texte de Yuan Tchen veut simplement dire qu'on copiait les morceaux de Po Kiu-yi et les siens en reproduisant la calligraphie, mais rien ne montre que ces fac-similés aient été gravés et ne soient pas restés manuscrits ; le *tso-chou* « faire des écrits », s'explique alors très bien. Mais, pour des lettrés des Ming qui entendaient *mo-lo* au sens de « reproduire en fac-similé par la gravure », le *tso-chou* n'allait plus, et c'est pourquoi ils lui auront substitué arbitrairement *tso-pei* « faire des stèles ». Même si par impossible il s'agissait de gravure, ce ne serait encore qu'une gravure directe, sur pierre ou sur bois, pour tirer des estampages. En voyant là un texte où il soit question de l'imprimerie, Shimada Kan et Ye Tö-houei ont fait fausse route une fois de plus.

@

Le rapport de Fong Sieou

@

Dans son compte rendu de l'ouvrage de Carter, M. Kuwabara fait allusion à un mémorial de Fong Sieou demandant d'interdire l'impression des calendriers. Ce mémoire, selon M. Kuwabara, a été signalé pour la première fois par M. Ichimura, et M. Kanda a montré qu'il portait sur l'année 835. L'article de M. Ichimura est sans doute celui que j'ai déjà mentionné de seconde main à propos du *Li tai san pao ki* ; quant à celui de M. Kanda, intitulé *Les débuts de l'imprimerie en Chine*, il a paru dans la revue *Rekishu to chiri (Histoire et Géographie)* d'octobre 1925. Je n'ai accès ni à l'un ni à l'autre de ces travaux, publiés dans des périodiques qui manquent à Paris, mais l'étude directe des sources permet de combler ces lacunes.

Fong Sieou est l'objet d'une notice dans le *Kieou t'ang chou* (168, 5-7) et dans le *Sin t'ang chou* (177, 3), et on possède en outre son inscription funéraire, malheureusement assez endommagée, qui est publiée au début du chapitre 113 du *Kin che ts'ouei pien* ; Fong Sieou a vécu de 767 à 836 ; ni les notices biographiques, ni l'inscription funéraire (sauf peut-être dans un passage mutilé où il est encore question d'« interdiction ») ne disent rien de son intervention au sujet des Calendriers. Toutefois, dans les « annales principales » du *Kieou t'ang chou* (17 B, 13 r°), sous la 9^e année *t'ai-houo*, il est dit que, le 12^e mois, « un jour *ting-tch'euo* (29 décembre 835), un ordre impérial prescrivit aux provinces et aux préfectures de ne

Les débuts de l'imprimerie en Chine

pas établir de leur propre autorité des planches de calendriers ». Ce texte est confirmé par celui beaucoup plus explicite qu'on trouve dans le *Ts'ö fou yuan kouei* de 1005-1013 (160, 9 r° et v°), et qui est ainsi conçu (082) :

« La neuvième année [*t'ai-houo*], le 12^e mois, un jour *ting-tch'euo* (29 décembre 835), le *tsie-tou-che* du Tong-tch'ouan (Sseu-tch'ouan oriental) Fong Sieou demanda pour son rapport qu'un ordre impérial interdit d'imprimer des planches de calendriers. Les provinces des Deux Tch'ouan du Kien-nan et celle du Houai-nan impriment toutes des calendriers au moyen de planches et les vendent sur les marchés. Chaque année, avant que le bureau de l'astronomie n'ait fait un rapport au trône pour promulguer le nouveau calendrier, ces calendriers imprimés remplissent déjà l'Empire. Il y a [là quelque chose] de contraire à la règle de remettre respectueusement [le nouveau calendrier approuvé par l'Empereur]. C'est pourquoi ordre fut donné d'interdire [ces impressions privées].

Le texte est parfaitement net. Au temps où Fong Sieou écrivait son rapport, c'est-à-dire à la fin de 835, l'habitude d'imprimer le calendrier était très répandue dans toute la vallée de Yang-tseu-kiang, depuis et y compris le Sseu-tch'ouan à l'ouest jusqu'à une partie du Ngan-houei et du Kiang-sou à l'est. Il vaut cependant de noter, dès maintenant, que c'est à un fonctionnaire du Sseu-tch'ouan que nous devons cette première attestation formelle de l'usage de l'imprimerie en Chine.

@

Le texte du *Yun k'i yeou yi*

@

Carter a seulement fait allusion en note (p. 209) à un texte « obscur » du *Yun k'i yeou yi*, se rapportant à « des présages et des charmes », et dont il trouvait l'indication dans la brochure de Lieou-ngan et dans le *Ts'eu yuan*. En réalité, le document est précis et important.

Le *Yun k'i yeou yi* (083) est dû à un certain Fan Chou qui vivait dans la deuxième moitié du IX^e siècle ; dès les Song du Sud, l'ouvrage existait en deux recensions, l'une divisée en 3 chapitres, l'autre en 12, mais celle en 3 chapitres p.35 passe pour être la plus complète (084) ; je n'ai eu accès qu'à l'édition en 12 chapitres incorporée au *Pai hai* (085). Au chapitre 3, fol. 1, on trouve le texte suivant :

« Le *chang-chou* Ho-kan (086) Ts'iuan avait peiné plus de quinze ans à la recherche du « cinabre du dragon et du tigre » (087). Quand il gouverna à la droite du Kiang (088), il invita en grand nombre les magiciens ; il composa la *Biographie de Lieou Hong* (*Lieou hong chouan*) (089) et la fit imprimer (*tiao-yin*) à plusieurs milliers d'exemplaires (*pen*) qu'il envoya à ceux qui, tant à la Cour qu'à [l'intérieur des] quatre mers, se livraient avec zèle à l'alchimie.

Le nom de famille Ho-kan (Organ ?) est assez rare ; c'est celui d'une famille originaire de la Mongolie orientale qui commença de faire figure sous les Wei et a compté quelques

Les débuts de l'imprimerie en Chine

représentants marquants sous les Tcheou du Nord et sous les T'ang (090). Le *Kou kin sing che chou pien tcheng* p.36 des Song (091) indique sous les T'ang deux membres de la famille Ho-kan, dont l'un est le *kouan-tch'a-che* du Kiang-si Ho-kan Ki. D'autre part, la section des biographies par noms de famille du *T'ou chou tsi tch'eng* (092) relève, sous le nom de famille Ho-kan, que le chapitre sur la littérature du *Sin t'ang chou* mentionne le *Sin t'ong kiai lou* en un chapitre, par Ho-kan Tchong, et cette information a passé dans le dictionnaire biographique *Tchong kouo jen ming ta ts'eu tien* publié par la « Commercial Press » ; mais en réalité le *Sin t'ang chou* (59, 4 r°), dans la section de la bibliographie taoïque, donne à l'auteur du *Sin mong kiai lou* le nom de Ho-kan Ki, ajoutant qu'il avait pour *tseu* Hien-yi, et était *kouan-tch'a-che* du Kiang-si pendant la période *ta-tchong* (847-859). Comme le prétendu Ho-kan Ts'iuan était en charge au Kiang-si et s'adonnait à l'alchimie taoïque, il est évident que *ts'iuan* est une altération graphique de *ki* et que, dans le texte de Fan Chou, il s'agit aussi de Ho-kan Ki. C'est ce qu'a bien vu M. Kuwabara, qui cherche en outre, au moyen du *Kiang si t'ong tche* et des histoires des T'ang, à préciser les années où Ho-kan Ki se trouvait au Kiang-si et où par suite il a fait imprimer plusieurs milliers d'exemplaires du *Lieou hong tchouan*. Ho-kan Ki (estropié en Ho-kan Siang dans le *kiang si t'ong tche*) a été *kouan-tch'a-che* au Kiang-si entre Tcheou Tch'e, qui quitta ce poste tout à la fin de 846, et Tcheou King-fou, qui y fut nommé tout au début de 851 ; l'impression du *Lieou hong tchouan* date donc de 847-850 (093).

@

La préface des *Instructions familiales*
de Lieou P'ien

@

p.37 Meadows au milieu du XIX^e siècle et M. Waley en 1919 ont déjà fait allusion, d'après des œuvres de seconde main (094), à un texte important de Lieou P'ien (095) qui concerne l'usage de l'imprimerie en Chine à la fin du IX^e siècle. Carter (p. 44) a traduit tout le passage d'après le texte qui en est donné dans une note du *Kieou wou tai che*, chap. 43, sous l'année 932. Mais l'histoire du texte vaut d'être serrée de plus près, et la traduction de Carter est également à reprendre sur quelques points.

La vie de Lieou P'ien nous est connue dans ses grandes lignes par les notices consacrées à ce personnage dans le *Kieou t'ang chou* (165, 5-6) et dans le *Sin t'ang chou* (163, 8). Lieou P'ien était le petit-fils de l'homme d'État *Lieou Kong-tch'o* (763-830) et le petit-neveu du célèbre calligraphe Lieou Kong-k'iu'an (778-865). Il se trouvait à Canton quand Houang Tch'ao prit la ville (879), et ensuite à Si-ngan-fou quand le rebelle s'empara de la capitale (début de 881) ; les deux fois il n'échappa qu'à grand-peine. Lorsqu'il s'enfuit de Si-ngan-fou, il alla rejoindre l'empereur réfugié au Sseu-tch'ouan ; c'est à ce séjour au Sseu-tch'ouan que se rapporte la note où il est question de livres imprimés. A la mort de Houang Tch'ao (884), il dut revenir avec la Cour, et en 888 il fut l'un des deux auteurs qui rédigèrent le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

rapport sur le titre posthume à décerner à l'empereur Hintsong (096). Mais la droiture de son caractère ne plaisait pas aux eunuques qui réussirent à le faire rétrograder et envoyer en disgrâce, d'abord comme gouverneur de Yu-tcheou (aujourd'hui Tch'ong-k'ing au Sseu-tch'ouan), puis, en 893, plus loin encore, comme gouverneur de Lou-Tcheou, à 760 *li* à l'ouest de Yu-tcheou (097).

p.38 En 898, l'empereur lui rendit ses dignités ; la date de sa mort est inconnue. Lieou P'ien avait rédigé pour ses enfants un *Kia hiun*, ou *Instructions familiales*, dont chacune des *Histoires des T'ang* a inséré un résumé dans la notice consacrée à Lieou P'ien (098).

Les *Instructions familiales* de Lieou P'ien sont perdues, mais elles comportaient une préface, où se trouvait le passage relatif à l'imprimerie (099), et ce passage a été reproduit en résumé dès la première moitié du XII^e siècle dans le *Che lin yen yu* de Ye Mong-tö († 1148) (100). Mais le texte complet survécut encore assez longtemps. En effet, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* (101) cite plusieurs ouvrages antérieurs qui ont parlé de l'imprimerie, et parmi eux le *Che lin yen yu*, mais reproduit au complet le passage de la préface de Lieou P'ien relatif à l'imprimerie, et non plus seulement en résumé comme l'avait fait Ye Mong-tö. Le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*, qu'on donne toujours comme d'auteur inconnu, doit être l'œuvre de Ye Tche (102). Dans l'édition du *Kieou wou tai che* établie p.39 sous K'ien-long, c'est son long paragraphe sur l'imprimerie, avec ses citations, qui est reproduit en note, non sans coupures, à la suite de celui du *Wou tai houei yao*, et,

Les débuts de l'imprimerie en Chine

malgré les séparations fautives des éditeurs qui ont voulu ^{p.40} subdiviser les paragraphes, il n'y a pas dans cette note un mot qui soit dû à ces éditeurs du XVIII^e siècle, contrairement à ce qu'a pensé Carter (p. 210) (103). Voici le paragraphe de la préface des *Instructions familiales* de Lieou P'ien, tel que le cite Ye Tche (104) :

« Il est dit dans la préface des *Instructions familiales* de M. Lieou [P'ien] : La 3^e année *tchong-houo*, [qui était une année] *kouei-mao* (883), en été, c'était la 3^e année (105) où le char impérial se trouvait au *Chou* (= Sseu-tch'ouan). J'étais alors *tchong-chou chö-jen* (106). Dans un [jour de] congé décadaire (107), j'examinai les livres au sud-est de la seconde enceinte (108). ^{p.41} Ces livres étaient en majorité de la classe de l'oniromancie (109), de la géomancie (110), des neuf palais [célestes] (111), des cinq planètes (112), et autres thèmes divers [de l'école] du *yin* et du *yang* (113) ; il y avait en outre des dictionnaires (114) et [autres livres] de lexicographie (115). En règle générale, ils avaient été gravés sur des planches et imprimés sur du papier. [Mais l'encre] avait bu, et on ne pouvait pas [toujours] tout distinguer.

@

Le texte de Sseu-k'ong T'ou

@

Le poète Sseu-k'ong T'ou a vécu de 837 à 908. Il a laissé le *Eul che sseu p'in* ou *Vingt-quatre stances [sur le poète]*, qui ont été traduites en russe par M. Alexéev (116), et nous possédons en outre sa collection littéraire intitulée *Sseu k'ong piao cheng wen tsi* ou *Yi ming tsi*, en 10 chapitres. Autant qu'il m'en souviene, Jouan Kouei-cheng (1727-1789) est le premier, dans son *Tch'a yu k'o toua* (6,8 v°), à avoir attiré l'attention sur un texte de cette collection où il est question de l'imprimerie. Ce texte a été invoqué depuis lors par Li Yuan-fou (*Tch'ang t'an ts'ong lou*, I, 13), par Ye Tö-houei (*Chou lin ts'ing houa*, I, 20 r°) et par M. Kuwabara (p. 127). Au chapitre 9 du *Sseu k'ong piao cheng wen tsi* (117), il se trouve, en effet, un morceau intitulé « Mémoire écrit pour le moine instructeur dans le *vinaya* Houei-k'io, du temple King-ngai ^{p.42} de la capitale orientale, qui fait une quête afin de graver le *vinaya* ». En voici la traduction :

« Oui, en transformant et transformant à l'infini, on arrive progressivement à éliminer les souillures ; en étant diligent et diligent sans lassitude, on peut guider ceux qui se noient et s'enfoncent. Ouvrant le trésor caché, on récite le *vinaya* (118) ; faisant brûler le parfum des préceptes, on dissout les *klesā*. Quand le vent et les vagues ne sont pas calmés, ils s'opposent à l'oiseau *yi* de la sagesse (119), et il est difficile de les franchir ; quand on sait suivre le cordeau

Les débuts de l'imprimerie en Chine

encre (120), on règle le gibbon du cœur (121), et il y a du progrès. A quoi bon s'adonner à des spéculations téméraires (122) ? On n'aboutit [ainsi] qu'à la confusion (123). Bien qu'on se gouverne (124) d'après les Trois Véhicules, tous [les trois] se rencontrent sur la route de la *bodhi* ; les mesures de précaution sont prises pour les diverses catégories, et réunies elles constituent la règle parfaite. [Les préceptes de discipline] aspergent copieusement (125) les six poussières (126) et appuient les dix mille actions. On préfère attendre, menant dans la forêt vide une vie de contemplation, et on voit là la porte de la délivrance ; et on est contraint (127) de parcourir toute la grande terre afin de se rendre au territoire de la pureté et de la fraîcheur : c'est là le fouet du réveil (128) du Sākyā. Il y a peu de temps, comme ^{p.43} l'éclat du soleil (129) se répandait depuis longtemps et que les nāga le supportaient largement, les temples de la capitale abondaient en nattes (130) et les dieux et les hommes recevaient avec foi [les instructions]... (131) [Puis les gens ?] furent égarés par des enseignements tardifs et attisèrent à l'envi les doctrines hétérodoxes. Depuis que la ville de Lo[-yang] a manqué à rencontrer l'accord des saisons, les exemplaires imprimés [du *vinaya*] ont été brûlés ; il y a danger que progressivement il ne se perde, et on désire le regraver (132). Houei-k'io ne rougit pas de donner [au *vinaya*] toute son énergie : il l'a déjà beaucoup enseigné à des fidèles qui de loin avaient eu du respect [pour lui] (133) ; et il a juré de faire œuvre pie pour eux. Ce qu'il espère, c'est que la tortue et le miroir augmentent en

Les débuts de l'imprimerie en Chine

clarté (134), et que le gué et le pont ne soient pas coupés ; [il veut] fixer à nouveau les écritures qui n'ont pas été révisées, pour donner à jamais [par elles] un moyen d'attirer vers le bien. Assurément, quand tous les caractères auront été gravés, il aura planté la dent de la connaissance, et elle ne s'usera pas (135) ; tous les vivants, en une même famille, rencontreront la réunion suprême et entendront [le texte] en même temps. Comment y aurait-il tromperie sur une rétribution qui [serait en réalité] de peu d'importance ? Je désire répondre à la requête de l'annonce. Respectueusement [j'ai écrit] ce mémoire.

Le King-ngai-sseu de Lo-yang était un temple célèbre, dont la fondation se place vraisemblablement vers 660 (136) ; nous possédons encore le catalogue de ^{p.44} la collection d'écritures bouddhiques qui y existait en 664 (137). Au milieu du IX^e siècle, Tchang Yen-yuan a décrit les merveilles artistiques qu'il y avait admirées à la veille de la proscription de 845 (138), mais nous ignorons comment et dans quelle mesure le temple se releva du coup qui lui fut alors porté. Il ne paraît pas qu'au cours de son existence assez longue, le King-ngai-sseu ait jamais eu de religieux qui, dans un domaine quelconque, soient parvenus à la notoriété ; du moins n'ai-je trouvé aucune notice se rapportant à l'un d'eux dans les 30 chapitres du *Song kao seng tchouan* ; en particulier je n'ai pas rencontré ailleurs le nom de *Houei-kio*. D'autre part, la calamité qui s'était abattue sur Lo-yang devrait permettre de fixer une date, mais la proscription de 845 paraît hors de cause et d'ailleurs trop ancienne. C'est donc uniquement en nous basant sur les dates de Sseu-k'ong T'ou que nous

Les débuts de l'imprimerie en Chine

devons placer le présent texte dans la seconde moitié du IX^e siècle. Son importance vient de ce qu'il ne s'agit plus de courts morceaux, mais d'imprimer des manuels de discipline évidemment assez longs, et, qui plus est, de les réimprimer ; ils avaient donc été imprimés déjà avant cette date.

@

Le texte du prétendu *Kouo che tche*
et celui de Tchou Yi

@

La brochure de Lieou-ngan (p. 2) cite le texte suivant, qui a été reproduit par Carter (p. 45 et 211) : « Le *Kouo che tche* [dit] : A la fin des T'ang, il y eut pour la première fois des planches d'impression [de livres] à Yi-tcheou (= Tch'eng-tou) ; c'était en majorité de la divination, de la lexicographie et des dictionnaires ». Je ne retrouve pas pour l'instant l'encyclopédie où Lieou-ngan a puisé vraisemblablement, mais l'indication de la source est imprécise ; il n'y a pas d'ouvrage appelé *Kouo che tche*. Le même texte avait été donné en 1817-1818 par Tchang Tchou dans son *Chou tien* (V, 4 v°), mais avec deux différences : il donnait comme source le *Kouo che yi wen tche*, et écrivait pour les quatre derniers mots *tseu-hio siao-chou* « de petits livres d'étude des caractères ». Comme le texte paraît bien être inspiré par la préface des *Instructions familiales* de Lieou P'ien, nous admettrons que la leçon de Tchang Tchou pour les quatre derniers mots est fautive (139). Reste l'indication de la source. *Kouo che yi wen tche* signifie littéralement « *yi-wen-tche* du *Kouo che* » ; p.45 autrement dit, il doit s'agir des chapitres sur la littérature d'une histoire officielle. Les histoires dynastiques sont hors de cause, car les seules qui pourraient entrer en ligne de compte sont le *Sin t'ang chou* et le *Song che*, qui toutes deux ont des *yi-wen-tche*, mais la phrase en question ne s'y rencontre pas. Toutefois, un autre texte nous donne la solution ; c'est un

Les débuts de l'imprimerie en Chine

passage du *Yi kio leao tsa ki* de Tchou Yi, déjà reproduit au XIII^e siècle dans le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*, dont une phrase est citée par Lieou-ngan et qui a été traduit presque intégralement par Carter (p. 45 et 210-211) ([140](#)).

Tchou Yi, docteur de 1111-1117, dut écrire son recueil de miscellanées dans le troisième quart du XII^e siècle, sensiblement avant la mort de Hong Koua (1184) à qui il avait demandé une préface, et lui-même était mort sûrement depuis longtemps quand le frère survivant de Hong Koua, Hong Mai, écrivit enfin en 1197 la préface qui ouvre aujourd'hui le *Yi kio leao tsa ki* ([141](#)). Voici le passage :

« Les textes imprimés n'existaient pas avant les T'ang. A la fin des T'ang, il y eut pour la première fois des planches d'impression [de livres] à Yi-Tcheou. Ce n'est que sous les T'ang postérieurs qu'on grava [pour l'impression] les neuf classiques. On rassembla [pour les supprimer] tous les [exemplaires manuscrits des] classiques et des historiens qui étaient conservés chez les particuliers, et on considéra que les exemplaires imprimés étaient [seuls] corrects. Voir le *Leang tch'ao kouo che* ([142](#)).

La parenté de ce texte et de celui qu'ont utilisé Tchang Tchou et Lieou-ngan est évidente. La seconde phrase est commune à Tchou Yi et à la source indéterminée de Tchang Tchou et de Lieou-ngan. D'autre part, le début de la seconde phrase de Tchou Yi est assez gauche et ne s'explique bien que si sa source avait aussi l'indication que, sous les T'ang, on n'avait guère gravé que des livres de divination et des dictionnaires. Le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

prétendu *Kouo che tche* ou *Kouo che yi wen tche* est donc identique au *Leang tch'ao kouo che* (143).

Quant au *Leang tch'ao kouo che* ou Histoire des deux règnes, c'est un ouvrage perdu, mais non inconnu. Tch'ao Kong-wou († 1171) lui a consacré une assez longue notice dans son *Kiun tchai tou chou tche* de 1151 (144). C'était un ouvrage en 120 chapitres, composé par ^{p.46} Wang Kouei et autres, et consacré aux règnes de Jen-tsong (1023-1039) et de Ying-tsong (1040-1063) ; il avait été achevé en 1082. Il comprenait non seulement des « annales principales » en 5 chapitres mais aussi des « monographies » (*tche*) en 45 chapitres, et il est très naturel que, parmi ces monographies, il y ait eu un *yi-wen-tche*, ou « bibliographie ». Tchou Yi, au XII^e siècle, a naturellement connu l'ouvrage, et il est probable qu'une citation en aura également passé dans quelque encyclopédie des Song que je n'ai pas identifiée et à laquelle, directement ou indirectement, Tchang Tchou et Lieou-ngan sont redevables de leur information. Mais je n'ai pas cru qu'il valût de pousser la recherche plus loin. La citation de Tchang Tchou et de Lieou-ngan me paraît en effet, prouver à l'évidence que le passage du *Leang tch'ao kouo che*, en ce qui concerne l'imprimerie sous les T'ang, ne fait que résumer celui de la préface des *Instructions familiales* de Lieou P'ien. Nous ne sommes donc pas fondés selon moi, et contrairement à l'opinion de Carter (p. 45), à voir dans ces textes de Tchou Yi ou du « *Kouo che tche* » (*Leang tch'ao kouo che*) des témoignages indépendants qui viennent confirmer celui de Lieou P'ien sur le développement de l'imprimerie au Sseu-tch'ouan vers la fin des T'ang.

Le texte du *Yun sien san lou*

@

Le *Yun sien san lou* contient le court article suivant (145) :
« *Impression d'images de P'ou-hien*. Hiuan-tsang imprimait (*yin*) des images de P'ou-hien (Samantabhadra) avec du papier *houei-fong* et les distribuait aux quatre classes [de fidèles] (*sseutchong*). Chaque année [il employait] cinq charges d'animal [de ce papier], et il n'en restait pas. Tiré du *Seng yuan yi lou*. »

Je ne cite ce texte que pour mémoire et afin d'éviter que d'autres n'en fassent état (146). Bien que le *Yun sien san lou* ou *Yun sien tsa ki* porte Fong Tche comme nom d'auteur, et que, dans une préface jointe aux textes les plus complets, ce Fong Tche inconnu prétende écrire en 901, il n'est guère douteux que p.47 l'ouvrage soit un faux dû à Wang Tche, écrivain assez abondant, qui vivait dans la première moitié du XII^e siècle (147). La majeure partie des ouvrages qu'il cite comme sources n'ont jamais existé, et tel paraît bien être le cas du *Seng yuan yi lou*. Les assertions du prétendu Fong Tche méritent si peu de créance qu'on ne peut même en déduire qu'une tradition, ignorée des biographes, se soit établie entre le VII^e et le XII^e siècle au sujet d'images que le grand pèlerin du VII^e siècle aurait fait imprimer.

@

Le *Kin kang king* imprimé en 868

@

Les *dhāranī* de l'impératrice Shōtoku sont les plus anciens imprimés xylographiques actuellement connus ; mais il s'agit encore de planches tirées sur un seul bloc. Le plus ancien imprimé daté qui soit un véritable livre, formé de la réunion des feuilles tirées sur un certain nombre de planches, est le *Kin kang pan jo po lo mi king*, ou en abrégé *Kin kang king*, c'est-à-dire une version chinoise de la *Vajracchedikā prajñāpāramitā*, qui se termine par un colophon imprimé du 11 mai 868 ([148](#)).

Carter (p. 39-42 et p. 207) a parlé de l'ouvrage en détail, et comme, dans le colophon, figure un certain « Wang Chieh » (dont il ne donne pas le nom en chinois), il ajoute : « Of Wang Chieh nothing is known except this statement, which tells us that he was the first printer of books of whom the world has record » ; à la page 181, « Wang Chieh » est à nouveau appelé « the first known printer of books ». Ceci paraît justifié à première vue par la traduction du colophon donnée page 41 : « Printed on May 11, 868, by Wang Chieh, for free general distribution, in order in deep reverence to perpetuate the memory of his parents. »

Mais, dans *The Year Book of oriental art and culture 1924-1925*, page 27, Carter donnait au même moment une traduction un peu différente : « Made by Wang Chieh for free distribution in order to de honour to his parents, on the fifteenth day of the fourth month of the period Chien T'ung (A. D. 868) » ([149](#)).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Heureusement, la planche 14 du *Year Book* donne le fac-similé du colophon, qui est ainsi conçu : p.48 [...] « La 9^e année *hien-t'ong*, le 4^e mois, le 15^e jour (= 11 mai 868), pour [le bonheur de] ses parents (= son père et sa mère), Wang Kiai a fait respectueusement et a distribué ». Ma première constatation résulte de ce texte : le mot « respectueusement » ne s'applique pas au respect que Wang Kiai peut avoir pour ses parents, mais à celui qu'il a pour le texte bouddhique ; quant aux parents, ce n'est pas un hommage qu'il leur rend, mais il entend reporter sur eux les mérites que lui vaudra son œuvre pieuse ; la phrase est constante dans les dédicaces. Reste enfin le point le plus important, et qui concerne le rôle joué par Wang Kiai. Carter a vu en lui un « imprimeur », mais il n'est pas plus un « imprimeur » que celui qui fait exécuter une statue ou un bas-relief n'est un « sculpteur » ; c'est un donateur qui fournit l'argent et voilà tout. Il est entendu que le rouleau de 868 a été payé par Wang Kiai, mais il ne faisait sûrement là que ce que bien d'autres avaient fait avant lui pour d'autres œuvres similaires qui ne nous sont pas parvenues. J'admettrais d'ailleurs volontiers, comme sir Aurel Stein, qu'il ne s'agit pas d'une œuvre locale, mais que le rouleau a été importé d'une province plus cultivée, assez vraisemblablement du Sseu-tch'ouan, et que ce n'est qu'au siècle suivant que l'imprimerie se développa à Touenhouang même. La planche gravée mise en tête de l'ouvrage est d'une exécution supérieure à celles du milieu du X^e siècle qui portent la mention expresse qu'elles ont été exécutées à Touenhouang. Malheureusement Wang Kiai, sans doute personnage assez humble, ne nous indique pas sa ville natale et n'a aucun titre de fonctions ; il reste de lui un nom de donateur, sans plus.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Toutefois à Touen-houang même, sur plusieurs des documents imprimés du X^e siècle, le nom du graveur de la planche est indiqué, distinct naturellement de celui du donateur.

Comme l'a dit Carter, la traduction de la la *Vajracchedikā* représentée par le rouleau imprimé de 868 est celle exécutée par Kumārajīva entre 402 et 413 (Nanjiō, *Catalogue*, n° 10) et qui se trouve dans le Tripitaka de Tōkyō. Mais il faut remarquer qu'aucune des éditions utilisées par les éditeurs de Tōkyō ne donne l'invocation préliminaire aux huit *kin-kang* (= *vajra[dhara]*) du rouleau de 868, et que si l'édition de Corée a bien conservé la *dhāranī* finale qui manque aux autres éditions, la transcription phonétique de cette *dhāranī* y diffère sensiblement de celle employée dans le rouleau. Il ne semble pas qu'invocation préliminaire et *dhāranī* finales aient été jointes au texte couramment. On sait que, parmi les joyaux de la collection de Paris figure un estampage complet, pris sous les T'ang, du *Kin kang pan jo po lo mi king* calligraphié en 824 par Lieou Kong-k'iuān (778-865) et gravé par Chao Kien-houo : les pierres originales n'existaient plus dès les Song. Le texte reproduit est aussi celui de Kumārajīva, mais sans invocation préliminaire ni *dhāranī* finale.

@

Le rouleau imprimé de Paris

@

^{p.49} Parmi les imprimés de Touen-houang que j'ai rapportés à Paris figure un court rouleau non daté intitulé *Yi ts'ie jou lai tsouen cheng fo ting t'o lo ni* ; c'est une traduction d'Amoghavajra (705-774). Carter (p. 208) a dit que l'édition « can be definitely ascribed to the period before the end of the T'ang dynasty by the fact that the character [a] does not appear, a blank being left in place of that character ». Il a là une méprise. L'attribution aux T'ang me paraît résulter déjà du seul type de la gravure. Quant à l'argument tiré du caractère [a] *kouo*, il est tout autre que n'a pensé Carter. Le mot apparaît bien dans cet imprimé, et fait partie du titre de [a][*kouo-che* « maître du royaume », « maître royal » qui avait été attribué à Amoghavajra : mais devant ce mot *kouo*, un blanc d'un caractère est laissé par respect, ce qui ne peut se justifier que si la gravure a été faite sous la dynastie qui a donné le titre.

@

Le rouleau de Londres de 975

@

Carter (p. 65 et 222), laissant à part les feuillets imprimés avec un seul bloc (150), a dit que le plus ancien « livre » imprimé, après celui de 868, était le *Kin kang pan jo king tch'ao* imprimé en 1016 et qui a été trouvé à Kharakhoto par le colonel Kozlov en 1908 ; l'édition avait dû être gravée au Chàn-si (151). Ce n'est plus exact aujourd'hui. Lors de l'écroulement, le 25 septembre 1924, du *stūpa* appelé *Lei-fong-t'a* près de Hang-tcheou, on a trouvé dans les ruines de ce *stūpa*, érigé en 975, des imprimés dont un exemplaire a été acquis par le British Museum. C'est un rouleau de plus de 2m. 50 de long, contenant une longue *dhāranī* traduite par Amoghavajra (Nanjiō, n° 957). L'inscription dédicatrice du début ne laisse pas de doute sur la p.50 date, qui est 4 septembre-2 octobre 975, et elle nous apprend en outre que le donataire princier avait fait tirer cette *dhāranī* à 84.000 exemplaires (152). Ce chiffre renouvelé d'Asoka, pour inférieur qu'il soit au million de *dhāranī* de l'impératrice Shōtoku, laisse supposer, lui aussi, qu'on a dû graver le texte plusieurs fois ; un seul jeu de planches n'y eût pas résisté.

@

Les éditions du Kouo-tseu-kien au temps de Fong Tao

@

Lors de la chute des T'ang, en 907, l'imprimerie était plus répandue que Carter ne le supposait. Les textes reproduits plus haut montrent qu'on la pratiquait surtout au Sseu-tch'ouan, et qu'on la connaissait aussi sur le bas Yang-tseu. Mais on l'employait presque exclusivement pour les besoins populaires ou pour les textes courants du bouddhisme et du taoïsme ; le confucianisme ne l'avait pas encore adoptée. L'impression officielle des classiques est la grande nouveauté du X^e siècle, au temps des Cinq Dynasties, et cette impression est surtout due à l'initiative de Fong Tao, considéré souvent depuis lors par les Chinois comme l'inventeur de l'imprimerie. Ce sont là les premières éditions xylographiques du Kouo-tseu-kien ou Collège Impérial.

Carter, s'appuyant en grande partie sur un article publié par M. Wang Kouo-wei dans le *Kouo hio ki k'an* de janvier 1923, a déjà parlé de ces éditions dans son chapitre IX et dans les notes y afférentes, mais, entraîné par son désir de présenter les faits selon ce qui lui paraissait être leur enchaînement logique, il a été amené à d'assez grosses inexactitudes dans le récit des événements et dans leur interprétation.

A la chute des T'ang, en 907, Wang Kien (847-918) se proclama empereur du Sseu-tch'ouan, et y régna jusqu'à sa

Les débuts de l'imprimerie en Chine

mort dans le sixième mois de 918. Son onzième et dernier fils Wang Yen lui succéda, mais, complètement défait par les T'ang postérieurs à la fin de 925, il obéit à un ordre impérial de se rendre à Lo-yang, et fut mis à mort avant d'y arriver, en mai-juin 926. Les T'ang postérieurs laissèrent alors Mong Tche-siang (874-934) comme gouverneur du Sseu-tch'ouan occidental et Tong Tchang comme gouverneur du Sseu-tch'ouan oriental ; ils y étaient pratiquement indépendants. Des intrigues de palais à la cour des T'ang postérieurs établis à Lo-yang menacèrent dès 927 la situation des deux gouverneurs qui s'unirent un moment pour se défendre. Une armée impériale entra dans le Sseu-tch'ouan oriental en 930, mais dut battre en retraite en 931. En 932, Mong Tche-siang, qui ne s'entendait pas avec Tong Tchang, le vainquit et le tua, et eut en son pouvoir le Sseu-tch'ouan tout entier ; les T'ang postérieurs lui reconnurent le titre de roi de Chou (= Sseu-tch'ouan) en 933. Enfin, au printemps de 934, Mong Tche-siang se proclama empereur au Sseu-tch'ouan, mais il mourut à la ^{p.51} fin de l'été. Son troisième fils, Mong Tch'ang, lui succéda, et régna jusqu'au jour de sa soumission aux Song en 965 ([153](#)).

Quant aux empereurs des Cinq Dynasties de la Chine du Nord, on sait que les Leang postérieurs ont régné de 907 à 923, avec leurs capitales à K'ai-fong-fou et Lo-yang ; les T'ang postérieurs de 923 à 936, avec leurs capitales à Lo-yang et Si-ngan-fou ; les Tsin postérieurs de 936 à 947, les Han postérieurs de 947 à 951, les Tcheou postérieurs de 951 au début de 960 ; ces trois dernières dynasties avaient leurs capitales à K'ai-fong-fou et à Lo-yang ([154](#)).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Fong Tao, originaire de ce qui est aujourd'hui la sous-préfecture de Hien dans le Tche-li, était né en 882. Il servit d'abord au Tche-li sous Lieou Cheou-kouang († 914), puis au Chan-si sous l'eunuque Tchang Tch'eng-ye, lequel le recommanda au prince de Tsin, c'est-à-dire au prince qui régnait de façon indépendante au Chan-si. Lorsque le prince de Tsin, celui-là même que nous désignons par son nom de temple de Tchouang-tsong, mit fin à la dynastie des Leang postérieurs et créa sa propre dynastie des T'ang postérieurs en 923, Fong Tao fut nommé *che-lang* du ministère de l'intérieur et *han-lin-hio-che*, mais dut bientôt se démettre de ses fonctions pour aller observer dans son pays natal le deuil de son père ; il en revint juste au moment où Tchouang-tsong allait être assassiné (926) et remplacé sur le trône par son frère adoptif Ming-tsong. Ming-tsong, né en 867 d'une famille turque ou mongole, était un soldat sans culture, mais qui sut apprécier Fong Tao et l'eut toujours près de lui comme conseiller tout en lui conférant des fonctions de plus en plus hautes. A la mort de Ming-tsong, en 933, Fong Tao sut se maintenir auprès de son successeur, et ainsi de suite, à travers quatre dynasties et sous le règne de dix empereurs, jusqu'au moment où il mourut lui-même, en 954 ([155](#)). Pendant un temps, en 947, Fong Tao trouva même le moyen de passer au service du chef K'i-tan qui s'était proclamé empereur dans la région de Pékin. Il ne faudrait pas croire toutefois que Fong Tao ait jamais été un véritable premier ministre.

Tel est le lettré, de vie sans faste, bon au peuple autant qu'accommodant envers le régime, à qui revient l'honneur

Les débuts de l'imprimerie en Chine

d'avoir conçu ou d'avoir accueilli l'idée de faire une édition imprimée des classiques.

Le texte fondamental à ce sujet se trouve dans le *Ts'ö fou yuan kouei* de 1005-1013 (608, 30-31) où, à propos de la présentation au souverain des Tcheou postérieurs, en 953, de cette édition enfin achevée, on lit ce qui suit :

« Auparavant, les ministres des T'ang postérieurs Fong Tao et Li Yu, vu qu'ils estimaient l'étude des classiques, avaient dit qu'au temps des Han on ^{p.52} faisait cas des lettrés [confucéens] et qu'on avait gravé les classiques sur pierre en trois écritures (156) ; que la dynastie des T'ang avait également gravé [sur pierre les classiques] au Collège impérial ; qu'à présent la dynastie n'avait pas de loisirs et ne pouvait à son tour graver et ériger [des classiques sur pierre] : mais qu'eux [,Fong Tao et Li Yu,] avaient vu des gens de Wou et de Chou qui vendaient des textes imprimés au moyen de planches [de bois], appartenant aux catégories les plus diverses, mais sans aller jusqu'aux classiques (*king-tien*) ; et que si on révisait, gravait [sur bois] et répandait les classiques, ce serait d'un profond avantage pour l'enseignement lettré. Aussi firent-ils à ce sujet un rapport au trône (157). Un ordre impérial prescrivit au fonctionnaire des lettrés (*jou-kouan*) T'ien Min et à d'autres de réviser les classiques et leurs commentaires...

D'autres textes, aussi bien dans le *Ts'ö fou yuan kouei* que dans d'autres sources, établissent que l'ordre impérial, et par suite le rapport auquel il répondait, est du 4^e mois de la 3^e année

Les débuts de l'imprimerie en Chine

tch'ang-hing du règne de Ming-tsong, c'est-à-dire se place entre le 9 mai et le 6 juin 932.

Voyons maintenant dans quelle mesure l'exposé de Carter est conciliable avec ces données certaines de l'histoire.

Selon Carter, l'empire des Tang postérieurs. « in which Fêng held authority », conquiert le Sseu-tch'ouan en 929 et le garda sous sa domination pendant cinq ans. Dans la capitale du Sseu-tch'ouan, les impériaux trouvèrent « two things... that Fêng Tao was quick to seize upon and adapt to the use of his own growing empire, the Classics engraved on stone — hitherto an imperial prerogative — and the new and as yet little known process of block-printings ». Ailleurs (p. 211-212), on lit ceci : « It is clear from all sources that Fêng Tao was largely influenced by the printing that he saw in Shu... It is certain that there was considerable printing going on in Shu before 929 when Fêng Tao's conquest of the province took place ».

Il y a d'abord dans cet exposé une erreur de date évidente ; c'est en 925, non en 929, que les T'ang postérieurs détruisirent le pouvoir de Wang Yen au Sseu-tch'ouan. Quant au rôle de Fong Tao dans ces événements, Carter le déforme et le grandit étrangement. Fong Tao était un lettré, qui n'a jamais dirigé d'opérations militaires ; on ne peut parler de « sa conquête » du Sseu-tch'ouan. Bien plus, il est certain que Fong Tao n'accompagna même pas les troupes qui prirent Tch'eng-tou : en 925, Fong Tao, en deuil de son père, vivait dans son pays natal du Tche-li. Je doute même fort qu'à un moment quelconque, soit avant 932, soit après, Fang Tao ait mis les pieds au ^{p.53} Sseu-tch'ouan. Natif du Tche-li, puis en charge au

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Chan-si, toute sa carrière, à partir de 923 est une carrière de cour, et se passe au Ho-nan et au Chàn-si. Un voyage au Sseu-tch'ouan, quand le Sseu-tch'ouan était en fait indépendant du pouvoir central, n'aurait été possible, pour un homme du rang de Fong Tao, qu'à raison d'une ambassade que l'histoire n'eût pas manqué d'enregistrer. Il est vrai que, dans le texte du *Ts'ö fou yuan kouei*, il est question d'imprimés du Sseu-tch'ouan, encore qu'il y soit aussi question d'imprimés du Wou, c'est-à-dire du bas Yang-tseu, et qu'il soit exagéré de prétendre avec Carter que « toutes les sources » (il n'y a qu'un texte, celui que j'ai traduit, auquel il faut joindre un autre de Wang Ming-ts'ing sur lequel je reviendrai plus loin) attestent l'influence exercée sur Fong Tao particulièrement par les imprimés du Sseu-tch'ouan. Seulement, le texte du *Ts'ö fou yuan kouei* ne porte pas seulement sur Fong Tao, mais aussi sur son collègue, le ministre Li Yu. Or, Li Yu († 934), alors qu'il n'était pas encore ministre, avait été emmené comme conseiller par le prince de Wei lorsque celui-ci, au nom des T'ang postérieurs, mena au Sseu-tch'ouan contre Wang Yen la campagne décisive de 925 (158). Celui qui a pu voir des imprimés au Sseu-tch'ouan, c'est donc Li Yu, et non pas Fong Tao. Restent les imprimés du Wou, c'est-à-dire d'une région qui était pratiquement aussi indépendante du pouvoir central que le Sseu-tch'ouan. Là encore il est bien improbable que Fong Tao se soit jamais rendu. Li Yu, originaire du Chan-tong, a pu y voyager avant le temps qu'il devint ministre. Mais il n'est pas exclu que, quand le texte parle d'« hommes du Chou et du Wou » qui vendaient des livres imprimés, Fong Tao et Li Yu les aient vus ailleurs que dans leurs pays d'origine ; ce pouvait être des gens du Sseu-tch'ouan et du bas Yang-tseu qui

Les débuts de l'imprimerie en Chine

vendaient les imprimés de leurs provinces dans le bassin du Fleuve Jaune, et plus particulièrement à la capitale, c'est-à-dire à Lo-yang. Les textes étudiés au cours du présent travail nous ont déjà montré qu'au IX^e siècle l'imprimerie était répandue, pour les œuvres populaires, au Sseu-tch'ouan et dans le bas Yang-tseu, mais le passage de Lieou P'ien, en notant ce qu'il avait vu à Tch'eng-tou, suppose implicitement qu'il n'y avait rien de tel dans les métropoles de Si-ngan-fou et de Lo-yang. Sauf éventuellement pour des produits importés, il en était encore de même en 932 ; jusqu'à l'initiative de Fong Tao et de Li Yu, l'imprimerie est restée en Chine une industrie provinciale. Et si les imprimés ont été vus dans leurs provinces d'origine et non à Lo-yang, comme ce ne peut être que par Li Yu, nous en concluons que le véritable initiateur de l'entreprise de 932, ce n'est pas Fong Tao, mais Li Yu. Seulement, Li Yu mourut dès 934, au lieu que Fong Tao vécut jusqu'en 954, assez longtemps pour voir aboutir après 21 ans d'efforts, sous un souverain des Tcheou postérieurs, en 953, l'édition décidée par l'empereur illettré des T'ang postérieurs en 932.

Je n'entrerai pas dans le détail des textes qui concernent les divers classiques gravés sur bois en 932-953 ; il y faudrait une longue étude. Tout comme les classiques gravés sur pierre en 837, l'édition xylographique de 932-953 comprenait le *Yi king*, le *Chou king*, le *Che king*, le *Li ki*, le *Tcheou li*, le *Yi li*, le *Tch'ouen ts'ieou* avec ses trois commentaires de Tso, de Kong-yang et de Kou-leang, le *Hiao king*, le *Louen yu*, le *Eul ya*, le *Wou king wen tseu* et le *Kieou king tseu yang* ; en 955-959, on y ajouta le *King tien che wen* de Lou Yuan-lang ou Lou Tö-ming (environ 564-635) [\(159\)](#). Mais, si l'ordre impérial de 932 avait prescrit de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

prendre en principe pour base du texte des classiques le texte gravé sur pierre en 837, l'édition de 932-953 différait de ces classiques sur pierre de 837 par une particularité importante qui semble avoir échappé à Carter. Dans les textes où il est question des commentaires (*tchou*) qui font partie de l'édition de 932-953, Carter semble avoir compris qu'il s'agissait des trois commentaires du *Tch'ouen ts'ieou* ; mais ceux-ci sont des *tchouan* et non des *tchou*, et comptent eux-mêmes pour de véritables classiques ; la question est tout autre. Dès le temps des Six Dynasties, comme les manuscrits de Touen-houang l'ont prouvé surabondamment, le texte de chaque classique était accompagné, dans les manuscrits, d'un commentaire autorisé ou *tchou*. Les classiques gravés sur pierre en 837 n'ont pas ces commentaires (*tchou*), mais leurs suscriptions mêmes, qui les nomment, montrent que leurs manuscrits les contenaient et qu'on ne les a éliminés que parce que leur gravure eût entraîné un travail trop considérable. L'initiative des éditeurs de 932-953 a consisté, comme le dit l'édit de 932 (*Ts'ö fou yuan kouei*, 608, 29 v°), à « replacer les commentaires (*tchou*) dans le [texte des] classiques [gravés] sur pierre » ; autrement dit, les commentaires (*tchou*) accompagnaient dans cette édition xylographique chaque phrase ou chaque paragraphe du texte des classiques, comme dans les manuscrits. Quant aux sous-commentaires (*chou*), remontant au VII^e siècle pour les grands classiques et complétés pour les autres au début des Song, ils circulaient comme des ouvrages à part, et ce n'est que plus tard, au XII^e siècle, qu'on les réunit aux commentaires (*tchou*) pour constituer les *Che san king tchou chou*, c'est-à-dire les *Treize classiques avec commentaires et sous-commentaires*.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Il ne reste plus aujourd'hui aucun exemplaire, même fragmentaire, de l'édition originale de 932-953 ; mais on verra bientôt que le *Eul ya* calligraphié par Li Ngo, que nous atteignons par une réédition des Song, n'était pas une édition du Sseu-tch'ouan comme on le dit d'ordinaire, mais bien l'édition du Kouo-tseu-kien parue entre 932 et 953 (en fait, avant 948 pour le *Eul ya*).

@

Les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan

@

^{p.55} On a vu à l'article précédent que Carter (p. 50) parle de classiques gravés sur pierre que les impériaux avaient pu voir à Tch'eng-tou dans la campagne de 929 (lisez 925). A la page 212, il est dit en outre que, si les collaborateurs de Fong Tao ont suivi en général les classiques gravés sur pierre en 837, « there is evidence that certain distinctive features of the Stone Classics of Shu also found their way into Fêng Tao's text » ; la même assertion se retrouve sous une autre forme page 217. Tout ceci suppose qu'il y ait eu des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan avant 925. Il reste à examiner dans quelle mesure une telle opinion est appuyée par les textes.

Les dalles des classiques sur pierre gravés au Sseu-tch'ouan au X^e siècle ont complètement disparu, et l'épigraphiste Wang Tch'ang n'en connaissait au début du XIX^e siècle qu'un estampage remonté qui contenait un chapitre et demi du *Che king*. Deux fragments d'estampages du *Tcheou li* et du *Tso tchouan* s'y étaient ajoutés bientôt ; le nombre des estampages retrouvés s'est accru depuis lors sensiblement ([160](#)). La caractéristique de ces classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan est que, tout comme l'édition xylographique de 932-953, ils donnent les commentaires (*tchou*) en même temps que le texte même des classiques ; l'État de Chou a donc exécuté le travail énorme de gravure — ^{p.56} plus de mille dalles, dit Tch'ao

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Kong-wou — devant lequel les empereurs des T'ang avaient reculé en 830-837.

Les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan sont assez souvent invoqués par les lettrés des Song, et Ts'iuan Tsou-wang (1705-1755) en donne deux raisons qui semblent justes (161) ; d'abord, les classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan contenaient les commentaires, alors que les classiques sur pierre de 837 ne les avaient pas ; ensuite, après que les Song eurent passé au sud du Yang-tseu et que la Chine du Nord fut au pouvoir des Leao, puis des Kin, il était beaucoup plus facile aux lettrés des Song de se procurer les estampages de Tch'eng-tou que ceux de Si-ngan-fou.

Une partie au moins des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan portait l'indication du réviseur, du calligraphe et du graveur, ainsi qu'une date, et dans certains cas ces indications nous sont parvenues. Voici la liste qu'on peut dresser, d'après la *Che k'o p'ou siu* composée en 1248 par Tseng Hong-fou.

1° Le *Hiao king*, daté du 2^e jour du 3^e mois de la 7^e année *kouang-tcheng* (28 mars 944) ; révisé en partant de l'exemplaire sur pierre de 837 par le *yeou p'ou-ye* Wou Tchao-yi ; calligraphié par Tch'eng Tö-tchao ; gravé par Tch'en Tö-k'ien (162) ;

2° Le *Louen yu*, daté du 9^e jour du 4^e mois de la 7^e année *kouang-tcheng* (4 mai 944) ; révisé par le *yeou p'ou-ye* Wou Tchao-yi ; calligraphié par Tch'eng Tö-tchao ; gravé par Tch'en Tö-k'ien (163) ;

3° ^{p.57} Le *Eul ya*, daté du 6^e mois de la 7^e année *kouang-tcheng* (23 juin-22 juillet 944) ; établi par le *yeou p'ou-ye* Wou

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tchao-yi ; calligraphié par Tchang Tö-tchao ; gravé par Wou Ling-cheng (164) ;

4° Le *Tcheou yi* (= *Yi king*), gravé sur pierre dans le 9^e mois d'été de la 14^e année *tch'eng-kouang* (8 juin-6 juillet 951) ; calligraphié par le *tch'ao-yi-lang*, historien officiel (*kouo-che*) et « lettré au vaste savoir pour le *Che [king]* de [la recension de] Mao [Ying] », Souen Fong-ki (165) ;

5° Le *Mao che* (*Che king* de la recension de Mao Ying) ; calligraphié par Tchang Chao-wen ; gravé par Tchang Yen-tsou (166) ;

6° Le *Chang chou* (= *Chou king*) ; calligraphié par Tcheou Tö-tcheng ; gravé par Tch'en Tö-tch'ao (167) ;

7° Le *Yi li* (168) ;

8° Le *Li ki* ; calligraphié par Tchang Chao-wen (169) ;

9° ^{p.58} Le *Tcheou li*, calligraphié par Souen P'ong-ki (170) ;

10° Le *Tch'ouen ts'ieou* avec le *Tso tchouan* ; on n'a gravé que 17 chapitres sur 30 (171) ;

11° et 12° Le commentaire de Kou-leang au *Tch'ouen ts'ieou* et le commentaire de Kong-yang au *Tch'ouen ts'ieou*. Ils ne furent gravés qu'au milieu du XI^e siècle, par les soins de T'ien K'ouang. Il y avait, à la fin du commentaire de Kong-yang, un colophon disant que la gravure en avait été achevée le 15 du 9^e mois de la 1^e année *houang-yeou* (14 octobre 1049) (172) ;

13° ^{p.59} Le *Mong tseu* (Mencius) ; la gravure fut commencée au 9^e mois de la 5^e année *siuan-houo* (22 septembre-20 octobre

Les débuts de l'imprimerie en Chine

1123) par les soins de Si Kong, et elle fut achevée, au bout d'un an, par ceux de P'eng Ts'ao (173) ;

14° Le *Che king k'ao yi*, en 3 chapitres, par Tch'ao Kong-wou. Tch'ao Kong-wou, qui était alors au Sseu-tch'ouan, constatant des divergences entre le texte des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan et l'édition xylographique établie par le Kouo-tseu-kien en 932-953, fit l'étude de ces divergences, et fit graver sur pierre son travail pour être joint aux classiques ; les stèles étaient datées du 3^e mois de la 6^e année *k'ien-tao* (20 mars-17 avril 1170). D'après un écrit de Fan Tch'ang-ta conservé dans le *Ts'iuan chou yi wen tche* (36, 5-8), le *Che king k'ao yi* était gravé sur 21 dalles. Il a péri avec toutes les dalles des classiques du Sseu-tch'ouan, mais la préface en a été conservée dans l'opuscule de Fan Tch'eng-ta, d'où elle a passé en partie dans le *Che king k'ao* de Kou Yen-wou et dans le travail de Wang Tch'ang ; elle est reproduite au complet dans le *Tong hou ts'ong ki*, éd. du *Yun tseu tsai k'an ts'ong chou*, II, 4-7 (174) ;

15° Le *Kou wen chang chou* ou « *Chou king* en caractères anciens » ; il fut gravé en 1170 par les soins de Tch'ao Kong-wou et sous la surveillance de Tchang Ta-kou et autres. Tch'ao Kong-wou croyait à l'authenticité du *Chou king* en « caractères anciens », et fit reproduire sur pierre l'édition xylographique que Lu Ta-fang en avait donnée en 1082. Par la préface ^{p.60} du *Che king k'ao yi*, nous savons que le calligraphe de ce *Kou wen chang chou* de 1170 fut Tchang Hie. J'ai parlé de cette gravure de 1170 dans mon travail sur le *Chou king* en « caractères anciens » paru dans le tome II des *Mém. conc. l'Asie orientale*, en particulier aux pages 151-152 où j'ai émis l'hypothèse, demeurée selon moi

Les débuts de l'imprimerie en Chine

vraisemblable, que Tchang Ta-kou n'est qu'un *tseu* de Tchang Hie.

J'ai tenu à donner tous ces renseignements sur les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan parce qu'il n'a été rien publié jusqu'ici à leur sujet par les sinologues européens et que même en Chine les renseignements accessibles sont parfois inexacts et le plus souvent incomplets. Nous sommes en mesure de voir maintenant si les armées impériales qui ont conquis le Sseu-tch'ouan en 925 ont pu y trouver, comme le pensait Carter, des classiques gravés sur pierre.

Les seuls de ces classiques gravés avant l'époque des Song qui portent des dates précises sont le *Hiao king*, le *Louen yu* et le *Eul ya*, tous trois datés de 944, et le *Tcheou li* daté de 951 (175). Ces dates doivent marquer en principe le moment où la gravure des pierres fut achevée. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, le *Tch'eng tou ki* de Tchao Pien (1008-1084 : Giles, à tort, 994-1070), cité dans la préface du *Che king k'ao yi* de Tch'ao Kong-wou, spécifie que « le ministre du [prince] usurpateur de Chou, Wou Tchao-yi, y sacrifiant l'argent de son salaire, fit graver sur pierre les neuf classiques dans le collège national [du Sseu-tch'ouan] et, partant du texte ancien de [la période] *t'ai-houo*, ordonna à Tchang Tö-tchao de les calligraphier ». Bien que ce texte ne soit pas d'une exactitude rigoureuse (176) et encore que la notice consacrée à Wou Tchao-yi dans *l'Histoire des Song* soit muette sur le rôle qu'aurait joué Wou Tchao-yi dans l'exécution des classiques sur pierre, l'information de Tchao Pien est appuyée par les indications du *Che k'o p'ou sin* concernant le *Hiao king*, le *Louen yu* et le *Eul ya* ; il n'y a donc pas lieu de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

songer à une confusion avec les éditions xylographiques également dues à Wou Tchao-yi et dont je parlerai bientôt. ^{p.61}
Mais à quel moment Wou Tchao-yi commença-t-il la gravure sur pierre des classiques ? Les sources tardives disent en général que le travail dura huit ans ; le renseignement n'a pas grande valeur, car il résulte seulement des dates extrêmes données pour les classiques dont la date d'achèvement est connue : de 944 à 951, il y a effectivement huit ans à la chinoise. Mais, malgré l'incertitude où nous sommes de la date d'exécution de certains des classiques, nous avons constaté que, dans tous les cas où nous avons quelque information à ce sujet, les tabous observés excluent que ces classiques aient été gravés avant l'avènement de Meng Tche-siang en 934 [\(177\)](#) ; en fait il est bien probable qu'aucun n'est antérieur à 944. Dans ces conditions, l'opinion de Carter n'est pas soutenable, et il est impossible de prétendre que l'édition xylographique entreprise au Kouo-tseu-kien de la capitale impériale en 932 doive rien à des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan qui n'existaient pas encore [\(178\)](#).

@

Les éditions xylographiques de Wou Tchao-yi

@

Carter a parlé abondamment, mais assez vaguement, des éditions xylographiques entreprises par Wou Tchao-yi ; il représente (p. 49) Wou Tchao-yi comme le « rival » de Fong Tao, et dit (p. 52) que son « initial work » (sans spécifier ici s'il s'agit des classiques sur pierre ou d'éditions xylographiques) « had inspired Fêng Tao to competition ». La question des éditions xylographiques de Wou Tchao-yi est embrouillée, mais d'un réel intérêt pour l'histoire de l'imprimerie. Il ne sera donc pas inutile de l'étudier en détail.

Une première question se pose quant au nom de Wou Tchao-yi, qu'il faudrait, d'après certains auteurs, lire Mou Tchao-yi. La table des noms de famille placée à la fin du dictionnaire de Giles ne connaît qu'un nom de famille Woû et pas de nom de famille Moû. Mais le ^{p.62} *Che sing yun pien* ne cite pas de nom de famille Woû et classe les personnages qui ont des notices dans les histoires dynastiques sous Moû, à la rime *yeoù* du *chang-cheng* (par exemple Mou Kiong des T'ang, Mou Tchao-yi et son fils Mou Cheou-sou du X^e siècle, Mou Tö-chouen des Ming et, dans les noms doubles, Mou-tsiang Long et Mou-k'ieou Kien). Dans son *Sing che pien wou* (18, 4-5), Tchang Tchou relève l'erreur énorme de Yang Chen (1488-1559) qui a fait de Mou Kiong, lequel vivait au VIII^e siècle, un fils de Mou Tchao-yi, qui vivait au X^e ; mais il n'objecte qu'à la date, et lit évidemment Mou Tchao-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

yi, et non Wou Tchao-yi. De même, dans son article du *Kouo hio ki k'an* de janvier 1923, M. Wang Kouo-wei écrit Mou Tchao-yi le nom du personnage qui nous occupe. Je garde cependant des doutes. Les caractères *mou* et *wou*, comme noms de famille, ont joué de malheur. C'est ainsi que le nom double qu'on lit souvent Wou-k'ieou (la liste de Giles le dédouble arbitrairement en Wou-k'ieou et Mou-k'ieou) serait théoriquement, d'après le *Che ki so yin* de Sseu-ma Tchang (première moitié du VIII^e siècle) que suivent le *Tseu houei pou* et le *K'ang hi tseu tien*, d'après le *Sing che siun yuan* de Tchang Tchou (7, 3 r^o et 34, 13 r^o) et même d'après le *Ts'eu yuan* (*tchen*, 213), à écrire [] et à lire Kouan-k'ieou, [a] *kouan* étant une forme abrégée de [b] *kouan* ; au contraire le nom double Moû-tsiang du *Che sing yun pien* serait à lire Woû-tsiang. Aussi Tchang Tchou reproche-t-il à Hou San-sing, le commentateur du *Tseu tche t'ong kien*, d'avoir lu Wou-k'ieou au lieu de Kouan-k'ieou (il aurait pu ajouter que Hou San-sing, chap. 291, s. a. 953, 5^e mois, lit de même Wou Tchao-yi et non Mou Tchao-yi). Mais la lecture Wou-k'ieou, aujourd'hui invétérée, est plus ancienne que Hou San-sing, car le *Kou kin sing che chou pien tcheng* de Teng Ming-che, qui est de 1134, écrit déjà Woû, Woû-k'ieou et Woû-tsiang, sous la rime *yû* (179). Il semble même qu'on ne soit pas d'accord pour admettre la valeur de l'ancienne glose relative à la lecture Kouan-k'ieou au lieu de Wou-k'ieou ou Mou-k'ieou, car dans le récent volume dédié à M. Naitō (180), M. Lo Tchen-yu, parlant des diverses formes qu'un même nom de famille, selon lui, a prises anciennement en Chine, identifie les uns aux autres les noms [b][a]Yu-k'ieou, [c][a] Yu-k'ieou, [d][a] Yu-k'ieou, [e][a] Wou-k'ieou et [f][a] Wou-k'ieou ; et dans une note, il reproche à ceux

Les débuts de l'imprimerie en Chine

qui ont reconstitué le *Yuan houo sing tsouan* des Tang d'avoir écrit ce nom Moù-k'ieou, en le rangeant sous l'ancienne rime *heou* ; c'est donc qu'il n'accorde pas créance à la lecture Kouan-k'ieou. En tout cas, Ye Tch'ang-tche, au chapitre 1, fol. 1, de son ^{p.63} *Ts'ang chou ki che che*, dont l'impression est très soignée, écrit toujours Wou Tchao-yi ; c'était déjà la prononciation indiquée au XIII^e siècle par Hou San-sing ; cela est suffisant pour que nous nous en tenions à cette lecture, qui, je crois, est la seule vraiment en usage aujourd'hui malgré l'indication du *Ts'eu yuan* (*tch'en*, 213).

Le texte qu'on cite toujours à propos des éditions xylographiques de Wou Tchao-yi, souvent à travers le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*, est le suivant, emprunté au *Houei tchou lou* de Wang Ming-ts'ing (1127-1200) (181) :

« Quand Mou-k'ieou Kien (182) était pauvre, il empruntait le *Wen siuan* (183) à des amis ; ces gens avaient l'air [d'en être] ennuyés. [Wou Tchao-yi] prit alors la résolution que, si quelque jour il arrivait à une haute situation, il [ferait] graver le [*Wen siuan*] sur des planches [de bois] pour le faire parvenir aux lettrés. Par la suite, il devint ministre au service [du prince] de Chou de [la famille] Wang (184) ; il accomplit finalement sa promesse et grava le [*Wen siuan*]. Ce fut là le commencement de l'impression de livres. Le fait est raconté dans le *Wou tai che pou* de T'ao Yo. Lorsque les T'ang postérieurs soumièrent le [royaume de] Chou, [l'empereur] Ming-tsong ordonna au « lettré au vaste savoir » du Collège impérial Li Ngo de calligraphier les cinq classiques, et, en imitation du procédé de [Wou

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tchao-yi], d'en graver les planches au Collège impérial. C'est là le commencement de l'impression de livres au Collège impérial. A présent, [l'imprimerie] est abondamment répandue par tout l'Empire, mais nulle part plus qu'au ^{p.64} Chou (= Sseu-tch'ouan). Dans la famille de [moi, Wang] Ming-ts'ing, on conserve un exemplaire imprimé des cinq classiques calligraphiés par [Li] Ngo ; à la fin, cet exemplaire porte l'indication de la 2^e année *tch'ang-hing* (931).

Ce texte paraît formel ; ce serait à l'imitation du *Wen siuan* imprimé xylographiquement par Wou Tchao-yi au Sseu-tch'ouan que l'édition des classiques au Kouo-tseu-kien aurait été entreprise. Mais il ne faut pas oublier que Wang Ming-ts'ing écrit deux siècles et demi après les événements, et son récit soulève plusieurs objections.

Toute la première partie en est donnée comme tirée du *Wou tai che pou* de T'ao Yo. Le *Wou tai che pou*, écrit pour compléter sur des points de détail le *Kieou wou tai che*, a été achevé en 1012. L'ouvrage nous est parvenu, mais le texte invoqué par Wang Ming-ts'ing ne s'y trouve pas. Il est vrai que, en 1151, Tch'ao Kong-wou (*Kiun tchai tou chou tche*, VI, 20 v^o) prêtait au *Wou tai che pou* 107 paragraphes, au lieu que le texte actuel n'en compte que 104 ; le paragraphe visé par Wang Ming-ts'ing est donc probablement un des trois paragraphes perdus (185), encore que ce ne soit pas absolument certain. Et, surtout, la rédaction adoptée par Wang Ming-ts'ing montre qu'il s'inspire de l'ouvrage qu'il dit être le *Wou tai che pou*, mais sa formule n'implique pas une citation littérale (186). Il est en particulier très

Les débuts de l'imprimerie en Chine

vraisemblable que la phrase « ce fut là le commencement de l'impression de livres », à laquelle fait ensuite pendant celle de « ce fut là le commencement de l'impression de livres au Collège impérial », soit due à Wang Ming-ts'ing et non à T'ao Yo ; c'est ainsi que doit avoir compris aussi Wou Yen-tch'en dans son *Che kouo tch'ouen ts'ieou* puisqu'il ne reproduit pas cette phrase dans sa prétendue citation du *Wou tai che pou*. Et de même, il n'y a pas de raison suffisante de faire remonter à T'ao Yo l'anachronisme qui fait devenir Wou Tchao-yi ministre dès le temps des princes de Chou de la famille Wang ; T'ao Yo a pu parler des princes de Chou seulement, ou du Sseu-tch'ouan en général, et la spécification malheureuse sera due à Wang Ming-ts'ing, parce qu'elle cadrerait avec son opinion toute personnelle sur la date des éditions xylographiques de Wou Tchao-yi.

Passons maintenant à la partie où Wang Ming-ts'ing parle en son nom propre. Wang Ming-ts'ing débute par une erreur : la conquête du Sseu-tch'ouan ne s'est pas passée sous Ming-tsong dont l'avènement n'est que de 926, mais en 925 sous Tchouang-tsong.

Le nom du calligraphe Li Ngo (187) n'est pas exact non plus. Les œuvres ^{p.65} de Ngeou-yang Sieou (188), le *Kin che lou* de Tchao Ming-tch'eng (189) et le *Yu hai* de Wang Ying-lin (1223-1296) sont d'accord pour écrire [][] Li Ngo, et telle est la forme qui a été confirmée définitivement par la réédition des Song du *Eul ya* calligraphié par Li Ngo qui a été retrouvée au Japon et reproduite en 1884 dans le *Kou yi ts'ong chou*. Nous ne savons rien de Li Ngo en dehors de son activité de calligraphe, mais sur ce point les textes ne manquent pas. Ngeou-yang Sieou (1007-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

1072) dit que, sous les Cinq Dynasties, les calligraphes les plus renommés furent Wang Wen-ping pour ses « petits caractères sigillaires » (*siao-tchouan*), Li Ngo et Kouo Tchong-chou pour leurs caractères réguliers (*k'ai-fa*), et Yang Ning-che pour ses caractères cursifs (*hing-ts'ao*). Tchao Ming-tch'eng (1081-1129) note que « les planches d'impression des neuf classiques [du Collège impérial] ont été en grande partie calligraphiées par [Li Ngo] ». Le *Yu hai* de Wang Ying-lin (27, 6 v^o) nous apprend que, « à la 2^e année *king-tö* (1005) [les fonctionnaires du] Kouo-tseu-kien dirent que le *Chang chou* (= *Chou King*), le *Hiao king*, le *Louen yu* et le *Eul ya* contenaient beaucoup de caractères faux et demandèrent qu'on les regravât en suivant le texte [calligraphié] par Li Ngo » (190) ; ceci montre que, dans l'édition de 932-953, ces quatre ouvrages étaient de la main de Li Ngo. Wang Ying-lin indique en outre (*Yu hai*, 43, 11 r^o) que tous les classiques de l'édition de 932-953, y compris le *Wou king wen tseu* et le *Kieou king tseu yang*, avaient été calligraphiés par Li Ngo, à l'exception du commentaire de Kong-yang qui était de la main de Kouo K'i. Un texte formel de Hong Mai (1123-1202) (191) affirme en outre que le *Tcheou li* se terminait par un colophon, disant que l'édition des « neuf classiques » avait été achevée le 5^e mois de la 3^e année *kouan-chouen* (14 juin-13 juillet 953) et que le *Tcheou li* au moins était calligraphié par Kouo K'i. ^{p.66} Si on tient compte de l'ensemble des textes, on est amené à supposer, et je suis ici d'accord avec Wang Kouo-wei (p. 144), que Li Ngo est vraisemblablement le calligraphe de tous les classiques qui étaient déjà imprimés avant 948, mais c'est Kouo K'i qui a écrit les quatre derniers entre 948 et 953, à savoir le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tcheou li, le *Yi li*, le commentaire de Kong-yang et le commentaire de Kou-leang.

Dans ces conditions, on admettra sans difficulté une partie de ce que dit Wang Ming-ts'ing dans la seconde partie de son texte. C'est bien Ming-tsong qui a prescrit d'imprimer les classiques au Collège impérial, et Li Ngo en a été le principal calligraphe. Il n'est donc pas anormal que Wang Ming-ts'ing ait possédé un exemplaire de ces « cinq classiques », calligraphiés par Li Ngo. Toutefois, la date de la 2^e année *tch'ang-hing* (931) est sûrement fautive, car l'ordre de Ming-tsong n'est que de la 3^e année *tch'ang-hing* (932) ; cette divergence de date avait déjà frappé Ye Tche, l'auteur du *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* (I, 3 r^o), et l'indication de la 2^e année se trouvait donc bien dans la rédaction même de Wang Ming-ts'ing. Wang Ming-ts'ing aura pris la date de l'ordre de Ming-tsong pour celle de l'achèvement de l'édition, et par ailleurs, aura par négligence daté cet ordre de la 2^e au lieu de la 3^e année *tch'ang-hing* (192).

Pour ce qui est enfin du dire de Wang Ming-ts'ing que Li Ngo reçut de Ming-tsong l'ordre d'imiter dans son édition le procédé déjà employé par Wou Tchao-yi au Sseu-tch'ouan pour le *Wen siuan*, il ne repose sur aucun fondement. Wang Ming-ts'ing est ici singulièrement mal informé des événements. Son texte ne connaît que le calligraphe Li Ngo et ignore Fong Tao et Li Yu qui furent les vrais promoteurs de l'entreprise. Il semble que, pour Wang Ming-ts'ing, Wou Tchao-yi ait inventé l'imprimerie, et que par suite l'édition des classiques du Kouo-tseu-kien n'ait pu être entreprise qu'en imitation de ce que l'inventeur avait fait au Sseu-tch'ouan. C'est dans cette idée qu'il a été amené à faire de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Wou Tchao-yi un ministre de la famille Wang tombée en 925, au lieu que Wou Tchao-yi ne le devint que sous la famille Mong après 934. Mais l'imprimerie existait au Sseu-tch'ouan et dans le bas Yang-tseu avant l'ordre de Ming-tsong en 932, et sans que Wou Tchao-yi y fût pour rien ; elle ne s'était pas appliquée aux classiques, et c'est ce que le texte relatif à l'ordre de 932 dit expressément. Wou Tchao-yi n'a rien à voir dans l'affaire et l'opinion de Wang Ming-ts'ing est sans valeur.

Ce paragraphe de Wang Ming-ts'ing a eu toutefois une dernière répercussion de nos jours, et assez malheureuse. Quand on a retrouvé au Japon un ancien ^{p.67} exemplaire du *Eul ya*, gravé sous les Song du sud après 1163, ou gravé sous les Song du nord et complété comme planches sous les Song du sud après 1163, et qui portait à la fin l'indication de Li Ngo comme calligraphe, ceux qui l'étudièrent se rappelèrent seulement le passage de Wang Ming-ts'ing où il est question de Li Ngo et du Sseu-tch'ouan, et, en le lisant mal, conclurent que les éditions calligraphiées par Li Ngo étaient des éditions du Sseu-tch'ouan (193) ; elles sont cependant de toute évidence, et pour Wang Ming-ts'ing lui-même, des éditions du Kouo-tseu-kien de la capitale des T'ang postérieurs (et des Tcheou postérieurs). Cette opinion, qui ne repose sur rien, est d'ailleurs condamnée par un argument de fait : à la fin du *Eul ya* retrouvé au Japon, Li Ngo se qualifie de « exerçant la charge » de *sseu-men po-che* du Kouo-tseu-kien ; or, c'est là exactement le titre que lui donne Wang Ying-lin à propos des éditions calligraphiées par lui en 932-953 ; il est clair que ce Kouo-tseu-kien est le Collège impérial des T'ang postérieurs, et que le *Eul ya* en question n'a

Les débuts de l'imprimerie en Chine

donc pas été calligraphié par Li Ngo au Sseu-tch'ouan. Resterait l'hypothèse que l'édition du *Eul ya* calligraphiée chez les T'ang postérieurs par Li Ngo ait été reproduite en fac-similé au Sseu-tch'ouan, puis de là chez les Song du nord et ceux du sud, mais l'idée de cet intermédiaire supplémentaire serait absolument gratuite. C'est à la suite des Japonais que Yang Cheou-king, qui n'indique lui aussi pour Li Ngo que le texte de Wang Ming-ts'ing, a admis que ce *Eul ya* était du Sseu-tch'ouan, et, à mes débuts dans la sinologie, je l'ai répété après lui (194) ; je profite de l'occasion pour me corriger. Le *Eul ya* édité en fac-similé dans le *Kou yi ts'ong chou* n'a rien à voir avec le Sseu-tch'ouan, et c'est le fac-similé d'une édition des Song qui reproduisait elle-même l'édition du Koua-tseu-kien impérial de 932-953 (195).

A côté du texte de Wang Ming-ts'ing, il faut en placer un autre beaucoup plus développé, et dont l'origine est demeurée jusqu'ici assez mystérieuse. Dans la seconde moitié des Ming, le lettré Tsiao Hong (1541-1620) avait une très belle bibliothèque (196), qu'il ne mit guère à profit dans son *Kouo che king tsi tche*, bibliographie très médiocre, mais dont il tira en partie les matériaux de son *Tsiao che pi cheng*, en six ^{p.68} chapitres, plus un supplément (*siu-tsi*) en huit chapitres ; l'œuvre, achevée en 1606, a été rééditée dans le *Yue ya t'ang ts'ong chou* (197). L'utilisation des textes plus anciens dans le *Tsiao che pi cheng* est un plagiat sans scrupule, car Tsian Hong copie littéralement sans indiquer de source, et comme si le texte était de lui. Dans le *Tsiao che pi cheng siu tsi*, il est deux fois question de l'imprimerie. La première fois (III, 27 v°), Tsiao Hong s'exprime ainsi :

Les débuts de l'imprimerie en Chine

« A la fin des T'ang, il y eut pour la première fois des planches d'impression [de livres] à Yi-tcheou (=Tch'eng-tou) ; ce n'était en majorité que de la divination et de petits livres d'étude des caractères. Mou Tchao-yi (=Wou Tchao-yi) du [pays de] Chou demanda à graver des planches [de bois] pour imprimer les neuf classiques. Le souverain de Chou donna son approbation. A partir de ce moment il y eut pour la première fois des planches de bois où on reproduisit les six classiques par la gravure.

Nous reconnaissons immédiatement l'origine de la première phrase : c'est la même citation du chapitre *Yi-wen-tche* du *Leang tch'an kouo che* qui a déjà été utilisée par Tchou Yi dans la première moitié du XII^e siècle, et sous une forme plus complète, à travers quelque encyclopédie, dans le *Chou tien* de Tchang Tchou au commencement du XIX^e siècle ; Tsiao Hong a même, pour la fin de la phrase, la même tournure *tseu-hio siao chou* que le *Chou tien* (198). Tsiao Hong, ignorant l'édition xylographique des classiques exécutée au Kouo-tseu-kien en 932-953, y a joint une tradition relative à Wou Tchao-yi, qui combine le texte de Tchou Yi et celui de Wang Ming-ts'ing avec un passage du *Tseu tche t'ong kien* que je citerai plus loin. Mais l'autre passage du *Tsiao che pi cheng siu tsi* (IV, 19) est plus important ; il est intitulé « sur la gravure de planches [de bois] pour imprimer des livres » ; je le traduis ci-après (199) :

« Le ministre de [l'État de] Chou, le seigneur Wou, était originaire de P'ou-tsin (200). C'était d'abord un homme du peuple, et il empruntait à autrui le ^{p.69} *Wen-siuan* et le *Tch'ou hio ki* (201) : beaucoup [de ceux à qui il s'adressait]

Les débuts de l'imprimerie en Chine

avaient l'air ennuyé [de ses demandes]. Le seigneur [Wou] dit en soupirant : « Je hais ma pauvreté qui ne me laisse pas le moyen de [rien] acquérir. Si quelque jour je perce un peu, je m'engage à graver les planches [de ces livres] et à les imprimer de manière à les faire parvenir en quelque mesure aux lettrés de l'Empire. » Par la suite, le seigneur [Wou] brilla en effet dans [l'État de] Chou. Il dit alors : « Maintenant je puis faire honneur à mon ancien engagement. » Aussi ordonna-t-il à des artisans de graver des planches nuit et jour, et il mena à bien l'impression des deux ouvrages. De plus, il fit graver [pour les imprimer sur bois] les neuf classiques et les historiens [dynastiques] ; les lettres des deux Chou (202) furent dès lors très prospères. Lorsque Chou se soumit aux Song (203), huit ou neuf sur dix des grandes familles [de Chou] tombèrent dans le malheur à raison de leurs richesses. A ce moment, l'« ancêtre capable » (204) aimait les livres ; il ordonna à ses envoyés de rapporter au palais tous les ouvrages imprimés de [l'État de] Chou (205). Tout à coup, il vit à la fin d'un volume le nom de famille et le nom personnel du sieur Wou et interrogea à ce sujet Ngeou yang K'iong (206). [Ngeou-yang] K'iong dit : « Ce sieur Wou a fait [graver] ces [livres] lui-même avec son propre argent. L'« ancêtre capable » fut très ^{p.70} satisfait et ordonna immédiatement de renvoyer les planches au sieur Wou. En ce temps-là, les livres [imprimés par] lui (=par Wou Tcha-yi) se répandirent dans l'Empire. Au début, quand [Wou Tcha-yi] s'était mis à [faire] graver et imprimer [des livres] dans [l'État de] Chou, beaucoup de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

gens l'avaient raillé. Par la suite, l'or s'amassa dans sa maison par milliers (207), ses fils et petits-fils jouirent d'émoluments [officiels], et ceux qui l'avaient raillé venaient constamment chez lui emprunter [de l'argent] (208). Telle est la manière dont le *tso-che-yi* Souen Fong-ki a raconté cette histoire.

Suivant son habitude, Tsiao Hong s'abstient d'indiquer aucune source ; il est bien clair cependant que le morceau ne peut être de lui et que, comme l'a déjà vu Ye Tö-houei, tout le texte est emprunté à un écrivain des Song. Souen Fong-ki ne nous est pas inconnu ; on a vu plus haut (§ 22) qu'il avait calligraphié le *Tcheou yi* dont la gravure sur pierre fut achevée au milieu de 951, et nous constaterons bientôt qu'il fut aussi l'un des calligraphes des éditions xylographiques entreprises par Wou Tchao-yi dont il était le disciple. Son récit se place forcément après 965. Comme il n'est pas un des calligraphes des premiers classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan en 944, nous pouvons supposer qu'il était encore jeune alors, et que son activité comme calligraphe ne commence qu'après cette date. Né par exemple vers 920, Souen Fong-ki pouvait encore raconter l'histoire de Wou Tchao-yi tout à la fin du X^e siècle (209).

^{p.71} Souen Fong-ki avait d'autant plus qualité pour parler des éditions du Sseu-tch'ouan que c'est lui que T'ai-tsou avait envoyé, dès 965, recueillir les livres qui se trouvaient dans cette province. Nous sommes renseignés à ce sujet par deux textes anciens.

Le premier de ces textes se trouve dans le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* de Li Tao, achevé en 1174 (210), et est donné

Les débuts de l'imprimerie en Chine

sous la date de la 4^e année *k'ien-tö*, le 5^e mois, au jour *yi-hai* (7 juin 966) ; il est ainsi conçu :

« Auparavant, l'Empereur avait envoyé le *yeou-che-yi* Souen Fong-ki à Tch'eng-tou pour y recueillir les livres (*t'ou-chou*) et les objets officiels (*fa-wou*) (211) [qui avaient appartenu] à la [dynastie] usurpatrice de Chou. Au jour *yi-hai*, [Souen] Fong-ki revint. Les objets officiels qu'il présenta à l'Empereur étaient tous contraires aux mesures [arrêtées par l'Empereur Song], et ordre fut donné de les brûler jusqu'au dernier (212). Quant aux livres, on les transmit au bureau d'historiographie (*che-kouan*) (213).

Une indication quant au nombre des livres rapportés par Souen Fong-ki nous est fournie par le chapitre 174 du *Wen hien t'ong k'ao* de Ma Touan-lin, écrit à la fin du XIII^e siècle, mais dont l'édition princeps n'est que de 1322. Ma Touan-lin vient de parler des livres recueillis chez les T'ang méridionaux, et il ajoute :

« La 3^e année [*k'ien-tö*] (965), [T'ai-tsou des Song] soumit le Chou. Il envoya le *yeou-che-yi* Souen Fong-ki pour se rendre [dans cette province] et y recueillir les livres. En tout [on] obtint 33.000 chapitres de livres.

Toutefois, on se tromperait en pensant que ce chiffre s'applique uniquement aux livres recueillis par Souen Fong-ki ; il comprend également ceux rapportés du Kiang-nan ou pays des T'ang méridionaux. La proportion résulte d'un ^{p.72} passage du *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* (19, 2 v^o) où il est dit que, lors de la soumission des « royaumes », les Song recueillirent 13.000 chapitres de livres au Sseu-tch'ouan et plus de 20.000 au Kiang-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

nan ; les 13.000 chapitres sont sûrement le produit de la mission de Souen Fong-ki.

Le désaccord de date entre Li Tao et Ma Touan-lin pour la mission de Souen Fong-ki n'est qu'apparent. La soumission de Mong Tch'ang est du début de 965. Dans le courant de cette même année, Souen Fong-ki fut chargé de sa mission, mais il ne revint qu'en juin 966. En outre, les deux textes lui donnent le titre de *yeou-che-yi*, « *che-yi* de droite », au lieu que le texte reproduit par Tsiao Hong le qualifie de *tso-che-yi*, « *che-yi* de gauche ». Il est possible que nous ayons dans le texte transmis par Tsiao Hong un exemple de la confusion fréquente de *tso* et de *yeou* ; mais il est possible aussi que, postérieurement à sa mission de 965-966, Souen Fong-ki ait été promu du rang de « *che-yi* de droite » à celui de « *che-yi* de gauche ».

La personnalité de Souen Fong-ki dont il est question dans le texte reproduit par Tsiao Hong ne prêtant pas au doute, il semble que nous puissions identifier avec une grande vraisemblance l'auteur inconnu que Tsiao Hong a copié. En lisant le texte reproduit par Tsiao Hong, on ne peut manquer d'être frappé de sa parenté avec celui que Wang Ming-ts'ing dit emprunter au *Wou tai che pou* de T'ao Yo. Wang Ming-ts'ing voulait surtout parler des classiques calligraphiés par Li Ngo et dont il y avait chez lui un exemplaire. Le paragraphe de T'ao Yo n'était pour lui qu'une introduction, et il l'a résumé. Il n'est pas jusqu'à son extraordinaire méprise sur Wou-k'ieou Kien qui ne s'explique aussi par là. On aura remarqué, en effet, que le texte reproduit par Tsiao Hong, p.73 et qui est selon moi l'un des trois paragraphes aujourd'hui manquant au *Wou tai che pou*, parle

Les débuts de l'imprimerie en Chine

toujours de Wou Tchao-yi en disant seulement « le seigneur Wou » sans donner son *ming*. C'était assez pour Souen Fong-ki et pour T'ao Yo, mais Wou Tchao-yi, il faut bien le constater vu l'absence de toute notice le concernant dans les deux *Histoires des Cinq Dynasties*, n'avait pas laissé un grand nom. Il y a d'autre part peu de gens connus dont le nom commence par le Wou de Wou Tchao-yi, et le principal d'entre eux est Wou-k'ieou Kien ; c'est celui-là que connaissait Wang Ming-ts'ing, et c'est ainsi qu'il aura complété en Wou-k'ieou Kien le Wou du *Wou tai che pou*, sans s'apercevoir qu'il commettait ainsi un anachronisme de sept siècles. Et d'autre part c'est la rédaction un peu lâche de la phrase où T'ao Yo parle de la floraison littéraire des « deux Chou » grâce au « seigneur Wou » qui a vraisemblablement amené Wang Ming-ts'ing à penser que Wou Tchao-yi avait déjà été ministre au temps des princes de Chou de la famille Wang. Quant à la manière dont le récit de Souen Fong-ki est venu à la connaissance de T'ao Yo, je ne vois pas qu'il y ait lieu de supposer un intermédiaire. Je manque de renseignements sur la vie de T'ao Yo, mais son livre est de 1012 ; il n'y a pas de raison de penser qu'il l'ait écrit dans sa jeunesse et il est donc très possible qu'il ait connu, vers 980 par exemple, Souen Fong-ki, alors sexagénaire.

Ainsi les deux textes de Wang Ming-ts'ing et de Tsiao Hong relatifs aux éditions xylographiques de Wou Tchao-yi se réduisent en réalité à un seul, qui doit être un paragraphe du *Wou tai che pou* de 1012. D'autres informations, parfois un peu divergentes des précédentes, se trouvent dans la notice consacrée par le *Song che* (479, 9) à Wou Cheou-sou, le fils de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Wou Tchao-yi. Voici l'essentiel de cette notice en ce qui concerne Wou Tchao-yi :

Wou Cheou-sou, appellation Piao-tch'ouen, était originaire de Long-men dans le Ho-tchong. Son père [Wou] Tchao-yi avait été ministre de [la dynastie] usurpatrice de Chou (=Sseu-tch'ouan), et avait pris sa retraite comme *tai-tseu t'ai-che* (« grand précepteur de l'héritier présomptif »). Quand [Wou] Cheou-sou eut atteint vingt ans (à la chinoise) (214), il entra dans la carrière et l'usurpateur le nomma *pi-chou-lang*... Une fille de [l'usurpateur Mong] Tch'ang fut accordée au second fils [de Wou Cheou-sou], [Wou K'o-kong... La 20^e année *kouang-tcheng* (957), [Wou Cheou-sou] fut nommé président du Ministère des Travaux publics (*kong-pou chang-chou*). A ce moment, [Wou] Tchao-yi était surintendant du sel et du fer (215) ; [mais] il était affaibli et vieux et ne pouvait s'occuper lui-même de sa charge ; il confiait le soin des affaires à son assistant Li Kouang-yuan, et les affaires traînaient beaucoup. [Mong] Tch'ang en était mécontent et il ordonna à [Wou] Cheou-sou de remplacer [son père] à la surintendance... p.74 Quand la [dynastie de] Chou tomba, [Wou Cheou-sou] vint à la Cour [des Song] : on le nomma *kong-pou che-lang*. [Wou Cheou-sou] offrit à l'Empereur les fermes et les jardins de thé qu'il avait au Chou (Sseu-tch'ouan) ; un édit impérial lui octroya 3.000.000 de sapèques comme en représentant la valeur, et en plus on lui octroya une demeure dans la capitale. Après plus d'un an, le *sseu-fa* de Yo-tcheou (au Hou-nan), [Wou] Tcheng-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

ki, fils du frère aîné [de Wou Cheou-sou], accusa celui-ci d'avoir épousé une femme de second rang pendant qu'il était en deuil de son père, et [Wou Cheou-sou] fut relevé de ses charges ; [Wou] Tcheng-ki passa aussi en jugement et fut privé d'un [rang de] mandarinat (216). Au début de la période *k'ai-pao* (968), [Wou Cheou-sou] entra [à nouveau dans le mandarinat] et fut nommé *tsi-tsieou* du Kouo-tseu-kien.. La 6^e année (973), il mourut, âgé de 53 ans (à la chinoise) (217). [Wou] Tchao-yi aimait à collectionner les livres. Quand il était à Tch'eng-tou, il ordonna à ses disciples Keou Tchong-tcheng et Souen Fong-ki de calligraphier le *Wen siuan*, le *Tch'ou hio ki* et le *Po che lieou t'ie* (218) et les fit graver sur des planches [de bois pour les imprimer]. [Wou] Cheou-sou les transmit à la Cour impériale [des Song] et les répandit dans le monde. La 9^e année *ta-tchong siang-fou* (1016), un fils [de Wou Cheou-sou], [Wou] K'o-k'in (219), offrit [à l'Empereur] les planches [de ces ouvrages]...

Au point de vue de la date à laquelle Wou Tchao-yi mourut, ce texte donne une approximation vraisemblable. Selon toutes probabilités, Wou Cheou-sou vint à la Cour des Song en 965, au moment même de la chute de la dynastie de Chou, et sa nomination à un poste des Song doit être de 966. Quant à la date à laquelle il fut relevé de ses fonctions, nous avons un renseignement précis dans le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* de Li Tao :

« [La 5^e année *k'ien-tö*], le 11^e mois, le 1^{er} jour qui était [un jour] *yi-yeou* (4 décembre 967), le *kong-pou che-lang*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Wou Cheou-sou fut relevé de ses charges, ayant été mis en accusation pour avoir pris une concubine pendant qu'il était en deuil de son père ^{p.75} [Wou] Tchao-yi. Le *sseu-fa ts'an-kiun* de Yo-tcheou [Wou] Tcheng-ki, fils du frère aîné [de Wou Cheou-sou], l'avait accusé. [Wou] Tcheng-ki fut de son côté privé d'un rang de mandarinat.

L'accusation du neveu de Wou Cheou-sou se rapporte évidemment à un fait du moment ; c'est donc dans le second semestre de 967 que Wou Cheou-sou, en deuil de son père, aurait épousé une concubine. Il est peu probable qu'il l'ait fait dans les premiers moments du deuil de 27 mois, ce qui ferait mourir Wou Tchao-yi entre le commencement de 965 et la fin de 966. D'autre part, il est bien probable que les livres imprimés par Wou Tchao-yi et que vit T'ai-tsou étaient de ceux que Souen Fong-ki avait rapportés en juin 966. Somme toute, il est possible que Wou Tchao-yi ait été encore vivant lorsque T'ai-tsou vit les ouvrages qu'il avait imprimés, et qu'il ne soit mort que quelques mois plus tard. C'est l'impression que donne le récit de Souen Fong-ki rapporté par Tsiao Hong (*alias* par T'ao Yo), encore que nous n'ayons pas là les termes précis dont s'est servi Souen Fong-ki. D'autre part, puisque, d'après le *Song che*, Wou Cheou-sou n'avait été en fonction que « plus d'un an », c'est-à-dire moins de deux ans, avant d'être dégradé en décembre 967, il faut que sa nomination soit de 966. Or on peut admettre, vu le relâchement qui existait alors à ce sujet (220), que Wou Cheou-sou ne se soit pas démis de ses fonctions à la mort de son père, mais moins facilement qu'il ait été nommé en période de deuil et dans la première moitié de son deuil. Tout compte fait, j'incline

Les débuts de l'imprimerie en Chine

donc à admettre que Wou Tchao-yi est mort dans l'hiver de 966-967.

Un autre détail du récit transmis par Tsiao Hong mérite de retenir l'attention. D'après ce texte, T'ai-tsou, qui en principe ne faisait enlever que les livres ayant appartenu aux dynasties déchues, mais non aux particuliers, aurait fait rendre à Wou Tchao-yi ses planches d'impression quand il eut appris que Wou Tchao-yi les avait exécutées à ses frais. C'est donc que les planches avaient été apportées du Sseu-tch'ouan à la capitale. Il n'y a rien là que de vraisemblable. Les premiers empereurs Song, désireux de donner un nouvel essor à la littérature après les pertes causées par les troubles de la fin des T'ang et les guerres civiles des Cinq Dynasties, ont tout fait pour augmenter les ressources de leur capitale non seulement en manuscrits et en livres imprimés, mais aussi en planches d'impression. Le 10 juin 1005, l'empereur Tchen-tsong se rendit au Kouo-tseu-kien et demanda le nombre des planches d'imprimerie qui y étaient conservées ; on lui répondit qu'au début de la dynastie il n'y en avait pas 4.000, mais que leur nombre dépassait maintenant 100.000 (221), il est bien probable que toutes ces planches n'avaient pas été gravées au Kouo-tseu-kien ; p.76 et c'est le même désir impérial qui dut pousser un petit-fils de Wou Tchao-yi à offrir à l'empereur en 1016 les planches d'impression qui avaient été gravées par les soins de son grand-père et qui avaient été rendues à sa famille en 966.

Le texte du *Song che* traduit plus haut contient un dernier renseignement important quand il nomme Keou Tchong-tcheng (222) à côté de Souen Fong-ki comme un des disciples que

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Wou Tchao-yi avait chargés de calligraphier le *Wen siuan*, le *Tch'ou hio ki* et le *Po che lieou t'ie* pour ses éditions de ces œuvres. Keou Tchong-tcheng, à l'inverse de Souen Fong-ki, a fait une carrière brillante, et est l'objet d'une notice biographique au chapitre 441, 5 r^o, de *l'Histoire des Song*. Keou Tchong-tcheng, tseu T'an-jan (223), était natif de Tch'eng-tou, et sa notice commence par rappeler ses rapports avec Wou Tchao-yi : « Au temps de Mong Tch'ang, il habita dans la demeure du ministre de celui-ci, Wou Tchao-yi. Sur un rapport de [Wou] Tchao-yi, on le nomma *kiao-chou-lang* du Tch'ong-wen-kouan (224), puis il fut promu docteur ; il monta en grade jusqu'à être secrétaire (*ts'ong-che*) (225) de [Wou] Tchao-yi. » Par la suite, en 965 ou peu après, il se soumit aux Song et fut nommé à un poste provincial. Comme c'était un calligraphe expert dans tous les genres d'écritures, il fut chargé de mettre minutieusement au point le [*Yu*] *p'ien* et le [*Ts'ie*] *yun* (226) en 977, puis plus tard, avec Siu Hiuan, p.77 de préparer l'édition du *Chouo wen* (227) ; entre temps, en 979, il avait été envoyé en second lors d'une ambassade en Corée (228). En 984-987, il fut aussi l'un des compilateurs du *Yong hi kouang yun* en 100 chapitres (229). p.78 En l'an 1000, il présenta à l'empereur un *Hiao king* calligraphié par lui en trois écritures et qui fut reproduit sur pierre (230). Il mourut en 1002, à l'âge de 73 ans réels, ce qui le fait naître en 929 (231). La notice se termine par ces mots : « Parmi les hommes de [la dynastie usurpatrice de] Chou, il y eut encore Souen Fong-ki, Lin Han (232) et Fong Tch'ang (233) qui étaient « lettrés au vaste savoir pour le *Che [king]* de [la recension de] Mao [Ying] », du Collège impérial de [la dynastie usurpatrice de] Chou, et qui furent les réviseurs lorsqu'on grava

Les débuts de l'imprimerie en Chine

sur pierre les classiques [au Sseu-tch'ouan]. [Lin] Han excellait aussi dans l'étude des caractères ; il composa [un ouvrage en] vingt sections (*p'ien*) sur le *Chouo wen* qui était intitulé *Lin che siao chouo* et qui fut reproduit sur pierre dans le [pays de] Chou (= Sseu-tch'ouan) (234). »

Il est bien évident que Keou Tchong-tcheng, né en 929, n'a pu être l'un des calligraphes des éditions de Wou Tchao-yi qu'après 950, et en fait, même pour les classiques sur pierre, gravés en 951 et peut-être après, aucun texte, pas même celui du *Song che*, ne signale son intervention ; nous avons constaté que Souen Fong-ki lui-même n'avait dû travailler aux classiques sur pierre qu'après 944 ; ainsi, contrairement à ce que le texte de Wang Ming-ts'ing pouvait faire supposer et à ce que Carter a admis, les éditions xylographiques du *Wen siuan*, du *Tch'ou hio ki* et du *Po che lieou t'ie* exécutées par ordre de Wou Tchao-yi sont du milieu du X^e siècle puisqu'elles avaient été calligraphiées par Souen Fong-ki et par Keou Tchong-tcheng, et par suite n'ont pu donner l'idée aux T'ang postérieurs de faire graver les éditions xylographiques des classiques au Collège impérial de Lo-yang, puisque l'ordre concernant ces dernières éditions est de 932.

^{p.79} Mais, en dehors des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan à partir de 944, et des éditions du *Wen siuan*, du *Tch'ou hio ki* et du *Po che lieou t'ie* qui se placent vraisemblablement vers 950, Wou Tchao-yi a aussi fait imprimer xylographiquement les classiques. Ces éditions du moins peuvent-elles être antérieures à 932 ?

Les débuts de l'imprimerie en Chine

La chose est en soi peu vraisemblable *a priori*, puisque Wou Tchao-yi ne devint ministre qu'en 935, et n'avait pas auparavant les ressources nécessaires à une telle entreprise. M. Wang Kouou-wei déclare formellement (p. 145) que les éditions xylographiques des classiques exécutées sous la direction de Wou Tchao-yi sont encore postérieures à la gravure de ses classiques sur pierre. Il y a, en effet, un et peut-être deux textes qui paraissent imposer cette conclusion.

Le premier de ces textes est celui du *Tseu tche t'ong kien* de Sseu-ma Kouang (1019-1086), qui, au chapitre 291, sous la 3^e année *kouang-chouen*, 5^e mois, pour *ting-hai* (22 juin 953), a le paragraphe suivant :

« Depuis la fin des T'ang, les collèges (*hio-hiao*) avaient été abandonnés là où il y en avait. Wou Tchao-yi du Chou (= Sseu-tch'ouan) dépensa un million [de sapèques] sur ses propres ressources pour fonder un établissement d'étude (*hio-kouan*). De plus, il demanda [qu'on fit] graver des planches [de bois] pour imprimer les neuf classiques. Le souverain du Chou donna son approbation. A partir de là, l'étude des lettres fut à nouveau florissante dans le Chou.

Si Sseu-ma Kouang, qui avait encore accès aux annales aujourd'hui perdues de la dynastie de Chou, place sous l'année 953 le paragraphe ci-dessus, c'est assurément qu'il attribuait à cette année-là l'autorisation donnée par Mong-Tch'ang de graver sur bois et d'imprimer les classiques. Il est *a priori* vraisemblable que la gravure sur pierre des classiques du Sseu-tch'ouan était terminée ou presque terminée quand Wou Tchao-yi décida son

Les débuts de l'imprimerie en Chine

souverain à cette nouvelle entreprise. Je tiens, en effet, pour probable que, si le *Wen siuan*, le *Tch'ou hio ki* et le *Po che lieou t'ie* ont été gravés aux frais de Wou Tchao-yi, l'édition xylographique des classiques ait été, comme auparavant leur gravure sur pierre, exécutée aux frais de l'État ; et c'est pourquoi il fallut demander la sanction de Mong Tch'ang.

Cette date de 953 pour l'autorisation de Mong Tch'ang, suggérée par le texte de Sseu-ma Kouang, est d'ailleurs confirmée, au moins en apparence, par le second texte, lequel se trouve dans le *Heng houang sin louen* de K'ong P'ing-tchong. K'ong P'ing-tchong, docteur de 1065, vécut jusque dans les débuts du XII^e siècle (cf. *Song che*, 344, 4 v^o) ; son *Heng houang sin louen* est un recueil de notes antiques en un chapitre ; il n'est malheureusement pas daté (235). K'ong P'ing-tchong vient de dire qu'autrefois l'imprimerie ^{p.80} n'existait pas ; puis il mentionne les classiques gravés xylographiquement au Kouo-tseu-kien en vertu de l'ordre de 932, et ajoute :

« En descendant jusqu'à la période *kouang-chouen* (951-953) des Tcheou [postérieurs], Wou Tchao-yi du Chou demanda en outre qu'on gravât et imprimât avec des planches de bois les neuf classiques. La-dessus la littérature fut à nouveau florissante dans le Chou.

M. Wang Kouo-wei (p. 144) a invoqué ce texte de K'ong P'ing-tchong pour la date des classiques imprimés xylographiquement sous la direction de Wou Tchao-yi ; je doute toutefois qu'il ait une valeur particulière. Il me paraît beaucoup plus probable que cet article du *Heng houang sin louen* ait été écrit après l'apparition du *Tseu tche t'ong kien* dont il répète

Les débuts de l'imprimerie en Chine

presque les termes et auquel il n'ajoute rien. Mais l'autorité de Sseu-ma Kouang est assez grande pour emporter la conviction, surtout lorsque son témoignage cadre aussi bien avec ce que nous savons par ailleurs.

Rien ne nous est parvenu des éditions privées de Wou Tchao-yi, non plus que de l'édition xylographique des classiques entreprise avec l'assentiment de Mong Tch'ang. Il est enfin une dernière initiative de Wou Tchao-yi que Souen Fong-ki aurait mentionnée, à savoir l'impression de certains des historiens dynastiques. A ma connaissance, Souen Fong-ki est seul à en parler.

En étudiant la série en somme considérable des œuvres dont Wou Tchao-yi voulut conserver et répandre le texte, j'ai laissé volontairement une indication qui nous est fournie par les classiques gravés sur pierre en 944, à savoir le titre de *yeou-p'ou-ye*, ou « *p'ou-ye* de droite », que Wou Tchao-yi portait lors de leur achèvement (236). Malheureusement, les renseignements groupés sur la vie de Wou Tchao-yi (et donnés d'ailleurs sans indication de sources) dans la seule notice biographique consacrée à ce personnage, à savoir le *Che kouo tch'ouen ts'ieou* de Wou Jen-tchen (52, 2-3), sont encore assez insuffisants pour bien le suivre aux diverses étapes de sa vie. Après avoir fait état de la nomination de Wou Tchao-yi par Mong Tche-siang à un poste de secrétaire vers 926, puis en 935 à un poste de *tchong-chou-che-lang* qui, à cette époque, comportait le rang de ministre, Wou Jen-tch'en ajoute : « La 3^e année *kouang-tcheng* (940), [Wou Tchao-yi] fut détaché à la surintendance du sel et du fer. Au bout d'un long temps, il s'éleva progressivement

Les débuts de l'imprimerie en Chine

jusqu'aux [fonctions de] *tso p'ou-ye* (« *p'ou-ye* de gauche »). » Les *p'ou-ye* de droite et de gauche étaient sous les dynasties de Chou, qui suivaient en gros le système de T'ang, des sortes de grands chanceliers, qui comptaient parmi les premiers des ministres ; celui de gauche étant le plus élevé, il est probable, si toutefois le texte de Tseng Hong-fou est correct quant au titre de « *p'ou-ye* de droite » que Wou Tchao-yi aurait porté en 944, que Wou Tchao-yi fut nommé « *p'ou-ye* de gauche » après cette ^{p.81} date ; on doit même supposer un délai assez considérable pour justifier le « long temps » dont parle Wou Jen-tch'ou. Toutefois il est bien certain que Wou Tchao-yi était encore très actif entre 940 et 955 environ. Ce n'est donc pas avant cette date qu'il a pu être le personnage affaibli et vieux dont parle le *Song che*. Et comme cependant c'est son affaiblissement qui le fit remplacer par son fils à la surintendance du sel et du fer, nous en concluons que Wou Tchao-yi, au moins depuis 944, cumulait cette surintendance avec ses titres de *p'ou-ye* de droite, puis de *p'ou-ye* de gauche.

Une dernière information nous est parvenue sur Wou Tchao-yi. Lui qui avait tant fait graver sur pierre et sur bois les œuvres des autres a écrit aussi un livre sur les prononciations du *Eul ya*, le *Eul ya yin lio*, en trois chapitres, perdu depuis longtemps, que les chapitres bibliographiques de l'*Histoire des Song* ignorent, mais que Tch'ao Kong-wou décrit encore en 1151 dans son *Kiun tchai tou chou tche* (IV, 8).

De toute cette étude, il résulte que ni les classiques gravés sur pierre par Wou Tchao-yi, ni ses éditions xylographiques ne sont pour rien dans l'initiative prise en 932 par Fong Tao et Li Yu

Les débuts de l'imprimerie en Chine

de faire imprimer xylographiquement les classiques au Kouo-tseu-kien, car les éditions sur pierre ou sur bois dues à Wou Tchao-yi sont toutes postérieures à 932. C'est au contraire Wou Tchao-yi qui, dans certains cas, a pu mettre à profit les éditions du Kouo-tseu-kien gravées de 932 à 953. Le rôle de Wou Tchao-yi n'en reste pas moins considérable. Au point de vue des classiques sur pierre, il a su mener à bien la tâche formidable de faire graver sur plus de mille dalles tous les classiques avec leurs commentaires, ce qu'on n'avait jamais fait avant lui, et qu'on n'a jamais refait après lui. Quant à ses éditions xylographiques, leur disparition n'en diminue pas le mérite. Elles ont contribué à préserver des œuvres importantes dont certaines auraient pu périr sans lui, et en tout cas, ces éditions, répandues d'abord au Sseu-tch'ouan puis dans la Chine entière, ont aidé à la renaissance des lettres après les troubles qui avaient marqué l'agonie des T'ang et quand tant de dynastes locaux s'opposaient encore à la restauration du pouvoir impérial. Le mérite de Wou Tchao-yi est d'autant plus grand qu'il vivait dans une cour plus attachée au luxe qu'au savoir, et que ses collègues, nous pouvons en croire Souei Fong-ki, raillaient son enthousiasme. Wang Ming-ts'ing se trompe en attribuant à Wou Tchao-yi l'invention de l'imprimerie, mais, avec les moyens restreints d'une dynastie provinciale, Wou Tchao-yi a su accomplir une œuvre qui ne le cède en rien à celle que la cour impériale menait parallèlement.

@

L'édition du *Kouang cheng yi* de Tou Kouang-t'ing
et celles des collections littéraires de
Kouan-hieou et de Houo Ning

@

Bien que les éditions sseu-tch'ouanaises de Wou Tchao-yi soient trop tardives pour avoir pu inspirer l'édition des classiques du Kouo-tseu-kien décidée en 932, le rapport de Fong Tao et Li Yu faisait expressément mention des ^{p.82} impressions très variées que vendaient les gens du Sseu-tch'ouan et du bas Yang-tseu, sans que toutefois leurs éditions se fussent jusque-là étendues aux classiques confucéens. Les quelques imprimés des IX^e et X^e siècles trouvés à Touen-houang, dans la mesure où ce sont des livres et non pas seulement des images, et y compris les fragments de dictionnaires, avaient été vraisemblablement importés du Sseu-tch'ouan, mais ce sont encore là des œuvres populaires. Le hasard des survivances nous a conservé toutefois au moins deux témoignages qui établissent l'importance acquise pour la xylographie particulièrement au Sseu-tch'ouan, dès le début du X^e siècle, et par conséquent avant l'ordre de 932.

L'un des plus féconds parmi les écrivains taoïstes, Tou Kouang-t'ing (237), acheva en 901, au Sseu-tch'ouan qu'il habitait depuis vingt ans, un ouvrage considérable en trente chapitres où il développait le commentaire de *Lao tseu* écrit un siècle et demi plus tôt par l'empereur Hiuan-tsong ; de là le titre de *Kouang cheng yi* ou *Développement des interprétations saintes* (ou plus

Les débuts de l'imprimerie en Chine

au long *Tao tö king kouang cheng yi*, *Développement des interprétations saintes du Tao tö king*), où le mot « saint » s'applique à l'empereur Hiuan-tsong, la dynastie T'ang n'était pas encore tombée (238). Quelques années plus tard, pour donner plus de diffusion à l'ouvrage, un fonctionnaire le faisait imprimer ; la gravure de l'édition dura quatre ans, de 909 à 913 ; Tou Kouang-t'ing écrivit alors en 913 ^{p.83} une postface et un mémorial au souverain de Tch'eng-fou. Voici un des textes très précis que nous avons à ce sujet :

« *Mémorial au trône* : ...votre sujet a... composé le *Kouang cheng-yi*, en 30 chapitres... Comme les rouleaux en étaient assez nombreux et difficiles à transmettre par copie manuscrite, et qu'en se fatiguant à manier le pinceau, finalement personne ne répandrait l'ouvrage, le *nei-tch'ou-mi-che*, faisant fonction de grand tuteur *kien-kiao (t'ai-peo)* (239), Jen Tche-hiuan, qui depuis longtemps vénérât le livre véridique [de Lao-tseu] et désirait étendre la grande doctrine, depuis l'année *ki-sseu* de la période *wou-tch'eng* (909) jusqu'à l'année *kouei-yeou* de la période *yong-p'ing* (913), en fournissant de l'argent pris sur ses appointements, a [fait] graver des planches pour l'impression [de l'ouvrage]. Il a fallu cinq années (240) pour achever ce grand travail, et il y a en tout plus de 460 planches, qui ont été placées dans la salle des livres saints (*king-tsang-t'ang*) de mon monastère pour qu'il en fût pris soin et qu'on en imprimât [des exemplaires] suivant les [besoins du] moment... Pour l'anniversaire de naissance [de Votre Majesté]..., j'offre respectueusement les six

Les débuts de l'imprimerie en Chine

liasses (241) du *Tch'eng kouang yi* imprimé, et je demande, en outre, la permission permanente de le répandre... Le 5^e jour du 2^e mois de la 3^e année *yong-p'ing* (15 mars 913), le Kouang-tö *sien-cheng* votre sujet Tou Kouang-t'ing a écrit ce mémorial.

Au lieu de ce mémorial de Tou Kouang-t'ing, j'aurais pu traduire le rapport des bureaux qui émettent une opinion favorable à la requête de Tou Kouang-t'ing en reprenant son texte en partie, ou encore la postface de Jen Tche-hiuan lui-même, datée de « la 3^e année *yong-p'ing* qui était [une année] *kouei-yeou*, le 2^e mois, dont le 1^{er} jour était *kia-siu*, le 8^e jour qui était *sin-sseu* p.84 (18 mars 913) (242) » ; mais cette postface, en dehors de la longue titulature de Jen Tche-hiuan, ne nous apprend rien de plus que le mémorial, sauf qu'elle fournit le nom du temple Long-hing-kouan où les planches furent déposées. Ce qui importe, c'est le fait même de cette impression, dès 909-913, d'un ouvrage en trente chapitres, exigeant près de 500 planches et qui, dans l'édition du *Canon taoïque* parue en 1598, n'occupe pas moins de quatre boîtes ou *t'ao*.

Le *Kouang cheng yi*, bien que portant sur un « philosophe », était essentiellement une œuvre de religion taoïque, si bien qu'elle n'a pas été mentionnée dans le *Sseu k'ou...*, et que plus tard Jouan Yuan ne l'a pas davantage présentée au trône ; on peut donc encore dire que cette édition du Sseu-tch'ouan gravée en 909-913 n'est toujours, dans une certaine mesure, que de la littérature religieuse. Une autre édition du Sseu-tch'ouan, bien que portant aussi sur l'œuvre d'un religieux, a un caractère plus strictement « littéraire ».

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Le moine bouddhiste Kouan-hieou (832-912), né au Tchö-kiang comme Tou Kouang-t'ing avec qui il se retrouva au Sseu-tch'ouan, est surtout connu par ses portraits des seize arhat (243), mais il a aussi écrit et sa collection littéraire intitulée *Tch'an yue tsi* est parvenue jusqu'à nous (244). Elle avait été réunie par un disciple de Kouan-hieou, T'an-yu, qui s'exprime ainsi dans sa postface datée de la 5^e année *k'ien-tö* (923) : « En cherchant dans les manuscrits [de Kouan-hieou] et en me rappelant ce qui était resté dans mon esprit, [j'ai obtenu] environ 1000 morceaux que j'ai [fait] graver [pour l'impression] en un ouvrage complet (245). » La période *k'ien-tö* est un *nien-hao* de Wang Yen, p.85 le second souverain des « premiers Chou » du Sseu-tch'ouan, et l'édition a été sûrement gravée dans cette province. Or, bien que Kouan-hieou ait été un moine bouddhiste, il s'agit vraiment là d'une collection littéraire proprement dite, ne comprenant en son état actuel que des poèmes, et qui est peut-être la première à avoir été imprimée par la xylographie (246).

Enfin il est un autre écrivain dont la collection littéraire fut imprimée peu après cette époque, et de son vivant. Houo Ning, né en 898, docteur de 917, fit une carrière brillante auprès des dynasties qui se succédèrent sur le trône impérial dans la première moitié du X^e siècle, et mourut en 955 (247). Or sa notice du *Kieou wou tai che* comprend ce passage : « Pendant toute sa vie, [Houo Ning] composa des morceaux de littérature ; il excellait dans les chants courts et dans les chansons d'amour. Il aimait beaucoup la renommée. Il avait [composé] une collection [de ses œuvres littéraires], en cent chapitres ; lui-même la calligraphia en caractères sigillaires sur des planches [de bois], qu'il

Les débuts de l'imprimerie en Chine

fit graver et imprimer en plusieurs centaines de liasses qu'il distribuait aux gens (248). » Cette fois, nous ne sommes plus au Sseu-tch'ouan, mais à la capitale impériale, et il est plus que probable que Houo Ning ne fit imprimer sa collection littéraire qu'à la fin de sa vie, c'est-à-dire alors que l'édition des classiques de 932-953 était pratiquement achevée au Kouo-tseu-kien. Mais Houo Ning paraît avoir été le premier écrivain chinois à faire imprimer lui-même sa collection littéraire, et c'est aussi le premier cas que nous connaissons d'une impression privée à la capitale impériale (249).

@

Les premières éditions des Song

@

Au lendemain de l'avènement des Song (960), le travail de gravure et d'impression du Kouo-tseu-kien reçut une impulsion nouvelle ; la xylographie était vraiment entrée dans les mœurs. A la veille de la chute des Tcheou postérieurs, en 959, l'érudit et calligraphe Kouo Tchong-chou avait fait graver les ^{p.86} planches d'impression du « *Chou king* en caractères anciens » et la partie correspondante du *King tien che wen* ; la nouvelle dynastie, qui ne croyait pas aux « caractères anciens », fit imprimer en 972 une nouvelle édition, maladroitement expurgée, de cette partie du *King tien che wen* ; en même temps, les préliminaires du *King tien che wen* et les gloses phonétiques relatives à chaque classique, qui avaient été peut-être édités à part pour le *Yi king*, le *Chou king*, le *Tcheou li* et le *Yi li* dès 955, furent reprises et complétées pour les autres classiques dans des éditions partielles de 962, 972, etc. (250). Surtout, on entreprit d'éditer les *tcheng-yi* ou grands sous-commentaires (*chou*) des classiques dus à Kong Ying-ta et autres ; cette édition, en 180 chapitres, fut gravée de 988 à 999 ; le calligraphe, au moins dans les débuts, fut un homme de Lo-yang, Tchao Ngan-jen (958-1018) (251). En outre, le grand dictionnaire de la langue chinoise ancienne, le *Chouo wen* de Hiu Chen (252), fut imprimé en 986. Toutes ces entreprises restaient dans le cadre des classiques ; on en sortit en 981 en imprimant les 500 chapitres du recueil de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

mirabilia qui venait d'être compilé sur l'ordre de l'empereur et avait reçu le titre de *T'ai p'ing kouang ki*.

Mais, après les classiques, la nécessité apparut bientôt d'imprimer les histoires dynastiques. D'après le récit de Souen Fong-ki, tel du moins qu'il nous est parvenu, Wou Tchao-yi, au Sseu-tch'ouan, aurait imprimé sous les Cinq Dynasties non seulement les classiques, mais aussi des historiens. Rien ne vient jusqu'ici à l'appui de ce renseignement. Les premières éditions imprimées des historiens dont nous trouvons trace réelle dans les textes sont les suivantes (253) :

- 1° Le *Che ki* de Sseu-ma Ts'ien, gravé en 994 ;
- 2° Le *Ts'en han chou* de Pan Kou, gravé en 994 ;
- 3° Le *Heou han chou* de Fan Ye (mais sans les *tche*, ou monographies, de Sseu-ma Piao), gravé en 994 ; p.87
- 4° Le *San kouo tche*, gravé de 1000 à 1002 (254) ;
- 5° Le *Tsin chou*, gravé de de 1000 à 1002 ;
- 6° Les 30 chapitres de monographies de Sseu-ma Piao, qui sont jointes aujourd'hui au *Heou han chou*, gravées en 1022 (255) ;
- 7° Le *Nan che*, gravé en 1024-1026 ;
- 8° Le *Pei che*, gravé en 1024-1026 ;
- 9° Le *Souei chou*, gravé en 1024-1026 (256) ;
- 10° Le *Leang chou*, gravé en 1061-1063 ;
- 11° Le *Tch'en chou*, gravé en 1061-1063 ; p.88
- 12° Le *Sin t'ang chou*, gravé en 1060.

En même temps que toutes ces entreprises d'édition se poursuivaient au Kouo-tseu-kien de K'ai-fong-fou, les administrations et collèges provinciaux imprimaient des éditions

Les débuts de l'imprimerie en Chine

officielles des ouvrages les plus variés ; c'est une habitude qui a duré jusque sous les Ming et qui a été reprise par la dynastie mandchoue dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Un certain nombre de ces éditions officielles faites dans les provinces sous les Song sont parvenues jusqu'à nous ([257](#)).

@

Les premières éditions du *Canon bouddhique* et du *Canon taoïque*

@

Bouddhistes et taoïstes, qui avaient fait dès le début un plus large usage de l'imprimerie xylographique que les confucéens, ne demeurèrent pas en reste quand ceux-ci se mirent à imprimer en grand. En particulier, dès le début des Song, on entreprit d'imprimer tout le Canon bouddhique, appelé en chinois *Ta tsang king* ou *San tsang king*.

Carter (p. 62-73) a parlé de cette première édition xylographique du *Canon bouddhique* comme ayant paru « probablement en 972 » ; elle avait compris 1.521 œuvres, en plus de 5.000 fascicules, qui avaient exigé 130.000 planches d'impression. Carter ajoute que cette masse énorme « fut réimprimée, probablement sur les mêmes planches, vingt fois durant les dynasties des Song et des Yuan ». Tout cela est plus ou moins pris de l'introduction du *Catalogue* de Nanjiō ; mais le nombre de 1.521 œuvres est celui de l'ancienne édition coréenne, ^{p.89} non de la première édition des Song ; quant à l'emploi des mêmes planches, c'est une spécification malheureuse de Carter lui-même. Un article de Maitre, dans le [tome II du BEFEO](#) (1902), 341-451, aurait fourni quelques renseignements additionnels. encore assez pauvres pour les éditions chinoises les plus anciennes. Mais surtout nous sommes renseignés aujourd'hui par un travail minutieux du *BEFEO*, XXIV [1924], 181-218, où M.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Demiéville a utilisé les recherches les plus récentes des savants japonais, et par un article de M. Lo Tchen-yu que j'ai signalé dans le *T'oung Pao* de 1923, p. 332 (258), mais auquel M. Demiéville n'a pas eu accès quand il rédigeait son étude. Ce sont ces diverses sources qui sont à la base des indications qui vont suivre.

Les textes fondamentaux sont ceux du *Fo tsou t'ong ki* de 1269 (43, 96 v°) [« La 4^e année *k'ai-pao* (971)], il fut prescrit à l'eunuque « titulaire de degré élevé » (*kao p'in*) Tchang Ts'ong-si (259) de se rendre à Yi-tcheou (= Tch'eng-tou, au Sseu-tch'ouan) pour y graver les planches du *Ta tsang king* » ; et (43, 98 r°) : « [La 8^e année *t'ai p'ing hing-kouo* (983)], [les autorités de] Tch'eng-tou, qui avaient auparavant reçu de T'ai-tsou l'ordre d'exécuter les planches du *Ta tsang king*, ayant achevé [le travail], le présentèrent au trône. » Ainsi c'est au Sseu-tch'ouan, au pays où l'imprimerie xylographique semble avoir eu dès le IX^e siècle son plus grand essor, que le premier empereur Song s'était adressé pour faire imprimer les 130.000 planches de la première édition du *Canon bouddhique*, qui comprenait vraisemblablement 5.048 chapitres.

Un chapitre d'un ouvrage bouddhique imprimé conservé au Japon porte encore un colophon disant que l'ouvrage fut gravé en 974 (260) par ordre impérial, et un cartouche additionnel de 1071 spécifie que les planches originales du *Ta tsang king* avaient été données, par ordre impérial également au Cheng-cheou-tch'an-yuan du Hien-cheng-sseu. Malheureusement ni M. Lo Tchen-vu ni M. Demiéville ne disent rien de la situation du Hien-cheng-sseu, et je n'ai pas entrepris moi-même de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

recherches à ce sujet. Un texte encore mal élucidé de Yang Yi impliquerait, selon M. Demiéville, que « une dizaine d'années après leur gravure, les planches du Canon avaient traversé la Chine et se trouvaient au Tchö-kiang » ; ce serait assez surprenant, encore qu'à la lettre du texte sur *Fo tsou t'ong ki* on puisse entendre que les autorités de Tch'eng-tou avaient envoyé les 130.000 planches elles-mêmes du Sseu-tch'ouan à K'ai-fong-fou dès 983. On voit l'intérêt que l'identification du Hien-cheng-sseu aurait pour la solution du problème.

p.90 La seconde édition des Song fut exécutée à Fou-tcheou, et témoigne déjà par suite de l'importance que le Fou-kien allait bientôt acquérir dans l'histoire de l'imprimerie chinoise. Un premier *Canon* de 6.087 chapitres fut gravé au Tong-tch'an-sseu de 1080 à 1104, puis remis en état en 1156 ; quelques ouvrages furent ajoutés en 1172 et 1176 ; les planches furent encore réparées entre 1321 et 1326. En outre, une autre édition de contenu presque identique fut gravée au K'ai-yuan-sseu de Fou-tcheou dans la première moitié du XII^e siècle. Il est vraiment étonnant que dans une même ville, à la même époque, on ait pu trouver les ressources pour cette double entreprise.

Une édition de Hou-tcheou au Tchö-kiang paraît avoir été gravée en 1132, et complétée en 1239 et 1250 ([261](#)).

Une édition de Hang-tcheou au Tchö-kiang est de la fin du XIII^e siècle, déjà sous la dynastie mongole.

Une édition fut encore entreprise en 1301 à Sou-tcheou du Kiang-sou, et continuée en 1306, puis en 1310 ; on ne sait si elle fut achevée ([262](#)).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Dans le nord de la Chine, tombé au pouvoir des K'i-tan de la Mongolie orientale, une édition chinoise du *Canon bouddhique*, faite avec un réel sens critique, avait été gravée dans le second quart du XI^e siècle ; dès 1063, un exemplaire en parvenait en Corée.

Quant aux éditions du *Canon bouddhique* chinois faites en Corée, il semble bien qu'il y en eut d'abord deux gravures, l'une dans la première, l'autre dans la seconde moitié du siècle ; mais les planches en ont été brûlées en 1232. Aussi une nouvelle édition fut-elle gravée de 1236 à 1251 ; ce sont les planches de cette édition qui sont conservées au Hăi-in-să, et c'est elle qui constitue l'édition « coréenne », la meilleure et la plus complète des éditions anciennes du *Canon*, qui est à la base des rééditions récentes de Tōkyō et de Kyōto ; Carter (p. 63) reproduit une vieille erreur en croyant que l'édition connue au Japon est une édition du XI^e siècle.

Enfin, il est une dernière édition du *Canon bouddhique* qui fut exécutée en Chine sous la dynastie mongole, mais dans une langue qui n'était pas le chinois. J'ai cité en 1914 un passage du *Yuan che* où il est dit que, le 29 novembre 1294, « ordre fut donné au Siuan-tcheng-yuan de cesser de graver les planches du *Tripitaka* [en langue] du Ho-si », c'est-à-dire en *si-hia* ([263](#)), mais je n'avais pas alors d'autres renseignements sur cette édition. Mais M. Lo Tchen-yu (7 r^o) signale la présence au Zempuku-ji d'un exemplaire imprimé du chapitre 3 du *Ta tsong ti hiuan wen pen louen* p.91 (Nanjiō, n^o 1.299), qui porte à la fin une longue notice de 1306 due à Kouan-tchou-pa, administrateur des religieux bouddhiques pour la préfecture de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Song-kiang au Tchö-kiang ; c'est lui qui surveilla en 1306 la gravure du *Canon bouddhique* chinois entreprise en 1301 à Sou-Tcheou. Or, dans cette notice, il est question des planches du *Ta tsang king* en caractères du Ho-si (= Si-hia), formant plus de 3.620 chapitres, qui, sur l'ordre de l'empereur, avaient été gravées au *Ta-wan-cheou-sseu* du circuit (*lou*) de Hang-tcheou ; la gravure en avait été achevée en 1302. Je manque de renseignements sur la vie de Kouan-tchou-pa, que les textes qualifient généralement de « grand maître Kouang-fou ». Il est le compilateur du n° 1.384 de Nanjiō, que Nanjiō date, je ne sais sur quelle autorité, de 1314-1320 ; la préface mise en tête de l'ouvrage par le moine Tche-tch'ang ne porte en réalité aucune date. Kouan-tchou-pa a également achevé la rédaction du n° 1.611 de Nanjiō, et la préface mise en 1306 au début de ce dernier ouvrage par Wou K'o-ki qualifie Kouan-tchou-pa d'« ancien administrateur des religieux bouddhiques pour la préfecture de Song-kiang » ; il en est de même dans deux autres préfaces de même date, écrites également par Wou K'o-ki, et mises à la fin du n° 1.320 et au début du n° 1.612 de Nanjiō ; on est donc un peu surpris qu'à la même date, dans le colophon de l'imprimé conservé au Zempuku-ji, le mot « ancien » ne se trouve pas devant « administrateur des religieux ». Quoi qu'il en soit, la présence de Kouan-tchou-pa au Tchö-kiang explique qu'on y ait gravé les planches du *Canon* en *si-hia*. Le nom même du personnage, qu'on a toujours lu à tort « Kouan Tchou-pa » comme s'il s'agissait d'un Chinois, dénote, en effet, un homme d'Asie centrale, soit Tibétain, soit plus probablement Si-hia, et dont le nom indigène sonnait à peu près Gonju-ba. C'est donc au Tchö-kiang, et sous l'influence ou sur l'initiative de Kouan-tchou-

Les débuts de l'imprimerie en Chine

pa, qu'a dû vraisemblablement être entreprise la gravure de ce *Canon bouddhique* en *si-hia* dont un ordre impérial arrêta l'exécution vers la fin de 1294 ; mais il faut croire que la mesure fut rapportée par la suite, puisque la gravure du *Canon bouddhique* en *si-hia* se poursuivit, jusqu'en 1302 et même en 1306 (264).

Il n'est pas impossible qu'une ou deux autres éditions du *Canon bouddhique* aient existé sous les Song ou les Yuan et qu'on n'en ait pas encore trouvé de mention ; nous restons loin toutefois des « vingt éditions » qu'on attribuait ^{p.92} sous les Ming aux Song et aux Yuan. On notera en outre que, sur les six éditions des Song ou des Yuan qui ont été signalées, une seule, la première, fut exécutée par ordre de l'empereur ; toutes les autres étaient des entreprises privées.

Si nous ne sommes pas encore bien informés des éditions chinoises du *Canon bouddhique* avant les Ming, les renseignements recueillis sur les éditions du *Canon taoïque* sont encore plus fragmentaires.

Lorsque le P. Wieger publiait en 1911 son *Index* du *Canon taoïque*, il croyait que ce *Canon* n'avait eu qu'une seule édition « première et dernière », gravée de 1506 à 1521 ; mais les dates étaient fausses et l'information erronée ; c'est ce que j'ai tenté de montrer dans le [Journal asiatique de juillet-août 1912, 141-145](#) ; je voudrais résumer et compléter ici ces renseignements déjà un peu anciens.

La première liste des écritures taoïques qui allaient devenir peu à peu le *Canon taoïque* se trouve dès le début du IV^e siècle dans la *Pao p'ou tseu* de Ko Hong, et les bibliographies ont

Les débuts de l'imprimerie en Chine

conservé la trace de catalogues du *Canon taoïque* établis sous les Souei et les T'ang. Mais toutes ces collections étaient manuscrites, et nous ne les atteignons que par la centaine de rouleaux taoïques des T'ang retrouvés à Touen-houang. Sous les Song, l'empereur Tchen-tsong (998-1022) ordonna à Tsi Louen et d'autres fonctionnaires de constituer un Canon taoïque définitif en prenant pour base l'exemplaire de Hang-tcheou, et en en comblant les lacunes. Ce travail, achevé en 1016, à ce qu'il semble, ne donna pas entière satisfaction et Tchang Kiun-fang procéda à une nouvelle révision qui dura de 1017 à 1019 ; c'est à ce moment que deux ouvrages de Māni, recueillis au Fou-kien, furent incorporés au *Canon taoïque*. Un exemplaire de ce nouveau *Canon taoïque* fut placé dans le Ming-tao-king de Lou-yi, alors dépendant de Po-tcheou au Ngan-houei, mais aujourd'hui rattaché au Ho-nan ; c'est traditionnellement le pays natal de Lao-tseu. Rien n'établit jusqu'ici de façon formelle que ce *Canon taoïque* fixé en 1019 ait été imprimé immédiatement ou dans les années suivantes ; mais l'exemple du *Canon bouddhique* le rend à mon avis vraisemblable. Et quand, au début du XII^e siècle, il est question d'œuvres manichéennes qui ont été imprimées à Fou-tcheou sous la surveillance des autorités, il n'est pas impossible qu'il faille voir là un indice d'une seconde édition du *Canon taoïque*, qui aurait été gravée au Fou-kien (265). En tout cas, il devait y avoir eu un *Canon taoïque* gravé à la capitale des Song du Nord car, lorsque les Kin s'emparèrent de K'ai-fong-fou au début de 1127, ils réclamèrent entre autres « les livres de la bibliothèque privée, et les planches d'impression des classiques et des historiens qui étaient au Kouo-tseu-kien, [ainsi que celles] du *Canon taoïque* et du *Canon bouddhique* (266) ». Les Kin, de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

leur ^{p.93} côté, gravèrent un *Canon taoïque* de 1186 à 1191 ; il occupait 83.198 planches. Sous les Yuan, un *Canon taoïque*, comprenant « plus de 7.800 liasses », fut gravé à P'ing-yang-fou du Chan-si par les soins du P'i-yun-tseu. On ne connaît aucun exemplaire de ces éditions, même fragmentaire. Sauf par les rouleaux manuscrits de Touen-houang, le *Canon taoïque* n'est plus représenté que par des fragments de la première édition donnée sous les Ming en 1445, et par des exemplaires rarissimes de la seconde édition des Ming, parue en 1598 ([267](#)).

@

Les estampages et les reproductions d'autographes

@

Bien que l'histoire des estampages ne se confonde pas avec celle de l'imprimerie, des erreurs si graves se sont produites en Europe à ce sujet, et un problème si singulier se pose en Chine même pour le plus ancien des grands recueils d'estampages qu'une discussion rapide ne sera pas superflue (268).

En 1847, Stanislas Julien, avait dit des classiques sur pierre des Han que « les caractères de ces textes étaient écrits à *l'endroit*, et par conséquent n'auraient pu servir à en multiplier les copies, puisqu'après l'impression, les signes chinois seraient venus en sens inverse ». Un peu plus loin, il continuait : « Ce ne fut que vers la fin de la dynastie des Thang (904-907), que l'on commença à graver des textes sur pierre, *en sens inverse*, pour les imprimer en blanc sur fond noir. » Dans une note à l'un des textes qu'il traduit à ce sujet, Julien explique « qu'après avoir *encre* la pierre et y avoir étendu le papier, on passait la main sur le revers de la feuille, pour qu'elle reçut uniformément l'impression ». Et, dans la rédaction lue à l'Académie des Sciences, Julien continuait en présentant à l'Académie « une inscription funèbre, imprimée ainsi sur pierre ».

Tout ceci, que Julien répétait encore en 1867, montre qu'il n'a jamais rien compris à ce qu'est l'estampage chinois. Julien a cru que la face des tirages qu'il avait sous les yeux était celle qui

Les débuts de l'imprimerie en Chine

avait été appliquée contre la pierre encrée elle-même au préalable, et qu'il s'agissait d'une véritable impression, ce qui aurait nécessité des caractères inversés sur la pierre originale. Mais il est à peine besoin de rappeler que l'estampage chinois consiste à appliquer sur la pierre un papier très mince qu'on mouille et qu'on fait pénétrer dans tous les traits gravés en creux (269) ; on encrène ensuite ce papier à plat extérieurement, et les caractères viennent en blanc sur noir sur la face externe du papier et, dans le même sens où ils étaient gravés sur la pierre ; il n'y a donc pas lieu d'inverser la gravure des caractères comme dans l'imprimerie proprement dite. L'excuse — relative — de Julien est qu'il n'avait jamais mis les pieds en Chine ; mais on peut s'étonner que sa bévue trouve encore quelque crédit, et que Carter (p. 198) parle encore de recueils d'estampages de 904 gravés en sens inverse, au sujet desquels Julien et Peuvrier (270) auraient trouvé des textes que malheureusement ils ne précisent pas. Le dogmatisme de Julien ne doit pas nous faire illusion ; la gravure *en sens inverse*, qu'il souligne avec tant de soin, n'est chez lui qu'une inférence d'une logique malencontreuse. Les pierres gravées en creux — et à l'occasion les bois — dont on prend des estampages sont toujours gravés en sens direct.

Carter (p. 14) a dit que la gravure de livres sur pierre et plus tard la transmission par estampages de ces livres gravés sur pierre avait été surtout une pratique confucéenne. Et il est exact que les classiques gravés sur pierre en 175-183 sont le premier exemple d'une entreprise de ce genre, qu'il y en eut un autre exemple sous les Wei en 240-248, que les Tsin gravèrent peut-être aussi sur pierre les cinq classiques à la fin du III^e siècle (271),

Les débuts de l'imprimerie en Chine

et que les T'ang enfin menèrent à bonne fin en 837 la gravure des dalles conservées aujourd'hui à Si-ngan-fou. Mais les bouddhistes aussi se mirent à l'œuvre, et Carter eût dû mentionner quelque part l'énorme collection de textes bouddhiques gravés sur pierre au VII^e et au VIII^e siècle, puis au XII^e, et qui existent encore aujourd'hui dans des grottes et sous un *stūpa* de la sous-préfecture de Fang-chan dans le Tche-li ; il doit y avoir là plus de 7.000 dalles ([272](#)).

J'ai indiqué (p. 16, 18, 23) que je ne pensais pas qu'on eût pratiqué l'estampage avant l'an 500 environ ; par suite, les classiques sur pierre des Han étaient copiés à la main, mais on n'en prenait pas d'estampages. De même pour les ^{p.95} inscriptions isolées, il me paraît très probable que les premiers grands recueils qui en furent faits, au début du VI^e siècle, aient été constitués avec des copies manuscrites ; ils étaient en somme analogues à certains rouleaux de Touen-houang où sont copiées les diverses inscriptions du Ts'ien-fo-tong. Mais la pratique de l'estampage, aussi parfaite déjà que par la suite, nous est attestée un siècle après par l'estampage d'un poème de T'ai-tsong (627-649) gravé sur pierre, estampage pris vraisemblablement du temps même de T'ai-tsong puisqu'il porte déjà à la fin l'annotation manuscrite de quelqu'un qui le vit en 654. Le *Kin kang pan jo po lo mi king* calligraphié par Lieou Kong-k'iu en 824 et dont j'ai rapporté à Paris un estampage complet pris sous les T'ang marque un nouveau progrès : c'est déjà un texte gravé expressément en vue de l'estampage sur un certain nombre de dalles plus longues que hautes et numérotées ; il n'y a pas à douter par suite que l'estampage ait

Les débuts de l'imprimerie en Chine

été utilisé pour reproduire de même le texte des classiques des T'ang dès que ces classiques eurent été gravés sur pierre en 837.

Où le X^e siècle innova, ce fut en inaugurant ces collections d'autographes anciens gravés en creux sur pierre et parfois sur bois et dont on tirait des estampages montés en volumes et qu'on appelait des *fa-t'ie* ; c'est à ceux-ci que Carter réserve de préférence le terme assez amphibologique de « lithograph books » (273). L'opinion courante en Chine les fait remonter aux *Tch'ouen houa ko t'ie*, ou « Estampages [gravés d'après d'anciens autographes] de la Bibliothèque [privée] dans la période *tch'ouen-houa* (990-994) ». Mais on a vu que Julien, tout en se trompant sur le mode d'exécution, plaçait le début de semblables recueils dès la fin des T'ang, et plus exactement en 904-907 dans sa note lue à l'Académie des Sciences, mais en 904 dans toutes ses reproductions ultérieures de cette note ; Carter (p. 198) a repris la note de Julien, tout en reconnaissant qu'il n'en connaissait pas l'origine.

Stanislas Julien, dont les seules sources ont été ici le *Ko tche king yuan* de 1735 et le *Che k'o p'ou siu* de 1248, a fait quelque confusion à propos de recueils rapportés aux Nan T'ang ou « T'ang méridionaux », et qu'il aura cru être de la fin des grands T'ang ; l'un de ces recueils, mentionné par le *Ko tche king yuan*, est, en effet, attribué à Heou-tchou, le « Dernier souverain », des T'ang méridionaux ; Julien a cru qu'il s'agissait du dernier empereur T'ang, et comme le dernier *nien hao* des T'ang porte sur 904-907, il a indiqué cette date qu'il a ensuite simplifiée arbitrairement en 904 ; ces indications n'ont aucune valeur.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Quatre recueils d'estampages sont cités parfois comme antérieurs au *Tch'ouen houa ko t'ie*, mais trois d'entre eux ont en tout cas disparu depuis des siècles, et leur existence n'est pas connue par des textes contemporains de leur exécution ; les deux que je vois mentionnés à la date la plus ancienne remonteraient à des souverains des T'ang méridionaux, dont la capitale était à Nankin. Le premier, qui aurait été gravé dans la période *cheng-yuan* (937-942), est appelé *Cheng yuan t'ie* ; l'autre, gravé dans la période *pao-ta* (943-957), est appelé *Pao ta t'ie*.

Le plus ancien renseignement que je trouve sur le *Cheng yuan t'ie* est celui que Tcheou Mi (1232-1308) donne dans son *Yun yen kouo yen lou* (274). Il est ainsi conçu : « Tch'ou Po-sieou dit : [L'empereur] Heou-tchou de [nom de famille] Li [de la dynastie] de Kiang-nan (961-975) (275) ordonna à Siu Hiuan (916-991) de prendre les autographes des anciennes dynasties que lui [Heou-tchou] possédait et d'en faire une collection d'estampages anciens et modernes (*kou-kin fa-t'ie*) qui furent gravés sur pierre et appelés *Cheng yuan t'ie*. Mais alors ceci se place avant la période *tch'ouen-houa*, et il faut voir [dans ce *Cheng yuan t'ie*] l'ancêtre des *fa-t'ie*. »

Dans son *Tcho keng lou* de 1366 (6, 8 r°), T'ao Tsong-yi reproduit à peu près exactement dans les mêmes termes tout ce paragraphe, mais en l'empruntant à Lou Yeou-jen. Lou Yeou-jen est le *tseu* de Lou Yeou, originaire de P'ing-kiang, c'est-à-dire de Sou-tcheou du Kiang-sou, qui est mort au milieu du XIV^e siècle, après avoir écrit plusieurs ouvrages dont deux nous sont parvenus, le *Mo che*, qui est une histoire de l'encre de Chine et

Les débuts de l'imprimerie en Chine

de ses fabricants et le *Yen pei tsa tche*, recueil de mélanges historiques et archéologiques ; la préface de ce dernier ouvrage est de 1334 (276). Je ne trouve le passage ni dans le premier de ces ouvrages, où d'ailleurs on ne l'attend guère, ni dans le second où il serait tout à fait à sa place. A vrai dire, je crois, malgré les bibliographes de K'ien-long, que nous avons d'autres ouvrages de Lou Yeou, mis sous le nom d'un Lou Yeou-jen qu'on a distingué à tort de Lou Yeou ; ce sont le *Wou tchong kieou che*, qui a beaucoup d'analogie avec le *Yen pei tsa tche*, et le *Ts'eu tche* ; mais là non plus le passage cité par T'ao Tsong-yi ne se retrouve p.97 pas (277). La tradition du *Yen pei tsa tche* est mauvaise, et il est très possible que le passage s'y soit trouvé primitivement, à moins qu'il n'ait figuré dans une des autres œuvres perdues de Lou Yeou. En tout cas, il est certain que Lou Yeou ne faisait ici que copier Tcheou Mi, à qui T'ao Tsong-yi aurait mieux fait de renvoyer directement.

Quant à Tch'ou Po-sieou, ce n'est pas un inconnu. Il s'agit d'un religieux taoïste du T'ien-k'ing-kouan de Hang-tcheou, auteur d'un grand commentaire de *Tchouang tseu* en 106 chapitres, intitulé *Nan houa tchen king yi hai tsouan wei* qui a été conservé dans le *Canon taoïque* (Wieger, n° 728) et a été incorporé au *Sseu k'ou ts'üan chou* (*Sseu k'ou*, 146, 26-27) ; la préface en est datée de 1270. Tcheou Mi, qui a vécu la plus grande partie de sa vie à Hang-tcheou, a connu Tch'ou Po-sieou personnellement et raconte dans un de ses ouvrages une excursion qu'il fit avec lui en 1287 (278). Il peut donc s'agir dans le *Yun yen kouo yen lou* d'un renseignement oral, et point n'est

Les débuts de l'imprimerie en Chine

besoin de supposer une œuvre inconnue et perdue de Tch'ou Po-sieou.

Un érudit et amateur d'art célèbre du XVII^e siècle, Souen Tch'eng-tsö (1594-1676), donne sur le *Cheng yuan t'ie* des renseignements plus précis dans son *Hien tchö hiuan t'ie k'ao*, achevé en 1647. Son paragraphe sur le *Cheng yuan t'ie* est ainsi conçu : « [L'empereur] Heou-tchou de [nom de famille] Li des T'ang méridionaux sortit les [autographes] précieux conservés dans le palais et [fit] graver [d'après eux] des estampages, en quatre chapitres. A la fin de chaque chapitre, on grava [ces mots] : La 2^e année *cheng-yuan*, au 3^e mois (3 avril-2 mai 938), la maison des lettres de Kien-ye (= Nankin) a reproduit et gravé sur pierre (279). C'est là, l'ancêtre du *Tch'ouen houa ko t'ie*.^{p.98} Je n'ai vu qu'un exemplaire reproduit sous les Song (280) ; il portait le cachet de Kia Ts'ieou-ho (281). Le fils de Tchou Wen (282) avait également gravé un *Tcheng ming t'ie*, qui est aujourd'hui perdu. »

La fin de cette notice apporte un renseignement sur un recueil d'estampages qui serait encore plus ancien que le *Cheng yuan t'ie*. Le fils de Tchou Wen, Mo-ti, a régné de 912 à 923, et la période *tcheng-ming* va de la fin de 915 au milieu de 921 ; c'est donc à cette date qu'une collection d'autographes aurait été gravée sur pierre pour la première fois, avant celles des périodes *cheng-yuan* et *pao-ta*. J'ignore quelle est la source de l'information de Souen Tch'eng-tsö, mais elle est acceptée de nos jours, sur sa foi ou d'après un autre texte, par un érudit aussi avisé que Miao Ts'üan-souen qui, dans un morceau poétique joint à la fin de son étude sur les classiques gravés sur

Les débuts de l'imprimerie en Chine

pierre au Sseu-tch'ouan, a cette double phrase : « [La période] *tch'ang-k'ing* (821-824) a ouvert l'étude des textes [gravés] sur planches [de bois] ; [la période] *tcheng-ming* a inauguré la coutume des collections d'estampages » ; et il ajoute en note : « Mo-ti des Leang [postérieurs] a gravé le *Tchang ming t'ie*, qui est antérieur à celui de [la période] *pao-ta* ; c'est vraiment l'ancêtre [des collections] d'estampages » (283).

Mais revenons aux textes concernant le *Cheng yuan t'ie*. Tch'an Po-sieou, Tcheou Mi, Lou Yeou, T'ao Tsong-yi et Souen Tch'eng-tsö déclarent sans broncher qu'un *Cheng yuan t'ie*, évidemment nommé d'après la période *cheng-yuan* (937-942) et dont Souen Tch'eng-tsö spécifie même qu'il est de 938, serait dû à l'empereur Heou-tchou, c'est-à-dire à Li Yu, des T'ang méridionaux. Or, Li Yu n'a régné que de 961 à 975. On ne peut même pas supposer, ce qui serait d'ailleurs anormal en l'absence de toute autre indication, qu'il avait fait exécuter cette collection d'estampages en 938 sous le règne de son grand-père, car lui-même n'est né qu'en 937. Li Yu a laissé dans l'histoire le souvenir d'un prince lettré et artiste, en partie à raison de la faveur qu'il témoigna aux deux frères Siu Hiuan et Siu K'iai, célèbres par leurs travaux sur le *Chouo wen*. Il est possible qu'il y ait eu un recueil d'autographes gravé chez les T'ang postérieurs en 938, et qu'au XIII^e siècle on l'ait, contre toute chronologie, attribué à Li Yu parce que celui-ci était bon calligraphe et le seul souverain des T'ang méridionaux qui parût capable d'une telle initiative (284).^{p.99} Mais il est, en outre, bien peu probable que Siu Hiuan, né en 916, ait été chargé à 22 ans de reproduire les autographes du palais des T'ang méridionaux.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

On voit combien peu on peut faire fond sur une tradition aussi incertaine, et il n'est pas exclu que la « réplique » du *Cheng yuan t'ie* gravée sous les Song et que connut Souen Tch'eng-tsö ait été un faux tout simplement. Peut-être est-ce pour une raison de ce genre que Miao Ts'üan-souen revendique la priorité du *Tcheng ming t'ie* par rapport au *Pao ta t'ie*, mais ne dit rien du *Cheng yuan t'ie* qui cependant, s'il avait existé vraiment, serait déjà plus ancien que le *Pao ta t'ie* de quelques années (285).

Quant au *Pao ta t'ie*, le texte le plus ancien que je rencontre actuellement à son sujet est aussi un passage de T'ao Tsong-yi, mais qui cite une source du début du XII^e siècle. T'ao Tsong-yi vient de reproduire la description d'un ancien exemplaire du *Tch'ouen houa ko t'ie* qui avait été faite par un certain Lieou Che-tch'ang de Ta-leang, *tseu* Yen-k'ing ; le beau-père de Lieou Che-tch'ang avait mené son gendre voir cet exemplaire en 1299. Comme Lieou Che-tch'ang parlait du *Tch'ouen houa ko t'ie* comme du doyen des estampages, T'ao Tsong-yi cite ensuite le texte de Lou Yeou (en réalité de Tcheou Mi) sur le *Cheng yuan t'ie* pour dire qu'il y a désaccord entre « Lieou [Che-tch'ang] et Lou [Yeou] » quant à la première collection d'autographes qui ait été gravée. Puis T'ao Tsong-yi ajoute :

« J'ai lu par hasard le *Hia je ki* de Lieou K'i (286) ; il y est aussi parlé de cette question [d'estampages antérieurs au *Tch'ouen houa ko t'ie*]. [Lieou K'i] s'exprime ainsi : « Ma Tch'ouan-k'ing dit que ce *t'ie* (= le *Tch'ouen houa ko t'ie*) a été primitivement gravé sur pierre dans les années *pao-ta* (943-957) des T'ang [méridionaux], et que le colophon

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(*t'i*) est [le suivant] : La 7^e année *pao-ta* (949), le *ts'ang-ts'ao ts'an-kiun* Wang Wen-ping a reproduit en fac-similé (*mo-lo*), et a collationné sans erreur. » Lorsque la présente dynastie [des Song] a soumis la [dynastie du] Kiang-nan (975), elle obtint ces pierres [gravées en 949]. Dans la période *tch'ouen-houa* (990-994), T'ai-tsong ordonna de prendre ce qui se trouvait [d'autographes anciens] dans la bibliothèque [impériale] et d'augmenter [le *Pao ta t'ie*] jusqu'à en faire 10 chapitres, qui furent [gravés] sur planches [de bois] ; quant au texte [gravé] sur pierre, comme le feu vint à l'endommager, les gens n'ont pu [par la suite] en obtenir qu'un ou deux chapitres (287). » Toutefois, à la fin de chaque chapitre du [*Tch'ouen-houa ko t'ie*], il y a un colophon en caractères sigillaires p.100 qui dit : « La 3^e année *tch'ouen-houa* qui était *jen-tch'en*, le 11^e mois, le 6^e jour (2 décembre 992), en vertu d'un édit sacré, on a reproduit en fac-similé et gravé sur pierre. » Ce [colophon] est du pinceau du *che-chou* Wang Tchou. Et Tch'en Kien-tchai dit aussi que « T'ai-tsong a [fait] graver [le *Tch'ouen houa ko t'ie*] sur pierres » (288). Dans ces conditions, ce que Yen-k'ing (= Lieou Che-tch'ong) appelle le doyen des [estampages] gravés sur pierre (*tsou che-k'o*), est-ce la collection d'estampages (*t'ie*) des T'ang méridionaux, ou bien est-ce celle qui a été accrue par T'ai-tsong ? C'est que j'ignore si la [collection des] T'ang méridionaux était ou n'était pas également en 10 chapitres. En outre, il y a encore désaccord entre les dires [relatifs] à Siu Hiuan et [ceux relatifs] à Ma Tch'ouan-k'ing (289).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Ce texte montre que T'ao Tsong-yi a considéré le *Cheng yuan t'ie* et le *Pao ta t'ie* comme une seule et même collection, sans prendre en considération la différence des dates et des colophons ; il s'étonne seulement que les sources divergent quant aux calligraphes. Je n'ai pas réussi à retrouver ailleurs trace de Ma Tch'ouan-k'ing, mais c'est évidemment un écrivain des Song, puisqu'il est cité dans le *Hia je ki* ; cet ouvrage n'est plus connu que par les fragments que T'ao Tsong-yi en a insérés dans son *Chouo fou* (section 27 de la reconstitution actuelle), et le passage qu'il cite dans son *Tcho keng lou* ne se trouve pas parmi eux. Mais Lieou K'i est un personnage connu, et on a encore une bonne partie de sa collection littéraire intitulée *Hio yi tsi*. Lieou K'i, docteur de 1079, est mort vers 1117 (290). Son témoignage au sujet du *Pao ta t'ie* a donc une certaine valeur, qu'il ne faudrait cependant pas exagérer. En tout cas, il est au moins un nom qui me paraît faux dans le texte de T'ao Tsong-yi, c'est celui du calligraphe de la collection d'estampages de 949. Selon toute vraisemblance, [][a]Wang Wen-ping, parfaitement inconnu, est une mauvaise leçon pour [][b]Wang Wen-ping (les deux mots *ping* sont absolument homophones), calligraphe connu des T'ang méridionaux. Wang Wen-ping, avec la seconde orthographe, excellait surtout dans les caractères sigillaires, et, au dire de Ngeou-yang Sieou (1007-1072), l'emportait beaucoup sur Siu Hiuan ; Ngeou-yang Sieou possédait de lui les estampages d'un *Ts'ien tseu wen* en petits caractères sigillaires (*siao-tchouan*) écrit en 960 dans le domaine des T'ang méridionaux, de l'inscription d'une dalle de pierre sonore, dont le texte composé par Tchang Hien avait été calligraphié par Wang Wen-ping, p.101 et d'un *Pan jo sin king* (291). Il est assez

Les débuts de l'imprimerie en Chine

surprenant que ni Ngeou-yang Sieou, qui avait recherché avec soin les échantillons de la calligraphie de Siu Hiuan et surtout de Wang Wen-ping, ni Tchao Ming-tch'eng (1081-1129) dans son *Kin che lou* ne disent rien des collections d'estampages de 938 et de 949, et, vu l'âge tardif des sources, leurs contradictions et l'altération du nom de Wang Wen-ping dans le colophon transmis par T'ao Tsong-yi, je ne suis pas sûr, malgré Lieou K'i, que le *Pao ta t'ie* de 949 soit plus authentique que le *Cheng yuan t'ie* de 938.

Après le *Tcheng ming t'ie*, le *Cheng yuan t'ie* et le *Pao ta t'ie*, il reste à parler du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie*. De celui-là, aucun écrivain des Song et des Yuan n'a rien dit, et il n'a fait son apparition qu'au milieu des Ming, en trois exemplaires fragmentaires. Les connaisseurs du temps, Wang Che-tcheng (1526-1590), Tong K'i-tch'ang (1555-1636), Hing T'ong (docteur de 1574), Souen Tch'eng-tsö (1592-1676), saluèrent sa découverte avec enthousiasme (292). Voici par exemple la notice que Souen Tch'eng-tsö a consacrée au *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* dans son *Hien tchö hiuan t'ie k'ao* (4 r° et v°) : « Le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* a été exécuté avec les fac-similés ^{p.102} de la main de Ho Ki-Tchen des T'ang (293). Ce sont tous des [fac-similés d']autographes de [Wang] Yeou-kiun (= Wang Hi-tche). J'en ai vu autrefois plusieurs fascicules. En *ting-hai* (1647), j'ai vu à nouveau les fascicules 1, 3 et 4. Leur vérité pure a le mouvement de la vie, les fleurs du pinceau dansent divinement ; on sent que les [fac-similés] gravés par des gens des Song leur sont inférieurs. En tête, il y a les marques de numérotation *kia*, *yi* ; ce doit donc être qu'il y avait 10 fascicules. Je remarque

Les débuts de l'imprimerie en Chine

qu'on a dit, autrefois que le Tch'eng-sin-t'ang était la maison de repos des illustres souverains des T'ang méridionaux quand ils gouvernaient à Kin-ling (Nankin). Les gens actuels voient [dans le Tch'eng-sin-t'ang] la bibliothèque de Yuan-tsong (= Hiuan-tsong, des T'ang, 712-755) ; c'est une erreur. Au temps des Song, on avait encore le *Catalogue des livres du Tch'eng-sin-t'ang* (*Tch'eng sin t'ang chou mou*), en plus de 3000 chapitres » (294). On notera que Souen Tch'eng-tsö assimile sans autre remarque le Tch'eng-Ts'ing-t'ang et le Tch'eng-sin-t'ang ; j'y reviendrai tout à l'heure.

Malgré ces suffrages des connaisseurs des Ming, Wong Fang-kang (1733-1818), grand calligraphe et spécialiste en matière d'autographes, a considéré le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* comme un faux qui pouvait tout au plus remonter aux Song méridionaux. Tch'eng Wen-jong (I, 1) déclare formellement que le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* est un faux. Plus loin (IV, 49 r°), il consacre un article au *Tch'eng sin t'ang t'ie* ; en voici le début : « Certains ont considéré le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* comme un recueil officiel d'autographes [gravés sur pierre] (*kouan-t'ie*) des T'ang méridionaux. Sur quoi les marchands d'autographes gravés ont fabriqué un *Tch'eng sin t'ang t'ie* pour rendre [à la collection] son nom authentique (295) ; ils ne savaient pas que, sous les T'ang méridionaux, il n'y a pas eu réellement de gravure d'un *Tch'eng sin t'ang t'ie*. Toutefois les exemplaires en estampages [de ce nouveau *Tch'eng sin t'ang t'ie*] sont très peu répandus, et il n'en est question que dans le *Kiu yi lou*... » (296).

Le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* semblerait donc condamné si M. Lo Tchen-yu n'avait pris sa défense avec une grande énergie. Des

Les débuts de l'imprimerie en Chine

trois exemplaires fragmentaires qu'on connaissait sous les Ming, deux, ceux qui appartenaient anciennement à Hing T'ong et à Souen Tch'eng-tsö, existent encore et on connaît ^{p.103} leur possesseurs ; le troisième, qui était celui de Tong K'i-tch'ang, a disparu. Mais M. Lo Tchen-yu a acquis un quatrième exemplaire fragmentaire, que les écrivains des Ming n'avaient pas signalé, mais qui a appartenu à Tchou Yi-tsouen (1629-1709) et qui, comme celui de Souen Tch'eng tsö, contient les chapitres 1, 3 et 4 ; M. Lo Tchen-yu l'a vendu par la suite à M. Sanuki, dont le cabinet a pris alors le nom de M. Jōsosai : « le cabinet de l'ancêtre des [recueils d'] estampages ». Quelque temps après cette vente, M. Lo Tchen-yu a emprunté à nouveau l'exemplaire pour y ajouter une longue notice où il expose ses arguments en faveur de l'authenticité ; cette notice, écrite en 1912, a été reproduite en 1920, avec des modifications insignifiantes sur la fin, dans son *Yong fong hiang jen kia kao*, fol. 31-34. En outre, l'exemplaire même du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* a été reproduit en un excellent fac-similé par le Hakubundō, et on y trouve, après la notice de M. Lo Tchen-yu, une notice due au professeur Naitō. M. Lo Tchen-yu conclut qu'il s'agit d'un recueil gravé sur planches de bois sous les T'ang méridionaux, et qui reproduisait non pas des originaux, mais des autographes déjà gravés sur pierre sous les T'ang.

L'argumentation de M. Lo Tchen-yu est aussi érudite qu'ingénieuse. Il fait bon marché de l'opinion de Tong K'i-tch'ang et de Souen Tch'eng-tsö qui prétendaient s'appuyer sur Houang Po-sseu (1079-1118), l'auteur du *Tong kouan yu louen*, et sur T'ao Tsong-yi (circa 1320-1400), l'auteur du *Tcho keng lou* et du

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Chou che houei yao, pour dire que les planches du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* avaient été calligraphiées par le [fonctionnaire du Pi-chou-]kien Ho (297) ; il n'y a pas un mot de cela dans les œuvres de Houang Po-sseu et de T'ao Tsong-yi. Et on ne trouve pas non plus de fondement au dire de Hing T'ong, qui a mis en avant le nom du *t'ing wei Kou* (298). Mais la nature de la calligraphie des intitulés se relie à celle des classiques sur pierre de 837, annonce celle des classiques sur pierre de 1056-1063 et est surtout d'accord avec celle des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan dans le second quart du X^e siècle ; elle est, en outre, analogue à celle du *Eul ya* calligraphié par Li Ngo et à celle des sapèques des T'ang méridionaux. Si les textes mêmes de Wang Hi-tche reproduits dans le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* n'ont pas eu les suffrages de Wang Fang-kang, c'est que celui-ci p.104 accordait un crédit très excessif au *Tch'ouen houa ko t'ie* où les autographes des écrivains les plus divers prennent une allure presque uniforme, ce qui prouve que tous ont été déformés par Wang Tch'ou, le calligraphe du *Tch'ouen houa ko t'ie*. M. Naitō, tout en signalant que le *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* contient déjà de faux autographes de Wang Hi-tche tout comme le *Tch'ouen houa ko t'ie*, se rallie aux conclusions de M. Lo Tchen-yu.

Je n'ai aucunement la compétence de nos confrères chinois et japonais en matière d'autographes, et je me rends volontiers à leurs raisons, mais j'avoue qu'il me reste quelque arrière-pensée. Il est assez singulier de voir apparaître, vers la seconde moitié du XV^e siècle, trois exemplaires, puis un peu plus tard un quatrième, d'un recueil d'estampages du X^e siècle dont nul n'avait jamais entendu parler jusque-là. En outre, le nom même

Les débuts de l'imprimerie en Chine

de *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* est de prime abord suspect. Les écrivains des Ming ont identifié le Tch'eng-ts'ing-t'ang au Tcheng-sin-t'ang, et il semble bien résulter d'une phrase incidente de M. Lo Tchen-yu que lui aussi admet cette équivalence. Mais le nom du Tch'eng-sin-t'ang revient à chaque instant sous le pinceau des écrivains des Song quand il s'agit d'un papier qui était censé provenir des T'ang méridionaux ou être fait au modèle de celui qui en provenait (299) ; et jamais ce nom ne s'est rencontré sous la forme Tch'eng-ts'ing-t'ang avant l'apparition sous les Ming des exemplaires du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie*. Une forme fautive du titre est naturellement exclue s'il s'agit bien d'un recueil officiel établi à la cour des T'ang méridionaux. Faut-il admettre qu'il y ait eu un changement dans le nom du bâtiment sous les T'ang méridionaux eux-mêmes et que les écrivains des Song n'en aient rien su ? Mon adhésion restera hésitante tant qu'on n'aura pas répondu de façon satisfaisante à ces deux objections.

Ainsi nous ne savons rien de précis sur un *Tcheng ming t'ie* qui aurait été gravé en 915-921 ; le *Cheng yuan t'ie* de 938 est sûrement un faux ; l'existence d'un *Pao ta t'ie* de 949 est assez mal établie, et l'authenticité du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* ne peut encore être acceptée qu'avec certaines réserves. La première collection d'autographes reproduits en fac-similé, dont la date soit assurée, demeure donc le *Tch'ouen houa ko t'ie* ou « Estampages [gravés d'après d'anciens autographes] de la Bibliothèque [privée] dans la période *tch'ouen-houa* (990-994) » en dix chapitres. Mais ici encore un problème singulier se pose.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

J'ai déjà signalé plus haut (p. 93) l'erreur de Stanislas Julien qui croyait que les recueils d'autographes du type du *Tch'ouen houa ko t'ie*, gravés en creux, l'étaient « en sens inverse ». Julien invoque à ce propos, toujours d'après le *Ko tche king yuan*, le « *Tsi-kou-lo* » de « 'Eou-yang-siun » ; il s'agit en réalité du *Tsi kou lou* de Ngeou-yang Sieou (IV, 8 r^o, et cf. X, 6 v^o) (300), et le texte, assez mal traduit par Julien, concerne la violation du Tchao-ling, ou tombe de ^{p.105} T'ai-tsong des T'ang (627-649), par Wen T'ao vers 920 (301). Julien a ensuite amalgamé au texte du *Tsi kou lou* un passage du *Ko kou yao louen* achevé par Ts'ao Tchao en 1388 (302), et qu'il trouvait aussi dans le *Ko tche king yuan* ; Carter a traduit aussi ce texte (p. 198-199), d'après la même encyclopédie, et en a conclu que T'ai-tsong avait fait graver le *Tch'ouen houa ko t'ie* à la fois sur planches de bois et sur dalles de pierre. Déjà, dans les *Mémoires concernant l'Asie orientale*, I, 79, et dans le *T'oung Pao*, 1925-1926, 194, j'ai protesté contre la gravure sur pierre « en sens inverse » imaginée par Julien, mais j'ai ajouté que le *Tch'ouen houa ko t'ie* avait été originairement gravé sur pierre ; ce dernier point est plus contesté, et il convient d'examiner les textes de plus près.

Tous les textes disent que les planches ou les dalles du *Tch'ouen houa ko t'ie* ont été calligraphiées par le *che-chou* du Han-lin-yuan Wang Tchou. Il y a eu à la fin du X^e siècle deux lettrés du nom de Wang Tchou, l'un qui est le Wang Tchou calligraphe du *Tch'ouen houa ko t'ie*, et un autre qui avait pour *tseu* Tch'eng-siang (303) ; ce second Wang Tchou fut nommé *han-lin hiue-che* par les Tcheou postérieurs en 956, abandonna cette charge en 957 et y fut nommé à nouveau en 968, mais le *Song*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

che le fait mourir dès 969 à l'âge de 41 ans réels (304). Les érudits chinois ont bien distingué le Wang Tchou, calligraphe du *Tch'ouen houa ko t'ie*, et le Wang Tchou mort en 969 (305), mais je ^{p.106} ne vois pas, au moins dans les textes dont je dispose actuellement, qu'ils aient examiné une difficulté de date que soulève, pour l'exécution du *Tch'ouen houa ko t'ie*, la biographie du premier Wang Tchou telle qu'elle est donnée dans le *Song che* (296, 6).

D'après le *Song che*, Wang Tchou, *tseu* Tche-wei, se prétendait descendant du ministre Wang Fang-k'ing des T'ang (306), mais son grand-père avait suivi l'empereur au Sseu-tch'ouan en 881 et s'y était fixé. Wang Tchou est ainsi né à Tch'eng-tou et a pris ses grades de lettré auprès de la dynastie Mong du Sseu-tch'ouan. Lors de la soumission de Mong Tch'ang en 965, il vint à la Cour des Song et fut nommé à un petit poste dans le Tche-li où il resta jusqu'en 978. Bientôt après, à raison de ses connaissances en calligraphie et lexicographie, l'empereur commença de l'employer à la Cour (307), et en 981 le nomma *che-chou* du Han-lin-yuan (308), poste relativement peu important au-dessus duquel Wang Tchou ne s'éleva jamais dans cette administration ; il ne fut jamais *han-lin hiue-che*. On notera toutefois cet appel fait une fois de plus par le premier empereur des Song, en matière de calligraphie et de lexicographie, à un lettré du Sseu-tch'ouan. L'empereur le consultait sur sa propre calligraphie, et Wang Tchou n'hésita pas à répondre deux fois à T'ai-tsong que celui-ci devait encore se perfectionner ; ce n'est qu'à la troisième fois qu'il se déclara dépassé. Promu *tso-che-yi*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

en 985, il fut envoyé en ambassade en Corée (309) ; en 988 et 989, il reçut de nouvelles dignités, et mourut en 990.

Dans cette biographie, il n'est pas soufflé mot du *Tch'ouen houa ko t'ie*, et il n'en est rien dit non plus dans cette chronique jour par jour qu'est le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* et où on parle cependant à maintes reprises d'autographes gravés sur pierre ; mais c'est qu'il s'agit alors d'autographes des empereurs Song ; il est clair que l'exécution du *Tch'ouen houa ko t'ie* n'a pas eu dans l'histoire contemporaine l'importance qu'elle a prise par la suite et qu'elle garde pour nous. Il est cependant un point de la biographie de Wang Tchou dans le *Song che* qui intéresse indirectement cette histoire. Le *Song che* dit que Wang Tchou est mort en 990. Or la période *tch'ouen houa* va de 990 à 994 ; p.107 tous les textes disent que les colophons du *Tch'ouen houa ko t'ie* portent la date de 992, et on attribue les colophons à Wang Tchou. Dans le *T'oung Pao* de 1925-1926, p. 192, j'ai suivi la date traditionnelle de 990 pour la mort de Wang Tchou et, p. 194, j'ai supposé incidemment que la gravure était commencée avant 990, mais ne fut terminée qu'après cette date ; toutefois cela ne rend pas compte des colophons. Dans les textes dont je dispose, je ne vois pas qu'on ait mis en doute la date de 990 donnée par le *Song che* pour la mort de Wang Tchou (310) ; je pense cependant que cette date est fautive, et doit être abaissée d'au moins un an et probablement de deux ans ou même davantage. Mon opinion s'appuie sur le passage suivant du *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 32, 16 r° :

« [La 2^e année *tch'ouen-houa*, le 12^e mois], au jour *sin-mao* (2 février 992), le *han-lin hiue-che tch'eng-tche* Sou

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Yi-kien réunit dans ses bureaux les *hiue-che* Han P'ei et Pi Che-ngan, le [directeur du] *pi-chou yuan* Li Tche, les *che-kouan sieou tchouan* Yang Houei-tche et Leang Tcheouhan, les *tche-tche-kaou* Tch'ai Tch'eng-wou, Lu Tso-tche, Ts'ien Jo-chouei et Wang Tan, le *tche pi-ko* P'an K'in-sieou, le *han-lin che-chou* Wang Tchou et le *che-tou* Lu Wentschong pour voir l'inscription des quatre caractères (« Office de la salle de jade ») écrite par l'empereur en *fei-po* (311) [pour être placée au fronton du Han-lin-yuan] ainsi que les pierres [où lui, Sou Yi-kien, avait fait graver] le poème [écrit par l'empereur], en trois écritures [et dont l'empereur lui avait fait don].

Les dons impériaux dont il est ici question remontaient au jour *sin-sseu* du 9^e mois (24 novembre 991) (312). Il n'y a aucun doute possible sur la date de la réunion organisée par Sou Yi-kien ; d'autre part, le titre et le nom de Wang Tchou se présentent dans des conditions où ils ne peuvent éveiller aucun soupçon. La seule conclusion à tirer de ce texte est, à mon sens, que, malgré le *Song che*, Wang Tchou était encore vivant le 2 février 992, et il l'était par suite encore très probablement quelques mois plus tard quand furent écrits et gravés les colophons du *Tch'ouen houa ko t'ie*. Des textes ^{p.108} qui pourraient nous renseigner sur les dernières années de Wang Tchou existent peut-être, mais ils m'ont échappé (313). L'épigraphie ne livre rien, car aucune inscription imposée ou calligraphiée par Wang Tchou n'est plus connue aujourd'hui (314).

Pour ce qui est de la gravure originale du *Tch'ouen houa ko t'ie*, Carter a admis qu'elle avait été exécutée simultanément sur

Les débuts de l'imprimerie en Chine

bois et sur pierre. Dans les nombreux textes où les érudits chinois ont débattu la question, les uns ont prétendu que T'ai-tsong avait fait graver les autographes sur pierre, d'autres que c'était sur bois, mais aucun, du moins parmi les anciens, n'a pensé que c'était à la fois sur pierre et sur bois. Comme premier élément de discussion, ^{p.109} nous pouvons prendre le texte même que Stanislas Julien a très mal traduit, puis que Carter (p. 198) a mieux rendu ; ce texte est celui du *Ko kou yao louen* de 1388 (315). Voici ce que dit Ts'ao Tchao :

« Estampages de la Bibliothèque [privée gravés] dans [la période] *tch'ouen houa*. [L'empereur] T'ai-tsong des Song fit rechercher les autographes des anciens et, dans les années *tch'ouen houa* (990-994), il ordonna au *che-chou* Wang Tchou de les reproduire en des fac-similés qui furent exécutés en 10 chapitres. On les grava sur des planches de bois de jujubier, et ils furent placés dans la Bibliothèque privée. En fin de chapitre, tous ont un colophon en caractères sigillaires disant : La 3^e année *tch'ouen houa*, l'année étant *jen-tch'en*, le 11^e mois, le 6^e jour (2 décembre 992), ayant reçu un ordre saint (= impérial), on a gravé sur pierre ces fac-similés. On a employé pour les estampages du papier du Tch'eng-sin-t'ang et de l'encre de Li T'ing-kouei ; quand on les frotte avec la main, la main n'est pas tachée par l'encre.

Tel est le texte où il est bien dit, comme l'a compris Carter, que les autographes furent gravés sur des planches de jujubier, et furent, à la même époque, également gravés sur pierre.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

En réalité, les deux opinions ont été soutenues dès le milieu du XI^e siècle et le début du XII^e et cela tient sans doute à l'extrême parcimonie avec laquelle l'empereur avait octroyé des exemplaires.

Dans son *Tsi kou lou* (X, 6 v^o), Ngeou-yang Sieou (1007-1072) a une notice sur les « *fa-t'ie* des dix-huit auteurs », qui reproduisaient vingt-cinq autographes de dix-huit auteurs différents, et il ajoute que tous proviennent des « *fa-t'ie* officiels », c'est-à-dire du *Tch'ouen houa ko t'ie*. Puis il continue ainsi : « Au temps de l'empereur T'ai-tsong, celui-ci envoya des délégués par tout l'empire pour acheter les autographes des anciens sages, et les [fit] réunir de manière à constituer les dix chapitres du [*Tch'ouen houa*] *fa t'ie* ; il en [fit] graver les planches (*leou-pan*) et les mit en réserve (au palais). Chaque fois qu'un haut fonctionnaire était promu à [la tête d'une des] deux administrations (316), il lui octroyait un exemplaire. Par la suite, on n'en donna plus. Les uns prétendent que les planches étaient originairement conservées dans le Bureau des autographes impériaux (*yu-chou-yuan*), et qu'autrefois, quand le palais fut incendié, les planches furent brûlées, et qu'ensuite on n'en octroya plus. ^{p.110} Ou bien, on dit que les planches subsistent encore et que seulement on n'octroie plus [d'exemplaires]. C'est pourquoi on considère qu'il est extrêmement difficile de se procurer les *fa-t'ie* officiels (c'est-à-dire le *Tch'ouen houa ko t'ie* original). Ces [autographes de] dix-huit auteurs sont les plus parfaits parmi ceux des *fa-t'ie* officiels. Je les ai obtenus du seigneur Sie Ki qui m'a dit que c'était un exemplaire conservé depuis longtemps dans sa famille et bien

Les débuts de l'imprimerie en Chine

authentique. [Les *fa-t'ie*] que les gens possèdent actuellement sont tous des reproductions successives [du *Tch'ouen houa ko t'ie* original]. » De ce passage et d'autres épars dans le *Tsi kou lou*, il semble résulter qu'un homme comme Ngeou-yang Sieou, grand lettré, amateur passionné d'inscriptions et d'autographes et occupant à la capitale un rang assez élevé, et qui n'était né que quinze ans après la gravure du *Tch'ouen houa ko t'ie*, ne réussit jamais à se procurer un exemplaire complet des autographes gravés en 992, et dut se contenter d'une faible portion, sans même être bien sûr que c'étaient là des fragments de l'édition originale (317). Notons que l'expression employée par Ngeou-yang Sieou à propos p.111 de cette édition, *leou-pan*, ne peut guère s'entendre que d'une gravure sur planches de bois. Mais Ngeou-yang Sieou, n'ayant que des fragments sans colophons, et à supposer même que ces fragments fussent de l'édition de 992, suivait ce qui était sans doute une opinion courante de son temps sans avoir à résoudre le problème posé par le colophon quand celui-ci parle de gravure sur pierre. C'est du moins l'explication qui me paraît actuellement la plus vraisemblable pour rendre compte de son silence, par ailleurs assez surprenant.

Un écrivain un peu postérieur à Ngeou-yang Sieou, Ts'in Kouan (1049-1100), a écrit sur le *Tch'ouen houa fa t'ie* une notice dont tout le début est démarqué du *Tsi hou lou* (318) ; le terme qu'il emploie pour les gravures de 992, *mo-k'o yu pan*, « graver en fac-similé sur des planches [de bois] », montre que lui non plus ne croyait pas que l'édition de 992 eût été gravée sur pierre. Il continue en parlant des deux éditions gravées par

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Lieou Hang (alors que Ngeou-yang Sieou n'en mentionnait qu'une), mais en employant un terme *mo-k'o* « graver en fac-similé », qui n'implique rien quant à l'usage soit de la pierre, soit du bois. A ce moment, il y avait, selon Ts'in Kouan, six rééditions du *Tch'ouen houa ko t'ie* : 1° Celle de T'an (c'est-à-dire la première édition de Lieou Hang) ; 2° Celle de Kiang ; 3° Celle dont les planches étaient chez Lieou Hang ; 4° Celle dont les planches étaient chez P'an Che-tan (distincte ainsi du *Kiang t'ie* selon Ts'in Kouan) ; 5° Celle de Lieou Ts'eu-tchouang ; 6° Celle de Tsong Che-tchang. Ts'in Kouan ajoute : « Récemment, lorsque j'étais *tcheng-tseu* (correcteur attaché au Grand Secrétariat), j'ai vu ceux des originaux manuscrits des estampages [du *Tch'ouen houa ko t'ie*] qui sont conservés au palais. Les caractères en sont tous riches et polis et ont du corps ; leur souffle divin émeut ; ils ne sont pas desséchés comme [ceux qui] ont été gravés sur bois... » Mais nulle part, Ts'in Kouan ne dit avoir vu les planches ou dalles originales, et il n'est même pas autrement certain qu'il ait vu un exemplaire de l'édition gravée au palais en 992 (319).

Le texte le plus précis quant à la gravure sur bois du *Tch'ouen houa ko t'ie* de 992 se trouvait dans le *Tch'ouen houa ko t'ie pien ki* en dix chapitres écrit par Wang Kouei, *tseu* Ki-lou, lequel vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle (son père est mort en 1176) (320). L'ouvrage de ^{p.112} Wang K'ouei est perdu, mais le commentaire écrit en 1322 par Lieou Y'eu-ting pour le *Yen ki* de Tcheng Piao (321) nous en conserve un passage important, où il est dit :

Les débuts de l'imprimerie en Chine

« Cet exemplaire est gravé sur bois, et comprend 184 planches, avec 2.287 lignes. Les dernières planches ont un nombre de lignes très variable. Chaque planche porte un numéro 1, 2, 3, 4 gravé sur le côté ; parfois, on a gravé un nom d'homme ; parfois, il y a des marques de *yin-ting* laissées à l'impression (322) ; c'est qu'alors le bois était fendu. ^{p.114} Quant à l'encre, c'est de l'encre de Li Ting-kouei (323), qui est noire comme de la laque. Les caractères sont éclatants et bien fournis, plus « gras » que dans les [exemplaires d'autres] gravures. »

Après les affirmations de Ngeou-yang Sieou, après celles de Ts'in Kouan, de Houang T'ing-kien et de Wang Po qui reprennent son texte à peu près dans les mêmes termes, après les détails fournis par Wang K'ouei quant au nombre des planches, il semblerait que la question fût tranchée, et que le *Ts'in houa ko t'ie* eût été décidément gravé sur des planches de jujubier. Mais il reste toujours le colophon final de l'ouvrage lui-même qui dit expressément que les autographes ont été reproduits sur pierre. Le grand calligraphe Tchao Mong-fou (1254-1322), en parlant du *Tch'ouen houa ko t'ie*, n'a pas hésité à dire : « Le colophon porte [qu'il a été] « gravé sur pierre » ; en réalité, c'est sur bois (324). » Mais il est a priori inadmissible qu'une œuvre exécutée au palais ^{p.115} pour l'empereur en 992 ait été gravée sur bois et que le colophon original qui terminait l'œuvre portait qu'elle était gravée sur pierre. Si le *Tch'ouen houa ko t'ie* était gravé sur bois, il faut que le colophon soit un faux.

Mais à côté des écrivains qui, à la suite de Ngeou-yang Sieou, ont considéré le *Tch'ouen houa ko t'ie* comme gravé sur bois, il y

Les débuts de l'imprimerie en Chine

en a d'autres, un peu postérieurs, quoique encore écrivant sous les Song, et qui admettent la gravure sur pierre. C'est le cas, par exemple, pour Tong Yeou, qui écrivait dans le deuxième quart du XII^e siècle (325). De même, dans le tableau des répliques du *Tch'ouen houa ko t'ie*, le *Fa t'ie p'ou hi* de 1245 dit bien que le *Tch'ouen houa ko t'ie* fut gravé sur bois (*k'o pan*) en 992, mais, dans un tableau analogue, le *Che k'o p'ou sin* de 1248 indique que ce fut sur pierre (*k'o-che*). Et surtout nous avons la description de l'exemplaire vu par Lieou Che-tch'ang en 1299. J'ai déjà fait allusion plus haut (p. 99) à ce texte, qui se trouve dans le *Tcho keng lou* de 1366 (VI, 7) et qu'il y a lieu de traduire ici intégralement.

« Lieou Yen-k'ing, [*ming*] Che-tch'ang, de Ta-leang (326), dit : « En *ta-tö yi-hai* (1299), mon beau-père Tchang Kiun-si (327) m'emmena voir un [exemplaire du] *Tch'ouen houa [ko] t'ie* qui est l'ancêtre de [toutes les reproductions d'autographes] sur pierre. A la fin de chaque chapitre, il y avait aussi des notices [manuscrites] (*t'i-tche*). A [la fin du] chapitre 1, [il y avait] qu'en telles années, tels mois, tels jours, Pien Kao-p'ing (328) et Fan Tchong-yen (329) avaient vu [cet exemplaire]. A [la fin du] chapitre 5, [il y avait] des notices par [Sou] Tong-p'ó (330), Tchang Wen-ts'ien (331) et autres, et en outre 30 à 40 caractères en *siao-k'ai* par Kiang Po-che (332). A [la fin du] chapitre 6, il y avait [une note du] « vieillard du Yi-tch'ouan de Lo-yang » ; je ne sais qui il est. En outre, [à la fin de ce chapitre 6, une note du] p.116 *t'ai-hio po-che* Tch'an Che-yuan (333) disait : « Ceci est vraiment l'ancêtre [des autographes gravés] sur pierre. Il y avait aussi une notice de Sou Chouen-k'in (334). A [la fin du] chapitre

Les débuts de l'imprimerie en Chine

7, [il y avait une notice qui se terminait par ces mots :] Tch'en Kien-tchai (335), sur ordre de l'empereur, a vu « [cet exemplaire] au bas du Ts'ieou-hiang-t'ing » (336). [Cette notice dit :] « Les autographes des Wei et des Tsin ne doivent pas être dans les mains du commun. Depuis que notre empereur T'ai-tsong les a gravés sur pierre et octroyés par faveur à ses sujets, il y a à peine actuellement dix et tant d'entre eux [à les avoir reçus]. Moi [Tch'en] Yu-yi, en me prosternant, j'ai écrit respectueusement [cette notice]. » A la fin du chapitre 8, [il y avait une notice de] Sou Song (337) [qui] disait : « Ces estampages d'autographes ne se voient pas souvent. Aujourd'hui, ayant reçu le don d'une pivoine, j'ai obtenu de les voir dans le] Pavillon de l'Ouest du ministre (338). Une notice de Tchang Chouen-min (339) se trouve aussi à [la fin de] ce chapitre. A [la fin du] chapitre 10, [il y avait ces mots] écrits de la main de [l'empereur] T'ai-tsong : « La 4^e année *chouen-houa*, le 6^e mois, le 22^e jour (14 juillet 993), j'ai octroyé [cet exemplaire] à Pi Che-ngan (340). » Sur le caractère *tseu* (« octroyer »), [il y avait] le sceau (*pao*) [de T'ai-tsong]. A la fin [il y avait] plus de cent caractères écrits en jaune par le ministre Pi [Che-ngan] et qui disaient que « ses fils et petits-fils conservent [cet exemplaire] et en jouissent », etc. Chaque chapitre avait les cachets du palais de Kao-tsong (1131-1162), [apposés en tout] plus de cent fois. Après, il y avait un cachet allongé de la famille Kia (341). Il y avait aussi un petit cachet apposé à cheval sur les bords [des feuilles de papier mises bout à bout], et qui serait le cachet du *t'ai-che* Ts'ai (342). [L'exemplaire] était relié en brocart à *chan-houo-chang* (343). Les fiches extérieures portaient ces mots : « Gravures p.117 de [la période] *tch'ouen-houa* qui sont

Les débuts de l'imprimerie en Chine

l'ancêtre [de toutes les reproductions d'autographes] sur pierre. »

Si l'exemplaire vu en 1299 par Lieou Che-tch'ang est authentique, c'est-à-dire si les notices qui l'accompagnent sont bien dues à ceux qui sont censés les avoir écrites, la gravure sur pierre du *Tch'ouen houa ko t'ie* de 992 ne saurait plus faire de doute. Deux de ces notices émanent, en effet, d'auteurs qui avaient fait une étude spéciale de ces recueils d'autographes, l'un, Kiang K'ouei, à propos du *Kiang t'ie*, qui est un dérivé du *Tch'ouen houa ko t'ie*, et l'autre Tchen Yu-yi, *hao* Kien-tch'ai (1090-1138), à propos du *Tch'ouen houa ko t'ie* lui-même (344). A vrai dire, nous ne savons pas en quoi consistait ici la note de Kiang K'ouei en « trente ou quarante mots ». Mais Tchen Yu-yi dit formellement dans la sienne que le *Tch'ouen houa ko t'ie* de 992 était gravé sur pierre.

Il semblerait que la question de l'exemplaire de Pi Che-ngan fût assez aisée à tirer au clair, car cet exemplaire est censé exister encore, ou du moins avoir existé encore dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1769, K'ien-long prit dans les collections du palais l'exemplaire « de premier tirage et de toute beauté » du *Tch'ouen houa ko t'ie* qui avait été donné à Pi Che-ngan en 993 et le fit reclasser et remonter en mettant en tête un titre et un morceau de sa propre composition et en ajoutant aux chapitres des notices historiques et un déchiffrement des textes, et le tout fut gravé sur des dalles qui furent placées dans un bâtiment spécial du Palais d'Été. Les estampages pris sur ces pierres sont rares et je n'en ai pas à ma disposition (345). Toutefois, en 1778, Kin Kien demanda et obtint de copier et de

Les débuts de l'imprimerie en Chine

faire éditer au Wou-ying-tien, sous le titre de *K'in ting tch'ong k'o tch'ouen houa ko t'ie*, p.118 le déchiffrement et les notices explicatives joints à l'exemplaire gravé sur pierre en 1769-1778. Là encore, je ne possède pas d'exemplaire de l'édition originale du Wou-ying-tien, mais en ai un bon fac-similé qui a été gravé en 1894 pour être joint à la réédition tonkinoise des éditions en caractères mobiles du Wou-ying-tien (346). Malheureusement cette édition ne reproduit ni ne mentionne même les notices anciennes jointes à l'exemplaire de Pi Che-ngan, ni ne fait même allusion à la description qui en a été faite par Lieou Che-tch'ang et transmise par T'ao Tsong-yi ; il est cependant assez probable qu'il s'agisse du même exemplaire, rapporté peut-être de Hang-tcheou à Pékin avec les collections des Song du Sud après que Hang-tcheou eut été conquise par Bayan en 1276 ; c'est ce qui expliquerait que Lieou Che-tch'ang ait pu voir cet exemplaire en 1299 (347).

La notice de Lieou Che-tch'ang, telle qu'elle est rapportée en 1366 par T'ao Tsong-yi, ne dit rien du colophon qui devait être gravé à la fin de chaque chapitre du *Tch'ouen houa ko t'ie* de 992, sans doute parce que ce colophon était alors connu et admis de tous. Mais une notice finale de la réédition sur pierre de K'ien-long, conservée dans le texte en caractères mobiles du Wou-ying-tien, établit indirectement que l'exemplaire du Pi Che-ngan comporte bien ce colophon. Les auteurs de cette notice finale s'expriment, en effet, comme suit :

« Pour ce qui est de savoir si l'exemplaire original du *Tch'ouen houa ko t'ie* (en 992) était [gravé] sur pierre ou [gravé] sur bois, ceux qui en ont disserté ne sont pas

Les débuts de l'imprimerie en Chine

arrivés à une conclusion ferme. Mais si on considère que le *Yu hai* de Wang Ying-lin dit : « Au début de la période *tch'ouen houa* (990-994), [T'ai-tsong] rechercha les autographes des anciens sages, et en fit dix chapitres de *fa-t'ie* qu'il ordonna 'à des artisans de graver sur pierre' »¹, et que ceci est justement en accord avec la notice finale des estampages [où il est dit] qu'ils ont été « reproduits sur pierre » (*chang-che*), dès qu'on dit « reproduire sur pierre », c'est évidemment qu'il ne s'agit pas de planches de bois. C'est que les gens se seront attachés aveuglément à l'expression « graver sur des planches [de bois] » (*leou pan*) du *Tsi kou lou* de Ngeou-yang Sieou, et que les uns après les autres auront brodé là-dessus, par exemple avec tous les propos excessifs sur les « planches de jujubier » et les « barres de *yin-ting* ». Quant à Tchao Mong-fou qui considère que le colophon dit « reproduire sur pierre », mais ^{p.119} qu'il s'agit en réalité de bois, cela est si contraire à la raison qu'il ne vaut pas d'en discuter longuement. De plus, dans [les années] *t'ai p'ing hing-kouo* (976-983), en vertu d'un édit impérial qui prescrivait de rechercher les [anciens] livres, chaque district (*tcheou*) en offrit ; Cheng-tcheou (= Nankin) offrit des autographes gravés sur pierre de dix-huit auteurs dont Wang Hi-tche, Wang Hien-tche et Houan Wen ([348](#)) ; le [*Tch'ouen houa ko t'ie*] n'était donc pas sans savoir où puiser. Mais quand les amateurs de singularités estiment qu'en conséquence le *Cheng yuan t'ie*

¹ [css : on a ici ajouté une fermeture de guillemets]

Les débuts de l'imprimerie en Chine

est la gravure ancêtre du *Tch'ouen houa* [ko t'ie], ceci aussi paraît forcé.

Cette notice, fort raisonnable, ne ferait pas état du colophon final gravé, si ce colophon ne terminait pas les chapitres de l'exemplaire de Pi Che-ngan ; nous pouvons donc admettre que les chapitres de cet exemplaire, qui s'offre avec des garanties assez sérieuses d'authenticité (349), se terminaient par un colophon qui indiquait que le *Tch'ouen houa ko t'ie* était gravé sur pierre. Mais nous ne sommes pas encore hors de difficulté. Le texte traditionnel de ce colophon indique pour la gravure la date du « 6^e jour du 11^e mois de la 3^e année *tch'ouen houa* qui était *jen-tch'en* (2 décembre 992) ». Or les auteurs de la notice finale que je viens de traduire partiellement invoquent bien le texte du *Yu hai* de Wang Ying-lin (*circa* 1270) où il est dit que le *Tch'ouen houa ko t'ie* fut gravé sur pierre, mais ils ne disent rien du reste du passage qui est plus embarrassant. Voici le texte de Wang Ying-lin (éd. de 1806, chap. 45, fol. 25 r^o) : « La 4^e année *tch'ouen houa*, au 4^e mois (25 avril-23 mai 993), un édit impérial prescrivit de faire dix chapitres de *fa-t'ie* avec les autographes des anciens sages, et de les reproduire sur pierre. Au [jour] *ping-siu* (22 mai 993), [l'empereur] octroya un exemplaire à chacun des [grands] serviteurs de son entourage (350). » Il semble hors de question que le *Tch'ouen houa ko t'ie* ait pu être gravé sur pierre en moins d'un mois, mais on voit mal comment l'édit d'avril-mai 993 peut se concilier avec le colophon du 2 décembre 992. En outre, Wang Ying-lin dit que la distribution aux hauts fonctionnaires eut lieu le 22 mai 993, au lieu que l'exemplaire de Pi Che-ngan lui a été octroyé le 14 juillet 993. La seconde difficulté n'est pas grave, car il est

Les débuts de l'imprimerie en Chine

évident qu'il a pu y avoir une distribution le 22 mai 993 sans que Pi Che-ngan y fût compris, et ce n'est pas à dire qu'il n'ait pu recevoir un exemplaire quelques semaines plus tard. Quant à l'objection ^{p.120} résultant de la date d'avril-mai 993 indiquée par Wang Ying-lin en face du 2 décembre 992 donné par le colophon, j'imagine que l'édit visé par Wang Ying-lin consacrait de quelque manière l'achèvement de l'entreprise et que Wang Ying-lin l'a mal résumé.

De toute façon, que le *Tch'ouen houa ko t'ie* ait été primitivement gravé sur pierre ou sur bois, comme il faut que ce soit l'un ou l'autre, mais non pas l'un et l'autre, il y aura toujours un certain nombre d'auteurs anciens qui se seront trompés lourdement. Mais il est à peu près sûr que la gravure originale était sur pierre, et Ngeou-yang Sieou aura commis le premier une erreur que son autorité exagérée aurait fait accepter à ses successeurs. Ceux-ci auront vu des répliques et les auront prises pour des exemplaires originaux. Le texte du *Fa t'ie p'ou hi* de 1245 nous en est déjà un indice. Pour lui, les planches de bois sur lesquelles le *Tch'ouen houa ko t'ie* avait été gravé originairement en 992 étaient conservées au palais de Kao-tsong qui en fit remise au Kouo-tseu-kien dans la période *chao-hing* (1131-1162). Mais nous sommes déjà alors sous les Song du Sud et à Hang-tcheou, au lieu que la gravure de 992 s'était faite à K'ai-fong-fou. Si on se rappelle dans quelles conditions les Song du Nord durent capituler à K'ai-fong-fou en 1127, livrant deux empereurs aux envahisseurs Kin, et comment les Kin s'emparèrent alors des trésors et des collections de la capitale, il est invraisemblable que les gravures

Les débuts de l'imprimerie en Chine

du *Tch'ouen houa ko t'ie*, qu'elles fussent des planches de bois ou des dalles de pierre, aient été emportées par les Song dans leur retraite au delà du Yang-tseu. Les dalles, si elles existaient encore, tombèrent alors aux mains des Kin ; mais il est aussi probable, comme le suppose le *Che k'o p'ou sin* (9 r°) qu'elles aient déjà péri dans le grand incendie qui détruisit huit des principaux bâtiments du palais impérial le 30 septembre 1032.

@

Les débuts de l'imprimerie en Chine

NOTES

@

(001) Ces sujets sont contenus dans les chapitres 1, 2, 3, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 21, 23.

(002) *J. R. A. S.*, 1926, 140-148.

(003) *J. Amer. Or. Soc.*, 1927, 71-76.

(004) *Shirin*, XI [1926], 112-132. Je n'ai pas eu accès à l'ouvrage de M. Asakura Kamezō, intitulé *Nihon kokoku sho shi*, paru à Tōkyō en 1909 et que Carter cite souvent (mais en parlant à tort de « Kamesō » ; c'est Asakura qui est le nom de famille), non plus qu'à plusieurs articles japonais que mentionne M. Kuwabara, mais qui ont paru dans des revues dont aucun exemplaire n'existe à Paris.

(005) La note de Julien se trouve dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XXIV [1847], p. 1.002 et suiv. ; il a été fait, en outre, un tirage à part in-4° de cette note et d'autres lues par Julien dans cette même séance et dans celle du 21 juin 1847, en 15 pages ; la note qui nous intéresse ici est aux pages 3-10 ; ces deux publications sont omises dans *Bibl. Sin.* 2, 1747. Immédiatement, Julien donnait la même note, en en modifiant légèrement le titre et en ajoutant le texte chinois du passage du *Mong k'i pi t'an* traduit par lui, au [Journal Asiatique de juin 1847 \(p. 505-534\)](#) ; il y avait cousu une longue analyse de l'ouvrage géographique *Hai k'ouo t'ou tche* ; un tirage à part fut fait sans cet appendice. En 1850, l'article, légèrement abrégé, reparaisait sous le titre de « L'imprimerie en Chine au VI^e siècle de notre ère » dans le Journal général de l'Instruction publique et des Cultes, et il en fut également fait un tirage à part (la *Bibl. Sin.* 2, 1747, est muette sur cette publication de 1850). Quelques années plus tard, Bazin reproduisait la note de son maître dans sa [Chine moderne \(1853\), p. 626-631](#). Julien la donna encore une fois en 1869 dans *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois*, p. 152-162. Entre temps, il l'avait résumée en 1860 dans la préface de sa traduction du roman [Les deux jeunes filles lettrées](#). De 1847 à 1869, Julien n'a d'ailleurs rien changé à ses traductions ; il n'aimait pas à se corriger.

(006) L'auteur du *Ko tche king yuan*, Tch'en Yuan-long, a vécu de 1652 à 1736 (et non de 1650 à 1736 comme il est dit dans Giles, *Biogr. Dict.*, n° 261).

(007) Pour les deux premiers, cf. le compte rendu de Laufer, p. 72 ; pour les trois suivants, cf. Waley, dans *The New China Review*, 1919, p. 412 ; pour Chavannes, cf. [Mém. histor., I, CC](#) ; pour le P. Tchang, cf. *Tombeau des Liang*, p. 80 ; pour M. Hülle, sa brochure *Ueber des alten chinesischen Typendruck und seine Entwickelung in den Ländern des Fernen Osten*, 1923, in-8°, p. 2.

(008) Cf. à son sujet Giles, *Biogr. Dict.*, n° 1.427 ; *Ming che*, 286, 9 ; *Ts'ang chou ki che che*, II, 48-49.

(009) Cf. *Sseu k'ou...*, 127, 18 v°.

(010) Pour l'ouvrage, cf. *Tchö kiang ts'ai tsi yi chou tsong lou*, section *ki*, 88 r° ; *Sseu k'ou...*, 129, 18 ; tous deux lui donnent 19 chapitres. Sur Yuan

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tong, voir sa biographie par Chen Tö-ts'ien (Giles, n° 1.700) dans *Kouo tch'ao ki hien lei tcheng tch'ou pien*, 419, 23-24 ; on notera toutefois que Chen Tö-Ts'ien, qui est cependant l'auteur d'une préface du *Chou yin ts'ong chouo*, donne dans cette biographie, 39 chapitres à l'ouvrage, au lieu des 19 du texte imprimé ; il est possible qu'il y ait eu une seconde série que les bibliographes de K'ien-long n'ont pas vue.

(011) Voir la biographie de Hou Ying-lin par Wang che-tcheng en tête de l'édition du *Che so* de Hou Ying-lin publiée par le Kouang-ya chou-kiu ; cf. aussi *Ts'ang chou ki che che*, III, 39-40.

(012) Ce texte a seulement [] « ... commença sous la dynastie Souei » ; Carter a mal compris [] *che*.

(013) Ed. du Kouang-ya chou-kiu, IV, 7.

(014) Le *Che wou yuan houei* est une petite encyclopédie en 40 chapitres, compilée par Wang Ki ; les préfaces sont de 1796 et 1797 ; elle se trouve au début de la collection des œuvres de Wang Ki intitulée *Kou yu lao jen siao hia lou*. Le témoignage du *Che wou yuan houei* pour l'ordre de 593 a été invoqué par le P. M. Tchang, *Tombeau des Liang*, p. 80. En fait, dans le passage sur l'imprimerie (20, 4 v°), Wang Ki cite le *Yen hien lou* et abrège Hou Ying-lin ; il copie donc purement et simplement le *Ko tche king yuan*.

(015) C'est un recueil de miscellanées en 3 chapitres, dû à P'ang Yuan ; la date de 812 est celle de l'une des préfaces ; le passage est au chapitre 2, folio 22.

(016) Encyclopédie en 30 livres parue en 1822 ; cf. Courant, *Catalogue*, n° 9.080. Il est fait état du passage (21, 10) dans la note de Stanislas Julien.

(017) Le *San siu yi nien lou* de Lou Sin-yuan (IX, 7 ; sur l'ouvrage, cf. [BEFEO, IX, 431-432](#)), renvoyant au *Yen king che tsi*, c'est-à-dire à la collection littéraire de Jouan Yuan (1764-1849 ; cf. Giles, n° 2.573), dit que Jouan Kouei-cheng a vécu de 1687 à 1749 ; d'autre part le *Yi nien keng lou* (I, 26 v°) indique 1731-1789 ; les deux dates sont fausses. La biographie de Jouan Kouei-cheng par Jouan Yuan lui-même et les autres notices insérées dans le *Kouo tch'ao ki hien lei tcheng tch'ou pien*, 96, 15-18, ne laissent pas de doute sur les dates 1727-1789.

(018) Chapitre 6, folio 8 v° de l'édition en 19 chapitres du *Yi hai tchou tch'en*. Je ne sais à quelle date Jouan Kouei-cheng avait publié son *Tch'a yu k'o houa*, qui était en 30 chapitres ; peu après, Tai, *hao Fou-t'ang* (= *Tai Lou*, l'auteur du *T'eng yin tsa ki*), en fit un abrégé en 12 chapitres qu'il imprima en caractères mobiles. Je n'ai aucune de ces éditions (si tant est que celle en 30 chapitres ait paru) ; mais la recension en 12 chapitres a été incorporée au *Yi hai tchou tch'en* de Wou Cheng-lan (docteur de 1778, mort en 1810), et c'est cette dernière édition que je cite.

(019) Tchang Tchou vivait au début du XIX^e siècle ; il est entre autres l'auteur du *Yang sou wen tsi* et du *Eul yeou t'ang ts'ong chou* (dont la préface est de 1821). J'ai rapporté à la Bibliothèque Nationale (coll. Pelliot B, 1633) un certain nombre de manuscrits de Tchang Tchou ; l'un d'eux, le *Si hia sing che lou*, a été depuis lors édité par M. Lo Tchen-yu à qui je l'avais communiqué.

(020) Réédition du *Tsouen king chou yuan* parue en 1876, V, 4 v°. L'ouvrage est consacré au Sseu-tch'ouan.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(021) Carter appelle toujours l'auteur de cet opuscule « Liu An » soit pour nous Lieou Ngan ; mais [] est un *pie-hao* et il faut lire Lieou-ngan. Par l'article de « K. T. Wu » dans le *T'ien Hsia Monthly* de 1936, III, 140, nous apprenons que le vrai nom de l'auteur est Souen Yu-sieou ; Souen Yu-sieou a, en effet, été un des collaborateurs de la « Commercial Press » (il est, par exemple, l'auteur de la postface, très médiocre, jointe à la reproduction du *Houa-yi yi-yu* de 1389 dans le *Han-fen-leou pi-ki*).

(022) Cf. Nanjiō, *Catalogue*, n° 1504. Carter (p. 203) se trompe en pensant que la section où se trouve le texte qui nous intéresse ici est seule de 597. Quant au texte en question, il ne se trouve pas dans le chapitre 15 comme dit Carter, mais dans le chapitre 12 (*Tripit.* de Tōkyō, VI, 85 v°).

(023) *Touen houang che che tchen tsi lou*.

(024) (*Ming cha chan che che pi lou*, 14 r°). On remarquera que M. Lo, comme avant lui Shimada Kan et après lui Ye Tō-Kouei, écrit [a] *ki* le dernier caractère du titre du *Li tai san pao ki* ; la vraie forme est [b] *ki* ; il semble donc que les deux savants chinois aient cité seulement de seconde main, et d'après Shimada Kan.

(025) Cette notice n'a pas été recueillie dans les publications où M. Lo a réuni depuis lors ses préfaces et postfaces, mais je n'ai pas connaissance qu'il l'ait désavouée.

(026) A vrai dire, je ne trouve pas de glose du *Li tai san pao ki* dans les *yin-yi* de Hiuan-ying et de Houei-lin ; mais celui de K'o-hong en a une assez longue, et, en commentant le chapitre 12 de l'ouvrage (*Tripit.* de Tokyo), il ne dit rien de *tiao-tchouan*.

(027) Telle est la date exacte. Quand on parle de 593, c'est selon l'approximation qui donne à une année chinoise la valeur de l'année européenne à laquelle cette année chinoise correspond en majeure partie.

(028) Les *fei-siang* sont les images saintes que la persécution avait fait déchoir de leur rang ; il ne s'agit pas d'images matériellement « worn out », comme l'a admis M. Waley. Quant aux *yi-king*, je ne pense pas que la traduction « surviving Sūtras » de M. Waley soit non plus très exacte. L'expression *yi-king* doit évidemment être considérée comme calquée sur *yi-chou*, qui s'est employé dès les Han au sens de « livres dispersés », « livres qu'on a laissé perdre ».

(029) La pièce de soie (*p'i*) avait normalement 2 pieds 2/10 de large et 40 pieds de long ; cf. T'oung Pao, 1920, 139.

(030) Le résumé anglais joint au numéro de la *Kokka* est beaucoup plus affirmatif, mais on sait que ces résumés anglais sont souvent infidèles.

(031) Il s'agit d'un papier fort, jaunâtre, qui se fabriquait, surtout en 1078-1085, au temple Kin-sou-sseu de Hai-yen au Tchō-kiang ; on sait que Kin-sou, « Millet d'or », est le nom d'un ancien Buddha, ignoré d'ailleurs du Canon. On imite encore ce papier ; en particulier au XVIII^e siècle, il en a été fabriqué pour imprimer les fac-similés de quelques *sūtra* que l'empereur K'ien-long avait calligraphiés.

(032) Cf. la *Vie* de Hiuan-tsang, dans *Tripit.* de Tōkyō. Stanislas Julien, *Vie de Hiouen-Thsang*, p. 330, résume ainsi le passage : « Le maître de la loi répond

Les débuts de l'imprimerie en Chine

à l'empereur que les traités *Fa-tchi-lun* (*Abhidharma djñâna prasthâna*) et *Pi-p'ô-cha-lun* (*Vibhâcha çâstra*) formant ensemble deux cents livres... » Mais le texte a « toutefois le *Fa-tche-p'i-p'ô-cha-louen* a deux cents chapitres » ; il ne s'agit que d'un seul ouvrage, l'*Abhidharmamahāvibhāsāsāstra*, appelé en chinois *A p'i-ta-mo ta p'i p'ô-cha louen* dès les éditions des Song, mais auquel l'édition de Corée conserve encore le titre même qu'on lit dans la *Vie* de Hiuan-tsang.

(033) *Hou-tie-tchouang*. On sait qu'on appelle ainsi en Chine les livres brochés par le milieu des feuillets, au lieu de l'être par le bord comme à l'ordinaire en Chine ; le *hou-tie-tchouang* a été surtout employé sous les Song ; on applique parfois le nom aujourd'hui aux livres brochés à l'européenne. Cf. *Ts'eu-hai*.

(034) Pour sa collection littéraire, cf. *Sseu k'ou...*, 151, 20-22 ; catalogue de Mo Yeou-tche, 12, 21 v° ; *Ts'üan t'ang wen*, chap. 794-795.

(035) Ce morceau est mentionné dans le *Sseu k'ou...* comme un de ceux dont l'attribution à Souen Ts'iao est certaine, mais en parlant de *K'ai yuan tsa ki* au lieu de *K'ai yuan tsa pao* ; cf. aussi Yang Cheou-king, *Je pen fang chou tche*, 14, 13 v°, où on a bien *K'ai yuan tsa pao*.

(036) Sur Yen Tche-t'ouei, cf. *Pei ts'i chou*, 45, 7-11 ; Giles (Bibl. Dict., n° 2.463) indique pour lui les dates 531-595, mais je ne sais sur quelle autorité.

(037) Sur cet ouvrage, cf. [BEFEO, II, 329-330](#).

(038) Lieou Hiuan est né vers 545, et mort vers 612-613 ; sa biographie se trouve dans le *Souei chou*, 75, 7-9.

(039) Yen Che-kou est mort en 645.

(040) C'est par erreur que Carter (p. 264) attribue le *Yin tien* aux Ming (1368-1644) ; l'auteur, Tchou Siang-hien, vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle, et il y a à la fin de l'ouvrage un *pa* contemporain de 1722 ; cf. *Sseu k'ou...*, 113, 38-39, et la postface du *Mo tch'e pien* écrite en 1714 par le père de Tchou Siang-hien. De même Carter s'est trompé (p. 194) en pensant que le *Yin che* remontait aux Mongols (1260-1368) ; l'ouvrage, qui est d'ailleurs un recueil de faux, a paru vers 1600 (cf. *Sseu k'ou...*, 114, 34-35). Quant au « Kan Hsü » de la page 195, Carter a copié correctement le nom que donne le *Yin tien*, mais celui-ci a fait erreur ; le vrai nom est Kan Yang, *tseu Siu-fou*, et l'ouvrage visé est le *Yin tchang tsi chouo*, reproduit en 1840 par Kou Siang dans son *Tchouan hio so tchou*.

(041) Carter dit « 41 : 1 » ; c'est une double faute d'impression.

(042) Une recherche rapide ne m'a pas fait retrouver le texte dans le *Tch'ou hio ki* lui-même.

(043) J'ai considéré *tche-che* comme altéré graphiquement de *tche fou*.

(044) Cf. De Groot, *Religious System of China*, VI, 1049-1050. Le charme décrit par Ko Hong est attribué à Houang-chen, qui n'est autre que le mythique Houang-ti, l'Empereur Jaune. Il me paraît bien probable, vu l'identité des charmes, que c'est là aussi le « seigneur Houang » ou « seigneur Jaune » de notre texte.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(045) Tcheng Wen-pao est l'auteur d'un *Nan t'ang kin che* qui se trouve dans le *T'ang song ts'ong chou*, d'un *Tch'ouan kouo si p'ou* qui est dans le *Tan cheng t'ang yu yuan*, d'un *Kiang piao tche* qui est dans le *Hio hai lei pien*, d'un *Kiang nan yu tsai* qui est dans le *Han hai*.

(046) Dans [JA, 1893, I, 484-490](#) ; [Mém. hist., II, 551-553](#). C'est là un des premiers travaux de Chavannes, et il y a certaines faiblesses. Dans la traduction de la notice de Tcheng Wen-pao (p. 485), « écrite avec les caractères de Li Sie » est amphibologique, vu la note que Chavannes y a jointe ; il faut comprendre « calligraphiée par Li Sseu ».

(047) Ngeou-yang Sieou (1007-1072), dans son *Tsi kou lou*, au cours d'une notice datée de 1064 (éd. du *Kin che ts'ong chou* de Tchou ki-jong, I, 16-17), fait dire à Tcheng Wen-pao que le texte qu'il a gravé avait été copié (*mo*) par Siu Hiuan ; ce serait alors la copie d'une copie. Mais je doute que Ngeou-yang Sieou ait eu ici d'autres renseignements que la notice même de Tcheng Wen-pao que nous connaissons, et on peut plutôt admettre, vu l'identité des termes, que la copie (*mo-pen*) que Siu Hiuan donna à Tcheng Wen-pao était la même copie (*mo-pen*) que Siu Hiuan lui-même avait obtenue dans sa vieillesse. Ngeou-yang Sieou lisait parfois trop vite ; cf. par exemple *T'oung Pao*, 1925-1926, 191, et on pourrait le montrer aussi par des passages de sa *Nouvelle histoire des T'ang* où il a mal lu ses sources et faussé les textes au point de les rendre inintelligibles. En ce qui concerne l'inscription de la montagne Yi, l'autorité de Ngeou-yang Sieou a suffi pour que Wang Po (1197-1274 ; texte reproduit dans le *Ko kou yao louen*, éd. du *Si yin hiuan ts'ong chou*, IV, 31 r°) et Houang Tsin (1277-1357 ; cf. sa collection littéraire, éd. du *Sseu pou ts'ong k'an*, 21, 6 r°) parlent de la réplique gravée (et même gravée sur pierre selon Wang Po) par Siu Hiuan.

(048) Sur Fong Yen et le *Fong che wen kien ki*, cf. [BEFFO, IX, 442](#) ; XII, IX, 75 ; *T'oung Pao*, 1925-1926, 212 ; *Ts'iuian t'ang wen*, 440, 11-14. Je cite d'après l'édition du *Hio tsin t'ao yuan*, VIII, 2-3. [Cf. aussi R. des Retours, *Le Traité des Examens*, p. 104-106 ; *Traité des Fonctionnaires*, p. CXV.]

(049) Le *Tseou chan ki* est un ouvrage perdu, d'auteur inconnu, mais antérieur à 527, puisqu'un passage en est déjà cité dans le *Chouei king tchou* de Li Tao-yuan (éd. de Wang Sien-k'ien, 24, 24 v°) ; cf. aussi *Souei king tsi tche k'ao tcheng*, VI, 19 v° ; son témoignage a ici une réelle valeur. Le *Chouei king tchou* (25, 8 r°) ne dit rien sur l'état de la stèle du mont Yi.

(050) Variante de Yi ; le commentaire de Tchang Cheou-tsie à *Che ki*, II, 3 r°, cite ce premier membre de phrase du *Tseou chan ki*, mais en écrivant Yi, comme dans le texte même de Sseu-ma Ts'ien.

(051) D'après le *Wei chou*, 4 B, 5 v°, c'est à la fin de 450 que l'empereur T'ai-wou passa au Tseou-chan, c'est-à-dire à l'ancienne montagne Yi. Telle serait donc la date du renversement de la stèle, encore que le *Wei chou* soit muet à ce sujet.

(052) Le terme *ye-houo* s'applique aux incendies que les paysans allument dans la campagne pour se débarrasser des herbes sèches.

(053) Cf. Chavannes, [JA, 1893, I, 488](#) ; [Mém. hist., II, 553](#). Chavannes n'a connu la remarque de Yen Che-kou que par Wang Tch'ang, qui cite Tch'en Yi-ki, qui cite Fang Yen, qui cite Yen Che-kou. C'est toujours aussi à travers Fong Yen que j'ai vu mentionner ailleurs la remarque de Yen Che-kou. Elle est

Les débuts de l'imprimerie en Chine

en réalité empruntée au *K'ouang mieou tcheng sou* de Yen Che-kou (éd. du *Yi hai tchou tch'en*, 8, 5-6) ; l'explication de Yen Che-kou quant à l'origine de la pierre, n'est d'ailleurs qu'une inférence basée sur la valeur du terme même de *yo-che*.

(054) Le *Tsi kou lou* de Ngeou-yang Sieou (I, 18 r^o) contient une notice ajoutée par l'auteur en 1068 et qui concerne un estampage que Ngeou-yang Sieou dit conserver encore 29 caractères de l'inscription additionnelle gravée sur la montagne Yi en 209 av. J.-C. ; mais les premiers mots de ce fragment (« le [wou-]ta-fou Tchao Ying et le wou-ta-fou Yang Kieou » ne se retrouvent ni dans le texte de Sseu-ma Ts'ien ni dans la regravure de 993, encore que Tchao Ying et Yang Kieou apparaissent dans Sseu-ma Ts'ien à propos de l'inscription de Ts'in Che-houang-ti à la terrasse Lang-ya (cf. Chavannes, *Mém. hist.*, II, 150). En réalité, il s'agit d'un estampage fragmentaire de l'inscription de la terrasse Lang-ya (sur lequel cf. Chavannes, dans *JA*, 1913, I, 494-502 ; Chavannes n'en a pas reparlé dans *Mém. hist.*, II, 544 et suiv. ; c'est cependant la seule inscription sur pierre de Ts'in Che-houang-ti dont l'original subsiste).

(055) Li Tch'ao n'est guère connu que par ce poème de Tou Fou, et par deux inscriptions que lui-même avait calligraphiées et dont parle le *Kin che lou* de Tchao Ming-tch'eng (éd. du *Kie yi lou tchou che cheng yu ts'ong chou*, 27, 11 v^o). Dans la réimpression du *Kou yi ts'ong chou* (cf. *BEFEO*, II, 337-338), le poème de Tou Fou se trouve dans la section de supplément (*pou-yi*), VIII, 6-8 ; le commentaire n'apporte aucun renseignement nouveau ; le poème aurait été écrit en 766.

(056) [...] J'ai traduit par « épais » le mot *fei*, au propre « gras » ; les épigraphistes chinois parlent souvent de gravures qui sont *fei* « grasses », ou *cheou* « maigres ». La mention du bois de jujubier est à retenir. Carter (p. 26) dit que la xylographie chinoise emploie surtout le bois de poirier, ce qui est vrai ; mais le bois de jujubier a été également fort en usage et *li-tsao*, « le poirier et le jujubier », est encore une métaphore courante pour désigner l'imprimerie. Le texte de Tou Fou montre que l'emploi du bois de jujubier pour la gravure de textes remonte au moins au milieu du VIII^e siècle.

(057) Je cite le *Fa chou chou yao lou* d'après l'édition du *Tsin tai pi chou*, V, 3-4.

(058) Pour une inscription calligraphiée par Teou Ki, cf. le *Yu che* de Ye Tch'ang-tche, VII, 11 ; pour Teou Ki et Teou Mong, cf. aussi *Ts'üan t'ang wen*, ch. 447. Le *Tchong kouo jen ming ta ts'eu tien* (1924), p. 773, enregistre une opinion selon laquelle le commentaire serait dû à Teou Ki lui-même ; je ne sais sur quoi cette hypothèse est basée ; elle va contre la lettre du texte.

(059) La réplique de 993 est naturellement encore inférieure à celle qu'elle copie, et comme elle a été considérée sous les Ming comme la meilleure des sept qui existaient alors et dont les six autres ont disparu, Ye Tch'ang-tche (*Yu-che*, I, 1 v^o), qui estime déjà la réplique de Tcheng Wen-pao infidèle jusqu'à l'imposture, déclare que, quant aux six autres, il ne vaut même pas d'en parler.

(060) Je reviendrai sur cette question des estampages tirés sur planches de bois gravées en creux dans le paragraphe 27 du présent travail.

(061) Sur cette inscription, cf. en dernier lieu *T'oung Pao*, 1925-1926, 81.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(062) Chap. 8, fol. 2-3, dans l'édition du *Kie yi lou tchou che cheng yu ts'ong chou* ; chap. 8 fol. 3-4 dans le fac-similé de l'édition de 1138 publié il y a quelques années.

(063) Les textes concernant Tchang Ts'an se trouvent en partie cités dans les notices que reproduit le chapitre 109 du *Kin che ts'ouei pien* et dans la notice finale du chapitre 112 ; l'énumération la plus complète se trouve dans le *T'ang chang chou cheng lang kouan che tchou t'i ming k'ao*, ou en abrégé *Lang kouan che tchou t'i ming k'ao* de Lao Ko (1820-1864), revu par Tchao Yue, éd. posthume *Yue ho tsing ch'ao ts'ong tch'ao* parue en 1886, XI, 25-26 (toutefois Lao Ko n'a pas connu le texte du *Fong che wen kien ki* dont je dirai un mot plus loin). De l'ensemble des textes, il me paraît résulter que la date de naissance de Tchang Ts'an ne peut descendre plus bas que 720, et j'inclinerais plutôt pour 710 environ.

(064) La date de 830 pour le commencement de l'entreprise est fournie par la biographie de Tch'eng T'an dans le *Kieou t'ang chou*, 173, 1 v° ; celle de 837 résulte du *Kieou t'ang chou*, 17 B, 16 v°, où il est dit que le 14 novembre 837, Tch'eng T'an présenta à l'empereur un exemplaire, monté en 160 chapitres (=rouleaux), des estampages tirés sur les pierres dont la gravure venait d'être achevée ; c'est le mémorial de cette présentation qui subsiste, gravé sur pierre, mais mutilé, et est donné dans le *Kin che siu pien* de Lou Yao-yu, à la fin du chapitre 10. (Dans son *Kin che wen tseu ki*, édition du *Tsie yue chan fang houei tch'ao*, V, 2-3, Kou Yen-wou [1613-1682] parle d'un texte du *Kieou t'ang chou* relatif aux classiques sur pierre et qui serait un rapport du 1^{er} mois de la 1^e année *K'ai-tch'eng* [836] ; je trouve bien un texte correspondant dans *Kieou t'ang chou*, 173, 2 r°, mais avec quelques divergences, et sans la date.)

(065) La date de la gravure sur pierre de l'ouvrage de Tchang Ts'an a été contestée (par exemple par Wan Sseu-t'ong, † 1702, dans son *K'iun chou pien yi*, cité au chapitre 109 du *Kin che ts'ouei pien*), parce que la pierre porte la mention [...] « La 3^e année *k'ien fou* (876), son descendant, le lettré au vaste savoir [spécialisé] dans le *Che [king]* de [la recension de] Mao [Ying], [Tchang] Tseu-mou, se servant de l'exemplaire familial, a revu et corrigé... » (il n'y a pas à s'arrêter, vu la construction et la mention de l'exemplaire familial, à l'opinion de ceux qui semblent avoir vu dans ce personnage un nommé Souen Tseu-mou). Mais il est certain que le calligraphe du *Wou king wen tseu* gravé sur pierre est le même que le calligraphe du *Sin kia kieou tseu yang* ; (ou en abrégé *Kieou king tseu yang*) de T'ang Hiuan-tou, en un chapitre, œuvre qui a été rédigée, à l'occasion de la gravure des classiques de 830-837 et en vertu d'un ordre impérial du 18 janvier 834, comme un supplément à l'œuvre de Tchang Ts'an, et a été présentée au trône le 15 septembre 837. Or le *Kieou king tseu yang* ne porte aucune indication analogue à celle de Tchang Tseu-mou, et il paraît *a priori* normal qu'il ait été gravé sur pierre immédiatement. Le travail de Tchang Tseu-mou aura seulement consisté en une révision, et c'est sans doute à lui que sont dues les corrections encore visibles qui ont changé sur la pierre un certain nombre de caractères de l'ouvrage de Tchang Ts'an. D'ailleurs, comme les deux ouvrages sont mentionnés dans le mémorial de présentation des estampages le 14 novembre 837, il me paraît sûr que tous deux étaient déjà gravés sur pierre à ce moment-là. On a remarqué depuis longtemps que, vers 1240, le *Tche tchai chou lou kiaï t'i* de Tch'en Tchen-souen (éd. du Wou-ying-tien, III, 32 v°)

Les débuts de l'imprimerie en Chine

commet une grosse erreur en disant que la gravure sur pierre de l'ouvrage de Tchang Ts'an se place dans la période *ta-li* (766-779). Cette erreur n'en est pas moins répétée dans un propos de Mao Yi (XVII^e siècle) rapporté dans le *Chou lin ts'ing houa* de Ye Tö-houei, VII, 22 v^o.

(066) Cf. *Sseu k'ou..*, 41, 17-18 ; Catalogue de Mo Yeou-tche, III, 19 v^o ; [BEFEO, II, 320](#) (où je ne suis pas très exact). A la fin du chapitre 112 du *Kin che ts'ouei pien*, Wang Tch'ang a soutenu que le vrai titre n'était pas *Wou king wen tseu*, mais *Wou king wen tseu siu li* ; je ne suis pas sûr que Tchang Ts'an ait adopté soit l'un soit l'autre de ces titres. Nous n'atteignons l'œuvre de 776, dans les dalles de 837, qu'à travers plusieurs réfections. Mais il est quelqu'un qui en parle avant cette date, c'est Fong Yen, dans son *Fong che wen kien ki*, écrit dans sa vieillesse, vers l'an 800 (ce passage manque, vers la fin du chapitre 2, dans les éditions de Lou Wen-tch'ao [II, 5-6] et du *Hio tsin t'ao yuan*, mais il est reproduit d'après un ancien manuscrit dans le *K'iuu chou kiao pou* de Lou Sin-yuan, édition du *Che wan kiuan leou ts'ong chou*, 49, 7 ; par les chapitres 109 et 112 du *Kin che ts'ouei pien*, on voit que Wan Sseu-t'ong et Wang Tch'ang l'ont déjà connu). Or Fong Yen donne à l'œuvre de Tchang Ts'an le titre de *Wou king tseu yang*. Si on se rappelle que plus tard, en 837, T'eng Hiuan-tou a choisi pour son supplément à l'œuvre de Tchang Ts'an le titre de *Sin kia kieou king tseu yang*, on sera bien tenté de penser que le titre indiqué par Fong Yen est le titre original de Tchang Ts'an.

(067) Dans le Collège impérial, cette salle et ses dépendances se trouvaient à l'Ouest du temple de Confucius ; cf. le *Wen kouo hio ki* de Chou Yuan-yu (docteur de 813), dans *Ts'iuu t'ang wen*, 727, 9 v^o. On a le plus souvent pensé que le texte de Lieou Yu-si vise seulement le *Wou king wen tseu* ; à la fin du chapitre 112 du *Kin che ts'ouei pien*, Wang Tch'ang, dans une note additionnelle, a essayé d'établir qu'en réalité Tchang Ts'an avait écrit sur les murs des bâtiments latéraux du Collège impérial le texte complet des cinq grands classiques. J'incline à penser que Wang Tch'ang a raison, et d'autres arguments peuvent s'ajouter aux siens. Le texte même de Lieou Yu-si paraît formel : Tchang Ts'an a fixé les cinq classiques et, les a écrits ; rien ne permet de tirer de ce texte qu'il ne s'agisse que d'un vocabulaire. D'autre part, il n'eût pas été besoin des murailles de deux bâtiments pour écrire les trois chapitres, en somme peu considérables, du *Wou king wen tseu*. Dans son *T'ang kouo che pou* ou plus exactement *Kouo che pou*, qui, d'après le *Tche yen*, a été composé dans la période *yuan-houo* (806-820), mais en fait ne doit guère être antérieur à 825, Li Tchao (cf. sur lui [JA, 1913, I, 267](#), où « Li Tch'ao » est incorrect, et surtout le *Lang kouan che tchou t'i ming k'ao*, I, 43-44 ; aussi *Ts'iuu t'ang wen*, 721, 1-3) dit (éd. du *Hio tsin t'ao yuan, hia*, 7 r^o) que Tchang Ts'an, qui était *sseu-ye* du Collège impérial, « aimait à écrire de sa main, dans sa vieillesse, les neuf classiques » ; ceci est assez vague, et ne se rapporte pas directement à la copie exécutée sur les murs du Collège impérial. Mais on peut tirer davantage du paragraphe déjà cité du *Fong che wen kien ki*. Fong Yen y dit que, « il y a de cela 46 ans » (= 45 pour nous), lorsque lui Fong Yen était en fonction au Collège impérial dans la période *t'ien-pao* (742-755), ses collègues et lui avaient conçu le projet de faire graver les classiques sur pierre, mais qu'avant que l'entreprise fût commencée, les barbares (*fan*) ravagèrent l'empire et depuis lors les troubles n'ont pas cessé. Les « barbares » (*fan*) sont sûrement ici les Tibétains, et il s'agit de leurs incursions à partir de 749 et de toutes les révoltes intérieures qui suivirent. En outre, Fong Yen dit que « la 10^e année *t'ien-pao* » (751), les

Les débuts de l'imprimerie en Chine

fonctionnaires représentèrent à l'empereur que le [texte des] classiques n'était pas correct, et qu'il était difficile de savoir ce qu'il fallait prendre ou laisser. Un édit prescrivit aux fonctionnaires en charge de la littérature de réviser et fixer le texte des classiques, et d'en faire une critique sérieuse en collaboration avec le *sseu-ye* du Collège impérial Tchang Ts'an. [Tchang] Ts'an composa finalement le *Wou king tseu yang*, qu'il écrivit sur les murs [des bâtiments latéraux] de la salle d'explications du T'ai-hio ; les étudiants y pouvaient aller pour trouver les formes correctes. (Le texte de Fong Yen a *houo tsieou ts'iu tcheng*, mais il s'inspire évidemment de la biographie de Ts'ai Yong dans le *Heou han chou*, 90 B, 42°, où, à propos de la gravure des classiques sur pierre en 175-183, on a *hien ts'iu tcheng* ; j'incline à penser que, dans le texte actuel de Fong Yen, *houo* est altéré graphiquement de *hien*). En outre, [Tchang Ts'an] publia le [*Wou king*] *tseu yang* par tout l'empire, afin qu'il constituât une règle pour toujours... » Il n'est pas douteux, comme l'a vu Wang Tch'ang, que l'ordre de 751 est celui qui est reproduit dans les mêmes termes, mais avec un *nien-hao* mutilé, dans la préface du *Wou king wen tseu* ; c'est à tort qu'on a voulu longtemps compléter en « 10^e année *ta-li* » (775) et voir là un ordre de composition du *Wou king wen tseu* achevé en 776 (toutes les lacunes sont comblées de façon arbitraire dans *Ts'iuan t'ang wen*, 458, 1 v° ; au XVII^e siècle, Mao Yi avait un manuscrit du *Wou king wen tseu* dérivant de l'édition donnée au Sseu-tch'ouan au X^e siècle et qui ne présentait pas les lacunes actuelles de la pierre de 837 ; il en est question dans le *Chou lin ts'ing houa*, VII, 22 v°, mais je crois que ce manuscrit n'a pas été édité et qu'il est perdu). Fong Yen ne parle à vrai dire que de la copie du *Wou king tseu yang* (*Wou king wen tseu*), et non de celle des classiques eux-mêmes, sur les murs du T'ai-hio. [M. Wang Kouo-wei, dans *Kouo hio ki k'an*, 1923, 145, a composé le texte de Fong Yen en rapportant tout — c'est-à-dire la composition du vocabulaire de Tchang Ts'an, sa copie sur les murs du T'ai-hio, et sa distribution dans l'empire — à l'année 751 ; mais ceci ne me paraît pas impliqué par le texte et est difficilement conciliable avec la préface de Tchang Ts'an datée de 776.] Mais, en 776, Fong Yen n'était plus au Kouo-tseu-kien, et ce qu'il connaissait vraiment, c'était le *Wou king wen tseu* dont des exemplaires circulaient déjà un peu partout. Ce que nous retiendrons en tout cas de son texte, c'est que, même si Tchang Ts'an n'avait pas écrit les classiques eux-mêmes sur les murs du T'ai-hio, il y avait certainement écrit son *Wou king wen tseu*.

Mais j'ai l'impression que les classiques aussi y figuraient, et je me représente les choses de la façon suivante. Vers 750, on avait pensé à imiter les Han, et à graver les classiques sur pierre pour la plus grande gloire de Hiuan-tsong ; en 751, Tchang Ts'an fut expressément associé à l'entreprise. Mais les incursions des Tibétains, la révolte de Ngan Lou-chan et le désordre général qui s'ensuivit y firent renoncer. Tchang Ts'an ne se résigna pas facilement et en fin de compte, faute de mieux, il écrivit les classiques sur les murs du T'ai-hio ; à leur suite, il écrivit encore ce vocabulaire des classiques qu'est le *Wou king wen tseu* ; le tout, commencé à une date incertaine, fut achevé en 776. Mais la Chine est le pays des précédents. En 830-837, le projet abandonné au milieu du VIII^e siècle fut repris et mené à bien, et les classiques furent gravés sur des dalles qui devaient être disposées sur les parois des constructions latérales d'un des grands bâtiments du Collège impérial ; c'est pourquoi le *Kieou t'ang chou*, en parlant des 160 chapitres d'estampages remis à l'empereur le 14 novembre 837, les qualifia de « neuf classiques de la

Les débuts de l'imprimerie en Chine

muraille de pierres » (*che-pi kieou-king*). C'est là, à mon sens, une répétition de ce que Tchang Ts'an avait fait, au mieux de ses ressources, en 776. Et de même que Tchang Ts'an, selon moi, avait écrit son *Wou king wen tseu* à la suite des classiques, on grava sur pierre en 837, à la suite des classiques eux-mêmes, le *Wou king wen tseu* et son supplément le *Kieou king tseu yang*.

(068) En comptant 60 ans à la chinoise à partir de 776, on arrive à 835 ; cette date est évidemment trop basse, car il est hors de question que la réfection coûteuse, exécutée aux frais de l'empereur, de l'œuvre de Tchang Ts'an ait été entreprise après que l'ordre de 830, relatif à la gravure sur pierre des classiques, allait rendre cette réfection inutile. Mais Lieou Yu-si a pu parler en chiffres ronds, et d'autre part la copie des classiques par Tchang Ts'an, exécutée en se livrant à un travail critique, a pu s'espacer sur quelques années. Vu l'amour des lettres prêté à l'empereur, et qui ne peut guère concerner le jeune King-tsong (825-826), vu la nécessité de s'écarter le moins possible du chiffre de 60 ans indiqué par Lieou Yu-si, vu enfin la date des morceaux qui précèdent et suivent celui-ci dans le *Lieou pin k'o tsi*, j'estime que la réfection de la copie de Tchang Ts'an et la rédaction de la notice de Lieou Yu-si se placent entre 827, date du début du règne de Wen-tsong, et 830, date de l'ordre donné à Tchang Ts'an pour la gravure des classiques sur pierre.

(069) Il ne peut s'agir que de l'empereur Wen-tsong (827-840) ; c'est lui qui, quelques années plus tard, a fait graver sur pierre les classiques, et le *Kieou t'ang chou* (17 F, 16 v°) ne manque pas de dire à ce propos : « En ce temps, l'empereur aimait la littérature » ; c'est d'ailleurs ce mot *wen* lui-même, « littérature », et « civilisation », qui entre dans le nom posthume donné à Wen-tsong.

(070) Dans la notice sur les classiques de 837 insérée à son *Pou chou t'ing tsi* et reproduite dans le chapitre 109 du *Kin che ts'ouei pien*, Tchou Yi-tsouen (1629-1709) rétablit le nom complet en Ts'i Hao ; c'est, en effet, ce qui résulte du « chant » qui termine le morceau de Lieou Yu-si ; mais je ne connais pas le personnage par d'autres sources.

(071) Le nom complet est Wei Kong-sou ; ce personnage a une notice dans le *Sin t'ang chou*, 200, 14-15 ; cf. aussi *Ts'iuan t'ang wen*, 713, 10-12. Il à vécu à cheval sur le VIII^e et le IX^e siècle, et est mort dans un âge avancé, mais à une date que j'ignore.

(072) Ceci pourrait indiquer que des réfections partielles avaient déjà été exécutées entre 776 et 827-830.

(073) Toutefois, Shimada n'est pas le premier à parler ici de textes gravés sur bois ; Tchou Yi-tsouen, dans la notice que j'ai déjà citée, a compris de même, et je ne suis pas sûr que, dans leur notice du *Wou king wen tseu*, les bibliographes du *Sseu k'ou*... n'aient pas eu la même opinion, sur la foi de Tchou Yi-tsouen. On notera que, d'après sa préface même de 776, Tchang Ts'an avait écrit certains caractères en vermillon, pour les distinguer des autres. Cet emploi de deux encres, dont les manuscrits de Touen-houang nous ont fourni des exemples, a été naturellement abandonné quand on a gravé les dalles pour en tirer des estampages. Pour un emploi de deux encres dans les manuscrits primitifs du *King tien che men* de Lou Tö-ming, cf. *Mém. concernant l'Asie orientale*, II, 175-176.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(074) Carter (p. 36) aurait pu rejeter plus décidément le date de 770 du *Shoku nihongi*, puisque lui-même admet bien que l'impératrice mourut dès 769.

(075) Et non par « 999.000 bodhisattva », comme le dit Carter.

(076) Le *tcheng* est un panneau d'étoffe peint, et *ko* « chaque », montre que le chiffre de mille panneaux s'applique à chacune des deux catégories. Pour qu'une *koti* d'images tienne en mille panneaux, il faut qu'il y ait cent images par panneau ; il est impossible de supposer qu'il y ait eu une *koti*, c'est-à-dire 100.000 images, sur chaque panneau. J'ai admis que cette *koti* d'images peintes s'appliquait à des images de Buddha, de même nature que les rouleaux de « mille Buddha », retrouvés à Touen-houang. Quant aux images de Maitreya, j'ai supposé, par symétrie de texte, qu'il y en avait aussi une *koti* ; mais peut-être n'y avait-il qu'une image de Maitreya par panneau, c'est-à-dire mille en tout.

(077) Au lieu de [a]sou « mouler », les éditions des Song, Yuan et Ming ont [b]sou, auquel Julien a donné son sens de « couleur unie » ; mais ce second *sou* s'emploie aussi au sens du premier, et sa valeur ici n'est pas douteuse.

(078) Ce texte a passé sous les Song, avec quelques modifications, dans la notice consacrée au moine Kia-chang par le chapitre 4 du *Song kao seng tchouan* (*Tripit.* de Tōkyō).

(079) Sur une autre valeur de *yi* « cent millions », cf. *T'oung Pao*, 1919, 343. Les flottements existent en sanscrit même pour *koti*, encore que Böhtlingk n'indique que le sens de « dix millions ».

(080) Sur ces deux écrivains très connus, cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n° 1.654 et 2.543 ; beaucoup de poèmes de Po Kiu-yi ont été traduits dans des langues européennes depuis une quinzaine d'années. Au lieu de Wei-tche, qui est la forme donnée par toutes les sources pour le *tseu* de Yuan Tchen, la préface dont il est question ici donne à deux reprises, dans l'édition de 1567 du *Wen yuan ying houa*, une forme de Houei-tche ; c'est une simple faute de gravure, car les autres éditions de la préface ont bien Wei-tche.

(081) Je ne me trouve pas avoir actuellement à ma disposition un exemplaire de la collection littéraire de Yuan Tchen, et l'exemplaire de la collection de Po Kiu-yi que j'ai pu consulter ne donne pas la préface de Yuan Tchen. Le *K'iu chou che pou* de Lou Wen-tch'ao (1717-1795), édition du *Chao hing sien tcheng yi chou*, 35, 21 v°, dans ses notes critiques sur la collection littéraire de Yuan Tchen, n'indique aucune variante, pour le passage qui nous occupe ici, entre l'édition des Song qui est à la base de ses collections, et celle des œuvres de Po Kiu-yi et de Yuan Tchen publiée au début du XVII^e siècle par Ma Yuan-tiao et qui est restée courante jusqu'à nos jours.

(082) De là, ce texte, amputé du début et de la fin, a passé dans le chapitre 624, 9 v°, du *Ts'iuan t'ang wen* (rééd. de Canton, 1901) ; C'est sans doute dans le *Ts'iuan t'ang wen* que M. Ichimura l'avait rencontré puisqu'il n'avait pu en déterminer la date exacte.

(083) Le titre de *Yun k'i yeou t'an* adopté par Carter provient d'une faute d'impression dans le brochure de Lieou-ngan.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(084) Cf. *Sseu k'ou...*, 140, 17-19 ; catalogue de Mo Yeou-tche, 11, 2 r°. Le texte en un chapitre incorporé au *Long wei pi chou* est très abrégé ; en particulier le paragraphe qui nous intéresse ici n'y figure pas.

(085) Le *Pai hai* a été gravé vers 1600 par Chang Wei-siun ; Wylie (*Notes*, p. 262) parlait de deux éditions ; il n'y avait eu alors, en réalité, qu'un jeu de planches, mais l'ordre des ouvrages avait été modifié. Il a dû paraître récemment une réédition du *Pai hai*, en petit format ; je ne l'ai pas vue. La notice du *Sseu k'ou...* dit que, dans l'édition du *Pai hai*, la préface de Fan Chou est omise ; c'est sans doute que cette préface manquait accidentellement à l'exemplaire du *Pai hai* consulté par les commissaires de K'ien-long ; mais elle se trouve dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, Fonds chinois, 618 A, vol. I. La préface de Fan Chou est reproduite en outre dans le *Ts'üan t'ang wen*, 804, 13-14.

(086) *yu* est une faute évidente pour *kan*.

(087) On sait que *tan*, au propre « cinabre », est le nom donné par les alchimistes taoïstes à la drogue qu'ils tentaient d'obtenir au terme de leurs sublimations et qui devait faire d'eux des immortels. Elle devait combiner les deux principes *yin* et *yang*, l'eau et le feu, représentés respectivement par le dragon et le tigre ; on notera que cette théorie doit être soigneusement distinguée de celle des animaux des points cardinaux où le dragon étant à l'est et le tigre à l'ouest répondent respectivement au bois et au métal. Au sens alchimiste, les noms du dragon et du tigre sont associés dans les titres d'un bon nombre d'ouvrages taoïques ; cf. par exemple Wieger, *Canon taoïste*, n° 150, 224, 225, 226, 902, 988, 1068, 1069, 1070, 1241.

(088) Kiang-yeou, « la droite du [Yang-tseu-]kiang », est une expression abrégée pour « la droite de [la région au sud du Yang-tseu-]kiang », donc la partie occidentale, puisque les Chinois s'orientent face au sud ; c'est en général une désignation du Kiang-si.

(089) L'histoire connaît plusieurs Lieou Hong avant le IX^e siècle ; leurs biographies respectives se trouvent aux chapitres 66 et 75 du *Tsin chou* et au chapitre 71 du *Souei chou*, mais je ne vois pas qu'aucun d'eux se soit occupés d'alchimie, et il en est de même, en tenant compte de l'équivalence fréquente de [a]hong et de [b]hong (même en dehors du tabou qui a fait remplacer le premier par le second sous la dynastie mandchoue), pour le prince Lieou hong des premiers Song (*Song chou*, 72, 2-3). Je ne sais donc de qui il s'agit ici.

(090) Sur le nom de famille Ho-kan, cf. en particulier *Sing che siun yuan* de tchang Tchou, 41, 9, et son *Sing che pien wou*, 28, 5 v°.

(091) Ed. du *Cheou chan ko ts'ong chou* en petit format, 37, 6 r°.

(092) Section *Che-tsou-tien*, chap. 620.

(093) Le transfert de Tcheou Tch'e est du 11^e mois de la 6^e année *houei-tch'ang* (23 novembre-21 décembre 846) *Kieou t'ang chou*, 18 B, 2 r°] ; celui de Tcheou King-fou est du 12^e mois de la 4^e année *ta-t'ong* (6 janvier-4 février 851) [*Kieou t'ang chou*, 18 B, 7 r°] ; je ne vais donc pas pour quoi M. Kuwabara limite à 847-848 les années pendant lesquelles le *Lieou hong tchouan* put être imprimé. L'identité du prétendu Ho-kan Ts'üan du *Yun k'i yeou yi* et de Ho-kan Ki avait déjà été signalée dans un ouvrage auquel M. Kuwabara ne paraît pas s'être reporté. Comme l'indique le texte de Fan Chou,

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Ho-kan Ts'üan (*lire* Ho-kan Ki) a été *chang-chou*, c'est-à-dire (sous les T'ang) fonctionnaire du *chang-chou-cheng* ; or les noms des fonctionnaires du *chang-chou-cheng* sous les T'ang étaient inscrits sur des piliers de pierre qui subsistent encore en partie, et Lao Ko (1820-1864) a fait des inscriptions de ces piliers une étude minutieuse qui a paru après sa mort ; c'est le *Lang kouan che tchou t'i ming k'ao*, en 26 chapitres, que j'ai déjà eu l'occasion de citer plus haut ; Ho-kan Ki apparaît deux fois sur les piliers, et Lao Ko a réuni au chapitre 7, folios 21-22, tous les textes des T'ang (une quinzaine) où il est nommé (toutefois, par une inadvertance surprenante, Lao Ko a omis le texte du *Sin t'ang chou* relatif au *Siu t'ong kiai lou*) ; le texte que j'étudie ici y figure naturellement. On ne sait quel était le lien de parenté entre Ho-kan Ki et le Ho-kan Yu, docteur de la période *yuan-houo* (806-820), dont plusieurs compositions se trouvent dans le *Ts'üan t'ang wen* (723, 1-5) ; une inscription assez mutilée, reproduite d'après un estampage dans le *Ts'üan t'ang wen* (813, 6-10), est datée de 874 et due à un Ho-ken Siun qui était peut-être un fils ou un neveu de Ho-kan Ki. Le *Teng k'o ki k'ao* de Siu Song [1781-1848] (éd. du *Nan tsing chou yuan ts'ong chou*, 18, 11 r°), dit que Ho-kan Ki fut promu docteur en 815 ; c'est bien tôt, et je me demande s'il ne s'est pas produit une confusion avec Ho-kan Yu.

(094) Meadows s'est exprimé à ce sujet dans la lettre que Lord Robert Curzon a insérée dans son article *Printing in China and Europe*, paru en 1858 dans les *Miscell. of the Philobiblon Society*, VI, 1-33 ; la source de Meadows semble avoir été le chapitre 174 du *Wei hien t'ong k'ao* où le passage de Lieou P'ien n'est cité que de seconde main, dans un texte où Ye Mong-tö († 1148) l'avait introduit en résumé. La source de M. Waley était le chapitre 39 du *Ko tche king yuan*.

(095) Le caractère [] a les deux lectures *pin* et *p'ien*. J'ai adopté *p'ien* pour me conformer à une note de Hou San-sing dans son commentaire de 1285 au *Tseu tche t'ong kien*, chapitre 259, s. a. 893, 2^e mois.

(096) J'emprunte cette indication, que les notices de Lieou P'ien dans les *Histoires des T'ang* ne donnent pas, au *Teng k'o ki k'ao* de Siu Song, 23, 36 r°.

(097) La date de l'envoi de Lieou P'ien à Lou-tcheou n'est pas donnée par les *Histoires des T'ang*. Meadows (p. 16) a placé cet envoi en 902, et en disant qu'il s'appuyait pour cela sur le *Tseu tche t'ong kien* de Sseu-ma Kouang et sur le *T'ong kien kang mou* de Tchou Hi ; Carter a répété (p. 210) la date de 902 d'après Meadows. Mais cette date est impossible, et en fait le *Tseu tche t'ong kien* ne la donne pas. C'est en 893, au 2^e mois, que Sseu-ma Kouang (chap. 259) place l'envoi de Lieou P'ien à Lou-tcheou, et il dit prendre cette date dans les *che lou* (aujourd'hui perdus) des T'ang. C'est à propos de ce transfert que Sseu-ma Kouang insère le jugement élogieux sur Lieou P'ien qui a été traduit approximativement par Meadows et reproduit d'après Meadows par Carter.

(098) Des *Histoires des T'ang*, ces résumés ont passé dans le chapitre 816, fol. 5-7, du *Ts'üan t'ang wen* comme s'il s'agissait de deux morceaux originaux différents et dus tous deux à Lieou P'ien lui-même.

(099) C'est du moins ce que suggèrent naturellement les biographies de Lieou P'ien insérées dans les deux *Histoires des T'ang*, mais le *Sin t'ang chou*, dans ses chapitres bibliographiques (58, 9 r°), mentionne le *Lieou che hiun siu*, en

Les débuts de l'imprimerie en Chine

un chapitre, comme si tel était le titre de l'opuscule entier, et la forme *Lieou che siu hiun*, que je signalerai pour une citation différente de celle relative à l'imprimerie, ramène aussi, par renversement d'un caractère, à *Lieou che hiun siu*. Dans le *Song che* (205, 2 v°), il est question d'un *Kiai tzeu che yi* en 10 chapitres, par Lieou Fen ; il n'est pas exclu que « 10 » soit fautif pour « 1 », et Lieou Fen pour Lieou P'ien, et qu'il s'agisse là à nouveau des *Instructions familiales* de Lieou P'ien.

(100) Sur Ye Mong-tö, *tseu* Chao-yun, *hao* Che-lin, cf. *Song che*, 445, 2-3 ; *Ts'ang chou ki che che*, I, 29-30. Une liste des œuvres de Ye Mong-tö est donnée dans le *Ni kou lou* de Tch'en Ki-j'ou (1558-1639), incorporé au *Pao yen t'ang pi ki*, section des œuvres de Tch'en Ki-j'ou, réédition de 1922, II, 3-4 (le *Ni kou lou* n'est ni du début, ni du milieu du XVI^e siècle comme le veut Bushell, *Oriental ceramic art*, 79, 652). Une réédition collective des œuvres de Ye Mong-tö a été publiée au début du XX^e siècle par son descendant Ye Tö-houei (la table qu'en donne M. Lo Tchen-yu dans son *Siu houei k'o chou mou* n'est pas complète), mais ne comprend pas le *Che lin tseou yi*. Bien que j'aie eu en main la réédition de Ye Tö-houei, je ne la possède pas, et ai consulté le *Che lin yen yu* dans l'édition du *Pai hai* ; le passage où il est question de Lieou P'ien s'y trouve au chapitre 8, fol. 6.

(101) Chap. 1, fol. 2-3, dans l'édition du *Cheou chan ka ts'ong chou*, en petit format.

(102) L'ouvrage, actuellement en 5 chapitres, est reconstitué d'après les citations qui en étaient incorporées, sans nom d'auteur, au *Yong lo ta tien* ; cf. *Sseu k'ou...*, 118, 47-48 ; Wylie, *Notes*, 130. Les bibliographes de K'ien-long, font remarquer que le *Chouo fou* de T'ao Tsong-yi, compilé dans la 2^e moitié du XIV^e siècle, reproduit au chapitre 17 un certain nombre de paragraphes du *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* en l'attribuant à un certain Ye, des Song, dont le nom personnel n'est pas indiqué. D'autre part, l'auteur ne pouvait écrire avant les derniers temps des Song, vu qu'il est question dans son livre de la période *hien-tch'ouen* (1265-1274). Les érudits chinois ne paraissent pas être allés plus loin depuis lors, puisque, en 1923, un savant aussi informé que M. Wang Kou-wei qualifia encore le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* d'ouvrage « anonyme » (*Kouo hio ki k'an*, I, 142). Dans le *T'oung Pao* de 1924 (p. 163-220), j'ai tenté de montrer à quel point le *Chouo fou* actuel de 1647-1648 s'écarte de l'ancien *Chouo fou* du XIV^e siècle ; toutefois nous avons une table d'une bonne partie de cet ancien *Chouo fou* dans le *P'ei lin t'ang chou mou* (cf. *ibid.*, 184 et suiv.), et, au fol. 24 v° de cette table, le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* est déjà indiqué comme l'œuvre d'un certain Ye des Song, sans que le nom personnel soit mentionné ; il faut donc admettre ou bien que T'ao Tsong-yi avait omis d'indiquer ce nom, ou qu'une partie de la suscription avait disparu dès le début du XVII^e siècle. Il est surprenant toutefois que les bibliographes de K'ien-long, qui ont si souvent invoqué le *Ts'ien k'ing t'ang chou mou* de Houang Yu-tsi (1629-1691), aient négligé de le consulter dans le cas présent. Au chapitre 12, fol. 35 r°, du *Ts'ien k'ing t'ang chou mou* (éd. du *Che yuan ts'ong chou*), on trouve, en effet, l'indication du *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* de Ye Tche, en 10 chapitres, et du *T'an tchai pi heng*, du même, en un chapitre. Puisque Houang Yu-tsi a encore possédé l'ouvrage complet en 10 chapitres, il n'y a aucune raison de penser qu'il se soit trompé sur le nom de l'auteur (Ts'ien Ta-hin, dans la section *tsa-kia* de son *Yuan yi wen tche*, indique le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* en 10

Les débuts de l'imprimerie en Chine

chapitres par Ye ; le chiffre de 10 chapitres peut venir de Houang Yu-tsi, mais alors Ts'ien Ta-hin eût pu donner le nom complet de Ye Tche ; et d'ailleurs c'est une erreur d'attribuer l'ouvrage aux Yuan). D'autre part, T'ao Tsong-yi connaissait bien le *T'an chai pi heng* de Ye Tche, puisqu'il cite de cet ouvrage, dans son *Tcho keng lou*, un passage important pour l'histoire de la céramique ; en outre, s'il est vrai que le *T'an chai pi heng* manque au *Chouo fou* actuel, la table ancienne conservée par le *P'ei lin t'ang chou mou* montre que T'ao Tsong-yi l'avait également incorporé, au moins en partie, à son *Chouo fou*. L'époque que la citation sur la céramique suppose pour Ye Tche concorde bien avec celle que le texte du *Ngai je chai ts'ong tch'ao* a amené les commissaires de K'ien-long à supposer. Je considère donc l'attribution du *Ngai je chai ts'ong tch'ao* à Ye Tche comme désormais acquise. J'ajouterai que le texte actuel du *Tcho keng lou* écrit *Yuan tchai pi heng* au lieu de *T'an tchai pi heng*, et c'est la forme *Yuan tchai pi heng* qui a été adoptée par Hobson, *Chinese pottery and porcelain*, I, 55. Mais déjà la table ancienne du *Chouo fou* et le *Tan cheng t'ang ts'ang chou mou* m'avaient amené à supposer que la forme véritable pouvait bien être *T'an tchai pi heng* (cf. *T'oung Pao*, 1994, 195, où la transcription *T'a chai pi heng* est une inadvertance). La leçon *T'an tchai pi heng* se trouvant aujourd'hui une troisième fois dans le *Ts'ien king t'ang chou mou*, il semble bien que ce soit là celle que nous devons adopter désormais. Dans la liste de sources énumérée au chapitre 1 du *Pen ts'ao kang mou* (fin du XVI^e siècle), figure un *Hing t'an tchai pi heng*. (= *T'an tchai pi heng* de M. Hing, hao T'an-tchai). Bretschneider (*Botanicon Sinicum*, I, 197) a supposé qu'il s'agissait de Hing K'ai, auteur du *T'an tchai t'ong pien*, et plus tard a donné cette identification comme acquise dans *Chinese pottery and porcelain* (p. 177, mais la lecture « Hsing Ch'ieh » donnée cette fois est inadmissible). Le *T'an tchai t'ong pien* ne nous est parvenu que par fragments (ils sont édités dans le *Cheou chan ko ts'ong chou*) et le nom de Hing K'ai n'est fourni que par la suscription mise en tête des paragraphes que donne le *Chouo fou*. Le *T'an tchai pi heng* et le *T'an tchai t'ong pien* datent tous deux du XIII^e siècle, et il est possible qu'il y ait eu alors un Ye Tche et un Hing K'ai ayant tous deux pour hao T'an-tchai ; mais l'hypothèse d'une erreur dans la suscription du *Chouo fou* qui nomme Hing K'ai n'est pas exclue. Il faudrait retrouver dans l'énorme *Pen ts'ao kang mou* la ou les citations qu'il donne du *T'an tchai pi heng* pour voir si elles ont chance d'appartenir à l'une ou l'autre œuvre. Mais en tout cas, et malgré le nom de famille Hing, préfixé à tort, le fait que lui aussi écrit *T'an tchai pi heng* est un argument de plus pour préférer cette leçon à *Yuan tchai pi heng*.

(103) Dans son *Chou lin ts'ing houa* (I, 18 v^o), Ye Tö-houei, voulant avoir un texte autorisé du passage de Lieou P'ien relatif à l'imprimerie, l'a pris dans la note jointe au *Kieou wou tai che* (il a d'ailleurs sauté un caractère). Lui non plus ne paraît pas s'être douté que ce n'était pas là une source originale, et que mieux eût valu se reporter au *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*. Carter s'est trompé de même (p. 911) en croyant que les éditions du XVII^e siècle citaient directement le *Houei tchou lou* de Wang Ming-ts'ing ; cette citation fait partie du paragraphe du *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*. Enfin c'est à tort que Carter parle (p. 210) de l'édition du *Kieou wou tai che* comme parue en 1739 ; la reconstitution du *Kieou wou tai che*, comme le montrent d'ailleurs le rapport de présentation au trône et la notice du *Sseu k'ou...*, n'est que de 1775.

(104) D'autres paragraphes de cette préface nous sont parvenus par d'autres sources. C'est ainsi que le *Ko tche king yuan* de 1735 (39, 5 r^o) cite un *Lieou*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

che siu hiun qui est évidemment la préface des *Instructions familiales* de Lieou P'ien, L'auteur y explique comment il a toujours tâché d'avoir trois exemplaires d'un même ouvrage, l'un excellent à conserver sans le manier ; un second, moins précieux, pour son propre usage ; un troisième enfin, le plus ordinaire, pour l'usage des tiers. Naturellement le compilateur de 1735 n'a pas connu directement la préface de Lieou P'ien, et, bien qu'il s'en taise, il a emprunté son texte au *Hai lou souei che* de Ye T'ing-kouei, paru en 1149 (éd. de 1598, 18, 32 v°) ; la forme *Lieou che siu hiun* est bien déjà dans le *Hai lou souei che*.

(105) L'empereur, qui s'était enfui de Si-ngan-fou en 880, s'était d'abord fixé à Hing-yuan dans le Chàn-si, et était arrivé à Tch'eng-tou en 881. Le texte chinois veut dire littéralement que l'empereur était à Tch'eng-tou depuis trois ans, au lieu qu'il n'y était que depuis deux ans pour nous. C'est que, dans des calculs de ce genre, l'habitude chinoise est le plus souvent de compter à la fois l'année initiale et l'année finale.

(106) Les *tchong-chou chö-jen* étaient les secrétaires du grand secrétariat impérial. Lieou P'ien a occupé effectivement cette charge d'après ses biographies, pendant que l'empereur était au Sseu-tch'ouan. Ceci confirme bien que le Lieou du texte est Lieou P'ien. D'ailleurs, un siècle plus tôt, le résumé de Ye Mong-tö nommait expressément Lieou P'ien.

(107) Sous les T'ang, les fonctionnaires étaient libres un jour tous les dix jours.

On pourrait aussi comprendre au pluriel, et admettre que dans les jours de congé décadaire de l'été de 883, Lieou P'ien alla examiner les livres plusieurs fois. De ce jour de congé décadaire, la traduction de Carter a fait le nom imaginaire d'un fonctionnaire « Hsan Hsiu ».

(108) *Tch'ong-tch'eng*. Les marchés, où se vendaient les livres, se trouvaient souvent dans les faubourgs aux portes de la ville.

(109) *Tchan-mong* « divination des rêves ». Les chapitres bibliographiques du *Sin t'ang chou* (59, 12 r° et v°) mentionnent deux *Tchan mong chou*, l'un en trois, l'autre en deux chapitres et aussi un *Mong chou* en quatre chapitres composé en 713-741.

(110) *Siang-tchai*. Il s'agit du caractère faste ou néfaste des sites, et en particulier des sites funéraires. On a encore un assez ancien *Tchai king*, en deux chapitres et qui prétend être l'œuvre de l'Empereur Jaune lui-même.

(111) Ces « neuf palais [célestes] » étaient neuf astérismes que les astrologues associaient aux directions de l'espace et aux couleurs ; on leur faisait des sacrifices sous les T'ang et les Song. Ces « neuf palais », étaient aussi appelés *kieou-sing* « les neuf étoiles », ou *kieou-yao* « les neuf luminaires ». L'énumération des astérismes reste jusqu'ici assez mystérieuse ; aucun savant contemporain ne s'est attaché, je crois, à l'expliquer. Le *Sin t'ang chou* (59, 11-12) énumère toute une série d'œuvres qui concerne les « neuf palais ».

(112) *Wou-wei*. C'est là un nom des cinq planètes, surtout dans l'astrologie.

(113) Le nom d'« école du *yin* et du *yang* » désigne les devins dès l'époque des Han.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(114) *Tseu-chou*. Le sens est certain, et l'hésitation montrée par Carter, p. 210, n'est pas justifiée.

(115) *Siao-hio*. M. Waley et Carter (p. 44) ont pensé qu'il s'agissait de « school-books ». Mais, comme l'a déjà fait remarquer M. Moule dans son compte rendu, *siao-hio* est en Chine le nom technique pour les ouvrages de philologie, principalement de lexicographie. Le voisinage des « dictionnaires », ne laisse pas de doute sur le sens. Ce sens technique de *siao-hio* remonte aux Han et a duré jusqu'à nos jours.

(116) V. M. Alexéev, *Kitaiskaya poème o poète*, Pétrograd, 1916, grand in-8°, IX + 0140 + 482 + 155 pages.

(117) Chap. 9, fol. 3, dans la belle édition du *Kie yi lu tchou che cheng yu ts'ong chou*, parue en 1905. J'ai, en outre, comparé ce texte avec celui donné dans le *Ts'üan t'ang wen*, 808, 3 r^o.

(118) *Pi-tsang*, le « trésor caché », désigne tantôt des écritures bouddhiques en général, tantôt le *vinaya*.

(119) *Tche-yi*. Le *yi* est un oiseau fabuleux représenté à l'avant des barques pour écarter les périls ; les passions étant comparées aux flots d'une mer agitée, la sagesse est comme l'oiseau *yi* dont l'action est entravée. Le *Ts'üan t'ang wen* a une mauvaise leçon *tche-kiuan* ; il semble que ce soit par une faute semblable que *kiuan-cheou* est indiqué dans le dictionnaire de Giles avec le sens de « the figure-head of a ship ».

(120) Il laisse une trace droite ; la comparaison n'est pas bouddhique, et remonte au *Li ki* (trad. Couvreur, II, 357).

(121) Les passions sont comparées aux mouvements désordonnés d'un singe ; l'expression est fréquente dans la littérature chinoise à partir du VI^e siècle, comme image bouddhique.

(122) *Tch'ouan tso* se dit d'opinions téméraires toutes personnelles. Cf. *Ts'eu-yuan wou*, p. 229.

(123) La leçon *fen-na* du *Ts'üan t'ang wen* est meilleure que le *fen-jou* de l'édition de 1905.

(124) *Chö-yu* dans l'édition de 1905, *chö-yu* dans le *Ts'üan t'ang wen*.

(125) Le *fan-sa* du *Ts'üan t'ang wen* est meilleur que le *siun-sa* de l'édition de 1905.

(126) *Lieou-tch'en*, les six organes des sens.

(127) Le *Ts'üan t'ang wen* a *ling pi* au lieu de *pi ling*.

(128) *King-ts'ö* est le nom technique du fouet avec lequel on réveillait le moine qui s'endormait quand il était plongé dans la méditation. Cf. le dictionnaire d'Oda Tokunö, 6, 172. Il me paraît probable que la phrase ait ici une application assez directe ; Houei-k'io, pour qui Sseu-k'ong T'ou a écrit ce morceau, était vraisemblablement voué avec d'autres religieux à une vie de retraite dont ils furent arrachés par les événements ; ce fut là pour eux le « fouet du réveil » du Buddha. Il se peut que *ts'ing-leang tche king*, le « territoire de la pureté et de la fraîcheur », désigne ici plus précisément le *Ts'ing-leang-chan* ou *Wou-t'ai-chan* au Chan-si. Houei-k'io et ses compagnons auraient dû quitter leur retraite pour se rendre au *Wou-t'ai-chan*, et c'est

Les débuts de l'imprimerie en Chine

peut-être alors que, renonçant à la contemplation pure, Houei-k'io se serait attaché au *vinaya*, à la discipline.

(129) *Je-kouang* ; c'est l'éclat de ce soleil qu'est le Buddha ; *je-kouang* est aussi un nom de son nimbe.

(130) *Yen*, nattes sur lesquelles on s'asseyait pour écouter le maître.

(131) Le rythme est rompu. L'édition de 1905 a ici un carré noir de la dimension d'un caractère, vraisemblablement afin de montrer qu'il manquait un mot ; mais peut-être la lacune est-elle plus considérable. L'édition du *Sseu pou-ts'ong k'an* indique qu'il manque un caractère. Le *Ts'iuan t'ang wen* ne marque aucune lacune.

(132) J'ai ponctué cette phrase comme l'a déjà fait M. Kuwabara. Jouan Kouei-cheng semble, au contraire, avoir rapporté *fen* à la ville de Lo-yang, à en juger par sa citation qui n'est qu'un résumé. Le *Ts'iuan t'ang wen* du Kouang-ya-chou-kiu, le seul que je possède, a *tch'ou* au lieu de *fen* ; mais ce doit être une faute de gravure, car M. Kuwabara, qui renvoie au *Ts'iuan t'ang wen* (sans doute à l'édition princeps), écrit bien *fen*.

(133) *Yuan k'in sin-che* ; *sin-che* désigne, en principe, des fidèles laïcs, des *upāsaka*.

(134) *Kouei-king yi tchao* ; la tortue servait à montrer l'avenir par la divination ; le miroir éclaire et reflète les objets, L'emploi de *kouei-king* (ou *kouei-kien*) au sens d'« enseignement », « règle pour l'avenir », est fréquent, mais il est clair que l'épithète *tchao* « briller », ne peut s'appliquer strictement qu'au miroir et non à la tortue.

(135) Comparaison singulière dont je ne connais pas d'autre exemple. Le *Ts'iuan t'ang wen* a *leang* au lieu de *ya*, mais *houei-leang* « la bonté sage », n'est pas, je crois, attesté ailleurs, et peut n'être qu'une conjecture d'éditeur.

(136) Cf. mes remarques dans *T'oung Pao*, 1924, 269 et *Ostasiatische Zeitschrift*, 1926, p. 267 ; le présent morceau avait échappé à Tch'eng Hong-tchao et à moi-même dans les renseignements que nous avons réunis sur ce temple. Dans la référence à Siu Song, l'indication du « chapitre 5, fol. 11 r° » est une faute d'impression ; il faut lire « chapitre 5, fol. 13 r° ».

(137) C'est le remaniement, par Tsing-t'ai, d'un catalogue des Souei ; ce remaniement de Tsing-t'ai n'a été conservé que par le *Tripitaka* de Corée, et est réédité dans le *Tripitaka* de Tōkyō.

(138) J'ai étudié ce texte de Tchang Yen-yuan, au point de vue des modeleurs et sculpteurs, dans *T'oung Pao*, 1924, 268-287.

(139) Toutefois, la source qui a fourni cette rédaction à Tchang Tchou est antérieure à 1606, car on retrouve alors la même phrase et la même tournure dans un passage du *Tsiao che pi cheng* dont il sera question au paragraphe 23, p. 67, du présent travail.

(140) Toutefois, Lieou-ngan orthographie à tort Tchou Yu le nom de Tchou Yi, et cette mauvaise orthographe a passé dans Carter, p. 210.

(141) Cf. *Sseu k'ou...*, 118, 15-16 ; je cite l'ouvrage d'après l'édition du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*, f. 53-54. [Au dernier moment, je retrouve la notice où Lou Sin-yuan a rassemblé beaucoup de renseignements sur Tchou

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Yi (dans son *Song che yi*, 27, 7-9) ; il en résulte que Tchou Yi vécut de 1097 à 1167 ; mais Lou Sin-yuan ne dit rien de ses œuvres, pas plus du *Yi kio leao tsa ki* que de la collection littéraire de Tchou Yi, le *Ts'ien chan tsi*, qui est cependant l'objet d'une notice dans le *Sseu k'ou...*, 157, 9-10.]

(142) Carter a mal compris l'avant-dernière phrase et a supprimé la dernière.

(143) Une autre phrase du « *Kouo che tche* » se rapportant elle aussi à l'imprimerie, est citée dans le *Chou lin ts'ing houa*, VII, 22 v° ; elle est sûrement aussi de seconde main, et doit provenir du même passage d'encyclopédie que je n'ai pas su retrouver.

(144) Éd. de Wang Sien-k'ien, V, 11. L'ouvrage est également mentionné dans le *Song che*, 203, 1 v°.

(145) Ed. du *Yi hai tchou tch'en*, 33 v°-34 r° ; dans cette édition le titre adopté est *Yun sien san lou*, qui doit bien être le titre primitif ; mais, d'autres éditions ont *Yun sien tsa ki*, qui est adopté par les commissaires du *Sseu k'ou...*, 140, 20-21, et par suite par la plupart des bibliographes chinois et par Wylie.

(146) Récemment ce texte était encore admis comme authentique dans un article du *T'ien Hsia Monthly*, septembre 1936, p. 144.

(147) Le faux a été dénoncé dès le milieu du XII^e siècle ; cf. la notice du *Sseu k'ou...* ; Wang Tche avait également mis sous le nom de Fong Tche un *Nan pou yen houa ki* (cf. la note en tête du *Yun sien san lou* dans le *Yi hai tchou tch'en*), et, au milieu du XII^e siècle, Tchang Pang-ki signalait le *Long tch'eng lou* (il est publié sous le nom de Lieou Tsong-yuan dans le *Po tch'ouan kio kai*) comme un autre faux de Wang Tche (cf. la notice du *Yun sien tsa ki* dans le *Sseu k'ou...*). Mais en même temps Wang Tche a été un auteur autorisé, littérateur et historien.

(148) C'est là l'ouvrage qui dans Stein, *Ruins of desert Cathay*, II, 189 et à l'index, était daté de 860, et de 864 sur la planche 191, 6. Stein avait depuis lors donné la date correcte dans *Serindia*.

(149) Il y a à la fin de cette traduction une double inadvertance, et il faut lire : « ...of the fourth month of the ninth year of the period Hsien T'ung (868) ».

(150) Les renseignements que Carter donne (p. 209) sur ceux de ces documents qui sont conservés à Paris sont encore très sommaires ; je reprendrai la question dans un article spécial.

(151) Sur cet ouvrage, cf. mes notes dans [JA, 1914, I. 507-508](#). Carter s'est trompé (p. 65) en pensant que mon attribution de cette édition au Chàn-si provenait de ce qu'on avait retrouvé le nom de certains des graveurs dans les histoires locales de cette province ; c'est par le lieu d'origine de deux des graveurs et par le lieu où le donateur était en fonction, que j'ai fait cette détermination.

(152) Cf. L. Giles, dans *JRAS*, 1925, 513-515, en tenant compte de la note additionnelle de M. A. C. Moule, *ibid.*, 716-717.

(153) Les dates indiquées ici doivent remplacer ou compléter celles indiquées pour ces divers personnages dans la *Biogr. Dict.* de Giles, et aussi certaines de celles qu'indique Carter, p. 211.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(154) Carter s'est trompé en croyant (p. 48 et 49) que les « Cinq Dynasties » avaient eu, comme les T'ang, leur capitale à Si-ngan-fou.

(155) Il existe encore une inscription assez considérable dont le texte a été composé par Fong Tao en 946 ; cf. le *Yi fong t'ang kin che wen tseu mou* de Miao Ts'uan-souen, VII, 5 r^o.

(156) C'est une erreur, qui a été commise dès avant les T'ang ; en réalité les classiques sur pierre des Han ne sont qu'en une seule écriture, et ceux en trois écritures sont ceux qui ont été gravés sous les Wei en 240-248 ; cf. à ce sujet *T'oung Pao*, 1924, 1-4.

(157) Carter a considéré tout ce qui précède comme le texte littéral du rapport de Fang Tao et Li Yu (p. 50, 213-214), mais le simple *yen* initial, et le *nai tseou-wen* final s'y opposent ; toutefois la différence avec le rapport véritable ne doit pas être grande.

(158) Cf. *Sin wou tai che*, 54, 5 r^o.

(159) Sur le *King tien che wen*, cf. mon article dans les *Mém. conc. l'Asie Orientale*, II (1916), 159-177 ; l'édition, commencée en 955, fut achevée en 959 ; voir à ce sujet les textes réunis dans l'article de M. Wang Kouo-wei, p. 142 ; toutefois Wang Kouo-wei a omis un passage important de Hong Mai (*Jong tchai siu pi*, chap. 14, 9 r^o, édition du *Sseu pou tsong k'an siu pien*) qui nous a conservé le colophon de cette édition, daté du 3^e mois de la 6^e année *hien-tö* (11 avril-10 mai 959) ; on y voit entre autre que le texte avait été calligraphié par Tchou Yen-hi. Tous les classiques, sauf le *Tcheou li*, le *Yi li* et les commentaires de Kong-yang et de Kou-leang, étaient déjà imprimés en 948 ; quant au *Wou king wen tseu* et au *Kieou king tseu yang*, ils avaient dû être imprimés dès 946, car ils ont une préface de cette année-là (cf. l'article de M. Wang Kouo-wei, p. 143).

(160) Les principaux textes concernant les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan sont réunis à la fin du *Heou chou mao che che king ts'an pen* de Wang Tch'ang (1724-1806), et il y en a quelques autres dans le *Wou tai che ki pou k'ao* de Siu K'iong (éd. du *Che yuan ts'ong chou*, 22, 6-10). L'étude de Wang Tch'ang se trouve dans le chapitre 122 de son *Kin che ts'ouei pien* ; elle a été en outre reproduite comme opuscule indépendant dans le *Che king houei han*. Il y faut joindre les indications du *Kiun tchai tou chou tche* de Tch'ao Kong-wou, achevé en 1151, et du supplément par Tchao Hi-pien, qui est de 1250, ainsi que celles du *Che k'o p'ou siu* de Tseng Hong-fou, écrit en 1248. Pour les estampages fragmentaires autres que celui qu'a connu Wang Tchang, voir surtout le *Chou che king ts'an tseu* de 1826, avec *pa* de Kou Kouang-k'i, qui contient les fragments du *Tso tchouan*, et le *Chou che king kiao ki* de Miao Ts'uan-souen, publié dans la première série du *Kou hio houei k'an* (cf. *BEFEO*, XII, ix, 91). Miao Ts'uan-souen dit que la meilleure étude sur l'histoire des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan est celle due à Yang Pao-tch'en de Chao-wou, mais je ne sais où cette étude a paru. Les dalles des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan auraient été détruites en même temps que la « maison de pierre de Wen-wong » à la fin des Song. Chavannes a laissé inachevé un important travail sur les épigraphistes chinois, dont le manuscrit est actuellement entre mes mains. Il y a là tout un chapitre concernant les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan, mais rédigé avant que Chavannes eût connaissance de la publication de Miao Ts'uan-souen. On est surpris de constater qu'encore en 1911, un érudit

Les débuts de l'imprimerie en Chine

comme Ye Tch'ang-tche, dans son *Yu che* (I, 21 v° et III, 16 v°), dit qu'on ne connaît plus des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan que l'estampage donnant deux chapitres incomplets du *Che king*. Dans la première moitié du XVII^e siècle, Ts'ao Hio-ts'ouan, en un passage de son *Ta ming yu ti ming cheng tche* (section *Sseu tch'ouan ming cheng tche*, I, 10 r°), prétendait que quelques dalles, donnant une partie du *Li ki*, se trouvaient dans une hôtellerie à Ho-tcheou (entre Tch'eng-tou et Tch'ong-k'ing) ; Miao Ts'ouan-souen, dans le *pa* qui termine son *Chou che king kiao ki*, dit qu'il les y a cherchées vainement. De son côté, dans les passages du *Yu che*, que j'ai cités plus haut, Ye Tch'ang-tche raconte à deux reprises avoir entendu dire à un ou des aînés que ces pierres avaient été emportées par un homme du Kouei-tcheou qui avait besoin de ballast pour la jonque qui le ramenait dans sa province. Miao Ts'ouan-souen déclare ne croire ni à la présence ancienne de dalles à Ho-tcheou, ni à leur transfert au Kouei-tcheou.

(161) Cf. son *Kie k'i t'ing tsi*, éd. de 1872, 37, 14-15.

(162) En 1250, Tchao Hi-pien (*Kiun tchai tou chou tche*, supplément, éd. de Wang Sien-k'ien, 5 A, 3 r°) nomme Tch'en Tö-k'ien comme graveur, mais est muet sur le réviseur et dit que le nom du calligraphe n'est pas indiqué ; il semble que ce soit une erreur due à une lacune de son estampage. L'information de Tseng Hong-fou est confirmée en partie par la préface que Tch'ao Kong-wou, en 1170, avait mise en tête de son *Che king k'ao yi* (cf. ce texte dans l'opuscule de Wang Tch'ang, fol. 13 r° de l'édition du *Che king houei han*), et où il est dit que le *Hiao king* fut calligraphié par Tchang Tö-tchao en 844 ; il faut donc bien que le nom ait été indiqué sur les stèles. Le nom Tchang Tö-tchao, à propos de *Eul ya*, est faussement écrit Tchang Tö-tchao dans le *Jong tchai siu pi* de Hong Mai (1123-1202), 14, 9 v°, il est donné sous la forme correcte dans le *Chou che houei yao* de T'ao Tsong-yi, éd. de 1631, V, 51 v°.

(163) Tch'ao Kong-wou, dans la préface du *Che king k'ao yi* de 1170, dit aussi que le *Louen yu* fut calligraphié par Tchang Tö-tchao en 844 (cf. aussi son *Kiun tchai tou chou tche*, IV, 1 v°) ; Tch'ao Hi-pien (5 A, 3 r°) indique Tchang Tö-tchao comme calligraphe et Tch'en Tö-k'ien comme graveur, mais ne dit rien de Wou Tchao-yi.

(164) Tchao Hi-pien (V, A, 3 v°) nomme Tchang Tö-tchao et Wou Ling-cheng, mais non Wou Tchao-yi.

(165) Le *Yu hai* de Wang Ying-lin (1223-1296), chap. 43, fol. 12 v° de l'édition de la 3^e année *k'ien-long* (1738), spécifie qu'à la fin du *Tcheou yi*, il y avait la date du 20^e jour du 5^e mois de la 14^e année *kouang-tcheng* (27 juin 951) ; Tseng Hong-fou n'a donc pas copié la date avec précision ; peut-être le chiffre du jour manquait-il à son estampage. Dans son *Kiun tchai tou chou che* de 1151, Tch'ao Kong-wou ne nomme aussi que Souen Fong-ki comme calligraphe, mais dans la préface de son *Che king k'ao yi* de 1170, il indique, lui aussi, la date de 951 pour la gravure, et donne deux noms de graveurs, Yang Kiun et Souen Fong-ki. Le supplément de Tchao Hi-pien (V, A, 1 r°) donne aussi les deux noms. Nous retrouverons Souen Fong-ki plus loin, p. 70.

(166) Tch'ao Kong-wou, tant dans son *Kiun tchai tou chou tche* (II, a v°) que dans la préface du *Che king k'ao yi*, et Tchao Hi-pien (V, A, 1 v°) indiquent tous deux Tchang Chao-wen comme calligraphe. Le nom de Tchang Chao-wen se retrouve correctement dans le *Jong tchai siu pi* (14, 9 v°), mais le *Chou*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

che houei yao (V, 51 v°) l'altère en Tchang Tchao-wen. Dans le *Kiun tchai tou chou tche*, Tch'ao Kong-wou ajoute que l'ouvrage fut gravé en même temps que le *Li ki*. Le caractère *tch'a*, qui entre dans le nom du grand père de Mong Tche-siang, est taboué ; bien que la date exacte de la gravure soit inconnue, cela suffit à montrer qu'elle se place après que Mong Tche-siang se fut proclamé empereur en 934.

(167) Tch'ao Kong-wou, dans le *Kiun tchai tou chou tche* (I, 21 v°) et dans la préface du *Che king k'ao yi*, indique Tcheou Tö-tcheng comme calligraphe ; Tchao Hi-pien (V, A, 1 v°) nomme Tcheou Tö-tcheng comme calligraphe et Tch'en Tö-tch'ao comme graveur. Le *Jong tchai siu pi* (14, 9 v°) orthographie faussement Tcheou Tö-tcheng, le nom du calligraphe du *Chang chou* ; le *Chou che houei yao* (V, 52 r°) donne la forme correcte. L'analogie des noms fait supposer que Tch'en Tö-tch'ao était un frère ou un cousin de Tch'en Tö-k'ien. Le caractère *siang* est taboué, ce qui montre que la gravure est postérieure à l'avènement de Mong Tche-siang en 934.

(168) La préface du *Che king k'ao yi* et Tchao Hi-pien (V, A, 2 r°) sont d'accord pour dire que le *Yi li* avait été calligraphié par Tchang Chao-wen. Il semble donc que Lu T'ao († 1101 ou peu après) se soit trompé quand il a dit (cf. *Ts'üan chou yi wen tche*, 36 A, 1-3) que le *Yi li* n'avait été gravé qu'en 1049-1053.

(169) Tchang Chao-wen est également nommé comme le calligraphe par Tch'ao Kong-wou dans le *Kiun tchai tou chou che* (II, 6 v°) et dans la préface du *Che king k'ao yi*, et par Tchao Hi-pien (V, A, 2 r°).

(170) La préface du *Che king k'ao yi* et Tchao Hi-pien (V, A, 1 v°) ont également Souen P'ong-ki, mais le *Kiun tchai tou chou tche* de 1151 (II, 5 r°) écrit Souen P'ong-kou. On a de même Souen P'ong-kou dans le *Jong tchai siu pi* (14, 9), mais Souen P'ong-ki dans le *Chou che houei yao* (V, 52 r°). La confusion entre *kou* et *ki* est assez fréquente dans les textes chinois (cf. le cas de *ki-pei* et *kou-pei* comme nom du coton) ; l'analogie du nom de Souen Fong-ki rend vraisemblable que le personnage soit son frère ou son cousin et qu'il faille donc préférer Souen P'ong-ki ; ce serait donc à tort que le *Che kouo tch'ouen ts'ieou* de Wou Jen-tchen (achevé en 1669 ; éd. de 1788, 49, 15 r°) et le *Siu t'ang chou* de Tch'en Chan (1753-1817 ; éd. parue au Kouang-ya-chou-kiu en 1895, 26, 4 v°) ont adopté Souen P'ong-kou. Le caractère *tch'a* est taboué dans les fragments qui nous sont parvenus ; la gravure est donc postérieure à 934.

(171) Toutes les sources sont d'accord pour dire que le nom du calligraphe n'est pas indiqué. La note de Tseng Hong-fou sur l'arrêt de la gravure après le 17^e chapitre doit être fausse ; en effet, il est certain qu'au XII^e et au XIII^e siècle, le *Tch'ouen ts'ieou* avec le *Tso tchouan* était bien entièrement gravés sur pierre en 30 chapitres (cf., en dehors du *Che k'o p'ou siu*, le *Kiun tchai tou chou tche*, III, 1 v° ; le chiffre de 20 chapitres donné par Tchao Hi-pien, V, A, 2 v°, est une faute de texte), et ni Tch'ao Kong-wou, ni Lu T'ao, ni Tchao Hi-pien ne disent que le texte ait été complété sous les Song. Dans le *Kiun tchai tou chou tche* (III, 1 v°), Tch'ao Kong-wou dit que le caractère *siang* est taboué dans le *Tch'ouen ts'ieou* gravé sur pierre au Sseu-tchouan, et cela implique naturellement qu'il ait été gravé entre 934 et 965. On pourrait répondre que ce tabou pouvait se rencontrer dans les 17 premiers chapitres seuls ; mais, dans les fragments retrouvés du *Tso tchouan*, le

Les débuts de l'imprimerie en Chine

caractère *tch'a* est taboué ; or ces fragments, qui appartiennent à la 26^e année du duc Tchao, se trouvaient sûrement dans les 13 derniers chapitres ; il faut donc que tout le *Tch'ouen ts'ieou* ait été gravé avant 965. Dans la liste du *Che k'o p'ou siu*, qui suit, pour autant qu'il soit connu, l'ordre de gravure des classiques sur pierre du Sseu tch'ouan, le *Tch'ouen ts'ieou* accompagné du *Tso tchouan* est le dernier qui ait été gravé avant la chute de la dynastie de Chou en 965. Le *Song che*, 441, 5 r^o, nomme comme « réviseurs » (*kien-kiao*) lors de la gravure sur pierre des classiques du Sseu-tch'ouan, Souen Fong-ki, Lin Han et Fong Tch'ang ; aucune autre source ne donne ces renseignements, dont je reparlerai au paragraphe 23.

(172) Le texte véritable de ce colophon n'est pas celui de Tseng Hong-fou, qui n'est qu'une interprétation, mais bien celui que nous a conservé le *Yu hai* (chap. 43, 13 r^o). Tchao Hi-pien (V, A, 2 v^o) n'a pas connu ce colophon, mais Tch'ao Kong-wou y a fait allusion dans son *Kiun tchai tou chou tche* (III, 2 r^o). En outre, dans la préface de son *Che king k'ao yi*, Tch'an Kong-wou a rapporté un passage du *Tch'eng tou ki* de Tchao Pien (1008-1084 ; les dates 994-1070 indiquées dans Giles, *Biogr. Dict.*, n^o 176, sont fausses), selon lequel la gravure des deux commentaires est due à T'ien K'ouang. La même indication est fournie par un autre texte que Kou Yen-wou et Wang Tch'ang citent avant la préface de Tch'ao Kong-wou et qu'ils intitulent également *Tch'eng tou ki* ; ils l'empruntent en réalité au *Ta ming yu ti ming cheng tche* de Ts'ao Hiu-ts'üan, section *Sseu tch'ouan ming cheng tche*, I, 9, où il est donné, en effet, avec ce titre, mais ce texte qui parle aussi de faits du XII^e siècle ne peut être le *Tch'eng tou ki* de Tchao Pien ; il s'agit vraisemblablement du *Tch'eng tou siu ki*, lequel est forcément antérieur au milieu du XIII^e siècle puisqu'il est cité à ce moment-là dans le *Houang song chou lou*, de Tong Che, édition du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*. Ces informations sur la date de gravure des commentaires de Kong-yang et de Kou-leang sont confirmées par le fait que les fragments retrouvés de Kong-yang observent des tabous des Song et que, d'après Tch'ao Kong-wou (*Kiun tchai tou chou tche*, III, 3 r^o), le commentaire de Kou-leang observait le tabou de *heng*, nom personnel de Jen-tsong (1023-1063), et avait donc forcément été gravé après 1023.

(173) Les classiques du X^e siècle, tout comme ceux de 837, ne comprenaient pas Mencius, qui n'est devenu un classique que sous les Song. Tchao Hi-pien (V, A, 3 v^o) ne nomme pas Si Kong. Dans son *Kiun tchai tou chou tche* (X, 5 v^o), Tch'ao Kong-wou l'appelle Si Tan ; il était préfet de Tch'eng-tou ; dans la préface du *Che king k'ao yi*, Tch'ao Kong-wou lui donne l'appellation de Si Cheng-hien. La vraie forme doit être Si Tan, car Si Tan, docteur de 1078-1085, fut deux fois préfet de Tch'eng-tou (cf. *Song che*, 347, 8-9) ; toutefois, je ne retrouve pas d'appellation ou de nom posthume Cheng-hien pour Si Tan, dont l'appellation était Tsin-tchong. Tch'ao Kong-wou, qui rangeait encore Mencius parmi les « philosophes » et non parmi les « classiques », désapprouve l'initiative de Si Tan.

(174) Le travail de Tch'ao Kong-wou ne portait que sur le texte même des classiques ; le *Yu hai* nous apprend (chap. 43, 11 r^o) que Tch'ang Hie (?) fit en outre, sur les commentaires, un travail analogue intitulé *Che king tchou wen k'ao yi*, en 40 chapitres (cf. aussi *Song che*, 202, 12 v^o) : celui-ci ne fut pas gravé sur pierre et rien ne nous en est parvenu.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(175) Wou Jen-tch'en dans son *Che kouo tch'ouen ts'ieou* de 1669 (49, 15 r°) et à sa suite Tch'en Tchan dans son *Siu t'ang chou* (26, 4 r°) ont imaginé un ordre impérial de Mong Tch'ang prescrivant en 951 de graver sur pierre les classiques. Mais Wou Jen-tch'en n'invoquait à ce sujet que le texte de Hong Mai (*Jong tchai siu pi*, 14, 9 v°) disant que les classiques gravés sur pierre du Sseu-tch'ouan portent la date de la 14^e année *kouang-tcheng* (951). Hong Mai a généralisé abusivement une mention qui se trouvait à la fin du *Tcheou yi* (= *Yi king*) ; mais le seul fait que certains des classiques sur pierre portent la date de 944 suffit à montrer que Wou Jen-tch'en et Tch'en Tchan se sont trompés.

(176) La période *t'ai-houo* (827-835) est celle pendant laquelle l'ordre avait été donné de graver les classiques sur pierre des T'ang ; mais l'achèvement de l'entreprise est de la période *k'ai-tch'eng*, en fait de 837. D'autre part, il est faux que Tchang Tö-tchao soit le calligraphe de tous les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan. Je crois, en outre, que les classiques sur pierre n'ont pas été gravés aux frais de Wou Tchao-yi.

(177) Tch'ao Kong-wou s'était exprimé en sens contraire dans certaines des notices de son *Kiun tchai tou chou tche*, parce que les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan observent encore parfois les tabous des T'ang ; mais c'est tout simplement qu'en pareil cas les calligraphes ont conservé les formes tabouées telles qu'ils les trouvaient dans les classiques sur pierre de 837.

(178) Carter, aux pages 212 et 217, dit qu'il est certain que le texte des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan influença parfois celui des classiques édités xylographiquement par le Kouo-tseu-kien en 932-953, et il renvoie à l'article de M. Wang Kouo-wei dans le *Kouo hio hi k'an* de janvier 1923. Mais Carter a mal lu l'article de M. Wang Kouo-wei, où il est, au contraire, dit expressément (p. 145) que, dans un cas au moins, le *Chou king* gravé sur pierre au Sseu-tch'ouan doit avoir été influencé par la leçon adoptée dans l'édition xylographique de 932-953. Des textes du *Kieou wou tai che* et du *Wou tai houei yao* (cf. l'article de M. Wang Kouo-wei, p. 140) montrent qu'au milieu de 948, il ne restait plus à imprimer au Kouo-tseu-kien que le *Tcheou li*, le *Yi li* et les commentaires de Kong-yang et de Kou-leang ; l'édition du *Chou king* du Kouo-tseu-kien existait donc déjà sûrement à ce moment-là, peut-être depuis pas mal d'années, et il n'est pas impossible par suite qu'on l'ait connue au Sseu-tch'ouan lorsque le *Chou king* y fut gravé sur pierre.

(179) La partie de l'œuvre de Teng Ming-che qui concerne ces noms de famille ne nous est pas parvenue, mais je m'appuie sur la table ancienne de l'ouvrage complet, reproduite dans l'édition du *Cheou chan ko ts'ong chou* en petit format, section *kiao-k'an-ki*.

(180) *Shinagaku ronsō*, rédigé sous la direction du professeur Haneda, Kyōto, 1926, grand in-8°, p. 544.

(181) Section *Houei tchou yu houa*, II, 20, de l'édition du *Tsin tai pi chou*.

(182) Mou-k'ieou Kien ou Wou-k'ieou Kien vivait au III^e siècle ; il y a ici une faute évidente (répétée d'ailleurs à la table des préliminaires de l'ouvrage) pour Wou Tchao-yi. Dans la citation que fait de ce passage le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*, I, 2-3, on a correctement Wou Tchao-yi (ou Mou Tchao-yi) ; mais il est vraisemblable que ce soit là une correction de Ye Tche, et que

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Wang Ming-ts'ing ait commis la bévue que donne le texte de son ouvrage tel qu'il nous est parvenu.

(183) Il s'agit de l'ouvrage bien connu compilé par Siao T'ong, plus communément appelé « prince impérial Tchao-ming », des Leang ; Siao T'ong vécut de 501 à 531.

(184) Comme l'a fait remarquer M. Wang Koao-wei (*Kouo hio ki k'an*, janvier 1923, 144), ceci est faux. La famille Wang est tombée en 925 ; Wou Tchao-yi ne devint ministre que sous la famille Mong, en 935. Carter (p. 49) a compris Wang Chou comme signifiant « King of Shu » ; c'est une construction impossible ; Wang Chou est « le [souverain de] Chou de [nom de famille] Wang », tout comme les Lieou Song, par exemple, sont les « [empereurs] Song de [nom de famille] Lieou » ; bien que nous gardions par commodité la valeur géographique de Chou (= Sseu-tch'ouan), c'était là le titre dynastique pris par les princes du Sseu-tch'ouan, et ceux-ci se considéraient comme de vrais empereurs. Le « Wang Chou » a d'ailleurs embarrassé les Chinois. Au XIII^e siècle, Wang Ying-lin, en citant ce passage de Wang Ming-ts'ing dans son *Yu hai* (chap. 43, 12 r^o), a remplacé « Wang Chou » par Mong Chou, « les [princes de] Chou de [la famille] Mong ». Wou Jen tch'en, dans son *Che kouo tch'ouen ts'ieou* (52, 3 r^o), a supprimé le mot « Wang ». Ye Tö-houei, dans son *Chou lin ts'ing houa* (I, 2 r^o), a remplacé Wang par tche. Toutes ces corrections tacites sont inutiles. Le texte actuel est conforme à la citation qu'en faisait le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*, (I, 2 v^o) dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Wang Ming-ts'ing a bien écrit « Wang Chou », et il n'y a qu'à lui laisser la responsabilité de son anachronisme.

(185) C'est l'hypothèse émise dans le *Sseu k'ou...*, 51, 17-18.

(186) C'est donc à tort que le *Che kouo tch'ouen ts'ieou* (52, 3 r^o), qui n'a sûrement pas ici d'autre source que Wang Ming-ts'ing, reproduit tout ce passage comme un texte original du *Wou tai che pou*.

(187) Telle est bien la forme donnée par les éditions de l'œuvre de Wang Ming-ts'ing, et qui est confirmée par la citation que fait de ce passage le *Ngai je tchai ts'ong tch'ao* du XIII^e siècle. L'article de M. Wang Kouo-wei (p. 141) orthographe deux fois [[]] Li Ngo dans le texte de Wang Ming-ts'ing ; c'est une inadvertance ou une faute d'impression.

(188) J'emprunte cette indication au chapitre 31 du *P'ei wen tchai chou houa p'ou*.

(189) Éd. du *Kie yi lou tchou che cheng yu ts'ong chou*, 30, 11 r^o. Tch'ao Ming-tch'eng parle de Li Ngo à propos d'une inscription calligraphiée par Li Ngo et qui, selon la table préliminaire de l'ouvrage (10, 15 r^o, n^o 1.985), est de la 3^e année *ts'ing-t'ai* (936) ; toutefois, alors que le texte écrit correctement Li Ngo, la table, telle que nous l'avons aujourd'hui, a une forme fautive Li Ngo ; le *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, chap. 31, signale également la variante Li Ngo du *Kin che lou*, mais à propos du texte et non de la table ; la leçon Li Ngo est confirmée, en ce qui concerne le *Kin che lou*, par la citation du *Ngai je tchai ts'ong tch'ao*. Le *nien-hao* employé, qui est un *nien-hao* des T'ang postérieurs, et la nature même de l'inscription confirment qu'en 936 Li Ngo se trouvait bien dans le territoire des T'ang postérieurs et non au Sseu-tch'ouan.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(190) Je ne trouve pas de texte correspondant dans le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* de Li Tao.

(191) Cf. *Jong tchai siu pi*, 14, 9 r°.

(192) La date de la 2^e année *tch'ang-hing* (au lieu de la 3^e) pour la requête de Fong Tao et Li Yu se trouve aussi dans le *Chao che wen kien heou lou* (éd. du *Tsin tai pi chou*, 5, 1) de Chao Po, qui a été achevé en 1157. Mais tout ce paragraphe de Chao Po est manifestement démarqué du *Heng houang sin louen* de *K'ong P'ing-tchong*, écrit vers la fin du XI^e siècle, et celui-ci a correctement « la 3^e année *tch'ang-hing* » (éd. du *Mo hai kin hou*, 39-40) ; en outre, le texte actuel de Chao Po a faussement [a][c] Li Houei pour [a][b] Li Yu.

(193) Je n'ai pas les notices qui ont dû être écrites au Japon sur cet ouvrage avant le *Keiseki hōkoshi* de Mori Tatsuyuki, achevé en 1856 et édité en 1885 (II, 27-28).

(194) Cf. la notice de Yang Cheou-king sur cet ouvrage dans le *Kou yi ts'ong chou* et depuis dans son *Je pen fang chou tche*, III, 1-4. J'ai parlé de cet exemplaire du *Eul ya*, assez inexactement, dans [BEFEO, II, 316-317](#). En 1911, Ye Tō-houei mentionne encore sans réserves cette « édition du Sseu-tch'ouan » du *Eul ya* dans son *Chou lin ts'ing houa*, I, 2 r°, et même M. Lo Tchen-yu, en 1920, dans son *Yong fong hiang jen kia kao* (= *Yun tch'ouang man kao*), 32 r°, fait état du « *Eul ya* calligraphié par Li Ngo et gravé au Sseu-tch'ouan ».

(195) Tel est aussi l'avis de M. Wang Kouo-wei (p. 144) quand il dit que ce *Eul ya* est une reproduction du *Eul ya* « du [Kouo-tseu-]Kien des Cinq Dynasties », faite sous les Song du sud, peut-être par l'intermédiaire d'une réédition des Song du nord.

(196) Cf. à ce sujet le *Ts'ang chou ki che che*, III, 42-43.

(197) Cf. *Sseu k'ou...*, 128, 13-14, où il est seulement question du *Tsiao che pi cheng* en huit chapitres, ce qui ne concorde pas avec la division actuelle. La réédition du *Yue ya t'ang ts'ong chou* ne comporte aucune préface (du moins dans mon exemplaire), mais j'ai vu jadis un exemplaire de l'édition originale du *Tsiao che pi cheng* ; il était précédé d'une préface de 1106 due à Tsiao Hong et d'une autre de même date due à Kou K'i-yuan.

(198) Cf. [supra, § 16, p. 44](#).

(199) Le morceau a déjà été cité, comme emprunté au *Tsiao che pi cheng*, dans le *Ts'ang chou ki che che* de Ye Tche-tch'ang (I, 1 r°) et dans le *Chou lin ts'ing houa* de Ye Tō-houei (I, 2) ; Lieou-ngan le reproduit à son tour (22-23), mais en le donnant à tort comme tiré du *Houei tchou lou* de Wang Ming-ts'ing. Carter attribue aussi le récit à Wang Ming-ts'ing (p. 218, n. 7) ; c'est qu'il a suivi tacitement Lieou-ngan.

(200) P'ou-tsin, ou le « gué de P'ou » est un endroit célèbre dans l'histoire militaire de la Chine ; c'est là qu'on passait le Fleuve Jaune pour pénétrer du Chan-si au Chàn-si ; le gué est à l'ouest de la sous-préfecture de Yong-tsi (=P'ou-tcheou), dans la partie méridionale du Chan-si, au nord de l'endroit où le Houang ho fait son dernier grand coude pour couler vers la mer. Le *Song che* (179, 9) attribue comme patrie au fils de Wou Tchao-yi, et par suite à Wou Tchao-yi lui-même, la sous-préfecture de Long-men dans le Ho-tchong ;

Les débuts de l'imprimerie en Chine

ceci nous mettrait sensiblement au nord de P'ou-tsin. Mais de toute façon, on voit que Wou Tchao-yi n'était pas originaire du Sseu-tch'ouan.

(201) Le *Tch'ou hio ki* est l'encyclopédie du VIII^e siècle dont il a été question plus haut (p. 16).

(202) *Leang Chou wen-tseu*. Cette expression me laisse assez perplexe. Au point de vue géographique, le Sseu-tch'ouan était bien divisé en un Tong-tch'ouan et un Si-tch'ouan, si bien qu'on parlait des « deux Tch'ouan », mais Chou désigne tout le Sseu-tch'ouan, et il n'y en a qu'un par conséquent. La solution qui s'offre à l'esprit est de considérer les « deux Chou », comme désignant les deux dynasties qui se sont succédé alors sur le trône de Chou, les Chou antérieurs de la famille Wang (907-925) et les Chou postérieurs de la famille Mong (934-965). Mais Wou Tchao-yi, pour autant que nous sachions, n'est entré en fonctions qu'après 925 et, en tout cas, n'est devenu ministre qu'en 935 ; l'auteur s'exprime donc ici avec une négligence qui frise l'inexactitude, car on verra que les éditions dont il est question ici sont sûrement postérieures à 935.

(203) C'est-à-dire en 965.

(204) *Yi-tsou* ; l'expression s'applique fréquemment au premier empereur d'une dynastie, et, sous les Song, s'est employée très souvent pour désigner T'ai-tsou (960-976).

(205) T'ai-tsou fit de même dans les autres États de la Chine quand ils se soumirent aux Song.

(206) Ngeou-yang K'iong est sûrement le même que le Ngeou-yang Houei de l'*Histoire des Song*. Ngeou-yang Houei était un Sseutch'ouanais qui était déjà en fonctions sous Wang Yen, puis en 926 passa au service des T'ang postérieurs au Kan-sou, mais retourna ensuite auprès de Mong Tche-siang ; il s'éleva aux plus hauts emplois auprès de Mong Tch'ang et l'accompagna quand celui-ci vint se soumettre aux Song en 965. L'empereur T'ai-tsou lui témoigna d'abord une certaine faveur, l'appelant souvent au palais ; Ngeou-yang Houei ne mourut qu'en 971, âgé de 75 ans réels (cf. *Song che*, 479, 9 v°). Ngeou-yang Houei était donc qualifié pour renseigner T'ai-tsou sur les choses du Sseu-tch'ouan. Si l'identité du Ngeou-yang K'iong de notre texte et du Ngeou-yang Houei du *Song che* s'impose, il n'est nullement sûr que la leçon du *Song che* soit la bonne [cf. les six dernières lignes sur le même sujet dans le pdf-image].

(207) *Kia lei ts'ien-kien*. Le sens ancien de *kin*, dans cette expression, est « un livre d'or » ; le sens moderne est « une once d'argent » ; il faudrait toute une étude pour suivre les flottements du sens. L'expression *ts'ien-kin* est encore usitée au sens figuré de « votre fille ».

(208) Je n'ai pu, dans ma traduction, rester aussi vague que le texte ; celui-ci n'implique pas absolument que Wou Tchao-yi lui-même fût encore vivant en 965, et tout pourrait s'appliquer, dès ce moment-là, à sa famille qui le continue aux yeux de l'État ; je reviendrai un peu plus loin sur la date probable de la mort de Wou Tchao-yi. Carter (p. 57) s'est trompé en croyant que le présent texte disait que Wou Tchao-yi lui-même « was brought with great honor to the imperial capital ».

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(209) Le titre que le texte donne à Souen Fong-ki n'est plus l'un de ceux qu'il avait en 951, et c'est très naturel puisque cette titulature avait disparu avec la dynastie de qui il la tenait. Il résulte de là que Souen Fong-ki, après 965, était devenu *tso-che-yi* ou « *che-yi* de gauche » des Song ; nous verrons que ce renseignement est pratiquement confirmé par d'autres sources. Les *che-yi* de droite et de gauche étaient des espèces de censeurs, et c'était là une charge métropolitaine. Pour qu'on l'ait donnée à un provincial, ancien fonctionnaire au service d'un usurpateur, il ne peut s'agir d'une promotion plus ou moins honorifique, et il faut que Souen Fong-ki ait été encore assez jeune pour rentrer dans l'administration impériale à partir de 965. Il y a eu sous les Song un autre Souen Fong-ki, qui a occupé de très hautes positions et dont la biographie se trouve dans le *Song che*, 404, 4-5, mais sa notice ne montre pas qu'il ait été *che-yi* (ce titre avait d'ailleurs été supprimé, en principe, dès 988 ; cf. *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 29, 1 v^o), et surtout il vivait dans la 2^e moitié du XII^e siècle et n'avait, par conséquent, pas de renseignements à donner sur Wou Tchao-yi.

(210) Sur cet ouvrage, cf. [BEFEO, IX, 230-231](#) ; je cite d'après l'édition parue en 1883 au Tchö-kiang-chou-kiu ; le passage est au chapitre 7, fol. 5 v^o.

(211) On appelait *fa-wou* tous les objets et vêtements à l'usage officiel de l'empereur ou de sa cour.

(212) La cour de Mong Tch'ang était réputée pour son luxe, au lieu que le fondateur des Song, T'ai-tsou, affectait une simplicité de vêtements que son entourage lui reprochait parfois. La suite du texte de Li Tao, dans un passage que je ne traduis pas parce qu'il ne porte pas sur les livres, cite, comme un exemple extravagant de ce luxe qui choqua T'ai-tsou, que Mong Tch'ang avait jusqu'à « des vases de nuit ornés des sept joyaux ».

(213) Ce texte a passé, sous la même date, dans le *Siu tseu tche t'ong kien* de Pi Yuan qui n'est, pour toute cette période, qu'un démarquage plus ou moins résumé de Li Tao.

(214) En 940, puisqu'on va voir qu'il est né en 921.

(215) *P'an yen t'ie*. On sait que c'étaient là des monopoles d'État, et les puits de sel du Sseu-tch'ouan avaient une grande importance.

(216) Vraisemblablement pour avoir dénoncé un parent, et bien que la dénonciation fût fondée.

(217) Il était donc né en 921.

(218) Aux deux éditions de Wou Tch'ao-yi que nommait le texte de T'ao Yo transmis par Tsiao Hong, une troisième s'ajoute ici, le *Po che lieou t'ie*. Le *Po che lieou t'ie* était une encyclopédie en 30 chapitres écrite par Po Kiu-yi (772-846), surtout dans le but de faciliter aux candidats la rédaction des compositions lors des examens officiels. L'ouvrage n'existe plus sous sa forme primitive, parce qu'il a été amalgamé, à une date indéterminée mais ancienne, avec le supplément que K'ong Tch'ouan avait compilé sous les Song ; c'est là le *Po k'ong lieou t'ie* actuel (cf. *Sseu k'ou...*, 135, 13-15). Le *Wen siuan* et le *Tch'ou hio ki* étaient aussi des recueils indispensables aux jeunes lettrés ; on voit par là le côté utilitaire des éditions de Wou Tchao-yi.

(219) Au début de la notice, le *Song che* a nommé deux fils de Wou Cheou-sou, l'aîné [Wou] K'o-wen et le cadet [Wou] K'o-kong ; ici, il reparle de deux

Les débuts de l'imprimerie en Chine

fil, d'abord de [Wou] K'o-k'in, puis à nouveau du « fils cadet » [Wou] K'o-kong ; il semblerait donc que Wou K'o-k'in dût être l'aîné, mais alors il se confondrait avec Wou K'o-wen. Je n'ai pas de solution à proposer.

(220) Cf. par exemple l'édit du 4 janvier 986 qui prescrit aux fonctionnaires civils de se démettre à la mort de leurs parents, et l'édit du 11 juin 1016 qui prescrit aux fonctionnaires civils, lesquels avaient en grande partie perdu l'habitude de se démettre de leurs charges quand ils prenaient le deuil de leur père ou de leur mère, de revenir sur ce point à l'observation des règles du deuil (*Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 26, 6 v° ; 87, 1 v°).

(221) Cf. *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 60, 1 r°.

(222) Comme nom de famille, le caractère [a] se lit comme [b], c'est-à-dire Keou et non Kiú ; la lecture : « Chū Chung-cheng » de Carter (p. 218) est donc incorrecte.

(223) Dans son *Chou che*, Mi Fei (1051-1107) mentionne au moins sept anciens estampages qui portaient le cachet de Keou Tö-yuan, et au folio 18 v° (dans le *Po tch'ouan hio hai*, rééd. de 1921), il dit que ce « [Keou] Tö-yuan doit être [Keou] Tchong-tcheng, de la dynastie actuelle [des Song], qui s'entendait à l'histoire ». Rien ne confirme vraiment que Tö-yuan soit un *tseu* de Keou Tchong-tcheng, et on attendrait *tseu-hio* « l'étude des caractères » plutôt que *che-hio* « l'histoire ». Dans le *Chou che houei yao* (VI, 13 v°), T'ao Tsong-yi, sans doute d'après le *Chou che*, dit que Keou Tchong-tcheng a pour *tseu* Tö-yuan, et ajoute que d'autres lui donnent pour *tseu* Che-jan ; cette seconde forme répond au T'an-jan du *Song che* qui a chance d'être la forme correcte.

(224) C'est-à-dire réviseur des livres à la bibliothèque de la dynastie de Mong-tch'ang.

(225) Les *ts'ong-che* étaient en général des secrétaires ou chefs de bureau des fonctionnaires provinciaux ; je vois mal à quoi le titre, d'ailleurs peu élevé, correspond dans le cas d'un *ts'ong-che* de Wou Tchao-yi puisque Wou Tchao-yi, au point de vue de la dynastie de Chou, était un fonctionnaire métropolitain.

(226) A première vue, on serait tenté de voir dans le titre d'un seul ouvrage appelé *P'ien yun*, mais il n'y en a pas de ce titre. Le *Yu p'ien* de Kou Ye-wang (543), qui était rangé par clefs, et le *Ts'ie yun* de Lou Fa-yen (601), qui était rangé par rimes, sont restés, à travers plusieurs remaniements, les deux dictionnaires fondamentaux jusque sous les Song. Mon interprétation est garantie par le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* de Li Tao où on lit (18, r 3 r°) que la 2^e année *t'ai-p'ing-hing-kouo*, le 5^e mois, « au jour *yi-hai* (4 juin 977), un édit impérial prescrivit au *t'ai-tseu theng-chö* Tch'en Ngo et à d'autres de mettre ensemble minutieusement au point le *Yu p'ien* et le *Ts'ie yun*. » Li Tao ajoute en note : « Le *Yi-wen-tche* place la remise au point minutieuse du [Yu] *p'ien* et du [Ts'ie] *yun* dans la période *yong-hi* (984-987), ce qui est en désaccord avec les *Pen-ki* et les *Che Lou* [de T'ai-tsong]. Je soupçonne que le [Yi-wen-]tche a fait erreur et je ne le suis pas. » Le *Yi-wen-tche* et les *Pen-ki* doivent être ici les sections de ce titre qui se trouvaient dans le *Leang tch'ao kouo che* dont il a été question plus haut (p. 45) ; rien de ces indications n'a passé dans les chapitres de *pen-ki* ou de *yi-wen-tche* du *Song che*. Quant aux *T'ai tsong che lou*, les chapitres subsistants qui en ont

Les débuts de l'imprimerie en Chine

été publiés en partie, il y a quelques années, ne comprennent pas l'année 977. La biographie de Keou Tchong-tcheng, qui mentionne cette révision en 977, vient à l'appui de la date adoptée par Li Tao, et Keou Tchong-tcheng, sans avoir été chef de l'entreprise, fut évidemment un de ceux que Li Tao englobe dans le « et autres » qui furent associés à Tch'en Ngo pour cette révision. Parmi ces autres, il faut compter un autre Sseutch'ouanais, Wang Tchou, qui d'après sa biographie (*Song che*, 296, 6 r°) et d'après un texte du *Tche kouan fen ki* que reproduit la notice de Wang Tchou au chapitre 32 du *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, fut lui aussi de ceux que T'ai-tsong chargea de « mettre minutieusement au point le [Yu] p'ien et le [Ts'ie] yun » ; toutefois la biographie de Wang Tchou place cet ordre de révision en 978 et non en 977 (Wang Tchou est le lettré qui fut chargé par T'ai-tsong de mettre en ordre et de copier les anciens autographes recueillis au palais et qui furent gravés en fac-similés sous le titre de *Tch'ouen houa ko t'ie* ; cf. *infra*, § 27). Quand on fera sur le *Ts'ie yun* et le *Kouang yun* une étude bibliographique détaillée (mes notes du [BEFEO, II, 323-329](#), les seules un peu précises dans la sinologie européenne, sont encore très superficielles), il faudra faire état de cette révision de 977 que même les bibliographes chinois ignorent généralement. Quant à la date de 984-987 indiquée par le *Yi wen tche*, elle paraît provenir d'une confusion entre la révision du *Yu p'ien* et du *Kouang yun* en 977 et la compilation, ordonnée en 984-987, du *Yong hi kouang yun* en 100 chapitres qui ne fut achevée qu'en 989 ; il en sera question dans une des prochaines notes.

(227) Il s'agit du dictionnaire bien connu de Hiu Chien, pour l'achèvement duquel on donne des dates variables entre la fin du I^{er} siècle de notre ère et presque le milieu du II^e siècle ; c'est une question à reprendre entièrement, et je compte le faire ailleurs. La biographie de Siu Hiuan dans le *Song che* (441, 3 v°) spécifie que, dans son œuvre de révision du *Chouo wen*, il fut assisté de Keou Tchong-tcheng, de Ko T'ouan et de Wang Wei-kong, et les quatre noms se retrouvent, en effet, à la fin du mémorial de présentation au trône, qui est de 986 ; l'empereur donna alors l'ordre d'imprimer l'ouvrage (cf. *T'ien lou lin lang chou mou*, éd. de Wang Sien-k'ien, V, 16). Le fait est rappelé aussi dans le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* (27, 21) sous la date du 4 décembre 986, mais Li Tao ne nomme que Siu Hiuan et Keou Tchong-tcheng. Par contre, Ko T'ouan et Wang Wei-kong sont encore nommés au chapitre 6 du *Chou che houei yao*, et Ko T'ouan réapparaît dans le *Houang tch'ao lei yuan*, 51, 6 v°.

(228) La biographie de Keou Tchong-tcheng place cette ambassade en 979, au lieu que la date de 978 est donnée dans *Song che*, 487, 1 v° (*Song che*, 267, 7 v°, est imprécis) ; mais 979 est attesté par le *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 20, 1 r°.

(229) Cet ouvrage considérable, qui est perdu, ne doit pas être confondu avec le *Kouang yun*, en cinq chapitres, lequel n'est que le titre donné au *Ts'ie yun* (déjà devenu entre temps le *T'ang yun*) quand celui-ci fut refondu de 1007 à 1011 par Tch'en P'eng-nien et autres (cf. [BEFEO, II, 327](#)). D'après sa biographie (*Song che*, 441, 5 r°) Keou Tchong-tcheng eut pour collaborateurs Wou Hiuan et Yang Wen-kiu ; les chapitres bibliographiques du *Song che* (202, 12 r°) citent l'œuvre en la mettant sous le nom du seul Keou Tchong-tcheng. L'œuvre fut achevée le 2 août 989 (cf. *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 30, 13 v°) ; le caractère de cette œuvre considérable est assez

Les débuts de l'imprimerie en Chine

mystérieux ; il semble en particulier que, dans un chapitre spécial, Keou Tchong-tcheng se soit occupé des mots de la langue qui n'avaient pas de caractères réguliers pour les écrire.

(230) Cette œuvre est également mentionnée dans les chapitres bibliographiques du *Song che*, 202, 12 r°. La préface en a été conservée dans le chapitre 1^{er} du *Mo tch'e pien* compilé dans la 2^e moitié du XI^e siècle.

(231) Sur Keou Tchong-tcheng, cf. encore deux textes cités dans le *Houang song chou lou* de Tong Che, écrit en 1242 et remanié par l'auteur en 1265 (éd. du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*).

(232) Il va encore être question de lui à la fin de la notice ; aucun autre texte ne l'associe à la gravure des classiques sur pierre du Sseu-tch'ouan.

(233) Je ne sais rien de Fong Tch'ang (ou peut-être P'ang Tch'ang).

(234) Lin Han est surtout connu par l'œuvre mentionnée ici dans le texte. Tch'ao Kong-wou, qui a vu le texte gravé sur pierre au Sseu-tch'ouan, donne à l'œuvre 3 chapitres (*Kiun tchai tou chou tche*, IV, 9-10) et de même les chapitres bibliographiques du *Song che* (202, 11 v°) où le titre est écrit *Tseu yuan p'ien pang siao chouo*. Quand le *Chou che houei yao* (V, 52 r°), qui allonge le titre en *Chouo wen tseu yuan pien pang siao chouo*, indique pour l'ouvrage 20 chapitres, il a donc dû confondre le nombre des sections (*p'ien*) avec le nombre des chapitres (*kiuan*). Le *Lin che siao chouo* est perdu, mais sa préface nous a été conservée dans le 1^{er} chapitre du *Mo tch'e pien* de Tchou Tch'ang-wen (Tchou Tch'ang-wen est mort en 1098). D'après cette préface, Lin Han a dû composer son œuvre de 935 à 937 ; il était né en 894 ou 897 (au début de sa préface, il dit en effet avoir 34 ans réels dans « la 2^e année *tch'ang-hing*, qui est une année *meou-tseu* » ; mais il y a là une erreur de texte ; la 2^e année *tch'ang-hing* est 931, au lieu que *meou-tseu* est 928).

(235) Cf. *Sseu k'ou...*, 120, 22-23 ; je cite le *Heng houang sin louen* d'après la réédition du *Mo hai kin hou* de 1921, fol. 40 r°.

(236) Voir plus haut, p. 56-57.

(237) Sur Tou Kouang-t'ing, cf. Chavannes, dans [JA, 1916, II, 304](#), et dans *Mém. conc. l'Asie orientale*, III, 130-131 ; dans le 1^{er} de ces textes, le [] Tou Kouang-t'ing, malgré la note, est une inadvertance de copie de Chavannes lui-même, et l'original a bien la forme correcte ; en outre Chavannes a fait de *pi-hiang* un nom de livre, au lieu que le sens est que Tou Kouang-t'ing était originaire d'un canton limitrophe (*pi-hiang*) de celui du moine-peintre Kouan-hieou (832-912). Kouan-hieou étant du Tchö-kiang : cela paraît trancher la question de la patrie de Tou Kouang-t'ing sur laquelle Chavannes hésitait dans son second mémoire, et en dépit du *Wou tai che pou* de T'ao Yo qui dit Tou Kouang-t'ing natif de Si-ngan-fou. Quant aux dates de Tou Kouang-t'ing, mort à 84 ans réels d'après ses notices courantes, Chavannes a placé cette mort entre 920 et 925 ; le *San siu yi nien lou* de Lou Sin-yuan (X, 4-5), s'appuyant sur la postface du *Kouang tch'eng tsi* ou collection littéraire de Tou Kouang-t'ing (sur cette collection, cf. *Sseu k'ou...*, 151, 43-44, et l'édition récente du *Sseu pou ts'ong k'an*), ne fait vivre Tou Kouang-t'ing que 83 ans réels et fixe ses dates à 850-933. Les éléments pour une biographie de Tou Kouang-t'ing ne manquent d'ailleurs pas ; beaucoup de renseignements ont été groupés dès 1669 dans le chapitre 47 du *Che kouo tch'ouen ts'ieou* de Wou Jen-tch'en.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(238) Le *Kouang cheng yi*, tel qu'on le trouve aujourd'hui dans le *Canon taoïque*, est divisé en 50 chapitres (cf. Wieger, *Canon taoïste*, n° 719) ; ce n'est pas la division primitive. En outre, l'édition du *Canon taoïque* ne reproduit aucun des documents relatifs à l'édition de 909-913. Mais on les trouvera au complet, d'après un ancien manuscrit qui reproduit une édition des Song, dans Shimada Kan, *Kobun kyūsho kō*, 1, 91-105 (cf. d'ailleurs [JA, 1912, II, 152](#)). On notera toutefois que ce manuscrit donne toujours à Tou Kouang-t'ing le titre de Kouang-tō *sien-cheng*, au lieu de celui de Kouang-tch'eng *sien-cheng* qu'on lui connaît généralement. Le manuscrit reproduit une édition de Hang-tcheou gravée en 1224, qui elle-même suivait une édition due à un certain Wang Tong-ying, et l'édition de Wang Tong-ying reproduisait celle de 909-913.

(239) La titulature de Jen Tche-hiuan est donnée au complet à la fin de sa propre postface ; il était « *t'ö-tsin, kien-kiao t'ai-pao*, ancien commissaire aux milices du Pao-cheng kiun de Mei-tcheou (au Sseu-tch'ouan), colonne supérieure de l'empire, vicomte fondateur de l'Empire au titre de la sous-préfecture de Lo-ngan, jouissant des revenus de cinq cents feux » ; je ne retrouve pas trace de ce personnage actuellement.

(240) En comptant à la manière chinoise, mais quatre ans pour nous.

(241) *Tche*. Sous les T'ang, *tche* était le nom des reliures souples qui servaient à envelopper plusieurs rouleaux ; il y avait en principe dix rouleaux par *tche*. Étymologiquement, le chapitre (*kiuan*) est un « volume », un rouleau, ce qui ferait dix chapitres ou rouleaux par liasse. Mais l'usage évoluait déjà sous les T'ang. Je tiens pour vraisemblable que le *Kouang cheng yi* imprimé en 909-913 ait bien été monté en rouleaux et non en feuillets ; c'est aussi le cas pour le *Kin kang king* de 868 et pour celui de 1016. Mais chaque chapitre formait sans doute un rouleau, et les trente rouleaux étaient répartis en six liasses, à cinq par liasse.

(242) Dans cette postface écrite au Sseu-tch'ouan sous les Chou antérieurs, les indications cycliques sont identiques à celles qui sont connues pour les jours correspondants à cette époque, dans le reste de la Chine. Il n'y a donc pas à supposer, comme l'ont fait les commissaires du *Sseu k'ou...*, 151, 43 v°, que le calendrier *Yong tch'ang ti* de Hou Sieou-lin, usité dans le Chou, ait différé sur ce point des règles adoptées sur le reste du territoire, et le passage du *Kouang tch'eng tsi* qui a suggéré cette hypothèse devra être expliqué autrement.

(243) La biographie de Kouan-hieou dans le *Song kao seng tchouan* a été traduite par Chavannes, dans [JA, 1916, II 298-304](#) ; c'est par quelque erreur, selon toute apparence, que le *Sseu k'ou...*, 151, 41 r°, fait mourir Kouan-hieou seulement en 923.

(244) Cf. *Sseu k'ou...*, 151, 41-42 ; le *Tch'an yue tsi* est réédité dans le *Sseu pou ts'ong k'an*.

(245) La postface de T'an-yu est datée expressément de la 5^e année *k'ien-tö* (923), et en tête de l'ouvrage est une préface de Wou Jong. Ceci serait bien conforme à ce que dit la biographie de Kouan-hieou dans le *Song kao seng tchouan*, qui mentionne et la préface de Wou Jong et la postface de T'an-yu, mais place cette édition de T'an-yu en *kouei-yeou*, c'est-à-dire en 913 ; bien que cette date semble avoir pour elle le fait que Kouan-hieou était mort

Les débuts de l'imprimerie en Chine

l'année précédente, l'indication formelle de la postface amène à penser que *kouei-yeou* est ici fautif pour *kouei-wei* (923), et que l'erreur a été amenée, dans le texte du *Song kao seng tchouan*, par le fait que *kouei-yeou* (913) se trouvait correctement dans la phrase précédente à propos du *stūpa* élevé sur les cendres de Kouan-hieou ; l'erreur doit d'ailleurs être ancienne, car, à en juger par l'édition de Tōkyō qui n'indique ici aucune variante, elle est commune à toutes les éditions.

(246) Cette mention de la postface de T'an-yu avait déjà été relevée par les commissaires du *Sseu-k'ou...*, 151, 42 r°, et a passé de là dans le *Catalogue* de Mo Yeou-tche ; Shimada Kan (II, 4 v°) et Ye Tō-houei (I, 21 v°) en ont fait état à leur tour, et je l'ai signalée moi-même dans *T'oung Pao*, 1922, 345. Il faut noter toutefois que le *Tch'an yue tsi* actuel ne reproduit pas fidèlement l'édition de T'an-yu ; celle-ci était, en effet, en 30 chapitres et comprenait des poèmes et des morceaux en prose ; l'édition actuelle est en 25 chapitres et ne comprend que des poèmes.

(247) Cf. *Kieou wou tai che*, 127, 2-3 ; *Sin wou tai che*, 56, s ; *Teng k'o ki k'ao* de Siu Song, 25, 6 ; [BEFEO, IX, 128](#).

(248) La collection littéraire de Houo Ning ne nous est parvenue que par fragments ; cf. *Chou lin ts'ing hua*, I, 21-22.

(249) Le passage de la biographie de Houa Ning a été signalé par Shimada Kan (II, 4 v°) et par Ye Tō-houei (I, 21-22) ; de là, il a passé sous une forme très altérée, dans la brochure de Lieou-ngan, p. 24.

(250) Cf. *supra*, p. 53, 54 et *Mém. conc. l'Asie orientale*, II, 150, 165-167. Les textes les plus importants à ce sujet sont ceux du *Yu hai*, 37, 33 r°, 34 r° ; 43, 11 r° et suiv. ; mais le rapport de ces éditions partielles et de l'édition globale de 955-959 n'est pas clair, et il faudrait un article spécial pour débrouiller la question.

(251) Cf. *Yu hai*, 43, 15 16 r° ; *Song che*, 287, 6 v°. Carter, p. 57, dit qu'une page d'*errata* portant sur 94 caractères était jointe à l'édition ; ce n'est pas exact, et l'usage des folios d'*errata* ne remonte pas haut en Chine. Tant qu'on s'est servi de planches xylographiques, on corrigeait les fautes de caractères sur les planches elles-mêmes ; tel fut le cas dans cette révision opérée en 998-999. Sur les fautes qu'on constatait dans ces textes en 998, Cf. *Siu tche t'ong kien tch'ang pien*, 43, 1-2.

(252) Cf. *supra*, p. 77, n. 1.

(253) Carter a donné le même tableau d'après le *Yu hai* qu'il cite à travers Lieou-ngan, mais il s'est créé des difficultés imaginaires dans plusieurs cas. Les textes originaux sont dans le *Yu hai*, 43, 16 r°. Les présentes indications sont toutes provisoires ; je n'ai pas poussé la recherche.

(254) Pour le long colophon de cette édition, cf. le *Pi song leou ts'ang chou tche* de Lou Sin-yuan, 18, 16-17.

(255) Ce n'est que depuis l'édition des *tche* par Souen Che en 1022 que ces *tche* sont joints au *Heou han chou* de Fan Ye. Carter n'a pas vu la distinction entre les deux œuvres, Chavannes (*T'oung Pao*, 1906, 211) a fait erreur également en croyant à une édition de tout le *Heou han chou* en 1022 ; le texte même sur lequel il s'appuyait est clair et formel en sens contraire ; à la note suivante, Chavannes se trompait, d'ailleurs, en croyant que, sous les

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Song, des [] étaient des *errata* d'éditions imprimées ; c'est là un sens tout moderne ; sous les T'ang et les Song, *k'an-wou* signifiait « rectifier les erreurs », sans aucune idée d'impression. Pour le colophon de l'édition du *Heou han chou* de 994, cf. *Pi song leou ts'ang chou tcho*, 18, 9-10.

(256) Cf. aussi *Pi song leou ts'ang chou tche*, 18, 22 r°. Dès 1059, il parut une édition coréenne du *Souei chou* ; cf. *BEFEO*, XXIV, 194.

(257) Une liste incomplète en est donnée dans la brochure de Lieou-ngan, p. 20 ; Carter, p. 219, a cru à tort qu'il s'agissait de ces monographies locales qu'on appelle *tche* ou *tche-chou* ; d'autre part, il n'y a pas de « T'ang Chung-yu collection » ; T'ang Tchong-yeou, docteur de 1151, vivait sous les Song (cf. sa notice dans le *Song che yi* de Lou Sin-yuan, 13, 11-12), et n'est cité par Lieou-ngan qu'à raison de certaines éditions qu'il avait fait graver.

(258) L'article de M. Lo Tchen-yu, intitulé *Song yuan che tsang k'an pen k'ao*, « Recherches sur les éditions du Canon bouddhique imprimées sous les Song et les Yuan », daté de 1920, a été repris en 1922, et occupe 8 folios à la fin du *Young fong hiang jeu tsa tchou* publié par M. Lo Tchen-yu cette année-là.

(259) Je n'ai pas de renseignements sur ce personnage.

(260) La 7^e année *k'ai-pao* ; le *t'ien-pao* de M. Demiéville (p. 181-182) est un lapsus.

(261) Telle est l'opinion à laquelle aboutit M. Demiéville ; M. Lo Tchen-yu distingue au contraire une édition de 1132 et une du milieu du XIII^e siècle ; de cette dernière, Yang Cheou-king a possédé un exemplaire où il ne manquait que quelques centaines de chapitres.

(262) Les renseignements de M. Lo Tchen-yu complètent ici ceux de M. Demiéville.

(263) *Yuan che*, 18, 4 v° ; [JA, 1914, I, 518](#) ; Carter (p. 66) a faussé ma traduction en supprimant le mot « langue », ce qui donne à croire que les planches étaient gravées au Ho-si, c'est-à-dire en gros au Kan-sou.

(264) M. Lo Tchen-yu parle (p. 7) d'un texte bouddhique imprimé en *si-hia*, provenant de Touen-houang, et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris, et à la fin duquel il y a un colophon en chinois mentionnant l'intervention de Kouan-tchou-pa. Il doit s'agir d'un des documents que j'ai recueillis dans la grotte « mongole » au nord du Ts'ien fong et que j'ai montrés à M. Lo à Pékin en 1909 ; mais je n'en ai moi-même qu'un souvenir imprécis et je ne le retrouve pas pour l'instant.

(265) Pour tout ce qui précède, cf. [BEFEO, III, 322-323](#) ; [JA, 1913, I, 325-328](#), 336, 340, 348.

(266) *San tch'ao pei mong houei pien*, 97, 5 v°.

(267) Sur ces éditions des Kin, des Yuan et des Ming, cf. mon compte rendu de Wieger, dans [JA, 1912, II, 142-145](#). Le *Canon taoique* a été réédité récemment par la *Commercial Press* de Changhai (1924-1926).

(268) Nous ne sommes pas bien placés en Europe pour discuter des anciennes collections d'estampages parce qu'il ne s'en trouve guère aucun exemplaire dans nos bibliothèques. La bibliographie même du sujet n'a jamais été touchée par les sinologues occidentaux ; il y a donc sûrement des lacunes

Les débuts de l'imprimerie en Chine

dans mon information. La présente section de mon travail était rédigée quand j'ai eu accès au *Nan ts'ouen t'ie k'ao* de Tch'eng Wen-jong, en 4 chapitres, écrit au milieu du XIX^e siècle et publié dans la 4^e série du *Tsiu hio hiuan ts'ong chou* ; quelques-unes de mes hypothèses y étaient déjà formulées ; je l'ai indiqué dans des additions mises entre crochets.

(269) Carter (p. 12) dit que, pour prendre les estampages, on étend d'abord un morceau de feutre sur la pierre, et sur ce feutre une feuille de papier mince et résistant qui a été mouillée au préalable. En réalité, on applique généralement le papier sec, et on le mouille quand il est déjà contre la pierre ; mais surtout je ne comprends pas où Carter a pu prendre son morceau de feutre qui, interposé entre la pierre et le papier, rendrait l'estampage impossible.

(270) Carter dit « Pauthier », et de même p. 221 ; c'est un double lapsus pour « Peuvrier », et Peuvrier n'a fait que copier Julien.

(271) Il y eut tout au moins un projet de gravure ; cf. la biographie de P'ei Wei dans *Tsin chou*, 35, 3 v^o ; le *Che king k'ao* de Kou Yen-wou (éd. du *Che king houei han*, 2 v^o) renvoie aussi pour ce projet à un passage du *T'ong tien* de Tou Yeou que je ne retrouve pas.

(272) Cf. à leur sujet l'article du commandant Vaudescal dans [JA, 1914, I, 375-459](#) ; la question vaudra d'être reprise en détail sur place, surtout pour les dalles et constructions de l'époque des T'ang. La seule entreprise analogue dans l'histoire du bouddhisme est, à ma connaissance, la gravure du *Canon pāli* sur dalles de pierre en Birmanie, mais à une époque bien plus récente.

(273) On avait reproduit sur pierre bien avant cette date des autographes isolés pour en tirer des estampages, mais non des collections d'autographes ; le plus ancien de ces estampages d'autographes connus aujourd'hui serait un estampage du fameux *Lan t'ing siu* de Wang Hi-tche qui se trouvait au début du XIX^e siècle dans les collections du palais impérial et aurait été pris sur une pierre gravée le 1^{er} mai 598.

(274) Ce texte se retrouve dans le *Tche ya t'ang tse tchao* de Tcheou Mi (éd. du *Yue ya t'ang ts'ong chou*), mais sans l'indication initiale qu'il est dû à Tch'ou Po-sieou. Sur Tcheou Mi et ses œuvres, cf. *T'oung Pao*, 1913, 367-368, où toutefois je n'avais pu indiquer exactement ses dates de naissance et de mort. Le passage du *Yun yen kouo yen lou* a été recueilli dans le *Ko tche king yuan* et est ainsi venu à la connaissance de Julien et de Carter ; Carter l'a traduit p. 198, mais pas très exactement.

(275) La dynastie des Nan-t'ang prit le nom dynastique de Kiang-nan en 971.

(276) Le *Mo che* se trouve dans le *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*, le *Yen pei tsa tche* dans le *Pao yen t'ang pi ki*. Sur le *Yen pei tsa tche*, cf. *Sseu k'ou...*, 122, 12-13. Sur Lou Yeou, cf. aussi *Ts'ang chou ki che che*, II, 6-7.

(277) Le *Wou tchong kieou che* est édité dans le *Mo hai kin hou* ; on y trouve la mention de 1334, c'est-à-dire de l'année même où Lou Yeou écrivait la préface de son *Yen pei tsa tche*. Les bibliographes de K'ien-long (*Sseu-k'ou...*, 70, 42-43) attribuent le *Wou tchong kieou che* à un Lou Yeou-jen des Yuan, *tseu* Fou-tche, originaire de Sou-tcheou au Kiang-sou, et appellent deux fois l'auteur du *Ts'eu tche* Lou Fou-tche (*Sseu-k'ou...*, 200, 22 r^o et 23 v^o), c'est-à-dire que, contrairement à leur habitude constante, ils emploient ici le *tseu*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

et non le *ming* de l'auteur. Mais la communauté des dates, de l'origine, des genres ne permettent pas de distinguer entre un Lou Yeou et un Lou Yeou-jen, encore que Bazin (*Siècle des Youên*, 458-459) et Wylie (*Notes*, 45, 107, 204) aient suivi ici le *Sseu k'ou...* Ts'ien Ta-hin, dans son *Yuan yi wen tche*, a bien donné Lou Yeou comme nom de l'auteur du *Wou tchong kieou che*, mais a gardé Lou Fou-tche comme nom d'auteur du *Ts'eu tche*. Dans la préface du *Yen pei tsa tche*, que le *Sseu k'ou...*, attribue bien à Lou Yeou, l'auteur signe en réalité Lou Yeou-jen, tout comme T'ao Tsong-yi l'appelle aussi Lou-Yeou-jen. Nous en concluons seulement que Lou Yeou, *tseu* Yeou-jen, a fini, comme il est arrivé souvent, par faire du *tseu* son *ming*, et a alors pris un nouveau *tseu* de Fou-tche.

(278) *Kouei sin tsa tche*, section *heou-tsi*, 19-20, dans l'édition du *Tsin tai pi chou*.

(279) Je ne connais pas le terme *wen-fang* comme nom technique d'un bureau, mais on sait que c'est là un des noms du cabinet du lettré ; la « maison des lettres de Kien-ye » serait ainsi le nom de fantaisie donné par le souverain des T'ang méridionaux aux bureaux de sa bibliothèque.

(280) C'est-à-dire un tirage d'une réplique gravée sur bois ou sur pierre du temps des Song.

(281) Kia Ts'ieou-ho est un *hao* de Kia Sseu-tao († 1275) ; cf. par exemple le *Tche ya t'ang tsa tch'ao* de Tcheou Mi ; le cachet de Ts'ieou-ho se retrouve souvent sur les autographes et fac-similés de la collection de Ngan K'i (*circa* 1700), dont beaucoup passaient pour avoir appartenu à Kia-Sseu-tao.

(282) Tchou Wen est le premier empereur des Leang postérieurs, assassiné en 912 ; son fils est Tchou Yeou-tcheng, qui lui succéda et se suicida en 923 ; il est connu sous le nom posthume de Mo-ti.

(283) Tch'eng Wen-jong (I, 1) fait également allusion au *Tcheng ming t'ie*, sans indiquer aucune source.

(284) Toutefois Li Pien, le souverain des T'ang méridionaux qui régnait en 938, n'était pas un barbare ; il a composé de petits vers et passe pour avoir été un bon peintre de bambous.

(285) Tch'eng Wen-fong range également le *Cheng yuan t'ie* parmi les faux, mais sans en donner d'autre raison que le silence des écrivains des Song à son endroit.

(286) Le *Tcho keng lou* (6, 8 v°), dans l'édition du *Tsin tai pi chou* et dans celles qui en dérivent, écrit en réalité Lieou Pa ; mais l'erreur est évidente ; la confusion de *k'i* et *pa* est fréquente dans les textes anciens.

(287) Il me semble que la citation de Lieou s'arrête là, encore que rien, dans le récit de T'ao Tsong-yi, ne le marque expressément.

(288) Tch'en Kien-tchai est le *hao* de Tch'en Yu-yi (1090-1138), dont il sera question bientôt, page 116 du présent travail. La citation de T'ao Tsong-yi est résumée de la note manuscrite que Tch'en Yu-yi avait jointe au chapitre 7 de l'exemplaire du *Tch'ouen houa ko t'ie* vu et décrit par Lieou Che-tch'ang.

(289) Il doit y avoir ici un lapsus de T'ao Tsong-yi, et il faut lire Siu Hiuan (donné comme calligraphe du *Cheng yuan t'ie* par Tch'ou Po-sieou) et Wang Wen-ping (donné comme calligraphe du *Pao ta t'ie* par Ma Tch'ouan-k'ing).

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(290) Cf. *Song che*, 340, 9 r° ; *Sseu k'ou...*, 155, 7-9 ; Chavannes, *Mém. hist.*, II, 553, 558.

(291) *Tsi kou lou pa wei*, éd. du *Kin che ts'ong chou* de Tchou Ki-jong, 10, 11-12, et le *Tsi kou lou mou* de Ngeou-yang Fei, le fils de Ngeou-yang Sieou, même édition, 5, 19 r° et v°, et édition de Miao Ts'üan-souen dans le *Yun tseu tsai k'an ts'ong chou*, 10, 14 v°.

Pour la première pierre, qui était conservée au Mao-chan, la date de 960 est donnée par Ngeou-yang Sieou avec des précisions qui excluent toute erreur ; celle de 961 indiquée par Ngeou-yang Fei est donc fautive ; en fait, la table du *Tsi kou lou mou*, dans l'édition de Miao Ts'üan-souen (la table de l'édition du *Kin che ts'ong chou* ne donne pas les dates des inscriptions), rétablit tacitement 960, contre la lettre du texte.

Pour l'inscription de la dalle sonore, conservée alors dans une famille de Kin-jong au Kiang-sou, Ngeou-yang Sieou dit qu'elle est datée de *sin-yeou* « ce qui est la 6^e année *t'ien fou* des Tsin [postérieurs] et la 5^e année *cheng-yuan* de Li Pien [des T'ang méridionaux] » ; mais c'est là une erreur de Ngeou-yang Sieou, car les équivalences qu'il indique correspondent à 941, qui était une année *sin-tch'eu* et non *sin-yeou* ; l'année *sin-yeou* correspond à 961, et Ngeou-yang Fei doit donc avoir raison quand il date cette inscription de la 9^e année *kien-long*, c'est-à-dire de 961.

Quant au *Pan jo sin king*, dont la pierre était également conservée dans une famille de Kin-jong, il n'en est pas question dans le *Tsi kou lou pa wei* de Ngeou-yang Sieou, mais seulement dans le *Tsi kou lou mou* de Ngeou-yang Fei ; la pierre n'était pas datée, mais portait un colophon disant qu'elle avait été gravée par le *tso-ts'ien-nieou wei*, *ping-ts'ao ts'an-kiun* Wang Wen-ping. On voit que les dates certaines de l'activité de Wang Wen-ping comme calligraphe sous les T'ang méridionaux sont 960 et 961 ; il ne serait donc pas impossible que Wang Wen-ping eût calligraphié une collection d'autographes en 949, mais plus surprenant qu'il l'eût fait dès 938.

[Tch'eng Wen-jong, I, 1, a déjà fait la correction que je propose pour le nom de Wang Wen-ping du *Tcho keng lou* ; il signale, en outre, que Wou Jen-tch'en, dans son *Che kouo tch'ouen ts'ieou*, a prêté à tort à Ma Tch'ouan-king les propos de Tch'ou Po-sieou sur le *Cheng yuan t'ie*. Tch'eng Wen-jong signale, en outre, cinq autres spécimens de la calligraphie de Wang Wen-ping, cités dans le *Pao k'o ts'ong pien* d'après le *Fou tchai pei lou* aujourd'hui perdu. La date à laquelle vivait Lieou K'i paraît offrir à Tch'eng Wen-jong une garantie absolue pour l'existence du *Pao ta t'ie* ; ma confiance est moins entière, surtout tant qu'on ne saura pas qui était Ma Tch'ouan-king.]

(292) J'emprunte cette énumération aux notices de M. Lo Tchen-yu dont il sera bientôt question.

(293) Un calligraphe doit toujours copier en fac-similé les autographes pour qu'on les grave sur la pierre.

(294) Sous cette forme, le renseignement est inadmissible ; tout au plus pourrait-on admettre que les Song avaient recueilli plus de 3000 chapitres de livres ayant appartenu au Tch'eng-sin-t'ang. Mais je ne trouve pas le renseignement ailleurs, et en tout cas les bibliographies des Song ignorent un *Tch'eng sin t'ang chou mou*. Souen Tch'en-tsö paraît avoir modifié à sa façon un texte analogue à celui du *Tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 18, 2 v°, où il

Les débuts de l'imprimerie en Chine

est dit que, lors de la soumission de la dynastie du Kiang-nan, c'est-à-dire des T'ang méridionaux, on obtint plus de 20.000 chapitres de livres.

(295) C'est-à-dire qu'ils ont substitué le nom du Tch'eng-sin-t'ang connu au X^e siècle et par les écrivains des Song, à celui inconnu du Tch'eng-ts'ing-t'ang.

(296) Le *Kiu yi lou* est une œuvre bien connue de Wang Che-tcheng (1634-1711).

(297) Il s'agit de Ho Tche-tchang (659-744), celui-là même que Souen Tch'eng-tsö désignait par son *tseu* de Ho Ki-tchen. On voit que Tong K'i-tch'ang et Souen Tch'eng-tsö faisaient ainsi remonter l'origine première du *Tch'eng ts'ing t'ang t'ie* au temps de l'empereur Hiuan-tsong ; c'est sans doute à cette idée erronée que se rattachait l'opinion, combattue d'ailleurs par Souen Tch'eng-tsö, que le Tch'eng-sin-t'ang était le nom de la bibliothèque de Hiuan tsong. L'attribution à Ho Tche-tchang a été vraisemblablement suggérée par le fait que, dans son *Tong kouan yu louen* (éd. du *Hio tsin t'ao yuan*), Houang Po-sseu (1079-1118) parle d'un exemplaire du *Che t'si t'ie* (ou « *t'ie* du Dix-septième [jour] ») de Wang Hi-tche, copié par Ho Tche-tchang, que l'empereur Heou-tchou des T'ang postérieurs avait obtenu et qu'il avait fait graver sur pierre et conserver dans le Tch'ang-sin-t'ang.

(298) Il doit s'agir de Kou K'ouan, docteur de 757.

(299) Sur ce papier, voir la note de Tch'eng Ta-tch'ang (1123-1195) dans le *Yen fan lou*, de 1180, 9, 1 v^o.

(300) Julien a confondu *sieou* et *siun* ; en 1867, il a lu le nom correctement, et c'est presque le seul changement qu'il ait apporté à son texte.

(301) Wen T'ao viola toutes les tombes des T'ang qui se trouvaient sous sa juridiction dans la région de Si-ngan-fou, mais Ngeou-yang Sieou, contrairement à ce qu'ont compris Julien et Carter (p. 198), ne parle que du Tchao-ling, parce que c'est dans le Tchao-ling que se trouvaient les anciens autographes que T'ai-tsong avait prescrit d'enterrer avec lui, en particulier l'original du fameux *Lan t'ang siu* calligraphié par Wang Hi-tche en 354. On donne à cette occasion des détails intéressants sur la disposition intérieure du Tchao-ling ; ils ont passé dans plusieurs ouvrages des Song, mais se trouvent pour la première fois, à ma connaissance, dans le *Sin wou tai che*, 40, 5 r^o.

(302) C'est à tort qu'on date toujours le *Ko kou yao louen* de 1387 (Bushell, *Oriental Ceramic art*, 650 ; *Chinese pottery and porcelain*, 176 ; Laufer, dans *T'oung Pao*, 1913, 325 ; Hobson, *The George Eumorfopoulos Collection*, III, XIII) ; on sait que l'œuvre a été considérablement accrue en 1459, mais les additions sont toujours distinguées du texte original. [Cf. aussi *T'oung Pao*, 1927-1928, p, 102-103.]

(303) Il y a encore un troisième Wang Tchou au début des Song ; il fut mis à mort en 985 (*Song che*, V, 1 r^o).

(304) Cf. *Song che*, 269, 3. Le *Song che* ajoute que ce Wang Tchou a une biographie dans le *Wou tai che*, ce qui est une erreur.

(305) Cf. *Houang song chou lou* (citant Ye Meng-tö, † 1148) ; *Yu che* de Ye Tch'ang-tche, VII, 19 r^o. Toutefois, dans son *Yen pei tsa tche* de 1334 (I, 12

Les débuts de l'imprimerie en Chine

v° de la réédition récente du *Pao yen t'ang pi ki*), Lou Yeou a confondu les deux Wang Tchou quand il dit que le Wang Tchou calligraphe du *Tch'ouen houa ko t'ie* a pour *tseu* Tche-wei, mais Tch'eng-siang selon d'autres. On connaît encore du Wang Tchou mort en 969 une inscription composée par lui (mais non calligraphiée par lui) et qui se trouve au Song-chan ; elle est datée de 972 ; ni le *kiun kou lou* de Wou Che-fen (11, 4 v°), ni le *Yu che* (VII, 19 r°) ne font d'observation au sujet de cette date ; je n'ai malheureusement pas à ma disposition le texte même de l'inscription, qui n'est donnée ni dans le *Kin che ts'oueï pien* ni dans son *Supplément*, mais en 972 le Wang Tchou en question était mort depuis trois ans ; il faudrait donc que l'érection de la stèle et sa date fussent sensiblement postérieurs à la rédaction de l'inscription.

(306) Wang Fang-k'ing est le *tseu* dont on appelle toujours Wang Tch'en, mort en 702 ; sa biographie est au chapitre 89 du *Kieou t'ang chou* et au chapitre 116 du *Sin t'ang chou* ; il faut compléter en conséquence ma note du *T'oung Pao*, 1923, 290.

(307) Le *Song che* dit que T'ai-tsong l'employa à corriger le [Yu] *p'ien* et le [Kouang] *yun* (cf. à ce sujet *supra*, p. 76, 77) ; mais la plus ancienne source, le *Tche kouan fen ki* de Souen Fong-ki (cf. *supra*, p. 70, n. 3, p. 76, n. 5), cité dans l'article consacré à Wang Tchou dans le chapitre 32 du *P'ei wen tchai chou houa p'ou*, parle, au lieu du *Yu p'ien* et du *Kouang yun*, du *Ki tsieou tchang*, vocabulaire rythmé bien connu qui remonte au premier siècle avant notre ère. Dans son *Che lin yen yu* (éd. du *Pai hai*, II, 9 v°), Ye Mong-tö parle aussi à ce propos du *Ki tsieou tchang*, vraisemblablement d'après le *Tche kouan fen ki*.

(308) Il est à peu près sûr qu'il y a ici une inexactitude dans le résumé de la carrière de Wang Tchou que trace le *Song che*, et qu'il faut adopter pour la nomination de Wang Tchou comme *che-chou* du Han-lin-yuan la date indiquée, vers 1270, par le *Yu hai* (33, 12 r°), c'est-à-dire la 7^e année [*t'ai-p'ing-hing-kouo*], le 6^e mois [au jour] *kia-siu* (7 juillet 982).

(309) Cette date est confirmée par *Song che*, 487, 2 r°.

(310) Dans son *Che sing yun pien* (sous le nom de Wang Tchou), Wang Houei-tsou dit que Wang Tchou mourut dans la période *touan-kong*, et, dans son *Kieou che t'ong sing ming lou* (16, 9 v°), qu'il mourut la 3^e année *touan-kong* ; il a cru suivre en cela le *Song che* qui, après avoir parlé de la 2^e année *touan-kong*, (989), ajoute que Wang Tchou mourut l'année suivante. Mais il n'y a pas eu de 3^e année *touan-kong* et l'année qui suit la 2^e année *touan-kong* est la 1^e année *tch'ouen-houa*.

(311) Sur l'écriture *fei-po*, cf. *T'oung Pao*, 1925-1926, 195.

(312) Cf. *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, 32, 13 r° ; le *Song che*, 5, 5 v°, mentionne aussi le don, mais omet l'indication du 10^e mois et du jour cyclique, ce qui paraît à tort rapporter l'événement au 13 octobre 991. Dans le chapitre 26 de son *Siu tseu tche t'ong kien*, Pi Yuan a reproduit les deux textes du *Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, mais en abrégant la liste de celui du 2 février 992. La réunion du 2 février 992 est également rappelée dans le *Yu hai* de Wang Ying-lin (*circa* 1270), 33, 14 v° et exactement dans les mêmes termes que chez Li Tao, y compris le titre et le nom de Wang

Les débuts de l'imprimerie en Chine

Tchou, mais le jour y est indiqué comme *ki-mao* (21 janvier 992), au lieu de *sin-mao* ; il est probable qu'il y a là une faute de texte dans le *Yu hai*.

(313) Dans le paragraphe que le *Houang song chou lou* de 1242 et 1265 consacre à Wang Tchou, les seuls textes invoqués sont :

1° Un paragraphe (abrégé) du *Houang tch'ao lei yuan* de 1145 (il correspond au chapitre 50, fol. 1-2, dans la belle réédition faite en 1911 par M. Tong K'ang de l'édition japonaise de 1621, qui reproduisait elle-même celle de 1153) ; il y est dit entre autres que T'ai-tsong fit compléter par Wang Tchou plusieurs centaines de caractères qui manquaient à un exemplaire du *Ts'ien tseu wen* calligraphié par Tche-yong des T'ang et chargea Wang Tchou de calligraphier l'inscription qu'il faisait élever au Tong-yo-miao, c'est-à-dire au temple du T'ai-chan ; la source du *Houang tch'ao lei yuan* est le *T'an yuan* perdu de Yang Yi (974-1030) ;

2° Un *pa* (abrégé) de Houang T'ing-kien (1045-1105) sur un estampage du *Yo yi louen* calligraphié par Wang Hi-tche, et dont la reproduction sur pierre était de la main de Wang Tchou (ce *pa* ne se trouve pas dans les dix chapitres de *Chan kou t'i pa* édités dans le *Tsin tai pi chou* ; cependant on y trouve, IV, 7 r°, un passage où, parlant de la calligraphie de Wang Tchou, Houang T'ing-kien le compare à « un petit moine enchaîné par les règles de discipline » et, IV, 18 v°, la mention d'un *Yo yi louen* et d'un *Ts'ien tseu wen* calligraphiés par Wang Tchou. Le texte complet du *pa* de Houang T'ing-kien abrégé dans le *Houang song chou lou* est reproduit dans le *Che kou t'ang chou houa kouei k'ao* de Pien Yong-yu, réédition récente de M. Tsiang, I, 37 v° ;

3° Un passage du *Che lin yen yu* de Ye Mong-tö († 1148) sur la famille et le caractère de Wang Tchou (cet ouvrage, qui comportait 27 chapitres, est perdu) ;

4° Un passage du *Che lin yen yu* de Ye Mong-tö sur la vie de Wang Tchou (il en a été question plus haut). Il y a également un paragraphe sur Wang Tchou dans le *Cheng chouei yen t'an lou* écrit en 1095 par Wang P'i-tche, mais il ne porte que sur les réponses de Wang Tchou au sujet de la valeur de la calligraphie de T'ai-tsong (le texte actuel de ce paragraphe, au chapitre 7, fol. 9 v°, de l'édition du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou* est mutilé, et il faut le compléter par la citation encore complète qu'en donne le *Houang tch'ao lei yuan*, 17, 4 v°).

(314) Souen Tch'eng-tsö (*Hien tch'ö hiuan t'ie k'ao*, 5 r°) disait avoir vu un *Ts'ien ts'in wang pei* calligraphié par Wang Tchou. Mais cette inscription paraît inconnue aujourd'hui, car Ye Tch'eng-tche (*Yu che*, 7, 19 r°) dit que le seul spécimen épigraphique qui subsiste de la calligraphie de Wang Tchou est la mention de son passage (*t'i-ming*) inscrite par lui au verso de la stèle du maître du *dhyāna* Ting-houei dans le *Ts'ao t'ang sseu* de Hou-hien (au Chànsi). L'inscription de Ting-houei est de 855 ; la notice du passage de Wang Tchou n'est pas datée (cf. *Kin che ts'ouei pien*, chap. 114, et *Yi fong t'ang kin che wen tseu mou*, 6, 25 r°) et ne nous est par suite d'aucun secours pour fixer les dates auxquelles il vécut. Vers 1700, Ngan Ki possédait un *Ts'ien tseu wen* en cursive de la main de Wang Tchou, « le seul autographe de Wang Tchou qu'on connaisse » ; comme le *Cheng yuan t'ie* de Souen Tch'eng-tsö, il portait le cachet de [Kia] Ts'ieou-ho (cf. *Mo yuan houei kouan*, éd. de 1900, autographes des Song du Nord, 1-2) et n'était vraisemblablement pas plus authentique que le *Cheng yuan t'ie*.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(315) Dans l'édition du *Si yin huan ts'ong chou*, qui est celle de la recension établie par Wang Tso en 1459, le texte est au chapitre 3, fol. 1 ; pour une fois, le *Ko tche king yuan* (39, 6 v°) donne un texte un peu meilleur en un endroit, mais la partie que je traduis est identique dans les deux cas.

(316) *Eul fou*. On désignait sous ce nom, au temps des Sang, le Tchong--chou-cheng ou Grand Secrétariat, qui avait charge des affaires civiles, et le Tch'ou-mi-yuan ou Conseil secret, qui s'occupait des affaires militaires.

(317) Dans un autre passage du *Tsi kou lou* (IV, 10 v°), Ngeou-yang Sieou dit que, dans sa collection d'inscriptions qui est classée dans l'ordre chronologique des morceaux, il « n'a pas osé mêler directement [les estampages de] l'exemplaire officiel avec sa collection privée » et par suite a seulement inséré à leur place les plus remarquables des morceaux qui avaient été regravés par P'an Che-tan (sur les erreurs extraordinaires qui ont été commises sur la personnalité de ce P'an Che-tan depuis le XIII^e jusqu'au XIX^e siècle, cf. *Nan ts'ouen t'ie k'ao*, I, 4-5). Ceci semblerait indiquer qu'il avait l'« exemplaire officiel ». Mais ce texte, écrit en 1064, fait partie d'une notice où Ngeou-yang Sieou vient de dire qu'autrefois, après l'exécution des gravures de 992, « le défunt ministre Lieou Hang (docteur de 1030), alors qu'il se trouvait à Tch'ang-cha (au Hou-nan), « regrava sur planches (*leou-pan*) les *fa-t'ie* officiels, et [ainsi le *Tch'ouen houa ko t'ie*] se répandit finalement ». Je comprends que « l'exemplaire officiel » que Ngeou-yang Sieou ne veut pas morceler dans le classement de sa collection privée n'est pas un exemplaire des gravures de 992, mais des regravures de Lieou Hang ; c'était le « texte officiel » en ceci qu'il reproduisait le *Tch'ouen houa ko t'ie* au complet, au lieu que les *fa-t'ie* de P'an Che-tan n'étaient déjà qu'un choix et que Ngeou-yang Sieou pouvait donc les séparer sans irrévérence. Par contre, il pensait avoir des fragments de l'édition de 992 sous la forme des « *t'ie* des dix-huit auteurs », et ceux-là il les a laissés tels quels. Ngeou-yang Sieou mentionne encore deux fois l'édition de P'an Che-tan (X, 6 r°) ; dans un cas, il répète qu'elle ne comprenait que « plusieurs dizaines de *t'ie* » regravés d'après le *Tch'ouen houa ko t'ie*, et dans l'autre spécifie que cette édition de P'an Che-tan était gravée sur pierre. La suite des phrases dans IV, 10, permet de penser que l'édition partielle de P'an Che-tan n'était peut-être pas faite sur le *Tch'ouen houa ko t'ie* original de 992, mais sur la réédition de Lieou Hang. Dans sa discussion minutieuse des fortunes du *Kiang t'ie*, considéré comme dû à P'an Che-tan et qui contient le *Tch'ouen houa ko t'ie* et des additions, Tch'eng Wen-jong (*Nan ts'ouen t'ie k'ao*, I, 4-14) ne s'explique pas sur l'affirmation deux fois répétée de Ngeou-yang Sieou que l'édition de P'an Che-tan ne donnait que « quelques dizaines » des morceaux du *Tch'ouen houa ko t'ie*. Quant à celle-ci, alors que le terme de *leou-pan* employé par Ngeou-yang Sieou paraît impliquer qu'elle ait été gravée sur bois, le *Fa t'ie p'ou ki* de Ts'ao Che-mien, achevé en 1245 (dans le *Po tch'ouan hio hai*, rééd. de 1921, 5-6), spécifie que Lieou Hang avait d'abord fait graver à Tch'ang-cha par le bonze Hi-po, de 1045 à 1048, une édition sur pierre en dix chapitres dont les dalles restèrent à la trésorerie, et ensuite en fit regraver un autre exemplaire en dix chapitres également sur pierre, et dont il emporta les dalles en s'en allant.

(318) Cf. *Houai hai t'i pa*, éd. du *Tsin tai pi chou*, I, 9-10.

(319) Voir *Tch'ouen houa ko t'ie* de Wen K'ai-tchong.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(320) Cf. *Song che*, 387, 4 v^o. J'ai gardé la leçon Wang K'ouei de l'ouvrage que je vais citer au sujet de ce personnage, le *Yen ki* avec commentaire, V, 22, dans l'édition du *Che wan kiuan leou ts'ong chou* de Lou Sin-yuan. Cette édition est souvent fautive, on pourrait songer à préférer à Wang K'ouei le Wang Ta que donne en réalité le *Song che* ; le *tseu* de Ki-lou peut s'expliquer dans les deux cas, encore qu'il aille peut-être mieux avec Wang K'ouei ; mais le *Tcho keng lou* de 1366 (15, 3 v^o) reproduit sans indication de source tout ce passage du commentaire du *Yen ki* et écrit bien aussi Wang K'ouei ; telle était donc sûrement la leçon primitive de Lieou Yeou-ting. Wang K'ouei est le fils de Wang Ying-tch'en dont la collection littéraire, intitulée *Wen ting tsi*, a été éditée au Wou-ying-tien.

(321) Sur cet ouvrage, cf. ma note dans [BEFEO, II, 227](#), qui est à corriger en plusieurs points. Il n'est pas exact que les bibliographes du *Sseu k'ou...* n'aient connu le *Yen ki* que par le *Yong lo ta tien* ; ils avaient aussi « un autre exemplaire », mais défectueux. Quant au nom de Tcheng Piao, je le garde sous la forme que j'ai préférée en 1909, mais avec moins de conviction. La leçon Tcheng Tsin (ou Tcheng Yun ; le caractère a les deux prononciations) du *Sseu k'ou...* se retrouve dans d'autres textes qui sont indépendants de lui, par exemple dans le *Pei wen tchai chou houa p'ou* (bibliographie initiale et chap. 2) ; et j'ai eu tort de dire que le mot [] ne se trouvait pas dans le *K'ang hi tseu tien* (cf. d'ailleurs [BEFEO, III, 314](#)), Le *tseu* de Tseu-king pourrait même paraître en faveur de Tcheng Tsin, puisque le *tsin* servait à préparer la « chaîne » (*king*) au moment du tissage. J'ai cité déjà d'autres sources qui écrivent Tcheng Piao ; de plus, Ts'ien Ta-hin, dans son *Yuan yi wen tche*, mentionne deux autres œuvres du même auteur, le *Lan kou pien* (dans la section des philosophies, division *tsa-kia*) et le *Ts'eu kia tsi cheng yo fou* (à la fin de la division des *tsi*), et dans les deux cas il écrit Tcheng Piao.

(322) Carter qui a rencontré la même expression dans le texte du *Ko hou yao louen* de 1388, a compris (p. 15) que « when the stone blocks became broken through constant use, they were mended with silver wire, the impression of which could often be detected in the rubbing » ; mais *yin-ting* ne peut signifier « silver wire », et on remarquera que tous les textes où il est question des « marques de *yin-ting* » sont ceux où il est dit que le *Tch'ouen houa ko t'ie* de 992 était gravé sur bois et non sur pierre. Le sens de *yin-ting* dans nos textes n'en reste pas moins assez mystérieux, Le plus ancien texte où l'expression apparaisse semble être un morceau dû à Li Kouang († peu après 1163 ; cf. *Song che*, 363, 4 r^o) ; la collection littéraire de Li Kouang ou *Tchouang kien tsi*, est perdue, mais le passage qui nous intéresse est cité dans le morceau *Tch'ouen houa ko t'ie ki* de Wang Po (1197-1274) ; malheureusement je n'ai pas à ma disposition d'exemplaire de la collection littéraire de Wang Po ou *Lou tchai tsi*, et suis réduit à citer son morceau d'après le texte qui en a été ajouté en 1459 au *Ko kou yao louen* de 1388 (éd. du *Si yin hiuan ts'ong chou*, III, 2-3). On y lit ceci : « Au début, les planches [de bois] étaient complètes, et on n'employait pas de *yin-ting* ; plus tard, les planches se fendirent progressivement, et c'est ensuite qu'on employa des *yin-ting* ; c'est là la différence entre [les estampages qui] ont et [les estampages qui] n'ont pas de *yin-ting*. » On remarquera que ce texte écrit *ting* « clou » ; et on serait normalement amené à comprendre que, les planches de bois étant fendues, on avait rattaché les morceaux avec des « clous d'argent » qui laissaient des traces à l'impression. Mais je n'atteins le texte de Li Kouang que de troisième main, et tous les autres textes emploient *yin-*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

t'ing ; or [a]ting, « clou », ne s'est jamais, à ma connaissance, écrit *t'ing* ([a] a aussi une prononciation *ting*, mais c'est au sens verbal de « clouer », au lieu que nous avons évidemment affaire ici à un substantif). Quant au *yin-ting* des autres textes, son sens normal est « lingot d'argent » ; c'est évidemment celui qu'il a par exemple, au XVI^e siècle, dans un morceau de Chen Meng que cite le *P'ei wen yun fou* (*yin-ting* est aussi aujourd'hui le nom d'une sorte de grive ; cf. Taranzano, *Vocabulaire des sciences*, II, 719 ; ce sens est exclu ici) ; le mot *ting* a désigné dans l'antiquité chinoise une sorte de vase ; dans les temps modernes, il s'est employé vulgairement pour *t'ing* qui désigne la tige du rouet ; mais sa valeur courante au moyen âge et de nos jours est « lingot », « barre [d'or ou d'argent] » ; comme tel, c'est un substitut de *t'ing* « barre de métal », qui se rencontre dans les textes plus anciens (par exemple dans *Nan che*, 53, 7 r^o ; *Kieou t'ang chou*, 73, 1 v^o) ; en fait, en reproduisant le passage de Wang K'ouei, le *Tcho keng lou* de 1366 (15, 3 v^o) écrit d'ailleurs *yin-t'ing*. A vrai dire, le *Ts'eu yuan* prétend que cet emploi de *ting* au sens de « lingot », ne commence qu'à l'époque mongole, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIII^e siècle, mais peut-être est-ce seulement que le mot ne devint d'usage courant qu'à ce moment-là lorsqu'on fixa la valeur nominale du papier-monnaie par rapport à un certain nombre de lingots d'argent ; ou encore on peut supposer que le texte de Wang K'ouei, et même le commentaire du *Yen ki* en citant Wang K'ouei en 1322, employaient encore la forme *yin-t'ing*, qui n'aurait été modifiée en *yin-ting* que pour les éditions des Ming ; la même solution serait alors à adopter peut-être pour le *Fa t'ie p'ou hi* de 1245 que je vais citer maintenant. Prenons, en effet, les autres textes ; tous écrivent *yin-ting*, comme l'a fait Wang K'ouei (ou, peut-être, pour le premier d'entre eux, *yin-t'ing*). Le premier de ces textes se trouve dans le *Fa t'ie p'ou hi* de Ts'ao Che-mien, écrit en 1245 (éd. du *Po tch'ouan hio hai*, 4 v^o) : « Dans la [période] *chao-hing* (1131-1162), les anciennes planches où était gravé le *Tch'ouen houa ko t'ie* furent placées au Kouo-tseu-kien [de Hangtcheou] ; elles ne différaient en rien des exemplaires de la Bibliothèque [privée] de [l'époque] *tch'ouen houa*. A ce moment, pour les estampages faits pour le palais, on employait surtout du *kouei-tche*, qui est le papier sur lequel on a appliqué des feuilles d'or ou d'argent. Les caractères étaient pleins d'inspiration, et très dignes d'admiration. A présent, à la capitale [c'est-à-dire à Hang-tcheou], il y a encore parfois des estampages [pris] anciennement [sur ces planches]. Les planches originales subsistent encore. Récemment, les artisans en stèle (*pei-kong* = les estampeurs de stèles) font souvent des « exemplaires en ailes de cigale » (*tch'an-yi-pen* ; le terme emprunté à la terminologie des estampages du *Lan t'ing siu* de Wang Hi-tche, désigne des estampages peu encrés), et, en outre, ils appliquent sur les planches du papier épais, et secrètement y font des marques de barres transversales à *yin-ting* pour tromper les gens. » Le terme *kouei-tche*, mot à mot « papier de coffre », m'est inconnu ; la définition donnée l'identifie au papier doré ou argenté dont on faisait ces lingots d'or ou d'argent qui se brûlaient en sacrifice comme substitut de véritables lingots métalliques ; le mot [a]chouan, aujourd'hui [b]chouan, désigne littéralement la barre transversale qui ferme une porte. L'essentiel de ce texte a passé en 1322, sans indication de source, dans le commentaire du *Yen ki*, V, 17 r^o ; mais, au moins dans l'édition reproduite par Lou Sin-yuan, avec une double faute de yang pour *chouan* et de *yu* pour *houo*. Le *Tcho keng lou* de 1366 (15, 1 v^o) reproduit sans indication de source le texte du *Fa t'ie p'ou hi*, mais écrit *yin t'ing chouan hen*, ce qui donnerait à penser que la leçon primitive du *Fa t'ie*

Les débuts de l'imprimerie en Chine

p'ou hi pourrait bien avoir été *t'ing*. Le *Tong t'ien ts'ing lou tsi* (telle paraît être la forme correcte du titre, souvent altérée en *Tong t'ien ts'ing lou*) de Tchao Hi-kou, écrit au milieu du XIII^e siècle, parle (éd. du *Hai chan sien kouan ts'ong chou*, 29 r^o) du *Tch'ouen houa ko t'ie* qui fut gravé sous T'ai-tsong en 992 « en employant des planches de jujubier », et il ajoute : « C'est pourquoi il y a parfois des marques de *yin-ting* ». On remarquera que Tchao Hi-kou, qui est des Song du Sud, emploie déjà *yin-ting* et non *yin-t'ing*, si toutefois son texte n'a pas été modernisé sur ce point au temps des Yuan ou des Ming. Dans son *Tcho keng lou* de 1366, T'ao Tsong-yi, parlant cette fois en son nom propre, a à son tour la phrase suivante (VI, 8 v^o) : « Nos contemporains disent que, pour le *Tch'ouen houa ko t'ie*, on employa pour le graver des barres transversales (*chouan*) à *yin-ting* et des planches de jujubier et on l'imprima au moyen de papier du Tch'ong-sin-t'ang et d'encre de Li T'ing-kouei. » Une ode de Fong Tao-cheng où Fong Fang (XVI^e s.) que cite le *P'ei wen yun fou*, s'inspire de ce passage du *Tcho keng lou* quand elle parle de « l'ancienneté de la couleur de l'encre de [Li] T'ing-kouei, les marques des planches de jujubier à *yin-ting* ». Citons encore le texte du *Ko kou yao louen* de 1388 tel qu'il est reproduit dans le *Ko tche king yuan* de 1735, 39, 6 v^o (mais qui est altéré dans la recension de 1459 due à Wang Tso, III, 1 r^o) : « Les premiers estampages pris, qui n'ont pas de marques de *yin-ting*, sont les meilleurs. Ceux qui ont des marques de *yin-ting* et dont l'encre est foncée viennent ensuite. Ceux [qui ont des marques de *yin-ting* et dont l'encre est claire viennent encore après. » Ce passage du *Ko kou yao louen* est une paraphrase du texte de Wang Po. L'impression que laissent tous ces textes, où nous avons rencontré les orthographes *yin-ting*, *yin-t'ing* et *yin-ting*, est que les auteurs du XIV^e et du XVI^e siècle ne savaient plus bien ce que ceux du XII^e avaient voulu désigner par ce terme ; et peut-être même ceux du XIII^e s'inspiraient-ils seulement du texte écrit dans la seconde moitié du XII^e par Wang K'ouei et qu'ils cherchaient à interpréter. Ts'ao Che-mien, au milieu du XIII^e siècle, semble mettre en rapport les « marques de *yin-ting* » avec l'emploi du papier argenté ; et ce papier sert, en effet, à faire des *yin-ting* ou « lingots d'argent » ; mais je ne vois pas qu'on puisse tirer de là aucune explication satisfaisante. Je ne trouve pas de renseignements dans les ouvrages des érudits chinois contemporains que j'ai à ma disposition. Par une anomalie peu explicable, Tch'eng Wen-jong, qui eût dû, en principe, étudier minutieusement le *Tch'ouen houa ko t'ie* dans son *Nan ts'ouen t'ie k'ao*, n'a aucun article à son sujet, encore qu'il renvoie une fois à un tel article (I, 10 v^o) ; peut-être cet article devait-il prendre place dans un chapitre préliminaire qui n'a pas été achevé ou qui n'a pas été retrouvé. Tch'eng Wen-fong est mort en 1853 lors de la prise de Nankin par les T'ai-p'ing cette année-là, et beaucoup de ses manuscrits se sont alors perdus.

(323) Li Ting-kouei a dû vivre à la cour des T'ang méridionaux au milieu du X^e siècle ; cf. par exemple à son sujet le *Mo che* de Lou Yeou (éd. du *Tche pou tsou tchai ts'ong chou*, I, 4-10) et aussi le *Song che yi* de Lou Sin-yuan, 37, 5 v^o, où il n'est pas fait état de la distinction entre Hi T'ing-kouei et Li T'ing-kouei établie par Lou Yeou et acceptée par les bibliographes du *Sseu k'ou*... Les textes disent que par la suite on se servit surtout, pour ces estampages, d'encre de P'an Kou (cf. par exemple *Yen ki*, V, 16 v^o) ; sur ce P'an Kou, originaire de la région de Lo-yang, et qui vivait dans la seconde moitié du XI^e siècle, cf. *Mo che*, II, 4 ; le texte de Wang-Po, tel que le reproduit le *Ko kou yao louen* de 1453 (III, 3 r^o), écrit P'an Yun-kou, ce qui représente soit une

Les débuts de l'imprimerie en Chine

faute, soit un *tseu* de P'an Kou (il y a dans ce même texte de Wang Po une grosse erreur, qui est de parler de Lieou Hi-po, c'est-à-dire de confondre Lieou Liang avec le bonze Hi-po que Lieou Hang a employé).

(324) *Song siue tchai wen tsi*, 10, 15 v°, édition du *Sseu pou ts'ong k'an*.

(325) Cf. son *Kouang tch'ouan chou pa*, édition du *Tsin tai pi chou*, X, 5 v°. Sur Tong Yeou, cf. [BEFEO, IX, 226-227](#), et surtout le *Song che yi* de Lou Sin-yuan, 27, 13-18.

(326) Il s'agit vraisemblablement de la région de K'ai-fong-fou au Honan.

(327) Ceci paraît être un *tseu* plutôt qu'un *ming*. Je n'ai rien trouvé ni sur Lieou Che-tch'ang, ni sur Tchang Kiun-si.

(328) J'ignore qui est Pien Kao-p'ing.

(329) Fan Tchang-yen a vécu de 989 à 1052 ; cf. *Song che*, chap. 134 ; son inscription funéraire dans le chapitre 134 du *Kin che ts'ouei pien* ; aussi Giles, *Biogr. Dict.*, n° 535.

(330) C'est le poète Sou Che (1036-1101).

(331) Il s'agit de Tchang Lei, *tseu* Wen-ts'ien (1052-1112). Je trouve les dates de Tchang Lei d'après le *Yi nien lou* ; Giles (*Biogr. Dict.*, n° 84) a adopté 1046-1106 ; le *Song che* (444, 2-3) est imprécis.

(332) Kiang K'ouei, *hao* Po-che, poète et calligraphe, vivait à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle ; cf. à son sujet le *Song che yi* de Lou Sin-yuan, 28, 15-16, d'ailleurs fort incomplet et auquel manquent des indications qu'on trouve même dans le *Tchang kouo jen ming ta ts'eu tien*. Kiang K'ouei est surtout connu comme l'auteur du *Kiang t'ie p'ing* en six chapitres, c'est-à-dire de notes sur un des premiers recueils d'autographes dérivés du *Tch'ouen houa ko t'ie* (cf. *Sseu k'ou...*, 66, 12-13).

(333) Tch'en Che-yuan est un peintre de K'ai-fong qui s'appelait d'abord Tch'en Yun ; cf. *Houa che houei tchouan*, 12, 19 r°.

(334) Sou Chouen-k'in, petit-fils de Sou Yi-kien, vivait au milieu du XI^e siècle ; cf. *Song che*, 442, 2-6.

(335) Il s'agit de Tch'en Yu-yi, et je reviendrai plus loin sur ce passage (voir plus haut p. 100).

(336) La phrase semble impliquer que ce pavillon ait fait partie du palais. Son nom n'apparaît pas dans la nombreuse liste de *t'ang* que cite le *P'ei wen yun fou*.

(337) Sou Song, *tseu* Tseu-fong, de Ts'iuan-tcheou au Tonkin, vécut de 1020 à 1101 (cf. *Song che*, 340, 9-13 et aussi *Ts'ang chou ki che che*, I, 18) ; les sinologues européens le connaissent surtout pour sa *Materia medica*, le *T'ou king pen ts'ao*.

(338) Je ne sais qui est le « ministre » ni ce que vient faire ici le don d'une pivoine.

(339) Tchang Chouen-min, *tseu* Yun-seou, est mort vers 1100 à 66 ans réels ; cf. *Song che*, 347, 4-5.

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(340) Pi Che-ngan, *tseu Jen-seou*, originaire de Ta-t'ong-fou au Chan-si, vécut de 938 à 1005 ; il avait été nommé *hiue-che* du Han-lin-yuan en 991 ; cf. *Song che*, 281, 2-4 et *Ts'ang chou ki che che*, I, 9-10.

(341) Il s'agit assez vraisemblablement de Kia Sseu-tao ; cf. *supra*, p. 98, n. 2.

(342) Le personnage désigné par ce titre est le trop célèbre Ts'ai King (1047-1126) ; cf. *Song che*, 472, 1-4.

(343) Le chou-houo-chang, mot à mot « bonze des montagnes », est un oiseau parleur selon certains, mais le P. Taranzano l'identifie à la huppe.

(344) J'ai déjà mentionné plus haut le *Kiang t'ie p'ing* de Kiang K'ouei. Quant à l'opuscule de Tch'en Yu-yi, intitulé *Fa t'ie k'an wou*, il se trouve dans la section 69 du *Chouo fou*. En outre, Tch'eng Jong l'a joint sous les Ming à son édition du *Mo so* de Wei Siu (cf. *Sseu k'ou...*, 112, 12-13 ; il ne se trouve pas dans l'édition meilleure du *Mo so* que Lou Sin-yuan a reproduite dans le *Che wou kiuian leou ts'ong chou*), et cette édition comporte un *pa* écrit par Tcheou Pi-ta en 1180, et selon lequel Tch'en Yu-yi écrivit son travail quand il était *che-ts'ong*, c'est-à-dire dans l'entourage direct de l'empereur. Tch'en Yu-yi n'eut de telles fonctions qu'après 1131, quand les Song avaient déjà passé au sud du Yang-tseu. En fait, son opuscule spécifie qu'il fut rédigé sur l'ordre de l'empereur pour corriger et compléter le travail antérieur de Lieou Ts'eut-chouang (cf. *supra*, p. 111). Si l'exemplaire vu en 1299 est authentique, comme il est évident que c'est à l'occasion de ce travail que Tch'en Yu-yi aura vu cet exemplaire « sur l'ordre de l'empereur », on conclura que le Ts'ieou-hiang-t'ing était un pavillon du palais des Song méridionaux, et très probablement déjà de celui de Hang-tcheou. Une autre conséquence est que l'exemplaire de Pi Che-ngan était alors rentré dans les collections du palais puisque Kao-tsong pouvait le montrer à Tch'en Yu-yi ; ceci est en accord avec la présence des cachets de Kao-tsong sur l'exemplaire quand on le vit en 1299.

(345) Je crois bien me rappeler avoir encore vu il y a quelques années, gisant à terre parmi les ruines du Palais d'Été, brûlé en 1860, plusieurs des dalles du *Tch'ouen houa ko t'ie* gravé sur pierre sous K'ien-long.

(346) Pour l'exposé qui précède, cf. outre cette édition, la notice du *Sseu k'ou...*, 86, 32-34 (où le titre est donné sous la forme *K'in ting kiao tcheng tch'ouen houa ko t'ie che wen*) ; la date de la 4^e année *tch'ouen-houa* (993) pour l'exemplaire de Pi Che-ngan conservé au palais n'est donnée ni par l'édition ni par cette notice, mais est mentionnée dans *Ssei k'ou...*, 86, 29 r^o, dans la notice du *Fa t'ie che wen k'ao yi* de Kou T'song-yi de Ming.

(347) Si nous sommes assez bien renseignés sur les autographes et les peintures du Palais impérial au XVIII^e siècle, il n'en est pas de même pour les collections d'estampages ; le *Che k'iu pao ki* les laisse de côté. Un exemplaire du *Tch'ouen houa ko t'ie* donné comme « estampé sous les Song » a été reproduit en fac-similé et mis en vente il y a une quinzaine d'années par le Yeou-tcheng-chou-kiu de Changhai, mais je ne le possède pas.

(348) Il n'est pas exclu qu'il y ait quelque rapport entre ces « dix-huit auteurs » et les « estampages d'autographes de dix-huit auteurs », dont parle Ngeou-yang Sieou (cf. *supra*, p. 109) ; ces « dix-huit auteurs » seraient-ils le véritable *Cheng yuan t'ie* ?

Les débuts de l'imprimerie en Chine

(349) Ye Tch'ang-tche, dans la notice qu'il consacre à Pi Che-ngan au chapitre 1^{er} de son *Ts'ang chou ki che che* (fol. 9), ne dit rien de cet exemplaire du *Tch'ouen houa ko t'ie*, mais son silence vient soit d'un oubli, soit du fait que le *Tch'ouen houa ko t'ie* n'est pas un « livre », à proprement parler ; je ne pense pas qu'il faille voir là l'indice d'une opinion défavorable à l'authenticité.

(350) Wang Ying-lin continue en donnant la liste des autographes que chaque région avait envoyés en réponse à l'édit impérial. Le passage que j'ai traduit se retrouve, presque dans les mêmes termes, et en tout cas avec les mêmes dates, au chapitre 33, fol. 16 v^o.

@